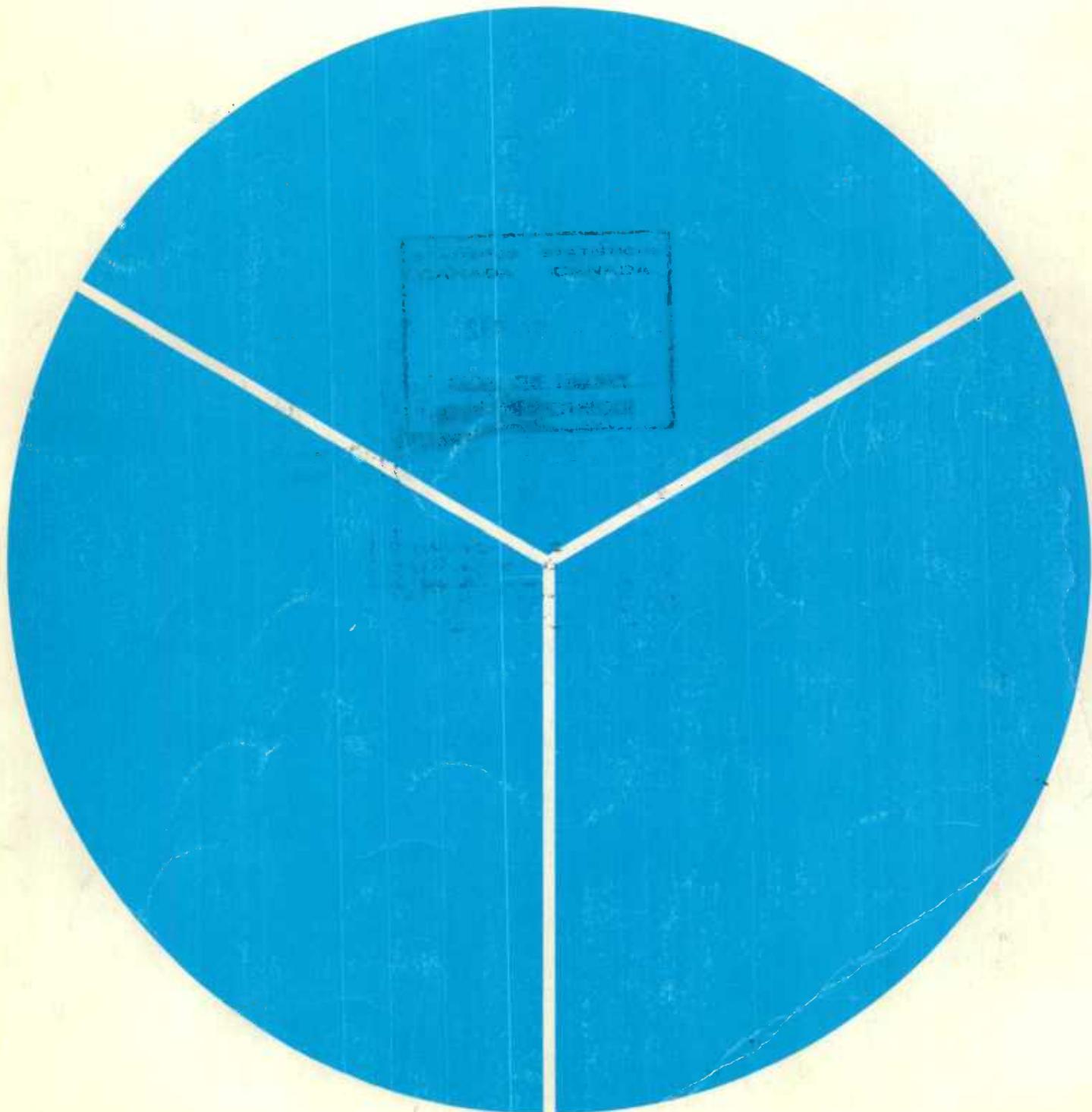


12-540

C3

Dictionary

of the 1971 Census terms



A10K 1166000 (E)
AWTK 4127740 (E)
e. 2.

Dictionary

of the 1971 Census terms

Statistics Canada/Census Division
Price \$1.50
Published by authority of the Minister of Industry, Trade and Commerce
December 1972
2-6005

Table of Contents

Introduction	1
Definitions	
Population	3
Housing	36
Geography	45
Appendices	
A Birthplace	57
B Citizenship, country of	58
C Ethnic Group	59
D Mother Tongue and Language Most Often Spoken at Home	60
E Religion	61
F Vocational Training	62
G Geographical Framework	64
H Methodology and Processing of the 1971 Census	67
Alphabetical Index	71

The 1971 Census Documentation

The Census Division, Statistics Canada, has produced documentation to describe the content of the 1971 Census, the tabulations which may be obtained and to indicate those which will be available in the regular publication programme.

There are two documents, the Dictionary of Census Terms, which describes the census content, and the Census Tabulation Directory which lists the tables available and the media in which they can be found. A description of the system of documentation can be found in Census Data News, Vol. 1, No. 1 available from: The Census User Inquiry Service, Census Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario K1A 0T7.

The Dictionary

The census content consists of answers to questions asked during the 1971 Census. The Census Master Data File contains, in coded form, the answers each individual has given to the census questions. When a user knows the questions asked and the range of responses recorded on the master file, he knows which tables can be extracted from that file.

The Dictionary provides information about the 1971 Census content. It describes the questions asked; it shows what responses were recorded on the master file, and it indicates, where applicable, the sub-population for which the data are reported. The Dictionary also indicates whether the question was included in the 1966 and 1961 Censuses. It provides the sampling fraction for any questions asked of a sample of the population. It points out any differences in the question over the last three censuses. And finally, it points out special problems of interpretation that might arise with a particular question.

Although the primary purpose of the Dictionary is to describe the census content as it appears on the master file, it also defines other terms commonly encountered when using the 1971 Census data. Using an alphabetical index, it lists common synonyms for the 1971 Census terms and relates them to the exact term used in the 1971 Census.

The appendices include an explanation of the geographical framework, an outline of the methodology and the processing of 1971 Census and the responses recorded on the master file for birthplace, country of citizenship, ethnic group, mother tongue, language most often spoken at home, religion and vocational training.

This publication defines only the terms used in the 1971 Census of Population and Housing. A separate publication describes the data from the 1971 Census of Agriculture.

How to Use the Dictionary

The Dictionary is divided into three sections. The first contains definitions of those census terms related to population; the second defines those related to housing; and the third defines the geographical terms used by the Census Division.

Within each section the definitions are listed term by term in alphabetical order. Since a wide variety of terms are commonly used to describe census data, the Dictionary contains an alphabetical index which relates the terminology of the 1971 Census to a variety of synonyms.

Each section of the Dictionary is thus arranged, and used, like the Yellow Pages of a telephone book. If the exact terminology is known, the user can go directly to the main listing. If the exact term used is not known he consults the index where he is directed to the proper term and page number.

To take an example from the "Yellow Pages", there is no entry for the term "Car dealers" in the main listing of the Yellow Pages. However, the same term in the index refers to the entry "Automobile dealers". Similarly, there is no entry for the term "earnings" in the population section of the Dictionary. In the index, however, the term "earnings" refers to "See income, wages and salaries".

Most users of this Dictionary will begin by consulting the index to find the exact census equivalent of the term required. Familiarity with the 1971 Census terminology, will enable the user to bypass the index and go directly to the main listings.

The Definitions

The purpose of each definition is to give the reader the information he needs to understand and use the 1971 Census data.

Each entry gives a basic definition of the term, tells which of the last three censuses used the term, points out any differences in definition from one census to the next, and in a "Remarks" section gives additional useful information. The definition also shows the mnemonic used to identify the term in the Tabulation Directory.

For those entries which describe census questions, the definition also gives the sampling fraction, if any; lists the responses which were coded on the Census Master Data File; and

shows where applicable the sub-population for which the data are reported.

The following is a typical definition of a term describing a census question:

SCHOOL ATTENDANCE EDPRES

Refers to either full-time or part-time attendance at any type of educational institution since September 1970.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 5 years and over

Responses: Full-time; part-time, day or evening; no attendance.

Remarks: A person was considered as attending full-time if he took *75 per cent or more* of the normal course load in the grade or year in which he was registered. Part-time courses include only organized instructional classes aimed at expanding knowledge or skills but do not include activities which have no educational aim or which are not planned in systematic sequence (e.g. isolated public lectures).

*Data for part-time attendance were not collected. The question was: "Since last September, did you attend school or university? Yes (any regular day-time attendance); No".

In 1961, the concept of school attendance was restricted to attendance at elementary or secondary schools and universities. It did not include

attendance at such institutions as technical institutes, community colleges, teachers' colleges, schools of nursing, trade schools, business schools, etc.

SCHOOL ATTENDANCE is the census term and EDPRES is the mnemonic. It will be seen that the question was asked of a 1/3 sample in 1971 and of the entire population in 1961. If the question had appeared in the 1966 Census, the date 1966 would have been listed. The asterisk after "1961" indicates that some difference existed in the use of the term between 1971 and 1961 and this is explained in a note at the end of the entry.

Because the data are reported only for those persons five years old and over, information about school attendance for 4-year olds is not available from the file.

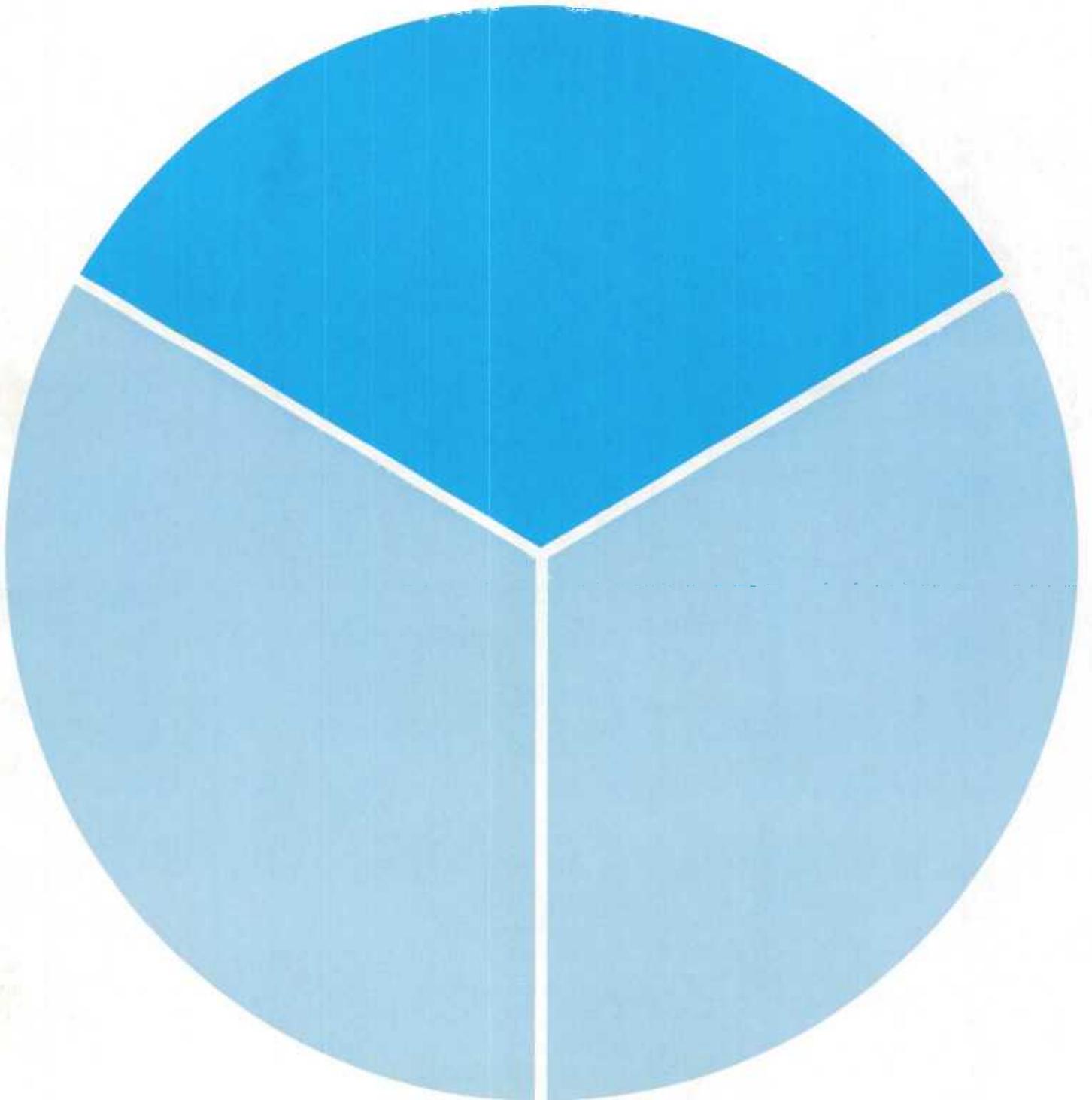
Next one finds the responses coded on the master file. There are only three: Full-time; part-time, day or evening; and no attendance. Thus a table that differentiates between day and evening part-time students is not available because these two types were given the same code on the master file.

Finally in the "Remarks" section, there is additional detail about the term as defined by the census.

When the meaning of the response categories is not self-evident, as in the case of responses coded to the labour force status questions, an explanation of each response is given.

Entries in the geography section of the Dictionary have their own form. There is only one census question about residence; this is essentially "Where do you live?". This information is coded into standard census areas on the master file. The geography section defines these standard areas.

Population



BIRTH, DATE OF**DANAT**

Refers to the month and year of birth, collected for the purpose of determining the person's AGE. Persons who were unable to give the exact date of birth were asked to give the best possible estimate.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Reported for: Total population

Responses: Before June 1871; June to December 1871; January to May 1872;
January to May 1971.

*Respondents were asked to state their AGE in completed years as of their last birthday before the census date. In 1961, published data for single years of age were graduated (or smoothed) within each five-year age group to counteract the tendency towards "heaping" at certain specific ages. In 1971 (as in 1966) this was not done, and the published tables represent the data as reported.

BIRTHPLACE**NATPL**

Refers to PROVINCE OF BIRTH, if BORN IN CANADA, and COUNTRY OF BIRTH according to boundaries at the census date, if BORN OUTSIDE CANADA.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961

Reported for: Total population

Responses: See Appendix A for detailed tabulation.

Remarks: Persons born in Newfoundland or Labrador were to report their province of birth as Newfoundland whether or not they were born before Newfoundland became a province of Canada. Persons not certain of their country of birth because of recent name or boundary changes were to report the name of the city or district nearest the birthplace. Persons born in one of the six counties of Northern Ireland (i.e., Antrim, Armagh, Down, Fermanagh, Londonderry, Tyrone) reported "United Kingdom".

BIRTHPLACE OF PARENTS**NATPLPAR**

Refers to whether or not parents were born in Canada.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Total population

Responses: Both born in Canada; neither; mother only; father only.

Remarks: In the case of adopted children, the birthplace of the adoptive parents (that is, the persons who are presently responsible for the children) is required and not that of the natural parents.

CHILDREN EVER BORN**NFNAT**

Refers to the number of children *born alive*, whether born of the present marriage or any previous marriage.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Women 15 years and over who reported themselves as having been married at one time. (Includes those who reported themselves widowed, divorced or separated.)

Responses: 0, 1, 2, 13, 14 and over.

Remarks: Respondents were instructed to include children who died after birth as well as those residing elsewhere at census time and to exclude adopted and stepchildren.

CHILDREN IN FAMILY

NF

Refers to sons and daughters under 25 years, who have never married and are living at home. Children who have ever been married, regardless of age, are not considered as members of their parents' family even though they are living in the same dwelling. Unmarried sons and daughters 25 years and over living at home on the census date are also family members, but considered as children only in a broad sense in a few tabulations.

The following were to be included as children: **ADOPTED CHILDREN, STEPCHILDREN, FOSTER CHILDREN** and **WARDS** for whom no pay was received.

Censuses: 1971, 1966, 1961

CITIZENSHIP, COUNTRY OF

CIT

Refers to the country to which the respondent owes allegiance and has citizenship rights.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961

Reported for: Total population

Responses: See Appendix B.

Remarks: Some of the most important guides to reporting citizenship are as follows: persons born in Canada are Canadian citizens unless they have lost their citizenship, as are persons born outside Canada who have obtained Canadian citizenship papers; persons who are citizens of more than one country should have entered only one citizenship, preferably the last one acquired; persons who have not yet become Canadian citizens and have lost their former citizenship or have no citizenship for any other reason are considered as stateless; for census purposes, **ALIENS** are defined as persons who did not report themselves as citizens of Canada or the United Kingdom.

CLASS OF WORKER

CLASTEMP

Refers to the classification of employment according to whether a person mainly worked for someone else for wages, salaries, tips or commissions, or helped without pay in a "family farm or business" or mainly worked for himself with or without paid help, in the job reported. The job reported was his job in the week prior to enumeration if employed, or his job of longest duration since January 1, 1970 if not employed in that week. Persons with two or more jobs in that week were to give the information for the job at which they worked the most hours.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970.

Responses: **WAGE AND SALARY EARNERS (PAID WORKERS)**

Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970 and indicated that in the job reported (i.e., their job in the previous week or that of longest duration since January 1, 1970), they were mainly working for wages, salaries, tips or commissions. Includes persons working for piece-rates, those working for payment "in kind" in non-family enterprises, salesmen on commission working for only one company and not maintaining an office or staff and persons working casually by the day as odd-job labourers and baby-sitters. Subgroups of this group such as that portion in the labour force are so designated.

Besides the coverage differences of the Labour Force Survey, data on **PAID WORKERS** in the survey refer only to persons in the labour force so reported in their job in the previous week or if looking for work, in their last job. In addition, as the question of incorporation is not included, some executives with large shares in incorporated businesses may report themselves as paid workers. Evidence exists, however, that probably most report themselves as self-employed.

In 1971 census publications, the term "wage-earners" normally includes self-employed in incorporated companies. Most published data will therefore not be

comparable with 1961 or the Labour Force Survey. In addition, it should be noted that most 1971 publications and tabulations will provide data for wage-earners in the labour force rather than for the total group of wage-earners who had worked since January 1, 1970.

Data in 1961 were obtained for persons who had a job last week, or looked for work last week, or who worked in the previous 12 months. It refers to such persons who indicated that in the occupation reported they worked for others for wages, salaries, tips, piece-rates or payment in kind, including salesmen on commission who worked for only one company, and casual workers such as odd-job labourers. The occupation reported was that of their job last week or, if no job last week, that of their last job. Assessment of differences in the data which might arise because of the inclusion on the 1971 Questionnaire of the question on incorporation for the self-employed and the possible influence this might have had on the reporting of executives with a large share in incorporated firms as self-employed rather than wage-earners is extremely difficult. It should be noted that most 1961 tabulated and published data refer only to that portion of the group who were in the current labour force.

UNPAID FAMILY WORKERS (WORKED WITHOUT PAY IN A FAMILY BUSINESS OR FARM)

Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970 and for whom the job reported (i.e., their job in the previous week or that of longest duration since January 1, 1970) consisted mainly of work without regular money wages for a relative who was a member of the same household, at tasks which contributed to the operation of the business or farm owned or operated by the relative. Subgroups of this group such as that portion in the labour force are so designated.

Concept comparable with that of Labour Force Survey. Data for the unemployed in the survey refer however to last job. As Labour Force Survey data refer only to that portion in the labour force, see definition of that concept for other differences.

Data in 1961 were obtained for persons who had a job last week or looked for work last week (and had previous work experience) or worked in the previous 12 months and reported that they worked for others as unpaid family workers in the occupation reported, i.e., that of their job last week or if no job that of their "last" job. Unpaid family work was defined in the same way. Most 1961 tabulations and published data refer only to that portion of the group who were in the current labour force.

SELF-EMPLOYED WITHOUT PAID HELP (OWN ACCOUNT)

Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970 and for whom the job reported (i.e., their job in the previous week or that of longest duration since January 1, 1970) consisted mainly of self-employment (including partnership) in their own business, professional practice or farm without paid help. Included are persons working mainly on contract or as free lancers, private duty nurses, etc., without paid help. Subgroups of the total group such as that portion in the labour force are so designated.

In 1971 census publications, the term "self-employed" normally excludes self-employed in incorporated companies. Most published data will therefore not be comparable with 1961 or Labour Force Survey data.

Data in 1961 were obtained for persons who had a job in the previous week, those looking for work with any previous work experience and for those not in the labour force who had worked in the last 12 months, and reported that they operated their own business without paid help. Published data did not show this group separately from those with paid help. In addition, the question on incorporation was not asked and this may have some effect on the comparability.

SELF-EMPLOYED WITH PAID HELP (EMPLOYER)

Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970 and for whom their job reported (i.e., their job in the previous week or that of longest duration since January 1, 1970) consisted mainly of self-employment (including partnership) in their own business, professional practice or farm with paid help. Subgroups of the total group such as that portion in the labour force are so designated.

*For comparison with the 1961 data, see the responses above.

ETHNIC GROUP

ETH

Refers to ethnic or cultural background traced *through the father's side*. This question should not be confused with citizenship which refers to the country to which the person owes allegiance. Language spoken by the person or by his paternal ancestor on first coming to this continent was a guide to the determination of ethnic or cultural group in some cases.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961

Reported for: Total population

Responses: See Appendix A.

Remarks: Strictly speaking, only Native Indians and Eskimos are indigenous to this continent. For this reason, the terms "Canadian" and "American" were not recognized as true indicators of a person's ethnic or cultural background, although they have been accepted where the person has insisted on being so designated. The entry "Unknown" was accepted as valid for persons who, due to mixed ancestry or for other reasons, did not know the ethnic group from which they were descended.

FAMILY, CENSUS

F

Consists of a husband and wife (with or without children who have never been married, regardless of age) or a parent with one or more children never married, living in the same dwelling. A family may consist also of a man or woman living with a guardianship child or ward under 21 years for whom no pay was received. The "HEAD OF THE FAMILY" is the husband in a husband-wife family, or the parent in a one-parent family.

FAMILY PERSONS refers to members of a household who are related by blood or marriage and have a husband-wife or parent-child relationship. Adopted children and stepchildren have the same status as own children. A son or daughter who has been married and is living with a parent or parents is not considered, for census purposes, to be part of the parents' family.

NON-FAMILY PERSONS refers to those living alone (NON-FAMILY HEAD); those living with unrelated individuals, as lodgers (LODGER NON-FAMILY), employees, partners or individual inmates in an institution (OTHER NON-RELATED, NON-FAMILY); those living with relatives but not in a husband-wife or parent-unmarried child relationship (RELATED NON-FAMILY), for example a widowed parent, a sister or brother, aunt, uncle, or other category of individual relatives (e.g., married daughter living with parents with no husband or children present).

Censuses: 1971, 1966, 1961

FAMILY, ECONOMIC

ECOF

A group of two or more persons living together and related to each other by blood, marriage or adoption.

Censuses: 1971, 1966, 1961

Remarks: "Economic family" is a broader concept and includes within its definition a larger group of persons than does the "census family". For example: a widowed mother living with her married son and daughter-in-law would be

treated as a non-family person under the definition of a census family, but would be counted as a member of the economic family which would include her son and daughter-in-law; two or more related census families living together also constitute one economic family, for example, a man and his wife living with their married son and daughter-in-law; two or more brothers or sisters living together will form an economic family but not a census family since they do not meet the requirements for the latter. In a few situations involving persons living together and related to each other, but not to the Head of household, economic families could not be determined.

FAMILY, MIGRANT

MIGF

Refers to a census family that reported living in a different municipality on June 1, 1966. Only those families that existed as families on June 1, 1966 are included. Those families whose head reported a date of first marriage later than June 1, 1966 were excluded as were those families in which the husband and wife reported a different date of first marriage. (Because the Census did not collect information on date of present marriage, it is possible to estimate the date of family formation only when the current marriage is the first for both partners.)

Census: 1971

FAMILY, MOVER

INTERMUF

Refers to a census family that reported living in a different house on June 1, 1966. Only those families that existed as families on June 1, 1966 are included. Those families whose head reported a date of first marriage later than June 1, 1966 were excluded as were those families in which the husband and wife reported a different date of first marriage. (Because the Census did not collect information on date of present marriage, it is possible to estimate the date of family formation only when the current marriage is the first for both partners.)

Census: 1971

FAMILY STATUS

STF

Refers to the classification of families into husband-wife family, one-parent family with a male head, or one-parent family with a female head.

Censuses: 1971, 1966, 1961

FAMILY, TYPE OF

TYPEF

Refers to the classification of families as to whether they maintain their own household (i.e., whether the Head of the family is also Head of the household). Families not maintaining their own household are further classified according to their relationship to the Head of the household, i.e., related or lodging families.

Censuses: 1971, 1966, 1961

Reported for: Total population

Responses: **PRIMARY FAMILY:** A CENSUS FAMILY in which the Head of the family is also the Head of the household. Members of a primary family are: the Head of the household, his wife and unmarried son and daughter. Unmarried grandson and grand-daughter, nephew and niece are included if they are under 21 years for whom no guardianship pay is received and who are not living with their parents.

SECONDARY FAMILY: A CENSUS FAMILY in which the Head of the family is not the Head of the household. It may be: (1) A RELATED

FAMILY composed of various alternative combinations of: a son, daughter-in-law, daughter, son-in-law, grandson, grand-daughter; father, mother, father-in-law, mother-in-law, brother, brother-in-law, sister, sister-in-law, nephew, niece; other relative, other relative's: wife, son, daughter. (2) A LODGING FAMILY composed of lodger, lodger's: wife, son, daughter. (3) OTHER NON-RELATED FAMILY: employee, employee's: wife, son, daughter; partner, partner's: wife, son, daughter; inmate, inmate's: wife, son, daughter.

FARM OPERATOR

OPAG

Refers to the person directly responsible for the day-to-day agricultural operation of the holding whether as owner, tenant or owner-tenant.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Remarks: Only one operator is listed for each census-farm and the number of operators is equal to the number of census-farms. For a partnership, only one of the partners is regarded as the operator. For an institution, the manager of the agricultural operations or the executive officer is classed as the operator. A person operating a separate tract of land but living on the same holding as the operator, was classed as an operator if the land was operated entirely independent and separate from the home place. The agricultural operations of each person were separated as to expenditures and revenues, and, in most cases, each person had a separate set of machinery.

*In 1966 and 1961, hired managers were reported separately.

HOURS HELPED LAST WEEK WITHOUT PAY IN A FAMILY FARM OR BUSINESS (TOTAL)

HRSNPAGB

Refers to the number of hours worked (in the week prior to enumeration) without regular money wages for a related member of the household in a family business or farm. Includes those reported by persons who also worked for pay or profit.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: None; 1-19; 20 or more.

Remarks: Excludes housework in own home, unpaid work for a relative who is not a member of the same household, and assistance given a relative in his duties as an employee. This question was asked to ensure inclusion of this type of worker in the labour force.

For data based on the usual labour force concepts, see Labour Force Activity. These data were retained primarily to permit the examination of persons with more than one labour market activity. Because of the possible effect on the data of the field edits for completeness, caution should be exercised when using these data for such purposes.

HOURS USUALLY WORKED

HRSEMP

Refers to the number of hours usually worked in the job reported (either that held in the week before enumeration or the job of longest duration since January 1, 1970), whether for pay or profit in cash or in kind, or without pay in the operation of a family enterprise. Excludes overtime hours unless they were usual, mealtime hours, time spent on other jobs or on own housework, or on voluntary work. Persons with two or more jobs in the week before enumeration were to report the hours usually worked at the job at which they spent the most time.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970.

Responses: 1-19; 20-29; 30-34; 35-39; 40-44; 45-49; 50 or more.

Remarks: The Labour Force Survey asks actual hours worked in all jobs in the week prior to the survey. For persons with jobs but not at work and those working less than 35 hours, an additional question on whether they usually work 35 hours or more is asked.

*In 1961, the hours usually worked were not confined to those usually worked in connection with a specific job and, those with two or more jobs were to show the total hours usually worked at both jobs combined.

HOURS WORKED LAST WEEK FOR PAY OR PROFIT (TOTAL)

HRSPPROF

Refers to the number of hours worked for pay or profit in the week prior to enumeration, whether part-time or full-time. Includes those reported by inmates, by persons operating their own farm, business or professional practice even if they experienced a loss, and by members of the Armed Forces.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: None; 1-19; 20 or more.

Remarks: For data based on the usual labour force concepts, see Labour Force Activity. These data were retained primarily to permit the examination of the labour market activity of inmates.

HOUSEHOLD

MEN

A person or group of persons occupying one dwelling. It usually consists of a family group, with or without lodgers, employees, etc. However, it may consist of two or more families sharing a dwelling, of a group of unrelated persons or of one person living alone.

A FAMILY HOUSEHOLD contains at least one census family. Depending upon the number of census families present, a family household may be referred to as one-family household or two-or-more family household (with indication, in each case, as to whether additional persons (relatives or lodgers) are present).

NON-FAMILY HOUSEHOLD refers to one person living alone in a dwelling, or a group of (related or unrelated) persons occupying one dwelling, who do not constitute a "census family". Generally, when there are ten or more unrelated persons occupying one dwelling, this becomes a collective household.

Every person is a member of some household and there is a one to one relationship between households and occupied dwellings except in the case of certain special households, such as those of military and diplomatic personnel stationed overseas, from which no housing information was collected. This concept is used along with the concept of census family and it provides information for social and economic characteristics of the population. *Unless otherwise specified, information on households is for private households.*

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

*Agreement of total household and total occupied dwelling counts in previous censuses was achieved through mechanical editing procedures.

HOUSEHOLD, COLLECTIVE

COLMEN

Household occupying a collective dwelling.

Censuses: 1971, 1966, 1961

Responses: BOARDING-SCHOOLS and UNIVERSITY RESIDENCES: Students are considered as temporary residents unless they have no other home. Staff members are treated in the same way as staff members in hospitals (see "Hospitals" below).

CAMPS (construction, logging, military): All persons at such camps constitute one large collective-type household. Staff or employees occupying separate dwellings are considered to be private households. If a married man definitely states that he maintains a usual place of residence elsewhere in Canada, he is considered to be a temporary resident.

CONVENTS and MONASTERIES: Superiors are considered "household heads". Religious workers are considered "employees".

DIPLOMATIC RESIDENCES: A dwelling occupied by officials representing a foreign country. If no Canadian resides in one of these residences, it is not enumerated. If one or more Canadian citizens dwell in such a residence either permanently or temporarily (on the night of May 31/June 1), the dwelling is enumerated as a private-type dwelling (or a collective-type dwelling if more than ten unrelated Canadians dwell there). The household consists only of the Canadians residing there.

HOSPITALS: Staff members and patients residing in the hospital form one collective household, even though they may occupy more than one hospital building. However, any persons (doctors, nurses, etc.) who reside in self-contained private dwellings on the hospital grounds or within the hospital building are considered to be members of private households. Patients who have been in hospital less than six months and have a usual place of residence elsewhere in Canada are enumerated as temporary residents of the hospital. Other patients are considered as permanent residents (see "Collective Dwelling").

HOSTELS and MISSIONS: Persons living in these collective-type dwellings who have no other residence are considered to be permanent residents, and as such are regarded to be employees or lodgers (see "Collective Dwelling").

HOTELS, MOTELS and TOURIST CABINS: The occupants of each of these collective-type dwellings will be grouped together as one household, even though some may be living in self-contained suites in the hotel, or in cabins or units of a motel separated from the main lodge or building. If, however, more than one half of the accommodation consists of self-contained dwelling units which are occupied by persons who have no usual residence elsewhere, the occupants of each such unit are counted as a separate household living in a private-type dwelling. The remaining resident staff members and guests are grouped to form one household in a collective-type dwelling.

HUTTERITE COLONY: Each Hutterite colony is considered as one collective-type household. The boss of the colony is designated as Head of household. His family, if any, is considered as primary family of that household. Other members are considered "partners" and with their families, where applicable, are considered secondary families. Individual partners are considered non-family persons.

MUNICIPAL and COUNTY JAILS: Inmates are enumerated as TEMPORARY RESIDENTS.

NURSING and WELFARE HOMES: See "Sanatoria and mental hospitals".

PENITENTIARIES: Inmates are regarded as PERMANENT RESIDENTS. Staff members are treated in the same way as staff members in hospitals.

SANATORIA and MENTAL HOSPITALS: All patients are considered PERMANENT RESIDENTS (see "Hospitals").

Remarks: Every person living in a collective household was to answer the long form questionnaire on demographic, social and economic characteristics. *A minimum of data for households of the collective type are tabulated, but in general, totals only are published.* The number of such households is less than one per cent of

the total number of households and persons living in these collective types represent less than three per cent of the total population. Families living in collective households are included in the total families.

HOUSEHOLD, FARM

AGMEN

A person or group of persons occupying a FARM DWELLING. A farm household may or may not be that of the farm operator.

Censuses: 1971, 1966, 1961

Reported for: Heads of households

Responses: Farm operator household; farm household; non-farm household.

HOUSEHOLD, PRIVATE

PRMEN

The person or persons occupying a private dwelling.

Censuses: 1971, 1966, 1961

HOUSEHOLD STATUS (relationship to Head of household)

STMEN

Refers to the relationship of persons in the household to the household head. A person may be related to the head through blood or marriage (e.g., wife, son or daughter, brother-in-law, etc.) or he may be unrelated (e.g., lodger, employee, etc.). For census purposes, every HOUSEHOLD must have a HEAD. This is the husband if both husband and wife are present, the parent if living with unmarried children, or any member of a group sharing a dwelling equally; a person occupying a dwelling alone is always reported as the head.

Censuses: 1971, 1966, 1961

Reported for: Total population

Responses: Head; wife; son or daughter; father or mother; brother or sister; son-in-law; father-in-law; daughter-in-law; mother-in-law; brother-in-law; sister-in-law; grandchild; nephew or niece; lodger; lodger's wife; lodger's child; other (specify): uncle, aunt, employee, employee's wife, employee's child, partner.

LODGER: A person living in a household who is unrelated to the Head of household by blood or marriage, and other than a partner or employee. In census terminology, such persons who must pass through someone else's living quarters to reach their own accommodation are considered to be lodgers in the other person's household. If the lodger's wife and/or children are members of the same household, the relationship to the Head of household would be reported as "lodger's wife" or "lodger's child".

PARTNER: A person who is unrelated to the Head of the household and shares accommodation on a partnership basis. A partner's wife or partner's child residing in the same household would be reported as "partner's wife" or "partner's child".

EMPLOYEE: A person who is employed by the Head of household and resides in the same household (such as a maid, nurse, or hired farm labourer). If the employee's wife or child is also a member of the household, the relationship to the Head of household is "employee's wife" or "employee's child".

INMATE: Residents of collective-type households other than employees, for whom care or custody is being provided, such as persons residing in mental hospitals, homes for the aged, penitentiaries or other institutions. If the inmate's wife or inmate's child is present, the relationship to the Head of household is "inmate's wife" or "inmate's child".

Respondents were asked to include as "son or daughter" a stepchild or an adopted child, as well as foster children or wards for whom no pay was received. An unrelated child for whom pay was received was to be marked "lodger".

Remarks: Relationship to the Head of household establishes size and composition of households and families.

IMMIGRATION, PERIOD OF

PERIMM

Refers to the year (or period) when persons born outside Canada first came to live in Canada.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961

Reported for: Persons born outside Canada.

Responses: Before 1931, 1931-1945, 1946-1950, 1951-1955, 1956-1960, 1961-1964, 1965, 1966, 1967-1968, 1969, 1970, 1971.

INCOME, BOND AND DEPOSIT INTEREST AND DIVIDENDS

DIVID

Refers to payments received during 1970 as interest on deposits in banks, trust companies, co-operatives and credit unions, the yield from bonds and debentures, and dividends from stocks and shares. Includes dividends and interest from abroad if received while resident in Canada.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Dollar value or none.

Remarks: Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Consumer Finance Survey concepts are similar and include these receipts as "Investment income". Details of concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

*Data in 1961 excluded interest on deposits in co-operatives or credit unions which was included with "Other investment income". Data referred to the previous 12 months or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, EMPLOYMENT

RVEMP

Refers to the total of income received in 1970 as wages and salaries, net income from business or professional practice and/or net farm income.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: ±Dollar value or none.

Remarks: Comparable in concept to "Earned income or earnings" as shown in the Consumer Finance Survey Publication "Earnings and Work Experience of the 1967 Labour Force", Catalogue No. 13-535. Coverage differences are the same as with the Labour Force Survey.

*Employment income in 1961 was the total of wage and salary and business and professional practice income only as farm income was not collected. Data referred to the previous 12 months, but if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, FAMILY**RVF**

Refers to the sum of the incomes received by all members of the family 15 years and over, from all sources, during the calendar year 1970. Included are wages and salaries, net income from business and professional practice, net income from farm operations, transfer payments, retirement pensions, investment income and other miscellaneous sources.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Members of the family 15 years and over

Responses: ±Dollar value or none.

*In 1961, members of the family 15 years and over, were asked to report total income from each source for the twelve-month period ending May 31, 1961, or, if this figure could not be provided, for the calendar year 1960. The 1961 data excluded farm income and coverage was for residents of private non-farm dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, FAMILY AND YOUTH ALLOWANCES**RVFALLO**

Refers to allowances paid by the federal and provincial governments to mothers and guardians of children during 1970, and consisting of: (1) family allowances paid by the federal government in all provinces for children up to their 16th birthday; (2) youth allowances paid by the federal government in all provinces except Québec for children from their 16th to 18th birthday who are attending school; (3) parents' supplements paid by the Québec and Newfoundland governments; and (4) schooling allowances paid by the Québec government.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who actually received the cheques (usually mother or legal guardian).

Responses: Dollar value or none.

Remarks: Respondents were instructed that family and youth allowance payments, schooling allowances and parents' supplements were to be reported by the person who received the cheque. In the edit programme, amounts reported by the wife were transferred to the head of the family, and amounts reported by other family members were deleted. Income from these sources was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income. Consumer Finance Survey concepts are similar and include these receipts as Government Transfer Payments. Details of concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

*The data are not strictly comparable since the federal programme has changed and the Québec and Newfoundland programmes did not exist. The data referred to the 12 months prior to enumeration or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, FARM**RVAG**

Refers to total receipts from farm sales less depreciation and operational expenses during 1970, regardless of whether the farm was operated by the respondent alone or in partnership, or for the respondent by a paid manager. In the case of a partnership, only the share of income actually received was reported. Cash advances and supplementary and assistance payments from governments as well as acreage reduction payments were considered as farm income. Provision was made for reporting a loss or no income.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: ±Dollar value or none.

Remarks: Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income. Income from farm operation was to be included whether the farm was owned or rented by the operator. Income received from the rental of farm land was, however, to be reported as other investment income.

Included as part of net income from self-employment in Consumer Finance Survey. Details of concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

INCOME FROM ALL SOURCES IN 1970

RVSOU70

Refers to the total income received during 1970 from wages and salaries, business or professional practice, farm operations, family and youth allowances, government old age pensions, other government payments, retirement pensions from previous employment, bond and deposit interest and dividends, other investment sources, and other sources.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: ±Dollar value or none.

Remarks: Income was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income in 1970. The total retained on tape is the calculated total of various parts of the income question, which may differ from the total income entered by the respondent.

Consumer Finance Survey concepts are similar, but coverage excludes Yukon and N.W.T., inmates of institutions, Armed Forces and Indian Reserves. Thus, military pay and allowances are, for the most part, excluded. Further details are included in Catalogue No. 13-534.

*The 1961 Questionnaire did not provide a total of all types of income. It provided, however, a total of the following items: family and youth allowances, old age pensions, retirement pensions, bond and bank interest and dividends, other investment income, and other income such as alimony and government and private annuities. The 1961 total income was calculated by adding wages or salaries, and income from business or professional practice to the total for the above-listed items. Since farm income was not collected in 1961, the data are not comparable with 1971. Coverage in 1961 was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.). The time reference in 1961 was the previous 12 months or, if not known for that period, the 1960 calendar year.

INCOME FROM BUSINESS OR PROFESSIONAL PRACTICE

RVSEMP

Refers to total gross receipts less operational expenses received during 1970 from the respondent's non-farm unincorporated business or professional practice, including partnerships, and from work done on contract or on a free-lance basis. In the case of a partnership, only the respondent's share was reported. Provision was made for reporting a loss or no income.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: ±Dollar value or none.

Remarks: Net income was calculated before personal deductions such as income tax and pensions. Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Similar concepts are used by Consumer Finance Survey, but the data are combined with farm self-employment income and with income from roomers and boarders which was reported as "Other income" in the census. Details of concepts and coverage in the Consumer Finance Survey are included in Catalogue No. 13-534.

*The concept was similar but the reference period referred to the 12 months ending May 31, 1961 or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, GOVERNMENT OLD AGE PENSION

PENSGOV

Refers to pensions paid by the federal and provincial governments, including Old Age Security payments, provincial Old Age Assistance and all payments under the Canada or Québec Pension Plans, for the year 1970 (including dependent benefits and guaranteed income supplement). The term does not include retirement pensions to public servants, RCMP, or military personnel, all of which are classed as retirement pensions from previous employment. Excluded, also, are pensions received from foreign governments which were included as "Other income".

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Dollar value or none.

Remarks: Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Consumer Finance Survey concepts are similar and include these receipts as Government Transfer Payments. Details of concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

*The 1961 data are not strictly comparable since the Canada and Québec Pension Plans did not exist, and Old Age Security was paid to persons 70 years and over, as compared with 65 and over in 1970. Old Age Assistance, based on a means test and paid to persons 65 to 69, was included in 1961. The data referred to the 12 months previous to enumeration or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, HOUSEHOLD

RVMEN

Refers to the sum of the incomes received by all members of the household 15 years and over, from all sources, during the calendar year 1970. Included are wages and salaries, net income from business or professional practice, net income from farm operations, transfer payments, retirement pensions, investment income and other miscellaneous sources.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Members of the household 15 years and over

Responses: ±Dollar value or none.

*In 1961, members of the household 15 years and over, were asked to report total income from each source for the twelve-month period ending May 31, 1961, or if this figure could not be provided, for the calendar year 1960. The 1961 data excluded farm income and coverage was for residents of private non-farm dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, MAJOR SOURCE OF

MASOURV

Refers to that component which constitutes the largest proportion of the total. The comparison for which an indicator is readily available on tape is that between employment income (the total of wages and salaries, net income from business or professional practice and farm income), government transfer payments (the total of family and youth allowances, government old age pensions and other government income), and other income (the total of retirement pensions from previous employment, bond and deposit interest and dividends, other investment income, and other income).

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over with 1970 income, including those who have never worked.

Responses: **EMPLOYMENT INCOME:** includes all income from wages, salaries, tips and commissions plus net income from business or professional practice plus net farm income, if the sum of these was the major proportion of total income (as compared to transfer payments and other income).

TRANSFER PAYMENTS: includes all receipts from family and youth allowances, government old age pensions, other government income, if the sum of these constitutes the major proportion of total income (as compared to employment income and other income).

OTHER INCOME: includes all receipts from bond and deposit interest and dividends, retirement pensions from previous employment, other investment income and other income, if the sum of these constitutes the major proportion of total income (as compared to employment income and transfer payments).

Remarks: Consumer Finance Survey major source data result from the comparison of income from wages and salaries, net income from self-employment, and other money income (the total of investment income, government transfer payments and miscellaneous income). Data for persons whose major source is earned income refer to the total of those whose major source was wages and salaries and those whose major source was self-employment income. Data are therefore not comparable.

*Major Source of Income data tabulated in 1961 was derived from the comparison of income from wages and salaries, net income from business or professional practice, transfer payments (the total of family allowances, old age pensions and other government income), investment income (the total of interest and dividends and other investment income), and other income (the total of retirement pensions and other income). Data showing the major source as employment income refer to the total of persons whose major source, when compared with the other sources listed above, was wages and salaries or net income from business or professional practice. Data are therefore not comparable.

INCOME, OTHER

OTRV

Refers to all income received during 1970 on a regular basis (i.e., not lump-sum payments) other than that reported in the specified categories. Includes such things as alimony, child support, payment from Children's Aid for care of wards, periodic support from persons not in the household, net income from roomers and boarders, non-repayable scholarships, pensions received from abroad, strike pay, royalties, etc. Excluded are capital and gambling gains and

losses, inheritances received in a lump sum, receipts from the sale of property, lump-sum settlements of insurance policies and income tax or pension fund refunds.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Dollar value or none.

Remarks: Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Consumer Finance Survey collects gross income from roomers and boarders as a separate item and includes a derived estimate of the net income from this source under "Net income from self-employment". The concept is similar in other respects. Details on concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

*Data in 1961 included annuities and referred to the 12 months prior to the census date or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, OTHER GOVERNMENT

OTRVGOV

Refers to all payments in 1970 from municipal, provincial and federal governments exclusive of family and youth allowances, government old age pension and Canada and Québec pensions. Included are unemployment insurance, veterans' pensions and allowances, cash welfare payments, workmen's compensation, mothers' allowances, training allowances, and pensions to widows, the blind and disabled. Receipts from foreign government and government scholarships were excluded but counted as "Other income".

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Dollar value or none.

Remarks: Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Consumer Finance Survey concepts are similar and include these receipts as Government Transfer Payments. Details of concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

*The 1961 data referred to the 12 months prior to enumeration or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.). Changes in federal, provincial or municipal government programmes could affect the comparability of this residual class of income.

INCOME, OTHER INVESTMENT

OTRVINVT

Refers to income from investment other than bond and deposit interest and dividends, including such items as mortgage interest, net rents, estate income and interest or cash dividends from insurance policies, received during 1970. Provision was made for reporting a loss or no income from this source.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: ±Dollar value or none.

Remarks: Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Consumer Finance Survey concepts are similar and include these receipts as "Investment income". Details of concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

*Data in 1961 included interest on deposits in co-operatives. This was included with bond and deposit interest and dividends in 1971. Data referred to the previous 12 months or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, RETIREMENT PENSIONS FROM PREVIOUS EMPLOYMENT PENS

Refers to income received during 1970 as result of previous employment of either the respondent or a deceased relative. Includes cash allowances paid to retired employees, all annuities, and pensions paid to retired RCMP, career military and public service employees. Retirement pensions received from abroad were excluded, but counted as "Other income".

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Dollar value or none.

Remarks: Income from this source was reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Consumer Finance Survey concepts are similar and include these receipts as "Miscellaneous income". Details of concepts and coverage are included in Catalogue No. 13-534.

*Annuities were reported as "Other income" in 1961. Data referred to the previous 12 months or, if not known for that period, to the 1960 calendar year. Coverage was for non-farm private dwellings only (excluding N.W.T.).

INCOME, WAGES AND SALARIES SAL

Refers to total wages and salaries before deductions, and includes military pay and allowances, tips, commissions and bonuses, and piece-rate reimbursement received during 1970. Free room and board or reimbursement for travel or other work expenses were excluded. Owners of unincorporated businesses were instructed to report income drawn as salary as either business or professional practice income or farm income, not as wages and salaries. Wages and salaries earned while non-residents of Canada (e.g., prior to immigration) were excluded.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Dollar value or none.

Remarks: Wages and salaries were reported to the nearest dollar, but in the coding operations, the units digit was dropped. To counteract any bias that might be introduced through this procedure, \$10 was added to the entries of every fourth person reporting income.

Consumer Finance Survey concepts are similar. However, coverage excludes Yukon and N.W.T., inmates of institutions, Armed Forces and Indian Reserves. Further details are included in Catalogue No. 13-534.

*On the 100% questionnaire, the question was asked only of persons who reported that they worked for cash wages and salary in at least one week in the previous 12 months and the time period covered was to be the previous 12 months, but if not known for that period, the 1960 calendar year could be substituted. If the amount was less than \$12,000, it was entered to the nearest hundred dollars. If over \$12,000, the amount was reported in either of the two groups - "\$12,000-14,999" or "\$15,000+", depending upon which group was appropriate. On the sample questionnaire used in every fifth non-farm private household (excluding N.W.T.), amounts were reported and keypunched to the nearest dollar.

INCORPORATION STATUS

INC

Refers to the legal status of a business.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who had worked since January 1, 1970 and who were mainly self-employed either with or without paid help in the job reported, i.e., their job in the week prior to enumeration or that of longest duration since January 1, 1970.

Responses: Incorporated; unincorporated.

Remarks: No definition of incorporation was included in the Instruction Booklet or the Content Manual. If the question was unanswered but the name of firm was given, and either it or the matching name in the List of Establishments included "Inc." or "Ltd.", the "Yes" circle was filled during the coding operation. AN INCORPORATED BUSINESS is a business or farm which has been formed into a legal corporation, having a legal entity under either federal or provincial laws. AN UNINCORPORATED BUSINESS OR FARM has no separate legal identity, but may be a partnership, family business or owner-operated business.

The question on incorporation assisted in identifying class of worker, since persons who report themselves as self-employed in incorporated companies are included with wage-earners in 1971 published statistics.

INDUSTRY

ACTIND

Refers to the general nature of the business carried out in the establishment where the respondent was employed as indicated by his reporting of the name of his employer (or his own business name if self-employed) and the kind of business, industry or service engaged in by this establishment. If not employed in the week prior to enumeration, the information was to relate to the respondent's job of longest duration since January 1, 1970. Persons with two or more jobs were to report the information for the job at which they worked the most hours.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970.

Responses: The industry divisions are comprised of individual classes based on the general nature of the business carried out in the establishment where the respondent was employed as indicated by the reporting of the name of his employer (or his own business name if self-employed) and the kind of business, industry or service engaged in by this establishment. For further information on the classification, see "1971 Standard Industrial Classification Manual" Catalogue No. 12-501 or, alternatively, the List of codes and class titles used in the census. One additional class 005, "Farm type unknown" was used in the census and class 715 was combined with 707. Class 999 was not used.

Remarks: The categorization into the three-digit Standard Industrial Classification classes was performed through the use of a pre-coded List of Establishments, where possible, to ensure uniformity with the classification of these establishments by other Statistics Canada surveys.

The Labour Force Survey obtains the last industry of persons not currently employed but looking for work. The classification used should be ascertained before comparing the data.

These data are most frequently tabulated and published for persons in the labour force who worked since January 1, 1970 (i.e., the experienced labour force as defined in 1971) although available for all persons who worked since January 1, 1970.

*Data in 1961 refer to the industry in which employed last week and, for those not employed (i.e., for the "looking" and "not in the labour force with a job in the previous year" categories) to their last job. The 1961 classification differs in some respects from that used in 1971 and lists of comparable classes and conversion indexes available from Census Division should be consulted when making comparisons.

LABOUR FORCE ACTIVITY

ACT

Refers to the labour market activity of persons 15 years and over in the week prior to enumeration, i.e., in most cases during the week of May 24 to 31, 1971.

The categories of this concept were derived from the responses to the five questions which comprised the labour force query on the census questionnaire. These questions were:

HOURS WORKED LAST WEEK FOR PAY OR PROFIT;

HOURS HELPED LAST WEEK WITHOUT PAY IN FAMILY FARM OR BUSINESS;

LOOKED FOR WORK LAST WEEK;

WITH JOB BUT ON TEMPORARY LAY-OFF LAST WEEK;

WITH JOB LAST WEEK BUT ABSENT FROM WORK.

The data from these questions are available (see the appropriate definitions); however, the major purpose of these questions was to derive the labour force activity of the respondent through office editing procedures, and attempts to use the data from these questions directly can lead to serious distortions and misinterpretations. These problems are discussed below and in the definition of each question.

The questions were edited by a priority system (for positive entries) corresponding to the order of the questions, to prevent double counting and, thus, to exclude from the "looking" and "on temporary lay-off" categories those with a job. The priority system used to edit the census query is based on the system utilized in the Statistics Canada Labour Force Survey where "worked" has first priority whether reported as a major or secondary activity, "looked" second priority and "had a job but not at work" third priority. Persons performing more than one of the activities queried were instructed to answer positively to each relevant question, while persons performing none (such as housewives engaged only in housework in their own home) were to answer negatively to all five. The Census Representative's edit for completeness of response accepts the first positive entry as a response to the whole question and no follow-up was made if one positive answer had been obtained.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: WORKED LAST WEEK FOR PAY OR PROFIT (ARMED FORCES AND CIVILIAN). Refers to persons 15 years and over (Armed Forces or Civilian) who in the week prior to enumeration, worked even a few hours for pay or profit, either for someone else or for themselves. Excludes inmates but includes persons who worked in non-family enterprises for payment in kind (religious workers, etc.). The separation into Armed Forces and Civilian categories was made by assigning those whose occupation was Commissioned Officers or Other Ranks, Armed Forces to the Armed Forces category.

Data in 1961 on persons with a job in the week prior to enumeration included

persons who worked for pay or profit, those who worked in unpaid family work, and persons with jobs but not at work for reasons other than temporary lay-off. Labour Force Survey data on those who worked last week include those who worked in unpaid family work, but exclude the Armed Forces.

WORKED LAST WEEK IN UNPAID FAMILY WORK. Refers to persons 15 years and over who did not work for pay or profit in the week prior to enumeration but reported that they helped 1-19 or 20+ hours in the operation of a family farm or business for a related member of the same household. Female farm workers reporting 1-19 hours and inmates were excluded by the edit.

Not collected as a separate item *in 1961* or in the Labour Force Survey.

LOOKED FOR WORK LAST WEEK. Refers to non-inmates 15 years and over who did not work for pay or profit or in unpaid family work in the week prior to enumeration but reported that they looked for work.

In 1961, while persons on temporary lay-off were to be included in the category "looked for work", persons with jobs but absent for other reasons were not to be asked the question and are, therefore, excluded whether or not they looked for work. Comparable in concept with Labour Force Survey group "without work and seeking work".

ON TEMPORARY LAY-OFF LAST WEEK. Refers to non-inmates 15 years and over who did not work or look for work in the week prior to enumeration but reported that they had a job from which they were on temporary lay-off (for not more than 30 days).

Not collected as a separate item *in 1961*. Comparable in concept to the Labour Force Survey category "on temporary lay-off".

WITH JOB BUT NOT AT WORK LAST WEEK (ARMED FORCES AND CIVILIAN). Refers to non-inmates 15 years and over (Armed Forces or Civilian) who did not work or look for work and were not on temporary lay-off during the week prior to enumeration, but reported that they had a job during that week from which they were absent because of illness, vacation, strike, training courses, etc. The separation into Armed Forces and Civilian was made by assigning those whose occupation was Commissioned Officers or Other Ranks, Armed Forces to the Armed Forces category.

Not collected as a separate item *in 1961*. Similar data from the Labour Force Survey for the civilian portion would be for the category "had a job but not at work for reasons other than temporary lay-off", included as part of the employed.

NOT IN THE LABOUR FORCE (NON-INMATE). Refers to persons other than inmates who reported negatively to all five parts of the labour force query, i.e., who did not work or look for work, were not on temporary lay-off and did not have a job from which they were absent because of illness, etc., in the week prior to enumeration. Includes also female farm labourers who helped 1-19 hours only on a family farm.

Comparable to the "not in the labour force (non-inmate)" group of 1961 and comparable in concept to the "not in the labour force" category of the Labour Force Survey.

NOT IN THE LABOUR FORCE (INMATE). Refers to persons 15 years and over, classified by their relationship to head as inmates of institutions (i.e., including inmate's wife, etc.; see Household status), who are automatically categorized as not in the labour force (i.e., as not working, looking for work or with jobs but not at work) in the census edited data, regardless of their entries to the labour force query.

Comparable to 1961 data for this group except for possible effects of more stringent edit conditions. Excluded from Labour Force Survey sample.

Remarks: Similar data are collected by the Labour Force Survey, using a major activity and secondary activity approach. A separate question on reasons for working less than the usual number of hours is used to determine those in this group who were on temporary lay-off, who are included with the unemployed, if not also working. Survey coverage is inclusive of persons 14 years but exclusive of Yukon and N.W.T., Indians on reserves, members of the Armed Forces, inmates of institutions and overseas households. Some differences may also exist in the treatment of a few marginal groups (such as persons taking retraining courses) where the census Instruction Booklet contained no instructions for such persons. A paper giving further background on the comparison of census and labour force data is available on request.

*General data on labour force activity were confined to information on persons with a job or, if none, looking for work, in the week prior to enumeration. Persons on temporary lay-off were to be included in the latter group. Inmates and female unpaid family workers, who were farm labourers and reported their usual hours of work as less than 20, were excluded by edit from the 1961 labour force.

Several important and specific differences in definition exist between the 1971 and 1961 Censuses; these differences are discussed as part of the definition of each response.

LABOUR FORCE, EMPLOYED

EMACTPOP

Refers to all non-inmates 15 years and over who, during the week prior to enumeration, worked for pay or profit, or in unpaid family work, or had a job from which they were temporarily absent because of illness, vacation, strike, etc. This is derived by combining "WORKED LAST WEEK FOR PAY OR PROFIT (ARMED FORCES) + (CIVILIAN)", "WORKED LAST WEEK IN UNPAID FAMILY WORK", and "WITH JOB BUT NOT AT WORK LAST WEEK (ARMED FORCES) + (CIVILIAN)". See responses of Labour Force Activity. Persons who had jobs but did not work during the reference week were included in the unemployed, if they were on temporary lay-off or looked for work. Female farm workers working less than 20 hours in a family farm or business are also excluded, as are employed inmates of institutions.

Censuses: 1971, 1961*

Remarks: See "Remarks" on "Labour Force, Total" for the coverage difference between the 1971 Census and the Labour Force Survey and the possible sources of difference.

*Since persons with a job but not at work for reasons other than temporary lay-off were included in the group "with a job last week" whether or not they also looked for work, data are not completely comparable. In addition, some evidence exists that enumerators incorrectly included those on temporary lay-off in this group, in some instances.

LABOUR FORCE, EXPERIENCED

EXACTPOP

Derived by deleting from the total labour force those persons looking for work who had never worked or who had worked only prior to January 1, 1970.

Censuses: 1971, 1961*

Remarks: In reference to the Labour Force Survey, Labour Force enumerators are instructed to enter "None" in the questions on Occupation and Industry for persons looking for work who had never worked before. The data for Occupation and Industry are, therefore, exclusive of such persons, but inclusive of those looking for work who had not worked recently.

*The experienced labour force of 1961 is not directly comparable; it referred to the total labour force, excluding persons looking for work who had never worked, but including persons looking for work who had not worked since January 1, 1960. The number of such persons was, however, very small.

LABOUR FORCE, NOT IN

NACTPOP

Derived by adding the groups "not in labour force (inmate)" and "not in labour force (non-inmate)". Most persons in this category are students, housewives, retired workers, seasonal workers enumerated in an "off" season who are not looking for work, and persons who cannot work because of long-term physical or mental illness or disability. Inmates of institutions are included. Unpaid female farm workers helping less than 20 hours in a family farm or business are transferred to this group by edit.

Censuses: 1971, 1961*

Remarks: Not comparable to the Labour Force Survey since the latter excludes inmates from their coverage. Other coverage differences are the inclusion of 14-year olds and the exclusion of Yukon, N.W.T., Indians on reserves and the Armed Forces and overseas households in the survey.

*Because different questions were used to establish the labour force in 1961, although the concepts are the same, some non-comparability of data may exist.

LABOUR FORCE, TOTAL (current)

TOTACTPO

Derived by combining those in the groups "WORKED LAST WEEK FOR PAY OR PROFIT (ARMED FORCES) + (CIVILIAN)", "WORKED LAST WEEK IN UNPAID FAMILY WORK", "LOOKED FOR WORK LAST WEEK", "ON TEMPORARY LAY-OFF LAST WEEK", and "WITH JOB BUT NOT AT WORK LAST WEEK (ARMED FORCES) + (CIVILIAN)". See responses of Labour Force Activity. Since housework in own home and volunteer work are excluded from the "WORKED LAST WEEK FOR PAY OR PROFIT" and "WORKED LAST WEEK IN UNPAID FAMILY WORK" groups, persons performing only these activities are excluded from the labour force. Also excluded are female farm workers who indicated they helped without pay on a family farm for less than 20 hours, and inmates of institutions.

Censuses: 1971, 1961*

Remarks: PARTICIPATION RATE for any area, group or category is normally the percentage the total labour force forms of the total population 15 years and over in the area, group or category.

Comparable in concept to the Labour Force Survey. Since different questions and methods were used in the census, some problems of non-comparability of data may be found when data are analysed. Labour Force Survey coverage is inclusive of 14-year olds and exclusive of residents of the Yukon and Northwest Territories and overseas households, Indians on reserves, members of the Armed Forces and inmates of institutions.

*Comparable in concept with 1961 but different questions to obtain the information ("Did you have a job last week?" and "Did you look for work last week?") and different methodology (Canvasser enumeration) may result in some non-comparability.

LABOUR FORCE, UNEMPLOYED**INACTPOP**

Consists of all non-inmates 15 years and over who, during the week prior to enumeration, were not working but were "looking for work", or were "on temporary lay-off". See responses of Labour Force Activity. Persons seeking their first job are included as are those who would have looked for work except that they were temporarily ill or believed no suitable work was available in the community. It excludes unemployed inmates of institutions.

Censuses: 1971, 1961*

Remarks: The UNEMPLOYMENT RATE for any area, group or category is the percentage the unemployed labour force forms of the total (or occasionally the experienced) labour force in the area, group or category. Labour Force Survey is exclusive of Yukon and N.W.T., overseas households, Indian Reserves, members of Armed Forces, and inmates of institutions, but includes 14-year olds. Concept is comparable although questions were different, and some problem of non-comparability may be found when data are analysed.

* Mainly comparable in concept except that persons reported as with jobs but absent because of illness, vacation, strike, etc., were not asked the question. Since, for this group, looking for work takes priority in 1971, some non-comparability exists.

LANGUAGE MOST OFTEN SPOKEN AT HOME**LANUSU**

Refers to the language spoken most frequently by the person in his home.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Total population

Responses: See Appendix A.

Remarks: Respondents speaking two or more languages reported the language, which, in their opinion, they used most frequently. Persons living alone reported the language spoken most frequently in their daily routine. For infants who had not learned to speak, the language spoken most often in the home was reported. Persons other than infants who were unable to speak were considered as speaking the language in which they made themselves understood.

LANGUAGE, OFFICIAL**LANOF**

Refers to the ability to carry on a conversation of some length on various topics in either of the official languages of Canada (English and French).

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961

Reported for: Total population

Responses: English only; French only; both English and French; neither English nor French.

Remarks: Either English or French studied at school was not to be reported unless a conversation could be conducted in it. Infants who had not learned to speak were reported as speaking the language most commonly spoken in the home, if either English or French was the language of the home. Otherwise, they were reported as speaking neither English nor French. In no case, were infants who had not learned to speak reported as speaking both languages. Persons other than infants, who were unable to speak, were reported as speaking the language in which they made themselves understood, if either English or French. Persons speaking either or both of the official languages may also speak other languages and may have a mother tongue other than English or French.

LOOKED FOR WORK LAST WEEK (total)**QUEMP**

Refers to whether or not the person (including inmates and those also working for pay or profit or in unpaid family work) looked for work in the week prior to enumeration.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Yes; no.

Remarks: For data based on the usual labour force concepts, see Labour Force Activity. These data were retained primarily to permit examination of persons with more than one labour market activity. Because of the possible effect on the data of the field edits for completeness, caution should be exercised when using these data for such purposes.

Similar data not normally available from the Labour Force Survey.

*In 1961, persons who indicated they had a job were not asked if they looked for work and any answers received in error for such persons were deleted in the editing. For data more comparable to the 1961 category "looked for work", see the edited category "looked for work last week" under Labour Force Activity concept.

MARITAL STATUS**MAT**

Refers to the conjugal status of a person.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Reported for: Total population

Responses: **SINGLE** (never married): Persons who never married (including all persons less than 15 years) and persons whose marriage was annulled.

NOW MARRIED: Persons whose husband or wife is living, unless the couple are separated or a divorce has been obtained; persons living common-law are considered as "Now married".

WIDOWED: Persons who have lost their spouse through death and who have not remarried.

DIVORCED: Persons who have obtained a legal divorce and have not remarried.

SEPARATED: Persons who have been deserted or who have parted because they no longer want to live together, but have not obtained a divorce. They may or may not be legally separated.

*"Separated" persons were included with "married" persons.

MARRIAGE, FIRST, DATE OF**DA1MR**

Refers to the month, year and decade of first marriage for persons 15 years and over who identify themselves as married, widowed, divorced or separated under "Marital status".

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who have ever been married.

Responses: January 1880, February 1880, May 1971.

Remarks: Persons under 15 years who identified themselves as "ever married" were classed as "single (never married)" when the questionnaire was edited.

This question on date of first marriage was answered by males and females, regardless of whether the marriage took place in Canada or abroad.

AGE AT FIRST MARRIAGE was derived by combining this information on date of first marriage with the information reported for date of birth.

*In 1961, the question on date of first marriage applied only to females and was answered in groups of months: January-May, June-November, December.

MOTHER TONGUE

LANM

Refers to the first language learned that is still understood. Persons who no longer understand the first language they learned reported the next language they learned and still understand.

Censuses: 1971, 1961

Reported for: Total population

Responses: See Appendix D.

Remarks: For infants who had not learned to speak, the language spoken most often in the home was reported. Deaf-mutes were considered as speaking the language in which they made themselves understood.

MOVES, INTERMUNICIPAL

INTERMU

Refers to number of moves from one Canadian city, town, village, or municipality to another between June 1, 1966 and May 31, 1971.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 5 years and over

Responses: None, 1, ..., 4, 5 or more.

Remarks: Moving away and returning to the same place was counted as two moves. Persons coming to Canada from another country did not count their arrival in Canada as a move, but included any moves made within Canada. The moves of students to attend school or to take summer employment were not counted. For persons 5-14 years, mobility information was imputed on the basis of information reported for the parents, if present. If neither was present, imputation was made on the basis of information reported by the Head of the household.

OCCUPATION

OCC

Refers to the kind of work the person was doing, as determined by his reporting of his kind of work, his description of his most important duties, and the job title. Data relate to the job at which the respondent worked the most hours (if he had more than one job). If he did not have a job during the week prior to enumeration, the data relate to the job of longest duration since January 1, 1970.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970.

Responses: A classification system based on the Canadian Classification and Dictionary of Occupations was used in the 1971 Census. Unit Groups to which occupations are classified in this system were formed to have a "desirable degree of homogeneity with respect to kind of work performed". Although work performed may be influenced by particular industrial process, the classification of individuals by their kind of work is theoretically independent of the nature of business of the establishment in which it is carried on. In most cases, self-employed individuals, reporting their kind of work, are classified to the relevant unit group in the same fashion as employees. For further information on the classification, including definitions of the individual unit groups, see "Occupational Classification Manual, Census of Canada, 1971" Volume I, Catalogue No. 12-536, or alternatively, the List of codes and class titles used in the census. It should be noted that classes 1149 and 9918 were subdivided by machine edit and given new codes according to the industry in which found.

Remarks: These data are most frequently tabulated and published for persons in the labour force who worked since January 1, 1970 (i.e., the experienced labour force as defined in 1971) although available for all persons who worked since January 1, 1970.

*The data classification system is not comparable. Similar data were collected in 1961 and classified on the basis of the 1961 Census Occupational Classification; these data were based on reported kind of work only and were related to job during the week prior to enumeration, or to the last job of those with no job who were looking for work or for those not in labour force who had worked in the previous 12 months. Comparisons with 1961 data should be made only after consulting the Census Division. It is hoped that lists of comparable classes and conversion charts will be prepared for publication at a later date.

PLACE OF RESIDENCE 5 YEARS AGO

PLRES66

The place where a person normally lived and slept, i.e., his home on June 1, 1966. This question on actual movements of population within Canada thus refers to the classification of population into: (a) MOVERS, NON-MOVERS (MOBILITY STATUS); (b) MIGRANTS, NON-MIGRANTS (MIGRATION STATUS).

MOVERS (MOBILE POPULATION) refers to persons who, on Census Day, were living in a different dwelling than the one occupied five years previously.

MIGRANTS are persons whose place of residence five years prior to the census was outside the municipality in which they were residing at the census date. NON-MIGRANTS are persons who were residing in the same municipality five years prior to the census, even though they may have changed dwellings within the municipality, or have moved out of the municipality and returned to it within the five-year period.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Persons 5 years and over

Responses: Same dwelling; same city, town, village or municipality, but not same dwelling; different city, town, village or municipality in Canada (respondents were asked to state its name); outside Canada.

Remarks: For persons 5-14 years, mobility information was imputed on the basis of information reported for the parents, if present. If neither parent was present, imputation was made on the basis of information reported by the Head of the household.

In cases where changes had occurred in the name or boundaries of a municipality since June 1, 1966, the name or boundaries as they existed on June 1, 1971 were reported.

*In 1961, respondents were asked, "Did you live in this dwelling five years ago, on June 1, 1956?". In 1971, the question was "Where did you live five years ago, on June 1, 1966?".

PLACE OF WORK, USUAL

PLEMP

Refers to the place where the person usually worked in performing the job reported. The job reported was that held by the person in the week prior to enumeration or, if not employed in that week, his job of longest duration since January 1, 1970. For persons with more than one job during the week prior to enumeration, the place of work was to be reported for the job at which they worked the most hours.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970.

Responses: The full address was to be reported including the province and, where applicable, county, municipality, street and number. If the full address was not known, the name of the building, the side of the street and nearest corner or the name of the area could be substituted. Persons who did not work in one area but reported regularly to a headquarters were to give the address of the local headquarters or depot. Those whose place of work was their home or the farm on which they lived reported "At home". Persons with no usual place of work reported the address where they worked most often. Data were coded to the municipality level, and in a post-censal coding operation, to the census tract level in most tracted areas.

Diplomats, Armed Forces personnel enumerated abroad, recent immigrants not currently employed whose job of longest duration since January 1, 1970 was outside Canada, and persons working in nearby US centres are included in the "Outside Canada" category. In tabulations using place of work as the geographic base, the place of residence can be substituted for those reporting "At home".

Data on place of work will be available for provinces, counties and census divisions, municipalities and subdivisions, census tracts of most census-tract areas, modified CMA - CA (census metropolitan area - census agglomeration) parts and for modified Canada Manpower Centre areas.

Remarks: These data are most frequently tabulated and published for the employed labour force or the experienced labour force although available for all persons who worked since January 1, 1970.

POPULATION (CANADIAN RESIDENTS)

POPTOT

Refers to the total number of persons whose usual place of residence at the census date (i.e., midnight between May 31 and June 1, 1971) was somewhere in Canada, including Canadian government employees stationed abroad and their families, members of Canadian Armed Forces stationed abroad and their families, and crews of Canadian merchant vessels. Not included are government representatives of other countries and their families, attached to the legation, embassy, or other diplomatic body of that country, members of the Armed Forces of other countries stationed in Canada and members of their families who are not citizens of Canada, students attending school in Canada whose usual residence is outside Canada, and residents of another country visiting in Canada temporarily.

Censuses: 1971, 1966, 1961

POPULATION, FARM

POPAG

All persons living in a dwelling situated on a census-farm, regardless of their occupation. Persons living on census-farms that were located in cities, towns and villages were included with the census-farm population of the adjoining subdivisions.

Censuses: 1971, 1966, 1961

POPULATION, RURAL FARM

POPRUAG

All persons living in dwellings situated on census-farms in rural localities. The population living on farms includes persons who are not connected with the farming operations and who derive their income from non-agricultural pursuits. Conversely, farm operators and their families who live elsewhere than on their holdings are not included.

Censuses: 1971, 1966, 1961

POPULATION, RURAL NON-FARM**POPRUNAG**

All persons living in rural localities in dwellings other than those situated on census-farms. Rural non-farm population includes such groups as: (1) agricultural workers who do not reside on a farm; (2) residents of municipalities which do not meet the criteria of the urban definition.

Censuses: 1971, 1966, 1961

POPULATION, URBAN**POPURB**

The urban population includes all persons living in: (1) incorporated cities, towns and villages with a population of 1,000 or over; (2) unincorporated places of 1,000 or over, having a population density of at least 1,000 per square mile; (3) the urbanized fringe of (1) or (2). All the remaining population is rural.

Censuses: 1971, 1966, 1961

RELIGION (religious denomination)**RELIG**

Refers to the specific religious body, denomination, sect or community reported in answer to the question "What is your religion?"

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961

Reported for: Total population

Responses: See Appendix E.

Remarks: Respondents were asked to give a specific denomination, even if they did not attend a place of worship, although provision was made for marking "No religion" if the person considered this to be the appropriate answer. For infants and young children, the religion in which they were being brought up was reported. Census figures do not measure church membership or indicate the degree of affiliation with any religious body.

SCHOOL ATTENDANCE**EDPRES**

Refers to either full-time or part-time attendance at any type of educational institution since September 1970.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 5 years and over

Responses: Full-time; part-time, day or evening; no attendance.

Remarks: A person was considered as attending full-time if he took *75 per cent or more* of the normal course load in the grade or year in which he was registered. Part-time courses include only organized instructional classes aimed at expanding knowledge or skills but do not include activities which have no educational aim or which are not planned in systematic sequence (e.g. isolated public lectures).

*Data for part-time attendance were not collected. The question was: "Since last September, did you attend school or university? Yes (any regular day-time attendance); No".

In 1961, the concept of school attendance was restricted to attendance at elementary or secondary schools and universities. It did not include attendance at such institutions as technical institutes, community colleges, CEGEP's, teachers' colleges, schools of nursing, trade schools, business schools, etc.

SCHOOLING, ELEMENTARY OR SECONDARY**EDELSC**

Refers to the highest grade of elementary or secondary school attended. Persons who were currently enrolled at census time gave the grade or year they were attending.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Total population

Responses: No schooling, kindergarten, 1, 2, 12, 13.

Remarks: Levels of education as expressed in grades vary from province to province and also over the years in most provinces. The following equivalents provide a rough guide and have been accepted for census purposes. Senior matriculation is Grade 12 in Nova Scotia and Grade 13 in Ontario and British Columbia. In Prince Edward Island and New Brunswick, Grade 12 is the normal year for leaving school, and in Newfoundland, Grade 11. For the Québec provincial school system, high-school graduation is at Grade 12, followed by a 2-year or 3-year course in CEGEP's. For graduates of the classical colleges of Québec, "Versification" is considered equivalent to Grade 11, and "Belles-Lettres" is beyond the secondary level. High-school graduation is at the Grade 12 level in the Prairie Provinces and is equivalent to Senior matriculation in the other provinces. The educational system of the Yukon is patterned after that of British Columbia, while the Northwest Territories follows the education system of the Prairie Provinces. In the British school system, 5th Form (Grammar or Public School) is equated to Grade 13, and 6th Form to the first year of university. In the Continental system, the first four years of Middle School (Lyceum, Gymnasium, College, etc.) correspond to Grades 9 to 12.

SCHOOLING, LEVEL OF

EDGR

Refers to the highest grade or year of elementary school, secondary school or university attended. Whether or not the person had attended any post-secondary institution other than university may also be indicated, depending on the tabulation.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Total population

Responses: Persons who were enrolled in an educational institution at census date reported the grade or year in which they were registered.

*In 1961, grades or years on the enumeration documents were categorized as Elementary 1-4, Elementary 5+, and Secondary 1 to 5. University level was given in the following classifications: 1-2 years of university, 3 years, 4 years and university degree. In 1971, the elementary-secondary categories were dropped and the grades were categorized as 1 to 13. University level was given as 1, 2, 3, 4, 5 or 6+ years of university. Attendance at "other" post-secondary institutions was not recorded in 1961. University degrees were classified as Bachelor, First Professional, Master's or higher in 1971. In 1961 "University degree" only was obtained without classification by type.

SCHOOLING, PLACE OF COMPLETION OF HIGHEST GRADE OF ELEMENTARY OR SECONDARY SCHOOLING

PLELSCED

Refers to the place where the person completed his highest grade (or year) of elementary or secondary schooling, specifying the province if in Canada. Otherwise, "Outside Canada" was reported, without specifying the country.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Nfld., P.E.I., N.S., N.B., Qué., Ont., Man., Sask., Alta., B.C., Yukon, N.W.T., outside Canada, no schooling.

Remarks: Persons who attended school in more than one province reported the province where they completed their highest grade (or year). Persons who had never attended school reported "No schooling".

SCHOOLING, POST-SECONDARY NON-UNIVERSITY**EDNU**

Refers to attendance at trade or business schools, institutes of technology, community colleges, CEGEP's (in Québec), teachers' colleges, schools of nursing, etc.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: None, 1, 2, 3+.

Remarks: Persons who took one year in each of two different types of post-secondary schools reported 2 years of post-secondary schooling.

SCHOOLING, POST-SECONDARY UNIVERSITY**EDU**

Refers to the number of years of university training.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: None, 1, 2, 3, 4, 5, 6+.

Remarks: Persons who attended only part of a year at university, or who attended the qualifying year, reported "University 1". If more than one year was required to complete 1 year of schooling, only one year was counted. Persons who completed a year or more in more than one faculty reported the combined number of years completed in the different faculties.

*The responses were 1-2, 3, 4+, Degree.

SEX**SEX**

Refers to the gender of the respondent.

Censuses: 1971, 1966, 1961

Reported for: Total population

Responses: Male, female.

Remarks: Since a person's first name is not always sufficient indication of his sex (e.g., Jean, Leslie, Francis), respondents were required to specify "Male" or "Female".

SEX RATIO refers to the ratio of the number of males per 100 or per 1,000 females.

UNIVERSITY DEGREE**UDEG**

Refers to the highest university degree obtained.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: No university degree, certificate or diploma; a university certificate or diploma (below Bachelor level); Bachelor degree; Master's or equivalent, or earned Doctorate.

Remarks: Honorary degrees were not included.

*In 1961, "University degree" only was obtained without classification by type.

VOCATIONAL COURSE, TYPE OF**TYPAPP**

Refers to training obtained through apprenticeship or by means of some other full-time vocational course.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who have ever completed a full-time vocational course.

Responses: Apprenticeship course; other full-time vocational; none.

Remarks: To be considered, a vocational course or apprenticeship had to be of three months duration or longer. Courses leading to a high-school diploma or to a university degree, certificate, or diploma were not counted. The following courses were included only if they were taken to improve occupational qualifications: arts and craft programmes; literacy or language courses; investment or homemaking courses; music or other cultural courses. Courses within the Armed Services were included if they were of three months full-time duration and useful in civilian life. Courses which were dropped before completion were not included.

VOCATIONAL TRAINING, DATE OF COMPLETION OF**COMAPP**

Refers to the period when the vocational course was completed.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who have ever completed a full-time vocational course of at least three months duration.

Responses: Before 1946; 1946-1955; 1956-1960; 1961-1965; 1966-1968; 1969-1971.

VOCATIONAL TRAINING, KIND OF**APP**

Refers to the field of an APPRENTICESHIP or other full-time vocational course, e.g. carpentry, barbering, drafting, etc.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who have ever completed a full-time vocational course of at least three months duration.

Responses: See Appendix F.

Remarks: Persons who had completed more than one course were required to describe the course or apprenticeship of longest duration.

VOCATIONAL TRAINING, LENGTH OF**DURAPP**

Refers to the duration of the vocational course or apprenticeship in months or years.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who have ever completed a full-time vocational course of at least three months duration.

Responses: 3-5 months; 6-12 months; 1-2 years; 2-3 years; more than 3 years.

Remarks: Persons who had completed more than one course were required to describe the course or apprenticeship of longest duration. Length of apprenticeship training includes the entire length of the apprenticeship, not just the time spent in formal class-room or shop instruction.

WARTIME SERVICE**VETERAN**

Refers to any service during wartime in the active military forces (Army, Navy, or Air Force) of Canada or allied countries.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Men 35 years and over
Responses: In World War I or earlier wars; in World War II or in Korea; in both World Wars; no wartime service.
Remarks: Service in semi-civilian organizations such as the Merchant Marine, Red Cross, St. John Ambulance Corps, and Salvation Army, or in a civilian capacity in service schools, establishments or the reserve units of the military, was not included.

*Only men of 25 years and over were asked this question.

WEEKS WORKED IN 1970

WKSEMP70

Refers to the number of weeks in 1970 during which the respondent worked even for a few hours. Includes weeks of paid vacation or sick leave or paid absence on training courses. "Work" implies work for "pay or profit", self-employment, unpaid work on family farm or business, and work for payment "in kind" in a non-family enterprise. Data are available for all persons who worked since January 1, 1970, including the number of those who did not work in 1970.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over who worked since January 1, 1970.

Responses: Did not work during 1970; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52.

Remarks: Edited data do not include inmates of institutions.

The January 1971 Labour Force Survey included a question on weeks worked in 1970 for all persons 14 years and over. Other coverage differences consist of the exclusion of Yukon and N.W.T., Indian Reserves, inmates of institutions, and the Armed Forces and overseas households. Because of the shorter recall period, these data can be used as measure of this problem in the census statistics after allowances are made for coverage differences and sampling errors.

*Not comparable. In 1961, weeks worked for cash wages and salaries in the previous 12 months were to be reported. Therefore, most self-employed persons and unpaid family workers as well as persons working for payment in kind in non-family enterprises answered "None" to the question.

WEEKS WORKED IN 1970, FULL-TIME OR PART-TIME

WKSFUPAR

Persons who worked in 1970 were asked to report whether the weeks reported were mainly full weeks of work or mainly weeks in which they worked only part of a week. (Persons working only one day a week were instructed to mark "Part-time".) Persons with a part-time job for part of the year and a full-time job for another part of the year were to report the information for the job at which they worked the most weeks. FULL-TIME WORK was defined as work for the full work week for the normal work hours.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over who worked in 1970.

Responses: Full-time; part-time.

Remarks: No completely specific definition was given for full-time because of the varying hours considered as full-time in different occupations and industries. For this reason, full-time data should not be interpreted in terms of specific hours. Similar questions included in January 1971 Labour Force Survey.

WITH JOB BUT ON TEMPORARY LAY-OFF LAST WEEK (total) NEMPTEMP

Refers to whether or not the person (including inmates and those who also worked or looked for work) was on temporary lay-off from his job at any time in the week prior to enumeration.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Yes; no.

Remarks: For data based on the usual labour force concepts, see Labour Force Activity. These data were retained primarily to permit the examination of persons with more than one labour market activity. Because of the possible effect on the data of the field edits for completeness, caution should be exercised when using these data for such purposes.

WITH JOB LAST WEEK BUT ABSENT FROM WORK (total) EMPABS

Refers to whether or not the person (including inmates and persons who also worked or looked for work) had a job from which he was absent at any time in the week prior to enumeration because of illness, vacation, labour dispute at his place of work, training courses or educational leave with or without pay providing his job was being held for his return, bad weather, fire, personal reasons, etc.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Yes; no.

Remarks: Persons with definite instructions to report to a new job were also to be included in those with a job but absent last week.
For data based on the usual labour force concepts, see Labour Force Activity. These data were retained primarily to permit the examination of persons with more than one labour market activity. Because of the possible effect on the data of the field edits for completeness, caution should be exercised when using these data for such purposes.

WORK EXPERIENCE EMPEX

Refers to work experience prior to the census date derived from information on "when last worked" and on whether or not the person worked in 1970 as indicated by the weeks worked in 1970 question.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over

Responses: Worked only in 1971; worked in 1970 but not in 1971; worked in 1970 and in 1971; worked prior to 1970; never worked.

Remarks: No special treatment was provided for special population groups such as inmates. No comparable data available from Labour Force Survey although information on work in 1970 was collected in January 1971.

*No comparable data are possible from 1961 as only persons without jobs who were not seeking work were asked if they had worked in the previous 12 months, and weeks worked in the same period were to be reported only if they worked for *cash* wages and salary. In addition, it should be noted that inmates were classified by edit as not working in the previous 12 months.

WORKED, WHEN LAST DAEMP

Refers to the year or period in which persons 15 years and over (including inmates) last worked at all, even for a few days.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961*

Reported for: Persons 15 years and over

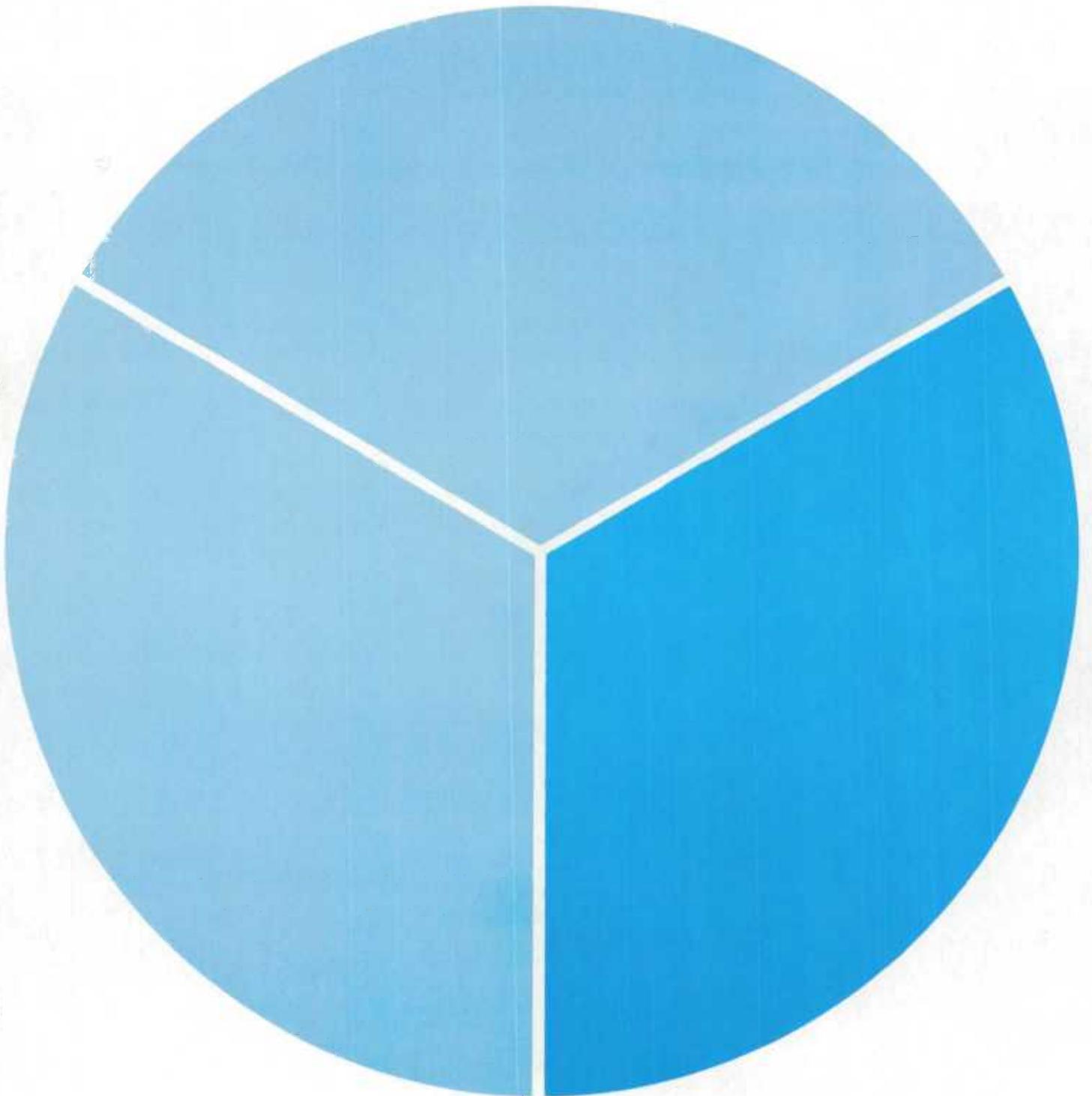
Responses: In 1971; in 1970; before 1970; never worked.

Remarks: Recent immigrants who had not yet found employment in Canada reported the year in which they last worked in another country. "Never worked" was reported only if the person had never had a job or business, or had never been in the Armed Forces, or had never done any unpaid work in a family business or farm.

No comparable data are available from the Labour Force Survey. Occasional surveys have included questions on labour market activity over a longer period (usually a year), but the time of year when asked has been different.

*Not collected as such in 1961. Persons with no jobs and not looking for work were asked if they had worked in the previous 12 months. Persons looking for work who had never worked before could indicate this in a question relating to hours of work. Data to allow comparison with the 1961 group, "never worked" can be obtained for 1971 by tabulating the "looked for work last week" group with response to "when last worked" or "never worked".

Housing



AUTOMOBILES**AUTO**

Passenger vehicles available for personal use by any member of the household (including non-relatives, such as lodgers).

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Heads of households

Responses: None, 1, 2, 3 or more.

Remarks: Station-wagons, leased cars, or company cars are included if they are regularly kept at home for personal use. Panel or other trucks, vehicles permanently out of working order, and company cars used entirely for business *are not included*.

BATH FACILITIES**BA**

Refers to installed bath or shower facilities connected to a drain using piped running water and controlled by a tap.

Censuses: 1971; 1961 (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Exclusive use; shared use; none.

Remarks: Such facilities used by two-or-more family groups occupying the same dwelling or by individual persons such as lodgers within the same dwelling are considered as "exclusive" rather than "shared".

BEDROOMS**CHAMB**

Refers to all rooms designed and furnished to be used primarily as sleeping quarters even if they are only used for such purposes infrequently.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: None, 1, 2, 3, 4, 5 or more.

DWELLING**HAB**

Refers to a structurally separate set of LIVING QUARTERS with a private entrance from outside or from a common hallway or stairway inside the building, i.e., the entrance must not be through someone else's living quarters. Dwellings UNDER CONSTRUCTION that are not ready for occupancy are not included. There are private and collective dwellings, but *data on housing were collected for private dwellings only*.

Censuses: 1971, 1966, 1961

DWELLING, COLLECTIVE**COLHAB**

Refers to a dwelling in which a large number of persons are likely to reside. Included are hotels, motels, hospitals, staff residences, institutions, military camps, work camps, all jails and missions, and rooming- or lodging-houses with 10 or more persons not related to the Head of the household. Also included are small hotels, nursing homes, etc., which display indications of a business establishment (e.g., such signs as "Eventide Home", "Mrs. Smith's Nursing Home"), even though there are fewer than 10 persons not related to the Head of the household.

In collective dwellings, all individuals are considered to be of the same household, occupying one dwelling, regardless of the number of buildings used for living quarters. In certain instances, however, there may be private households occupying structurally separate dwellings on or in the institution's or company's premises (e.g., separate dwelling quarters for staff or employees living with their families). In these cases, the living quarters are enumerated as

private dwellings inhabited by private households. Small religious institutions or other such collective-type arrangements are also considered to be private dwellings if they have fewer than ten occupants. Data on housing are not collected for collective dwellings.

Censuses: 1971, 1966, 1961

DWELLING, FARM

AGHAB

Refers to a private occupied dwelling situated on an agricultural holding of at least one acre, with sales of agricultural products, within the 12 months previous to Census Day, valued at \$50 or more.

Censuses: 1971, 1966, 1961

DWELLING, MORTGAGED OWNER-OCCUPIED

HYPROHAB

Refers to an owner-occupied dwelling on which there are debts, **OTHER THAN THOSE DWELLINGS OCCUPIED BY A FARM OPERATOR WHO RESIDES ON THE FARM HE OPERATES.**

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Remarks: A dwelling is considered mortgaged until it is fully paid for. Data were collected on the presence of mortgages and on the holder of the first mortgage, but not on the amounts of these mortgages.

DWELLING, OCCUPIED

OCPRHAB

Refers to a *private* dwelling occupied by a person or persons on Census Day, or whose usual occupants were temporarily residing elsewhere. Most data on housing were collected for occupied private dwellings, either owned or rented.

Censuses: 1971, 1966, 1961

DWELLING, OWNER-OCCUPIED

PROPHAB

Refers to a dwelling, **OTHER THAN THOSE DWELLINGS OCCUPIED BY A FARM OPERATOR WHO RESIDES ON THE FARM HE OPERATES,** which is owned by some member of the household.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Remarks: A dwelling is classified as owned even though it may be mortgaged. This also includes dwellings under separate ownership in any multiple dwelling structure.

DWELLING, PRIVATE

PRHAB

Refers to a dwelling in which one person, a family, or other small group of individuals may reside, such as a single house, apartment, etc. It may be occupied or vacant.

Censuses: 1971, 1966, 1961

DWELLING, TENANT-OCCUPIED

NPROPHAB

Refers to a dwelling, **OTHER THAN THOSE DWELLINGS OCCUPIED BY A FARM OPERATOR WHO RESIDES ON THE FARM HE OPERATES,** which is not owned by any member of the household.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Remarks: Included are living quarters provided rent-free if the quarters are not owned by any member of the household.

DWELLING, VACANT**VACANHAB**

Refers to a dwelling, not a seasonal or vacation home, which was *suitable and available for immediate occupancy*, but which was not inhabited on Census Day. Newly constructed dwellings, completed and ready for occupancy, but as yet unoccupied at the census date were counted as vacant. This does not refer, however, to dwellings in which the occupants are temporarily away.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

*In 1966 and 1961, this information was obtained in the Visitation Record.

DWELLINGS IN BUILDING, NUMBER OF**NOHAB**

Refers to the number of private occupied or vacant dwellings located in the same structure as the dwelling which is being enumerated.

Census: 1971

Reported for: Private occupied or vacant dwellings.

Responses: 1, 2, 3, ... 7; 8-9; 10-24; 25-49; 50-99; 100 or over.

Remarks: For private vacant dwellings, this was determined by the Census Representative with the help of neighbours, real estate firms or the owner.

FUEL USED FOR COOKING**COMBC**

Refers to the fuel used most often for cooking.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Oil or other liquid fuel; piped gas; bottled gas; electricity; coal or coke; wood; other; no fuel used.

FUEL USED FOR HOUSE HEATING**COMBHAB**

Refers to the principal fuel used for house heating.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Oil or other liquid fuel; piped gas; bottled gas; electricity; coal or coke; wood; other; no fuel used.

* In 1961, "sawdust" was listed separately. In 1971, it is included in "Others".

FUEL USED FOR WATER HEATING**COMBAQUA**

Refers to the fuel used most often for water heating.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Oil or other liquid fuel; piped gas; bottled gas; electricity; coal or coke; wood; other; no fuel used.

GARAGE**GARAGE**

Refers to a structurally *enclosed* building used to store automobiles, situated on the property on which the dwelling is located, even if it is rented to others.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Owner-occupied dwellings

Responses: Yes; no.

HEATING EQUIPMENT

THERMSYS

Refers to type of principal physical heating equipment regardless of fuel used.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Steam or hot water furnace; hot air furnace; installed electric heating system; heating stove, cook stove, space heater; other (fireplace, etc.).

*In 1961, electric heating system was included in "Other".

HOUSEHOLD FACILITIES

MENFA

Refers to whether or not appliances, conveniences, or amenities designed and used to lighten the work load and/or improve the standard of living are present.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Heads of households

Responses: REFRIGERATOR refers to a gas or electric-powered household facility designed and used for cold storage of foods, including combination refrigerators with freezing compartments. Separate home freezers were not included.

HOME FREEZER refers to a separate gas or electric-powered household facility designed and used for the storage of frozen food, exclusive of refrigerators and their freezer compartments.

ELECTRIC DISHWASHER refers to an electric-powered household facility designed and used for the purpose of washing dishes, including both portable and under-counter types.

AUTOMATIC CLOTHES DRYER refers to a gas or electric-powered household facility designed and used for the purpose of drying clothes.

TELEVISION refers to both portable, console and combination models, powered by either battery or regular electrical sources, and belonging to any member of the household including relatives and lodgers. Distinction was made between black and white and colour television.

*No data collected in 1961 for electric dishwasher and automatic clothes dryer. No distinction was made between black and white and colour television.

MORTGAGE

HYPMORT

Refers to all debts on dwelling owned and occupied by *PERSONS OTHER THAN FARM OPERATORS, LIVING ON THE FARMS WHICH THEY OPERATE.*

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Owner-occupied dwellings

Responses: First only; more than one; none.

*In 1961, this information was obtained for all owned and occupied dwellings other than those on farms.

MORTGAGE, HOLDER OF FIRST

1HYPMORT

Refers to the person or organization to whom the first mortgage payments are made.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Mortgaged owner-occupied dwellings

Responses: Bank or Insurance, Loan, Trust or Mortgage Company; government (federal, provincial, or municipal); private individual; other (Credit Union, etc.).

OCCUPANCY, LENGTH OF

DUROCHAB

The period of continuous occupancy of present dwelling by the Head of the household.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Heads of households

Responses: Less than 1 year; 1-2 years; 3-5 years; 6-10 years; more than 10 years.

PERIOD OF CONSTRUCTION

PERCONST

Refers to the completion date of the original building.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: 1971; 1970; 1969; 1966-68; 1961-65; 1951-60; 1946-50; 1921-45; 1920 or before.

RENT, CASH

RENTLOYS

Refers to the dollar amount required to secure occupancy, but not the ownership, of a dwelling for either the week or month prior to enumeration day.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Tenant-occupied dwellings

Responses: Monthly dollar value or weekly dollar value; no cash rent.

Remarks: Cash rent includes all payments made by the Head as well as the different members of the household if the rent is shared. A "No cash rent" entry meant that persons were receiving lodging in return for services rendered, or from friends, relatives or anyone else, including government agencies, to whom no cash rent was paid. A dwelling was considered to be rented even if no cash rent was paid.

RENT, GROSS

RENTLOY +

Refers to the total amount paid out by a tenant to secure and maintain a dwelling along with its household facilities. Included are the cash rent and such other payments as water, electricity, gas or fuel which were not included in the cash rent.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Tenant-occupied dwellings

Responses: Monthly dollar value.

Remarks: Data do not include dwellings located on agricultural holdings and occupied by a resident operator.

RENT, ITEMS INCLUDED IN

SERINCL

Refers to the living conveniences and facilities for which the tenant has no amount to pay over and above his contract (or cash) rent.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Tenant-occupied dwellings

Responses: Furniture or furnishings; air conditioning; refrigerator; stove; off-street parking (inside); off-street parking (outside).

*In 1961, items included were: refrigerator, cook stove, furniture and garage.

RENT, REASON FOR REDUCTION IN

RSOINREDU

Refers to the reasons why the rent is lower than local rates charged for similar accommodation.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Tenant-occupied dwellings

Responses: Government-subsidized; services to landlord; other reasons; no reduction.

Remarks: Government-subsidized includes federal, provincial, and municipal projects as well as Department of National Defence and limited dividend projects. Other reasons included company housing, etc.

RENT, SERVICES IN ADDITION TO

SERNINCL

Refers to the services and facilities for which the tenant has to pay an amount over and above his cash rent.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Tenant-occupied dwellings

Responses: Water, monthly dollar value; electricity, monthly dollar value; gas, monthly dollar value; oil, coal, wood, kerosene, yearly dollar value.

ROOMS

CHAM

Refers to an enclosed area within a dwelling which is finished and suitable for year-round living.

Censuses: 1971; 1961 (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: 1, 2, 3, ..., 11; 12 or more.

Remarks: Partially divided L-shaped rooms are considered to be separate rooms if they are considered as such by the respondent (e.g., L-shaped dining-room - living-room arrangements). Not counted as rooms are: bathrooms, clothes closets, pantries, halls, and rooms solely used for business purposes.

SEWAGE DISPOSAL

EVAC

Refers to the type of system used to dispose of household sewage.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Public sewer; septic tank; other.

STRUCTURAL TYPE OF PRIVATE DWELLING

TYPPRHAB

Refers to private dwellings characterized by their structure.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Reported for: Private occupied and vacant dwellings

Responses: They are classified as indicated below:

SINGLE HOUSE: a structure with one dwelling only, separated by open space from all other structures except its own garage or shed.

SINGLE HOUSE ATTACHED: a single dwelling unit attached to a non-residential structure at ground level but separated from it by a wall extending from ground to roof - schools, churches and stores are examples of non-residential structures.

SEMI-DETACHED OR DOUBLE HOUSE: a dwelling joined to only one other dwelling, separated from it by a wall extending from ground to roof and not attached to any other building (e.g., one of two dwellings attached side by side and separated by open space from all other buildings).

ROW HOUSE: a dwelling unit in a row of three or more dwellings, separated from each other by walls extending from ground to roof. "TOWN HOUSES", "GARDEN HOUSES", "MAISONNETTES", etc., are considered row houses.

DUPLEX: two dwelling units, one above the other (each having a separate entrance), but not attached to any other building. This includes dwellings which were built as single houses, but in which the basement or upper storey has been converted to form a structurally separate set of living quarters with its own entrance.

APARTMENT: a dwelling unit in an apartment building (multi-dwelling structure other than a double house or row house), or a house that has been converted into apartments. This includes dwelling types such as triplexes, quadruplexes, etc., or apartment(s) in a non-residential building such as a school, or over a store.

MOBILE: a movable dwelling used as a permanent home, but constructed to be transported (e.g., domestic mobile home, trailer, houseboat, etc.). If placed on a permanent foundation, it is considered (for census purposes) to be a "single house".

Remarks: For private vacant dwellings, this was determined by the Census Representative.

*In 1966 and 1961, the term "single detached" was used instead of "single house". Single attached had two classes, single attached (double house) and single attached (other). With respect to comparability to 1971, the former is comparable to single house attached (semi-detached or double), while the latter embraces the two new classes: single house attached (to a non-residential structure) and single house attached (row house).

TENURE OF PRESENT DWELLING

MODPRHAB

Refers to whether an occupied dwelling was owned or rented by some member of the household.

Censuses: 1971; 1966; 1961 (1/5 sample)

Reported for: Occupied dwellings other than those dwellings occupied by a farm operator who resides on the farm he operates.

Responses: Owned; rented.

TENURE OF PREVIOUS DWELLING

MODPHAB

This refers to whether or not the Head of the household owned or rented the last dwelling he occupied previously.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

Reported for: Heads of households

Responses: Owned; rented; lived in no other dwelling in Canada; not Head of household in previous dwelling.

Remarks: "Lived in no other dwelling in Canada" refers to the fact that the Head of household had no dwelling in Canada previous to the one he occupied on Census Day. "Not Head of household in previous dwelling", i.e., he may have been a child in his parents' home, a lodger, etc., or he may have lived outside Canada.

*In 1961, "lived in no other dwelling in Canada" was implied in the marking space "Not applicable".

TOILET, FLUSH

TOIL

Refers to a toilet connected to a drainage system and operated by means of water piped into it.

Censuses: 1971; 1961 (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Exclusive use, one only; exclusive use, two or more; shared; none.

Remarks: Such facilities used by two-or-more family groups occupying the same dwelling or by individual persons such as lodgers within the same dwelling are considered as "exclusive", rather than "shared".

VACANCY, LENGTH OF

DURVACAN

Refers to the period during which the dwelling has been vacant, in terms of years.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Reported for: Private vacant dwellings

Responses: Under 1 year; 1 to 4 years; 5 years or more; not stated.

Remarks: This was determined by the Census Representative with the help of neighbours, real estate firms or the owner.

*In 1966 and 1961, this was obtained from the Visitation Record.

VACANCY, TYPE OF

TYPVACAN

Refers to the reason why the dwelling is vacant.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Reported for: Private vacant dwellings

Responses: For sale (or sold); for rent (or rented); neither for sale nor for rent.

Remarks: This information was obtained by the Census Representative from neighbours, real estate firms, etc.

*In 1966 and 1961, this information was obtained on 100% basis in the Visitation Record. Enumerator indicated whether a new dwelling, or whether dwelling was occupied before. In "Remarks" column of the Visitation Record, enumerators indicated any other information available such as: (1) whether for rent or sale, (2) length of time vacant.

VACANT DWELLING, EVER OCCUPIED

PREOCHAB

Refers to whether a vacant dwelling had ever been occupied.

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Reported for: Private vacant dwellings

Responses: Yes; no; not stated.

Remarks: This was determined by the Census Representative with the help of neighbours, real estate firms or owner.

*In 1966 and 1961, this was obtained from the Visitation Record.

VACATION HOME

COTTAG

A home owned by a member of the household, and used only for vacation or recreational purposes on a seasonal basis. Hunting cabins, ski chalets and summer cottages are examples, as is any other dwelling used mainly for recreational purposes.

Census: 1971 (1/3 sample)

Reported for: Households

Responses: None, 1, 2 or more.

Remarks: Does not include trailers, cabin cruisers, houseboats, etc.

VALUE OF OWNER-OCCUPIED DWELLING

VALHAB

Refers to the amount expected by the owner if the dwelling were to be sold to a willing buyer.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961 (1/5 sample)

Reported for: Owner-occupied dwellings

Responses: Under \$3,000; \$3,000-7,499; \$7,500-12,499; \$12,500-17,499; \$17,500-22,499; \$22,500-27,499; \$27,500-32,499; \$32,500-37,499; \$37,500-42,499; \$42,500-52,499; \$52,500-62,499; \$62,500 or more.

Remarks: For a single house, value is given for the entire house, including the value of the land it is on and any other building on the property. For a dwelling that is owned and is within a complex such as a condominium, an estimate is given only for the value of the one unit. The same applies in the case of an owner who may own a whole apartment building. The estimate value is given only for the one dwelling actually occupied by the owner.

WATER SUPPLY

AQUA

Refers to water which is piped inside the dwelling and controlled by a tap.

Censuses: 1971; 1961 (1/5 sample)

Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Hot and cold; cold only; none.

Remarks: Water from a hand pump inside the dwelling is not considered running water.

WATER SUPPLY, SOURCE OF

AQUASOU

Refers as much to type of source as to place of source.

Censuses: 1971 (1/3 sample), 1961* (1/5 sample)

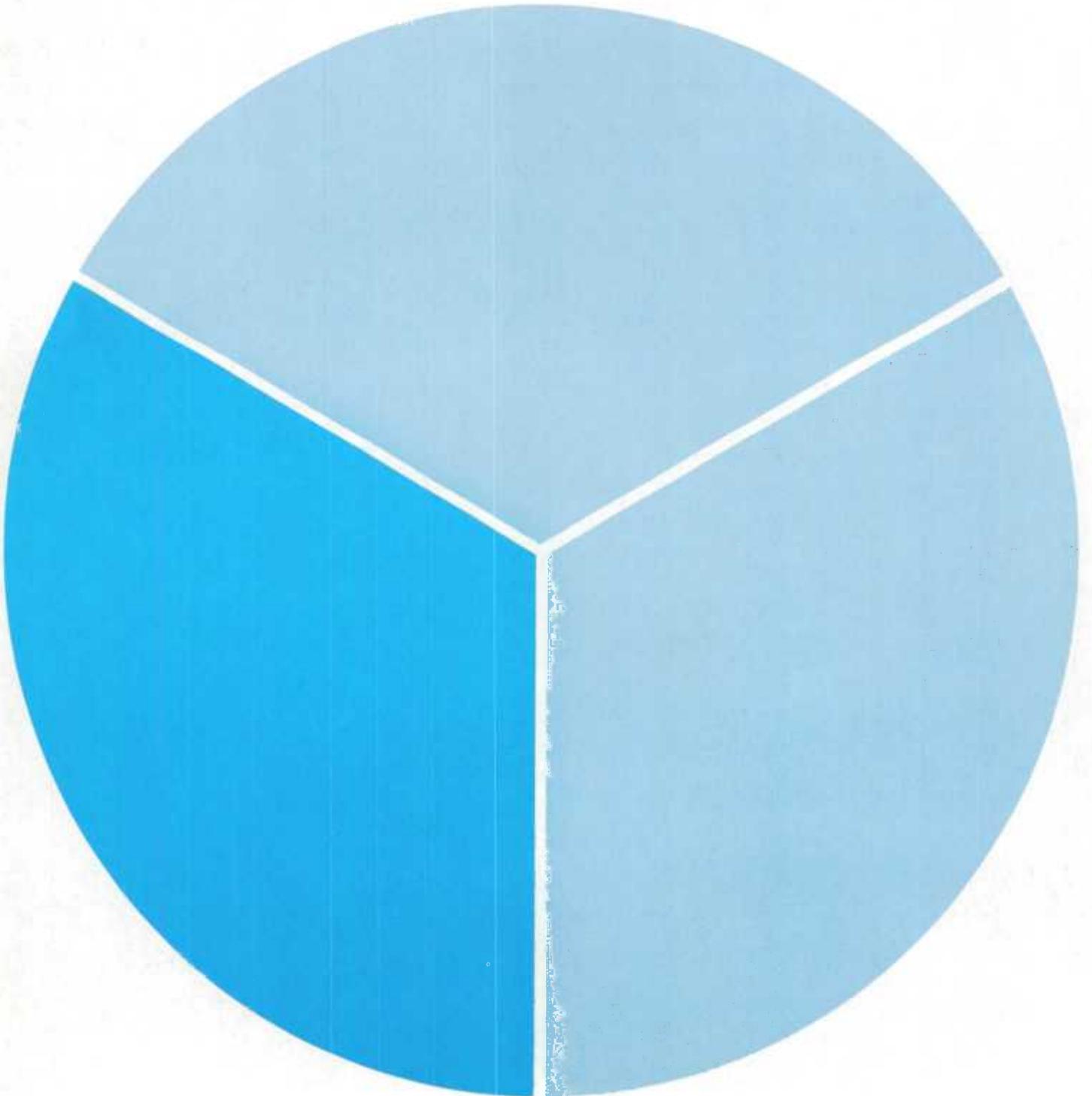
Reported for: Private occupied dwellings

Responses: Municipal or private company system; a well on your property; other source.

Remarks: Other source may include a spring, creek or river.

*In 1961, only two categories were on the document: private source on property; other (municipal mains, etc.).

Geography



AREA AGGREGATE (AA)

Census: 1971

Small census statistical area of rural and/or urban type consisting of a group of contiguous enumeration areas. AA's are created in those areas that are not covered by the Census Tract Programme.

Population ranges generally between 4,000 and 6,000 persons, with a preferred average of 5,000 persons. Boundaries as much as possible follow permanent physical features and observe the geographical units that the provinces wanted to have respected.

BLOCK

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Well-defined rectangular piece of land in urban areas, bounded on all its sides by streets or roads. However, it may be of irregular shape and bounded by other features such as streams or political boundaries.

Blocks are not standard statistical areas and requests for data by blocks will be handled on a special basis. Special tabulations for a variety of data, subject to confidentiality constraints, may be obtained for blocks only in block-face urban centres. In the remaining urban centres, only population and household counts will be made available.

*Population and household counts were the only data available.

BLOCK-FACE

Census: 1971

One side of a city street between consecutive intersections with streets or similar physical features, for which census data are coded and stored on the basis of grid co-ordinates and from which the query areas of users can be constructed in building-block fashion.

The term is associated with the Geographically Referenced Data Storage and Retrieval System, otherwise known as the Geocoding System. Data will not normally be available for individual block-faces due to confidentiality constraints; rather, the block-faces will provide increased flexibility for the retrieval and tabulation of data by user-specified query areas, as opposed to standard areas predefined by the Census.

1971 Census data will be geocoded to the block-face level in the following larger urban centres (suburbs included in coverage are shown in brackets): viz., Vancouver (Burnaby), Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon, Winnipeg, London, St. Catharines, Hamilton, Toronto (5 boroughs), Ottawa - Hull (most suburbs), Montréal (Montréal-Nord, Mont-Royal, Outremont, St-Jean-de-Dieu, Westmount), Québec City, Halifax.

1971 Census data for areas beyond the block-face coverage will be geocoded with grid co-ordinates representative of the population centre of their respective enumeration area.

BOROUGH (b.)

Census: 1971

Amalgamation of one rural municipality and the cities, towns, and villages located within its boundaries. For census purposes, boroughs are classified as urban.

In census publications, boroughs are shown under the heading "Census Subdivisions" or "Municipal Subdivisions".

There are five boroughs in Ontario incorporated in January 1967, under the Ontario Municipal Board Act. They are all located within the Municipality of Metropolitan Toronto.

CANADA MANPOWER CENTRE AREA (CMC)

Census: 1971

Area delineated by the Department of Manpower and Immigration and placed under the jurisdiction of a Canada Manpower Centre. Following a recommendation made by the Inter-Departmental Committee on Standard Statistical Areas, the basic building-block of this system is the census subdivision or municipality. In the few cases where CMC area boundaries do cut across these building-blocks, enumeration areas respect CMC area boundaries.

A special code is designed to retrieve data for CMC.

There are 215 CMC's in Canada.

Even though "Canada Manpower Centre Area" is not a census term, it is an attempt to relate census data with geographic areas defined by other departments, thus increasing the availability of data for these areas.

CENSUS AGGLOMERATION (CA)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Statistical area having an urban centre of over 1,000 population with an adjacent built-up area of at least 1,000 population and a minimum density of 1,000 persons per square mile. The largest urban centre and its adjacent urban part must be in two different municipalities and constitute a continuous built-up area with no separation greater than one mile. The population of the urbanized core must be at least 2,000. Areas with an urbanized core of 100,000 or over are census metropolitan areas. The main use of CA's is to provide data for closely related urban communities separated from each other only by administrative limits.

Census agglomerations are made up of complete municipalities in order to ensure comparability with other sources of information. It is possible, therefore, that a census agglomeration may include some rural population.

Data are provided for CA totals, components, and for CA parts. There are 87 CA's, distributed as follows: Maritimes, 17; Québec, 32; Ontario, 22; Western Provinces, 16.

*Census agglomerations were called MAJOR URBAN AREAS when larger than 25,000 and URBANIZED AREAS when smaller. Data were published only for major urban areas, but were available on request for all urbanized areas. Urbanized areas included the largest urban centres plus the cities, towns, villages, and the built-up areas of rural municipalities. The population of what is equivalent to a census agglomeration was strictly urban. In 1971, complete rural municipalities or census subdivisions were included.

CENSUS DIVISION (CD)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

This term has the following connotations:

- (a) The most common meaning is used for census publications and includes counties, regional districts, regional municipalities, territorial districts and census divisions according to definition (b).
- (b) In Newfoundland, Manitoba, Saskatchewan and Alberta, the term is used to describe statistical areas that have been created as an equivalent for counties, and delineated by Statistics Canada in co-operation with the provinces. Although the criteria for their delineation differ from province to province, census divisions tend to approximate functional regions. Although the boundaries of census divisions are not likely to change, they may be revised or modified to take into account changes encountered locally (e.g., CD's were revised in Newfoundland in 1969). In British Columbia, CD's were superseded by regional districts for the 1971 Census.

There are 63 CD's as defined in (b), in Canada, distributed as follows: 10 in Newfoundland, 20 in Manitoba, 18 in Saskatchewan and 15 in Alberta.

*British Columbia was divided into 10 census divisions.

CENSUS METROPOLITAN AREA (CMA)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Main labour market area of a continuous built-up area having 100,000 or more population. CMA's are created by Statistics Canada and are usually known by the name of their largest city. They contain whole municipalities (or census subdivisions).

The main labour market area corresponds to a commuting field or a zone where a significant number of people are able to travel on a daily basis to WORK PLACES in the main built-up area. A CMA comprises: (1) municipalities completely or partly inside the continuous built-up area, and (2) municipalities lying within a 20-mile radius of the limits of the continuous built-up area, if (a) the percentage of labour force in primary activities is smaller than the national average, and (b) the percentage of population increase for 1956-1966 is larger than the average for the 1966 CMA. When only (a) or (b) is met, municipalities are included if they are accessed by a provincial or federal highway.

There are 22 CMA's each having an urbanized core, largest city, remainder and fringe, urban and rural parts.

*The primary difference from the previous censuses is that, in 1971, the CMA was delineated with a view to outlining the main labour market area.

CMA - CA (PART)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

General term applying to any of the following units: urbanized core, largest city, remainder of urbanized core, urban fringe and rural fringe.

This term is used for all census metropolitan areas and census agglomerations. The parts are always made up of complete enumeration areas but often comprise only parts of municipalities. This situation may create problems in the determination of boundaries. It is essential, therefore, to consult the reference map bulletin or the maps available at the Geography Section Library.

CMA - CA part should not be confused with municipality part.

*A coding system distinguished within the census metropolitan area between the urban part divided into MAU (continuous built-up area), and MAOU (non-continuous) and rural part (MAR).

CENSUS SUBDIVISION

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

This term has the following connotations:

- (a) The most common is used for census publications and includes municipalities, Indian Reserves, unorganized territories and census subdivisions according to definition (b).
- (b) In the restricted sense, it is: a statistical area, equivalent to a municipality, delineated by Statistics Canada in co-operation with Provincial Governments where the nature of municipal organization warrants the creation of census subdivisions.

In Newfoundland, the subdivisions as defined in (b), are created within unorganized territories. In Nova Scotia and British Columbia, subdivisions are created within the MUNICIPAL COUNTIES and Regional Districts, respectively.

As defined in (b), there are 94 subdivisions in Newfoundland, 41 in Nova Scotia and 59 in British Columbia.

*In Nova Scotia, census subdivisions were the same as in 1971; in Newfoundland, they were modified for the 1971 Census; and in British Columbia, new subdivisions were created for the 1971 Census.

CENSUS TRACT (CT)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Small permanent census statistical areas established in larger urban communities with the help of a local committee. Census tracts are delineated by Statistics Canada according to the following criteria: (i) a population between 2,500 and 8,000 except for tracts in the central business district or institutional tracts which may have a lower population; (ii) an area that is as homogeneous as possible in terms of economic status and social living conditions; (iii) boundaries that follow permanent and easily recognized lines on the ground; (iv) as much as possible, a compact shape.

Only cities having a minimum of 50,000 persons at the previous quinquennial or decennial census are eligible for a Census Tract Programme.

There are about 2,200 census tracts delineated in Canada.

*Some census tract numbers and delineations have been modified between censuses. For the 1971 Census, some boundaries were also changed but the numbering system has been completely revised. Conversion tables are published in the census tract bulletin.

CITY (c.)

Censuses: 1971, 1966, 1961

Municipality created and governed according to a Provincial Municipal Act which differs from province to province.

A city with a population of 1,000 and over is considered as urban for census purposes. In many census publications, cities are shown under the heading "Census Subdivisions".

Cities exist in all provinces. There are 180 of them in Canada.

According to the Provincial Municipal Act of Québec, a number of cities are called "ville" (e.g., Montreal, Québec). In any census publications, these places are classified as cities.

COMPONENT

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

In census publications, this term refers to municipalities or census subdivisions forming part of a census metropolitan area or a census agglomeration.

There are approximately 370 components in census metropolitan areas and 265 in census agglomerations.

*The term COMPONENT PARTS was used.

COUNTY (Co.)

Censuses: 1971, 1966, 1961

The main political and/or administrative division in Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Québec and Ontario, and for which the most detailed and complete census data are available. Census divisions have been created as a substitute for counties in four provinces. In some provinces, counties have lost their original administrative and political "raison d'être" but they are retained for statistical comparisons.

County boundaries are established by the respective provincial governments. They are reasonably static and provide a satisfactory basis for statistical time series. In a few cases, however, counties have disappeared with the creation of regional municipalities (e.g., in Ontario). In census publications, counties are shown under the heading "Census Divisions".

There are 159 counties in Canada distributed as follows: 3 in Prince Edward Island, 18 in Nova Scotia, 15 in New Brunswick, 74 in Québec and 49 in Ontario.

ECONOMIC REGION (of Statistics Canada)

Census: 1971

Statistical unit consisting of counties or census divisions. It is delineated jointly by the provinces and Statistics Canada and is intended to make possible the production of data at the sub-provincial level for comparable units throughout the country.

The delineation criteria are not the same from province to province. In certain cases, they are homogeneous areas, while in other cases, they are functional areas. Attempts were made, however, to maintain a certain scale of size. There will be no data published for this unit, but tabulations can be prepared on request or retrieved from tape through the geographic code included on each user summary tape.

There are approximately 65 economic regions in Canada.

These units should not be confused with Regions (of Canada) which are at an entirely different level of detail.

ELECTORAL AREA

Census: 1971

Administrative unit created by the 1965 Municipal Act of British Columbia, within regional districts. These units are used by the Census to establish census subdivisions.

Enumeration areas respect the limits of electoral areas.

Data for electoral areas are not published but are available upon request or obtained from summary tapes.

There are 177 individual electoral areas in British Columbia but, for census purposes, they are grouped into 59 census subdivisions.

ENUMERATION AREA (EA)

Censuses: 1971, 1966, 1961

Spatial unit canvassed by one Census Representative. It is defined according to the following criteria: (1) Population - an EA may include as many as 300 households, depending on its location; (2) Number of farms - an EA always includes fewer than 100 farms; (3) Limits - an EA being the building-block of all statistical areas, never cuts across any area recognized by the Census. Moreover, EA boundaries are such, that the Census Representative will be able to locate them without difficulty, e.g., streets, roads, railways, rivers and lakes.

EA's change from census to census due to population shift and changes of electoral, municipal and statistical area boundaries. For this reason, the EA numbering changes from census to census. Conversion tables are available from Geography Section.

For the 1971 Census, Canada was divided into 42,533 enumeration areas.

FEDERAL ELECTORAL DISTRICT (FED)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Any territorial unit entitled to return a member to serve in the House of Commons. Federal electoral districts recognized by the Census differ from the provincial electoral districts.

FED's are changed by Parliament after each decennial census, reflecting the shifts of population in the country. FED's can cut across counties and municipalities, but never across provinces.

According to the 1966 Redistribution Act, there are 264 FED's in Canada.

*FED's used by the Census were defined according to the 1952 Representation Act.

FRINGE

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Part of a census metropolitan area or of a census agglomeration outside the urbanized core. It corresponds to the immediate zone of influence of a multi-municipal urban centre.

The concept of fringe is more restrictive in census agglomeration (CA), than in census metropolitan area (CMA) (in a CA, the fringe is composed of the remainder of municipalities having a part in the urbanized core while in a CMA, the fringe comprises all municipalities within a 20-mile radius of the urbanized core which meet established criteria related to the structure of the labour force and the population increase). In some cases, there is no fringe (e.g., Calgary CMA, Carbonear, Campbellton and Sherbrooke CA's).

The fringe consists of urban parts and rural parts which may cut across municipalities but never across enumeration areas.

*Fringe comprised all of the CMA or the CA (called Major Urban Area) except the largest city (called City Proper).

INDIAN RESERVE

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Territory, mostly rural and varying in size, that belongs to an Indian tribe, according to treaties between the Federal Government and the Indians. It is excluded from local jurisdiction and administered by the Federal Department of Indian Affairs and Northern Development.

At the collection stage, every reserve with a population of 25 or more in 1971 is a separate enumeration area and smaller reserves are grouped within a census division. In many census publications, Indian Reserves are shown under the heading "Census Subdivisions".

Most of the Indian Reserves are located in British Columbia. Newfoundland is the only province where there are no reserves.

*Separate enumeration areas were not limited to reserves with populations of 25 or more. Indian Reserves were enumerated separately or grouped to form one enumeration area, according to the following criteria: population, proximity, relationship to the Indian Agency and counties or census divisions.

LARGEST CITY

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Most populated urban municipality around which a census metropolitan area or a census agglomeration is delineated. It is automatically part of the urbanized core. Usually, its name is used as the name of the census metropolitan area or of the census agglomeration.

In a polynuclear area, it is always the most populated urban municipality which is considered the largest, even though it is not necessarily the focal point for all functions or the historical centre of development.

There is one largest city in each census metropolitan area and each census agglomeration. The number of largest cities is the same as the number of census metropolitan areas and census agglomerations, i.e. 108.

*It was called CITY PROPER.

MUNICIPAL SIZE GROUP

Censuses: 1971, 1966, 1961

Classification calculated by computer and based on the total population in a municipality. It is used in the preparation of tables limited to municipalities of a certain size. It distinguishes between the urban category and the rural category. If all the municipality parts are urban, the municipality is given an urban size code. However, if one of the parts is rural, the municipality is assigned a rural code. The unorganized parts within a county or census

division and the Indian Reserves within the same areas are grouped together and given the rural size group (less than 1,000) regardless of their actual population size.

The size groups used in tabulations and publications are the following: 500,000 and over; 100,000 to 499,999; 30,000 to 99,999; 10,000 to 29,999; 5,000 to 9,999; 2,500 to 4,999; 1,000 to 2,499.

"Size group" is more an operational concept than a spatial concept.

MUNICIPAL SUBDIVISION

Censuses: 1971, 1966, 1961

Term describing all categories of municipalities both rural and urban as well as census subdivisions equivalent to municipalities. This term is used only in census publications.

Figures are available for these units according to the following population breakdown: 100,000 and over; 30,000 and over; and 10,000 and over.

MUNICIPALITY (Mun.)

Censuses: 1971, 1966, 1961

Area with corporate status, governed by Provincial and Territorial Acts. These acts differ from province to province. Moreover, municipalities within each province vary in name, status and administrative powers. (Reference table to be found in the introduction.)

Municipalities may cut across counties, census divisions, or provinces. In such cases, each part is given a separate municipal code and is tabulated separately. Municipalities can vary from census to census through annexation, amalgamation and change of name. These changes are shown in the Historical Bulletin and the yearly bulletin "Changes in Municipal Boundaries" available from Geography Section. In most of the census publications, municipalities are shown under the heading "Census Subdivisions" or "Municipal Subdivisions".

Canada is divided into about 4,700 municipalities, classified as to the following size groups: 500,000 population and over; 100,000 to 499,999; 30,000 to 99,999; 10,000 to 29,999; 5,000 to 9,999; 2,500 to 4,999; 1,000 to 2,499.

MUNICIPALITY PART

Censuses: 1971, 1966, 1961

Portion of a municipality, composed of complete enumeration areas, classified as either rural or urban.

Not all municipalities are subdivided into parts, some being either completely rural or completely urban.

Municipality parts should not be confused with CMA - CA parts.

PLACE OF RESIDENCE

Censuses: 1971, 1966, 1961

Place where a person normally lives and sleeps, i.e. his home. Persons enumerated away from their permanent home, due to business, vacation, etc., are transferred to their permanent home. Members of the Armed Forces in Canada may be enumerated either at their Canadian Forces Base or at a normal dwelling outside the base, depending upon which is their "usual" place of residence as defined by the Census. Members of the Armed Forces overseas, Canadian diplomats and other officials outside Canada, and merchant seamen are allowed to state a municipality in Canada as their place of residence. Permanent inmates of institutions are enumerated there, but persons in hospital less than six months are enumerated at their home. Persons with no usual place of residence are enumerated where found.

PLACE OF WORK

Census: 1971

Refers to the place where the person usually works in performing the job reported. The job reported is that held by the person in the week prior to enumeration or if not employed in that week, in his job of longest duration since January 1, 1970. For persons with more than one job during the week prior to enumeration, the place of work was to be reported for the one at which they worked the most hours.

The full address includes the province and, where applicable, county, municipality and street and number. If the full address was not known, the name of the building, the side of the street and nearest corner or the name of the area could be substituted. Persons who did not work in one area but reported regularly to a headquarters gave the address of the local headquarters or depot. Those whose place of work was their home or the farm on which they live reported "At home". Persons with no usual place of work reported the address where they most often worked. Data were coded to the municipality level and, in a post-censal coding operation, to the census tract level in most tracted areas.

Data were collected for: (1) the location of the usual place of work (if not at home or outside Canada); (2) at home - Persons who reported that their usual place of work was either their home or the farm on which they lived. In tabulations using place of work as the geographic base, the place of residence can be substituted for those reporting "At home"; (3) outside Canada - Indicates the persons who reported that their place of work was "Outside Canada". Diplomats and Armed Forces personnel enumerated abroad, and recent immigrants not currently employed whose job of longest duration since January 1, 1970 was outside Canada are included as well as persons working in nearby US centres. Data on place of work will be available for provinces, for counties and census divisions, for municipalities and subdivisions, for census tracts of most census metropolitan areas, for modified CMA - CA parts and for modified Canada Manpower Centre areas.

PROVINCE

Censuses: 1971, 1966, 1961

Major political division of Canada. From a statistical point of view, it is a basic unit for which all data are tabulated and cross-classified.

There are ten provinces which are divided into federal electoral districts, counties or census divisions or regional districts, and municipalities, all being complete except the municipalities of Flin Flon in Manitoba-Saskatchewan and Lloydminster in Saskatchewan-Alberta. The fact that provinces are autonomous in municipal matters leads to several names to describe statistical units of the same order (see table in the introduction of the dictionary). In census publications, provincial tables usually include the two territories.

QUERY AREA

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Area for which a user requests some data. In the context of the Geocoding System, it is a user-specified area (such as a traffic zone or school district) for which data are requested, as opposed to standard statistical areas predefined by the Census (such as census tracts or census divisions).

Query areas under the Geocoding System are constructed from either block-face or enumeration area building-blocks. For accuracy of data, query areas should not split block-faces in urban centres coded at this level or enumeration areas elsewhere. If a query area does not respect this constraint, the best approximation of the user's area will be constructed from the building-blocks.

*Referred to as "special requests", which had to be handled manually and were restricted to population and household counts.

REGION (of Canada)

Censuses: 1971, 1966, 1961

Statistical unit created by Statistics Canada; it may consist of one province or a group of contiguous provinces. Region (of Canada) should not be confused with Economic Region (of Statistics Canada).

The ten provinces and two territories are regrouped into six regions as follows: 1. Atlantic Region - Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick; 2. Québec; 3. Ontario; 4. Prairie Region - Manitoba, Saskatchewan and Alberta; 5. British Columbia; 6. Northern Territories - Yukon and Northwest Territories.

REGIONAL DISTRICT (RD)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

Incorporated administrative area created in 1965 by the British Columbia Municipal Act and equivalent to the county in Eastern Canada. It is composed of cities, towns, villages, DISTRICT MUNICIPALITIES, IMPROVEMENT DISTRICTS and electoral areas.

Population counts of the past censuses will be available for the new RD's. In census publications, regional districts are shown under the heading "Census Divisions".

There are 29 Regional Districts in British Columbia.

*Data were published for the old 10 census divisions, and only population counts are available for new regional districts.

REGIONAL MUNICIPALITY

Census: 1971

A new administrative area created by the Ontario provincial government since 1969, and equivalent to the county.

Other units exist in Ontario at the same level (e.g., the Municipality of Metropolitan Toronto and the District Municipality of Muskoka). In census publications, regional municipalities are shown under the heading "Census Divisions".

Since 1969, three regional municipalities have been created: Niagara, Ottawa - Carleton and York.

REMAINDER (of urbanized core)

Censuses: 1971, 1966*, 1961**

Part of the urbanized core of a census metropolitan area or of a census agglomeration located outside of the largest city. It corresponds to a continuous built-up area and always includes complete enumeration areas but not necessarily complete census tracts or complete municipalities.

Sometimes, census metropolitan areas have no remainder (of urbanized core) (e.g., Calgary, Saskatoon, Regina, Thunder Bay), but census agglomerations always have one.

*In order to obtain comparable figures, data for the CITY PROPER should be subtracted from data for the URBANIZED AREA.

**Data were published only by totals or by COMPONENT PARTS.

RURAL (concept)

Censuses: 1971, 1966, 1961

Includes: (1) all parts of incorporated rural municipalities, unorganized territories, and Indian Reserves having a population density of less than 1,000 per square mile; (2) incorporated cities, towns, and villages with populations less than 1,000.

Most of the areas described as "rural" by the Census have typical rural characteristics: low

population density, farms or wooded land. It may happen, however, that some areas with rural characteristics are classed as urban because of their legal status and their population total. Rural and urban data, as well as rural non-farm, rural farm and urban size group breakdowns are available for Canada, provinces, counties and census divisions.

RURAL FARM (population)

Censuses: 1971, 1966, 1961

All persons living in dwellings situated on census-farms in rural localities.

The population living on farms also includes persons who are not connected with the farming operations and who derive their income from non-agricultural pursuits. Conversely, farm operators and their families who live elsewhere than on their holdings are not included.

Tabulations are available for Canada, provinces, counties, and census divisions.

RURAL NON-FARM (population)

Censuses: 1971, 1966, 1961

All persons living in rural localities in dwellings other than those situated on census-farms.

Rural non-farm population includes such groups as: (1) agricultural workers who do not reside on a farm; (2) residents of municipalities which do not meet the criteria of the urban definition.

SCHOOL DISTRICT

Censuses: 1971, 1966, 1961

School territorial unit delineated by the Province of Manitoba in order to describe the components of LOCAL GOVERNMENT DISTRICTS (L.G.D.) which are comprised of dispersed areas.

School districts are used as census subdivisions and totals are not published for the complete L.G.D.

This term applies only to Consol L.G.D. and Alexander L.G.D. in Census Division No. 16.

TERRITORIAL DISTRICT

Censuses: 1971, 1966, 1961

Area in Northern Ontario and Québec established by these provinces and which, for statistical purposes, is equivalent to county.

This name is used in the enumeration area descriptions and in the Official List. However, in most census publications, territorial districts are labelled as census divisions.

There are 10 territorial districts located in Northern Ontario: Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay, Timiskaming. In Northern Québec, there are 3 territorial districts: Abitibi, Mistassini, Nouveau-Québec.

TERRITORY

Censuses: 1971, 1966, 1961

A political area of Canada, equivalent to a province but with less administrative powers.

In census publications, territories are usually shown under the heading "Provinces".

There are two territories: Yukon and Northwest Territories.

TOWN (t.)

Censuses: 1971, 1966, 1961

A municipality created and governed by a Provincial Municipal Act which differs from province to province.

A town is considered as urban when its population is 1,000 and over. In many census publications, towns are shown under the heading "Census Subdivisions".

Towns exist in all provinces. There are 771 of them in Canada.

UNINCORPORATED PLACE (U.P.)

Censuses: 1971, 1966*, 1961*

A cluster of 5 or more permanently occupied dwellings, known by a locally recognized name and located within a rural municipality or unorganized territory. Unincorporated places do not have a local government; most of them do not have legal boundaries.

Population figures in Census Bulletins of Unincorporated Places are approximate, due to empirical choice of boundaries by Census Representatives. Unincorporated places straddling boundaries of two rural municipalities are, in general, given to the municipality where the largest part of its population is located. Unincorporated places with a population of 1,000 and over and a density of 1,000 and over per square mile, are considered as urban, for census purposes.

*Same definition but also called UNINCORPORATED VILLAGE (U.V.).
Sometimes referred to as VILLAGE, SETTLEMENT or HAMLET.

UNORGANIZED TERRITORY

Censuses: 1971, 1966, 1961

An area without municipal organization, directly administered by the province or, when applicable, by the county. Such areas are generally characterized by large tracts of land with low population density.

Data for all the unorganized parts of a census division are summarized as one total under the heading "Unorganized".

UNORGANIZED TOWNSHIP

Censuses: 1971, 1966, 1961*

A surveyed area, normally comprising 36 square miles, and without municipal organization. The administration of the township is undertaken by each province or, when applicable, by the county.

Population counts of unorganized townships are published in a regular bulletin "Unorganized Township Population". However, in other tables, they are shown under "Unorganized".

Unorganized townships exist in Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta. In Eastern Canada, they are divided into lots and concessions; in Western Canada, they are divided into sections.

The availability of unorganized township information facilitates the analysis of unorganized territories on a more detailed basis.

*Data were published in the Federal Electoral District Bulletin.

URBAN (concept)

Censuses: 1971, 1966, 1961

Urban includes: (1) incorporated municipalities with a population of 1,000 or over and having the legal status of city, town or village; (2) unincorporated places of 1,000 population or over, having a population density of at least 1,000 per square mile; (3) the urbanized fringe of (1) or (2), if it has a minimum population of 1,000 and a density of at least 1,000 per square mile.

An urban area in category (2) or (3) has urban characteristics, i.e., high population density, contiguity of settlements, and very few, if any, farms. Areas in category (1), however, may have much of their space occupied by farms.

Tables for Canada, provinces, counties, and census divisions give totals for urban and rural as well as breakdowns for urban size groups and rural non-farm and rural farm. Other tables are available only for cities, towns, and villages with a population of 1,000 or over.

URBAN (population)

Censuses: 1971, 1966, 1961

The urban population includes all persons living in: (1) incorporated cities, towns and villages with a population of 1,000 or over; (2) unincorporated places of 1,000 or over, having a population density of at least 1,000 per square mile; (3) the urbanized fringe of (1) or (2). All the remaining population is rural.

URBANIZED CORE (U.C.)

Censuses: 1971, 1966*, 1961**

Continuous BUILT-UP AREA, defined by Statistics Canada (1) covered by a street pattern and meeting a density of 1,000 persons per square mile, or (2) occupied by spaces having urban functions (i.e., golf courses, airports, cemeteries).

A built-up area must not have a discontinuity exceeding one mile to be considered as continuous.

An urbanized core is composed of the largest city and the municipalities which are completely or partly located within the built-up area. Tables designed for CMA - CA parts indicate this last breakdown while other tables designed for census metropolitan areas and census agglomerations give data only for urbanized core and fringe.

*"Urbanized core" was called URBANIZED AREA.

**The term URBAN AREA was used.

VILLAGE (vl.)

Censuses: 1971, 1966, 1961

A municipality created and governed by a Provincial Municipal Act which differs from province to province.

A village is considered as urban when its population is 1,000 and over. In many census publications, villages are shown under the heading "Census Subdivisions".

Villages exist in all provinces except Newfoundland and Nova Scotia, and Yukon Territory. There are 1,171 of them in Canada.

A SUMMER VILLAGE (S.V.) has the same status as an ordinary village but may have a very small or no population as defined by the Census. It may include a fairly large number of dwellings and population in summer but, since the census follows the "de jure" principle, the temporary summer population is not counted in the village but at its usual place of residence. Summer villages exist only in Alberta and Saskatchewan.

Birthplace

Newfoundland	Lebanon
Prince Edward Island	Libya
Nova Scotia	Luxembourg
New Brunswick	Malta
Québec	Mexico
Ontario	Morocco
Manitoba	Netherlands
Saskatchewan	Nigeria
Alberta	Norway
British Columbia	Other Africa
Yukon	Other Asia
Northwest Territories	Other Australasia (Commonwealth)
Albania	Other British, Africa
Algeria	Other British, Central America
Argentina	Other British, West Indies
Australia	Other Commonwealth and British
Austria	Dependencies
Barbados	Other South America
Belgium	Other Southern Europe
Brazil	Other West Indies
Bulgaria	Other Western Europe
Central America	Pakistan
Ceylon	Philippines
China	Poland
Cuba	Portugal
Czechoslovakia	Puerto Rico
Denmark	Republic of Ireland
Dominican Republic	Republic of South Africa
East Africa (Comm.)	Rhodesia
Egypt	Romania
Finland	Spain
France	Sweden
Germany	Switzerland
Greece	Syria
Guyana	Trinidad and Tobago
Haiti	Tunisia
Hungary	Turkey
Iceland	United Kingdom
India	U.S.A.
Iran	U.S.S.R.
Israel	Venezuela
Italy	Yugoslavia
Jamaica	Other

Citizenship, country of

African countries	New Zealand
Argentina	Norway
Australia	Other Asia
Austria	Other Eastern Europe
Belgium	Other South America
Brazil	Other Southern Europe
Canada	Other Western Europe
Central America	Pakistan
China	Poland
Czechoslovakia	Portugal
Denmark	Republic of Ireland
Egypt	Republic of South Africa
Finland	Romania
France	Spain
Germany	Stateless
Greece	Sweden
Hungary	Switzerland
Iceland	U.K.
India	U.S.A.
Israel	U.S.S.R.
Italy	West Indies
Japan	Yugoslavia
Mexico	Other
Netherlands	

Ethnic Group

American	Native Indian (Non-band)
Austrian	Negro
Belgian	Netherlands
Byelorussian	Norwegian
Canadian	Other Asiatic
Chinese	Other British Isles
Croatian	Other East Indian
Czech	Other European
Danish	Other Yugoslav
English	Polish
Eskimo	Portuguese
Estonian	Romanian
Finnish	Russian
French	Scottish
German	Serbian
Greek	Slovak
Hungarian	Slovenian
Icelandic	Spanish
Indo-Pakistani	Swedish
Irish	Syrian-Lebanese
Italian	Ukrainian
Japanese	Welsh
Jewish	West Indian
Latvian	Yugoslav
Lithuanian	All other
Native Indian (Band)	Unknown

Mother Tongue and Language Most Often Spoken at Home

Arabic	Magyar
Chinese	Netherlands
Croatian	Norwegian
Czech	Other Serbo-Croatian
Danish	Other Yugoslav
English	Polish
Eskimo	Portuguese
Estonian	Romanian
Finnish	Russian
Flemish	Serbian
French	Serbo-Croatian
Gaelic	Slovak
German	Slovenian
Greek	Spanish
Icelandic	Swedish
Indian (native)	Ukrainian
Indo-Pakistani	Welsh
Italian	Yiddish
Japanese	Yugoslav
Lettish	Other
Lithuanian	

Religion

Adventist	Jehovah's Witnesses
Anglican	Jewish
Baptist	Lutheran
Brethren in Christ	Mennonite
Buddhist	Mormon
Christian and Missionary Alliance	No religion
Christian Reformed	Pentecostal
Christian Science	Plymouth Brethren
Church of the Nazarene	Presbyterian
Churches of Christ, Disciples	Roman Catholic
Confucian	Salvation Army
Doukhobor	Ukrainian Catholic
Evangelical United Brethren	Unitarian
Free Methodist	United Church
Greek Orthodox	Other
Hutterite	

Vocational Training

Finance and business management courses

Accounting and auditing
Business admin.

Technical-level courses, n.e.c.

Surveying
Drafting
Systems analysis and computer programming
Technology courses (architectural, engineering, mathematical, and pure sciences, n.e.c.)

Courses in social work, religion and teaching

Social work and community services
Library, museums and archival sciences
Counselling (educational and vocational)
Remaining courses in the social sciences and related fields
Courses in religion
Courses for elementary and secondary school teaching
Courses for other teaching and instructing

Courses in the health field

Registered nursing and nursing assistant courses
Physical and occupational therapy (not regular univ. course)
Medical and dental technology
Remaining courses in the health field

Courses in applied arts, written communication and sports

Fine and applied arts (non-apprenticeship courses)
Performing and audio-visual arts
Courses in writing, editing and journalism
Advertising
Sports and athletics

Office and secretarial courses

Typing, shorthand and secretarial science
Bookkeeping and account recording
Office machine operation (incl. computer)
Courses in claim adjusting
Remaining clerical courses

Salesmanship courses

Salesmanship courses in insurance, real estate and securities
Merchandising and other salesmanship courses

Service courses

Protective services
Chef training, commercial cooking
Hotel, motel and restaurant management
Funeral directing and embalming
Barbering and hairdressing
Laundering and dry cleaning

Remaining service occupation courses

Courses related to primary industries

Crop farming
Livestock farming
Horticulture and gardening
General farming (incl. irrigation)
Fishing, hunting and trapping
Forest conservation
Courses related to logging occupations
Mining and quarrying

Processing courses

Courses related to food processing and inspecting
Courses related to textile processing
Courses related to remaining processing occupations

Machinists' courses

Tool and die-making and machinists' courses
Welding
Sheet metal working
Other metal working, patternmaking and mould making
Remaining machining courses (metal, wood, glass, etc.)

Manufacturing, assembling and repairing courses

Boat and shipbuilding courses
Air conditioning and refrigeration
Electrical equipment, installation and repair
Radio, TV and other electronic equipment repair
Cabinetmaking
Garment making and repair
Shoemaking and repair
Upholstering
Power sewing
Courses related to rubber and plastic
Auto body repair
Other auto mechanics and repair
Aircraft mechanics and repair
Heavy duty equipment, installation and repair
Office machine repair
Precision instruments, mechanics and repair
Watch, clock and jewellery making and repairing
Small engine repair
Remaining manufacturing, fabricating, assembling and repairing

Construction courses

Courses related to excavating, grading and paving occupations

Lineman (hydro)
Lineman (telephone and telegraph)
Carpentry
Bricklaying and stone masonry
Plastering and lathing
Painting and decorating, paper-hanging
Pipe trades
Structural steel
Remaining courses in construction trades
Courses in the transport field
Air transport operating courses
Ground support courses for air transport
Marine navigation
Marine engineering
Courses in motor transport operation
Remaining transport equipment operating
courses

Courses related to materials handling
Equipment operation courses
Printing and bookbinding
Stationary engineering
Radio and television broadcasting equipment
operators' courses
Telecommunications (excl. radio and TV)
Motion picture projection and sound
recording courses
Photographic processing courses
Remaining courses related to equipment
operation
Supervisory courses
Miscellaneous courses
Not stated

GEOGRAPHICAL FRAMEWORK

The alphabetical arrangement of the terms precludes the identification of an important concept, namely the spatial level. The area is broken down into interlocking statistical units in relation to the degree of detail required.

The attached table shows the terms of the dictionary under four levels of spatial detail. Since different names are used in different provinces for the same levels, the table indicates both the spatial level and the provinces. Some terms of the dictionary, which are not statistical units but groupings of terms or synonyms, are not included in the table.

The following are some explanations of the spatial levels and of the attached table:

1. PROVINCIAL LEVEL

The first territorial subdivision, uniformly designated throughout the territory.

2. INTERMUNICIPAL AND INTRAPROVINCIAL LEVEL

Provinces are divided into several types of units, all comprising several municipalities; the units are neither equivalent nor comparable to one another since they have been established for different purposes, viz.:

- (a) *For electoral purposes*, the federal government has divided the provinces into "electoral districts".
- (b) *For administrative purposes*, several provincial governments have divided their territory into units with different names according to the provinces, county, regional district or regional municipality. Where no administrative divisions exist, Statistics Canada, in collaboration with the provincial governments, has established census divisions.
- (c) *For statistical purposes*, Statistics Canada has determined the boundaries of:
 - (1) metropolitan areas and agglomerations;
 - (2) economic regions.
 These latter two types of units constitute multimunicipal entities but

the former, i.e., the metropolitan areas and agglomerations do not furnish a breakdown of the complete territory because they exist only in urban centres and their fringe areas.

The economic regions of Statistics Canada however include the complete territory of each province. These have been delineated in collaboration with the provincial governments and, whenever possible, endeavour to follow the census divisions and their equivalents.

3. MUNICIPAL LEVEL

Inconsistencies are found at this level. Statutes and names change between provinces because provincial governments are responsible for establishing their own municipalities. Furthermore, the census distinguishes between:

- (a) urban municipalities;
- (b) rural municipalities;
- (c) unorganized territories and Indian Reserves.

4. INTRAMUNICIPAL LEVEL

Only statistical units defined by the census exist at this level, to make data available for smaller entities.

Census tracts, unincorporated places, enumeration areas and area aggregates are regular statistical units while "block-faces", "blocks" and "query areas" are part of the geocoding programme which is not intended to provide users with data for these small units, but with data on larger territories specified by the user.

Availability of Data for Geographical Units

Census data are available for any geographical unit in this table and, for statistical purposes, geographical units within the same category are regarded as equivalent. Data for provincial, intraprovincial and municipal levels appear in the regular census publications. At the intramunicipal level, data for census tracts and unincorporated places are published in special bulletins; data for enumeration areas and area

aggregates are available on computer tapes or print-outs and data from the geocoding programme can be obtained on request, with due limitations imposed by the confidentiality of the data.

For boundaries of the statistical units at the

provincial, intermunicipal and municipal levels, see *Reference Maps* (Catalogue No. 92-712); for the census tracts boundaries, refer to Publication No. 92-710 and for any other scales of maps or other statistical units, please contact the Geography Section, Census Division, Statistics Canada, Ottawa.

Census Geostatistical Areas by Provinces
Names

Level

1	Province	British Columbia	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Quebec	New Brunswick	Nova Scotia	Prince Edward Island	Newfoundland	Yukon	Northwest Territories
2	Intraprovincial and Intermunicipal												
(a)	Electoral District	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
(b)	Regional District	X											
	Census Division		X	X	X						X		
	County					X	X	X	X	X			
	Regional Municipality					X							
	Territorial District					X							
	District						X						
	District Municipality						X						X
	Metropolitan Municipality						X						
	Territory											X	
(c)	Census Metropolitan Area	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
	Census Agglomerations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Economic Regions of Statistics Canada	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3	Municipal												
(a)	Urban												
	City	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Town	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
	Village	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
	Summer Village		X	X									
	Borough					X							
(b)	Rural												
	District Municipality	X							X				
	Local District	X											
	Census Subdivision	X	X						X		X		
	Electoral Area	X											
	County		X						X				
	Municipal District or Municipal County		X										
	Improvement District		X			X							
	Local Improvement District			X							X	X	
	Rural Municipality			X	X								
	Local Government District				X								
	School District				X								
	Municipality Without Designation					X	X	X		X			
	Royalty								X				
	Local Government Community										X		
	Rural District										X		
(c)	Unorganized Territory	X		X	X	X	X			X	X	X	X
	Indian Reserves	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Unorganized Township		X	X	X	X	X						
4	Intramunicipal												
(a)	Census Tract	X	X	X	X	X	X	X		X			
(b)	Unincorporated Places	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
(c)	Enumeration Areas	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Area Aggregate	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
(d)	Block-face	X	X	X	X	X	X		X				
	Block	X	X	X	X	X	X		X				
	Query Area	X	X	X	X	X	X		X				

METHODOLOGY AND PROCESSING OF THE 1971 CENSUS

The power and limitations of the census data cannot be fully appreciated without an understanding of the methods by which they were collected and processed. An overview of the basic census methodology is given in the following sections. Detailed information is available in the Census Administrative Report.

Census Date

The date of reference for the 1971 Population and Housing and Agriculture Censuses was June 1, 1971, although specific items within each may have been based on other time periods in the preceding 18 months. The population and housing questions were included on the same questionnaire, an indication of the close relationship that exists between them. The Agriculture Questionnaire was a separate document.

The Basic Unit – The Census Dwelling

If we consider an area of almost any size – a country, a province, a city, or even an unincorporated village, we find it comprises two types of structures – places where people live or could live, and places where people work. It is the places where people live or could live – their dwellings – upon which the census of population and housing is built. People who live in these dwellings provide the universe for the census of population. The dwellings, whether occupied or not, are the building-blocks for the census of housing. Although most of the housing characteristics were not obtained for vacant dwellings, the numbers of these potential living quarters were recorded.

For census purposes, a dwelling is described as being structurally separate from any other living or business unit and having direct access either from outside or from a common hallway, lobby, vestibule or stairway within the building. If access to the unit is obtained by passing through other living quarters, it is not considered to be a separate dwelling.

Units identified as dwellings were classified into two broad groups: private dwellings and collective dwellings. Private dwellings were those in which a family or other small group of individuals could reside (e.g. a single house or an apartment). Collectives included such

special units as hotels, large lodging-houses, hospitals, institutions of all types and other establishments of similar nature that could house fairly large numbers of unrelated persons.

The Census Household

The identification of a household is related to the identification of an occupied dwelling; a census household is the group of persons occupying a census dwelling. Therefore, there is a one to one relationship between household and occupied dwelling except in the case of certain special households, such as those of military and diplomatic personnel stationed overseas, from which no housing information was collected. The size and type of household may vary; a household may consist of one person living alone, a family, several unrelated persons living together in a private dwelling, or a larger group occupying a collective dwelling such as a senior citizens' home, mental hospital, etc. In the case of occupied collective dwellings, the inmates and the employees usually form one household; but if staff members and their families occupy separate living quarters, they are considered to be a separate household within a collective-type dwelling.

The census is based on the "de jure" principle of enumerating every person at his usual place of residence. In the small number of cases, when members of a household were residing temporarily in another part of Canada and their usual place of residence was sublet or otherwise not available to them, they were enumerated as usual residents where they were living at the census date. Similarly, persons with no usual place of residence were enumerated where they were found. Seasonal dwellings such as summer cottages, cabins, or trailers were included only if occupied on June 1 by persons with no other home.

Definition of Household Members

Criteria based on usual or temporary residence were the factors that determined who was included as members of each household. Basically, every person living in Canada on the census date (i.e., at midnight between May 31 and June 1) was counted as a member of the household where he resided.

Included as usual residents were members of

the household at home, including lodgers and employees who regularly resided in the dwelling, infants born before midnight, May 31, members of the household who died after May 31, and persons with no other fixed or permanent place of residence. Persons who were away, either on business, on a visit, at school or university, in a general hospital for a period of less than six months, or at a military camp as a member of the Reserve were counted at their regular home.

Planning the 1971 Census

Final preparations for the 1966 Census were being completed, when planning for the 1971 Census began. From the beginning, potential users of census data controlled the development of the programme, resulting in two parallel and complementary planning elements. The first was an investigation of users' needs for census data; the second, a programme to test various methods of collecting and processing the data.

In assessing the users' needs, the nature of demands following previous censuses was taken into consideration. The main thrust of this phase of the planning however, was a formal liaison programme with federal, provincial and other groups; "other" included municipalities, universities, the business community, and social and religious organizations.

At the federal level, interdepartmental committees representing subject-matter fields of the census had, as their terms of reference, determination of questionnaire content and specifications of the tabulation programme. Provincial participation was obtained by contact between Statistics Canada personnel and provincial representatives and by regular Federal-Provincial Conferences.

Liaison with the "other" group was more difficult because of their diversity of interests, their geographic dispersion, and the lack of a common forum for the exchange of ideas. However, meetings with individuals and with groups of users provided information about their needs and the ways in which they used census data.

The second element in the 1971 planning was a series of tests. Research into the quality of the 1961 Census data, augmented by studies of international experiences, identified several important sources of error to which census statistics are subject. Examples of these were inadvertent or deliberate errors by respondents, misinterpretation of instructions or responses by enumerators, and errors at the editing and processing stages. The studies indicated that a

reduction in error could be obtained if the role of the enumerator in the data collection process could be minimized.

Self-enumeration

In the period between 1966 and 1969, variations of methods of self-enumeration were tested and the merits of various field procedures were investigated.

As a result of these tests, a Trial Census was carried out in September 1969. The procedures tested included enumerator "drop-off" of questionnaires at all households in self-enumeration areas with "mail-back" in the large centres and "pick-up" in rural areas and small centres. With slight modifications and revisions, these self-enumeration procedures were adopted for more than 97% of the population in 1971. The remainder of the population including persons residing in remote northern areas, coastal outposts, institutions, and military barracks presented special problems that required traditional canvasser methods.

Although the adoption of self-enumeration techniques reduced the role of the interviewer, he still was required to ensure that every household in the area assigned to him was included and that the questionnaires returned were correctly completed. This last duty required follow-up by telephone or by personal contact to obtain the necessary information.

The objective of the new field methods for 1971 was the production of data of higher quality through the use of self-enumeration techniques. However, when factors of cost and timeliness of the data were weighed against this objective, the need for extensive sampling was indicated. The tests had shown that sampling at the field level was feasible. In order to satisfy users' demands without imposing a serious response load on the public, sampling was therefore introduced.

Details of the sampling procedures follow, but it should be noted here that two questionnaires were used for the population and housing census. Form 2A, the "short" questionnaire, was left at two households, and Form 2B, the "long" questionnaire which included both the sample questions and those on the short form, was left at the third household. As a result of this procedure, two thirds of all households were asked fewer questions than in 1961 (averaging 9 per person compared to 20 in 1961). Only one-third were asked significantly more questions (averaging 48 per person compared with 36 in 1961).

Quality Control of Enumerator Assignments

Because the reliability of small-area statistics could be affected by the unsatisfactory work of one or more enumerators in the area, a Field Quality Control procedure was employed. A predetermined number of Population and Housing Questionnaires and all Agriculture Questionnaires were inspected to determine whether they met minimum specified standards. The enumerator's assignment was rejected if more than a certain number of the questionnaires were found to be unsatisfactory. The enumerator was then required to bring the assignment up to the necessary standard for acceptance. These procedures provided the opportunity to review the collected information and to obtain a satisfactory level in the quality of data before field operations were completed.

Regional Office Processing

When the enumerators' assignments were accepted by the Field Quality Control, they were forwarded to one of eight Regional Processing Offices. A temporary staff in each office performed office procedures to make the questionnaires suitable for the computer operations. These steps included quantity controls, coding demographic, family and economic characteristics and making quality checks of the coding. Coding was designed to link the Population and Agriculture Questionnaires, and a Reverse Record Check to estimate the coverage of the census of population. When the various operations were completed, the questionnaires were shipped to the Head Office in Ottawa.

Head Office Processing

On arrival at Head Office, each set of EA documents was checked for completeness. A number of key items (e.g. total documents, total population, total dwellings, total vacant dwellings) concerning each EA were recorded on a 'Breaker Sheet' which was placed in front of each EA set of documents. The information on the "Breaker Sheet" and the EA documents was microfilmed and transferred to computer tape via FOSDIC (Film Optical Scanning Device for Input to Computers).

The information coded on the "Breaker Sheet" was used as a control over the quality of information transferred from documents to tape. A comparison was made of the computer-compiled totals and those recorded on the "Breaker Sheet". The content of the EA was not approved unless these two sets of figures were comparable within very narrow tolerances. In addition, each question was checked for

percentage non-response and if any were found to be outside the tolerance level, a manual examination of the documents was made to determine if the non-response was legitimate due to faulty microfilming or FOSDIC processing. If due to faulty processing, the data were reprocessed.

The EA material was then edited. Up to this stage no check had been made for consistency of response or to ensure that every question had been answered or that every answer had been coded and picked up by the microfilm camera and FOSDIC. A very complex editing and imputation programme was implemented at this point.

It is impossible to check every type of response for consistency. Consistency checks are therefore incorporated in the edit programme for the most common types of inconsistencies and those which affect census definitions (e.g. consistency checks between age, relationship to Head of household and marital status).

During the editing process, non-responses are eliminated by imputing, where applicable, the answers of other family or household members or, if such information is not available within a household or family, from responses by previous persons with similar demographic, cultural or economic characteristics. E.g.: If the wife's age was missing but the husband's age was known, the age of the wife was calculated on the basis of probability factors. If there was no response to the question on tenure of a house, the information was imputed from the last record with similar dwelling characteristics. When editing was completed the computer files were considered to be clean, consistent and complete and ready for input to the weighting and tabulation programme. A record of the net edit and imputation changes for each EA was recorded. Analysis of this information will be published in the 1971 Census Administrative Report.

In general, the editing process may affect the results from some small-area data (e.g. enumeration areas) but its effect diminishes as the population size increases.

Sampling

Sampling in the population and housing census of Canada was first introduced in the housing census of 1941 when information was collected on a 10% sample basis. The same procedures were repeated in the housing census of 1951. Sampling was introduced in the population census in 1961 when information from 8 questions was obtained on a 20% sample basis.

In the 1971 Census of Population and Housing, the majority of the data, 34 of the 40 population questions and 20 of the 29 housing questions, were obtained from a 1 in 3 sample of households.

Reason for Sampling in the Census

There are three major reasons for sampling in the census: reduced costs, increased timeliness, and reduced burden on the public.

Sampling permits cost savings in all stages of the census operation. Collection of the data in the field was less costly because only one third of the households received the long questionnaire. Coding operations carried on in the Regional Offices were cut to one-third because the long form contained the questions on occupation and industry that required the major part of the coding effort. The cost of Head Office processing – conversion to machine-readable form, editing and imputation, computer processing and tabulation – was also greatly reduced.

It is estimated that because of the 1 in 3 sampling, the cost of the 1971 Census was reduced by roughly 15%.

In addition to the economy, the reduction in the amount of processing required at all levels resulted in a significant reduction in processing time and consequent improvement in the timeliness of census tabulations. It is estimated that the 1 in 3 sample produced about a 25% reduction in processing time.

Accuracy of Results and the Sampling Fraction

The economies due to sampling must however be balanced against the decrease in accuracy involved when sample estimates are used compared with complete count data. All census data whether based on a complete count or sample involve a certain amount of unavoidable error. The amount of error introduced by sampling itself is related to the sample size – the larger the sampling fraction the smaller the sampling error.

A series of tests and evaluation studies indicated that the 1 in 3 sample provided the best balance of cost savings in relation to an acceptable loss of accuracy. The new methodology introduced in the 1971 Census – particularly self-enumeration – led to a reduction in non-sampling error which partially offset the increase in sampling error.

It has been estimated that the decrease in accuracy due to sampling on a one-third basis was of the same order of magnitude as the

increase due to improved methodology. Thus, the 1971 Census data have roughly the same level of error as data of earlier censuses. A detailed discussion of these points will be included in the 1971 Census Administrative Report.

Weighting

When data are collected on a sample basis, it is necessary to ensure that statistical compensation is made for any irregularities which may occur in the collection phase. The weighting system used in the 1971 Census is known as the Raking Ratio Estimation Procedure (RREP) and is an iterative procedure designed to ensure that sample estimates for certain basic sub-groups agree with the corresponding population totals. Ratio estimation is a technique which uses knowledge of supplementary information about the population being sampled in order to improve the reliability of estimates made from the sample. In the case of the census, there is considerable supplementary information about the total population from the complete count data. The RREP takes maximum advantage of this supplementary information. To take an over-simplified example, suppose one wishes to estimate the number of males aged 35-44 with an income in excess of \$20,000. The simplest way to estimate this number would be to count how many such persons there were in the sample and multiply by 3 to allow for the one in three sample. However, one can do better than this by utilizing the known population total of males aged 35-44 obtained from the short form data. A better estimate would be:

$$\frac{\text{Number of males in the sample, aged 35-44, with income } \$20,000}{\text{Number of males in the sample, aged 35-44}} \times \text{Number of males in the population aged 35-44}$$

It can be shown that this estimator is more reliable than the simple one. The second estimator allows for the fact that the number of males aged 35-44 in the sample will not be exactly one third of the number of males aged 35-44 in the population. The RREP ensures that sample estimates and the population counts agree almost exactly prior to their tabulation.

INDEX

Absent from work — see with job last week but absent from work (total)	34
Accuracy of results — see Appendix H	67
Activity, labour force — see labour force activity	20
Adopted children — see children in family	4
Age — see birth, date of	3
—at first marriage — see marriage, first, date of	25
Agglomeration, census — see census agglomeration	46
—part — see CMA - CA part	47
Air conditioning — see rent, items included in	40
Aliens — see citizenship, country of	4
Allowances, family and youth — see income, family and youth allowances	13
Amenities — see household facilities	39
Apartment — see structural type of private dwelling	41
Appliances — see household facilities	39
Apprenticeship — see vocational training, kind of	32
Area aggregate (AA)	45
—built-up — see urbanized core	56
—Canada Manpower Centre — see Canada Manpower Centre area	45
—census metropolitan — see census metropolitan area (CMA)	47
—(CMA) part — see CMA - CA part	47
—electoral — see electoral area	49
—enumeration — see enumeration area	49
—major urban — see census agglomeration	46
—query — see query area	52
—urban — see urbanized core	56
—urbanized — see urbanized core and census agglomeration	56 and 46
Attendance at school — see school attendance	29
Automatic clothes dryer — see household facilities	39
Automobiles	36
Bath facilities	36
Bedrooms	36
Birth, country of — see birthplace	3
—date of	3
—province of — see birthplace	3
Birthplace	3
—of parents	3
Block	45
Block-face	45
Boarding-schools — see household, collective	9
Bond and deposit interest and dividends — see income, bond and deposit interest and dividends	12
Born, children ever — see children ever born	3
—in Canada — see birthplace	3
—outside Canada — see birthplace	3
Borough (b.)	45
Built-up area — see urbanized core	56
Business, income from — see income from business or professional practice	14
—incorporated — see incorporation status	19
—unincorporated — see incorporation status	19
Camps — see household, collective	9
Canada Manpower Centre area (CMC)	45
Canadian residents population — see population (Canadian residents)	28
Car — see automobiles	36
Cash rent — see rent, cash	40
Census agglomeration (CA)	46

--part -- see CMA - CA part	47
--date -- see Appendix H	67
--division (CD)	46
--family -- see family, census	6
--metropolitan area (CMA)	47
---part -- see CMA - CA part	47
--subdivision	47
--tract (CT)	48
Children, adopted -- see children in family	4
--ever born	3
--foster -- see children in family	4
--in family	4
--stepchildren -- see children in family	4
--wards -- see children in family	4
Citizenship, country of	4
City (c.)	48
--largest -- see largest city	50
--proper -- see largest city	50
Class of worker	4
Clothes dryer, automatic -- see household facilities	39
CMA - CA part	47
Collective dwelling -- see dwelling, collective	36
--household -- see household, collective	9
Community, Local Government (L.G.C.) -- see municipality and table in Appendix G	51 and 66
Completion of vocational training, date of -- see vocational training, date of completion of	32
Component	48
--parts -- see component	48
Conjugal status -- see marital status	25
Construction camps -- see household, collective	9
--period of -- see period of construction	40
Contract rent -- see rent, cash	40
Convents -- see household, collective	9
Cooking, fuel used for -- see fuel used for cooking	38
Core, remainder of urbanized -- see remainder (of urbanized core)	53
--urbanized -- see urbanized core	56
Cottage -- see vacation home	44
Country of birth -- see birthplace	3
--citizenship -- see citizenship, country of	4
County (Co.)	48
--Alberta -- see municipality and table in Appendix G	51 and 66
--jails -- see household, collective	9
--municipal -- see census subdivision	47
Cultural group -- see ethnic group	6
Current labour force -- see labour force, total (current)	23
Date of birth -- see birth, date of	3
--completion of vocational training -- see vocational training, date of completion of	32
--first marriage -- see marriage, first, date of	25
Debts on owned dwelling -- see mortgage	39
Deposit interest -- see income, bond and deposit interest and dividends	12
Diplomatic residences -- see household, collective	9
Dishwasher, electric -- see household facilities	39
District, federal electoral -- see federal electoral district	49
--improvement -- see municipality and table in Appendix G	51 and 66
--local -- see municipality and table in Appendix G	51 and 66
--government -- see municipality and table in Appendix G	51 and 66
--improvement -- see municipality and table in Appendix G	51 and 66
--municipal -- see municipality and table in Appendix G	51 and 66

–regional – see regional district	53
–rural – see municipality and table in Appendix G	51 and 66
–school – see school district	54
–territorial – see territorial district	54
Dividends – see income, bond and deposit interest and dividends	12
Division, census – see census division	46
Divorced – see marital status	25
Double house – see structural type of private dwelling	41
Duplex – see structural type of private dwelling	41
Duration of vocational training – see vocational training, length of	32
Dwelling	36
–collective	36
–empty – see dwelling, vacant	38
–farm	37
–mortgaged owner-occupied	37
–occupied	37
–owner-occupied	37
–mortgaged – see dwelling, mortgaged owner-occupied	37
–non-farm operator, value of – see value of owner-occupied dwelling	44
–value of – see value of owner-occupied dwelling	44
–present, length of occupancy – see occupancy, length of	40
–tenure of – see tenure of present dwelling	42
–previous, tenure of – see tenure of previous dwelling	42
–private	37
–rented – see dwelling, tenant-occupied	37
–tenant-occupied	37
–vacant	38
–ever-occupied – see vacant dwelling, ever-occupied	43
–length of vacancy – see vacancy, length of	43
–type of vacancy – see vacancy, type of	43
–value of – see value of owner-occupied dwelling	44
Dwellings in building, number of	38
Earners, wage and salary – see class of worker	4
Earnings – see income, wages and salaries	18
Economic family – see family, economic	6
–region (of Statistics Canada)	49
Editing – see Appendix H	67
Education – see schooling, level of	30
Electoral area	49
–federal, district – see federal electoral district	49
Electric dishwasher – see household facilities	39
–heating system – see heating equipment	39
Elementary schooling – see schooling, elementary or secondary	29
Employed labour force – see labour force, employed	22
Employee – see household status (relationship to Head of household)	11
Employer – see class of worker	4
Employment income – see income, employment	12
Empty dwelling – see dwelling, vacant	38
Enumeration area (EA)	49
Ethnic group	6
–origin – see ethnic group	6
Ever-occupied vacant dwelling – see vacant dwelling, ever-occupied	43
Experienced labour force – see labour force, experienced	22
Facilities in living quarters – see household facilities	39
Family – see family, census	6
–allowances – see income, family and youth allowances	13
–business, worked without pay in – see class of worker	4

-census	6
-children in - see children in family	4
-economic	6
-head of the - see family, census	6
-household - see household	9
-income - see income, family	13
-lodging - see family, type of	7
-migrant	7
-mover	7
-other non-related - see family, type of	7
-persons - see family, census	6
--non- - see family, census	6
-primary - see family, type of	7
-related - see family, type of	7
-secondary - see family, type of	7
-status	7
-type of	7
-workers, unpaid - see class of worker	4
Farm dwelling - see dwelling, farm	37
-household - see household, farm	11
-income - see income, farm	13
-operator	8
-population - see population (farm)	28
-rural, population - see population, rural farm	28
--(population) - see rural farm (population)	54
-self-employment income - see income, farm	13
-unincorporated - see incorporation status	19
-worked without pay in - see class of worker	4
Federal electoral district (FED)	49
Fertility - see children ever born	3
First marriage, age at - see marriage, first, date of	25
--date of - see marriage, first, date of	25
Flush toilet - see toilet, flush	43
Foster children - see children in family	4
Freezer, home - see household facilities	39
Fringe	50
Fuel used for cooking	38
---house heating	38
---water heating	38
Full-time school attendance - see school attendance	29
-work - see weeks worked in 1970, full-time or part-time	33
Furnace - see heating equipment	39
Garage	38
Garden houses - see structural type of private dwelling	41
Government income, other - see income, other government	17
-old age pension - see income, government old age pension	15
Government-subsidized housing - see rent, reason for reduction in	41
Gross rent - see rent, gross	40
Group, ethnic - see ethnic group	6
-municipal size - see municipal size group	50
Hamlet - see unincorporated place	55
Head of the family - see family, census	6
-household - see household status	11
-Office processing - see Appendix H	67
Heating equipment	39
Holder of first mortgage - see mortgage, holder of first	39
Home freezer - see household facilities	39

Hospitals — see dwelling, collective	36
—see household, collective	9
Hostels — see household, collective	9
Hotels — see dwelling, collective	36
—see household, collective	9
Hours helped last week without pay in a family farm or business (total)	8
—usually worked	8
—worked last week for pay or profit (total)	9
House heating, fuel used for — see fuel used for house heating	38
Household	9
—collective	9
—facilities	39
—family — see household	9
—farm	11
—Head of the — see household status	11
—non-family — see household	9
—private	11
—relationship to Head of — see household status	11
—status (relationship to Head of household)	11
Hutterite colony — see household, collective	9
Immigration, period of	12
Improvement district — see municipality and table in Appendix G	51 and 66
Income, bond and deposit interest and dividends	12
—employment	12
—family	13
—and youth allowances	13
—farm	13
—self-employment — see income, farm	13
—from all sources in 1970	14
—business or professional practice	14
—government old age pension	15
—household	15
—major source of	16
—other	16
—government	17
—investment	17
—retirement pensions from previous employment	18
—wages and salaries	18
Incorporated business — see incorporation status	19
—farm — see incorporation status	19
Incorporation status	19
Indian Reserve	50
Industry	19
Inmate — see household status	11
Institutions — see dwelling, collective	36
Intermunicipal moves — see moves, intermunicipal	26
Investment income, other — see income, other investment	17
Items included in rent — see rent, items included in	40
Jails — see dwelling, collective	36
—see household, collective	9
Kind of vocational training — see vocational training, kind of	32
Labour force activity	20
—employed	22
—experienced	22
—not in	23

--total (current)	23
--unemployed	24
Language most often spoken at home	24
-mother tongue - see mother tongue	26
-official	24
Largest city	50
Length of occupancy of present dwelling - see occupancy, length of	40
-vacancy - see vacancy, length of	43
--of vacant dwelling - see vacancy, length of	43
-vocational training - see vocational training, length of	32
Level of schooling - see schooling, level of	30
Living conveniences - see household facilities	39
-quarters - see dwelling	36
Local district - see municipality and table in Appendix G	51 and 66
-Government Community (L.G.C.) - see municipality and table in Appendix G	51 and 66
--District (L.G.D.) - see municipality and table in Appendix G	51 and 66
-Improvement District (L.I.D.) - see municipality and table in Appendix G	51 and 66
Lodger - see household status	11
-non-family - see family, census	6
Lodging family - see family, type of	7
Lodging-houses - see dwelling, collective	36
Logging camps - see household, collective	9
Looked for work last week (total)	25
Maisonnettes - see structural type of private dwelling	41
Major source of income - see income, major source of	16
-urban area - see census agglomeration	46
Marital status	25
Marriage, first, age at - see marriage, first, date of	25
--date of	25
Married - see marital status	25
Mental hospitals - see household, collective	9
Metropolitan area, census - see census metropolitan area (CMA)	47
Migrant family - see family, migrant	7
Migrants - see place of residence 5 years ago	27
Migration status - see place of residence 5 years ago	27
Military camps - see dwelling, collective	36
--see household, collective	9
Missions - see dwelling, collective	36
--see household, collective	9
Mobile home - see structural type of private dwelling	41
-population - see place of residence 5 years ago	27
Mobility status - see place of residence 5 years ago	27
Monasteries - see household, collective	9
Monthly cash rent - see rent, cash	40
-gross rent - see rent, gross	40
Mortgage	39
-holder of first	39
Mortgaged dwelling - see dwelling, mortgaged owner-occupied	37
-owner-occupied dwelling - see dwelling, mortgaged owner-occupied	37
--non-farm operator dwelling - see dwelling, mortgaged owner-occupied	37
Motels - see dwelling, collective	36
--see household, collective	9
Mother tongue	26
Mover family - see family, mover	7
Movers - see place of residence 5 years ago	27
Moves, intermunicipal	26
Municipal county - see census subdivision	47
-district - see municipality and table in Appendix G	51 and 66

—jails — see household, collective	9
—size group	50
—subdivision	51
Municipality (Mun.)	51
—part	51
—regional — see regional municipality	53
—without designation — see municipality and table in Appendix G	51 and 66
Nationality — see citizenship, country of	4
Never married — see marital status	25
Non-family head — see family, census	6
—household — see household	9
—lodger — see family, census	6
—persons — see family, census	6
—non-related — see family, census	6
—related — see family, census	6
Non-farm, rural, population — see population, rural non-farm	29
—(population) — see rural non-farm (population)	54
—self-employment income — see income from business or professional practice	14
Non-migrants — see place of residence 5 years ago	27
Non-movers — see place of residence 5 years ago	27
Non-related family, other — see family, type of	7
—persons, other — see family, census	6
Non-university, post-secondary schooling — see schooling, post-secondary non-university	31
Not in the labour force — see labour force, not in	23
—(inmate) — see labour force activity	20
—(non-inmate) — see labour force activity	20
Now married — see marital status	25
Number of dwellings in building — see dwellings in building, number of	38
—weeks worked in 1970 — see weeks worked in 1970	33
—full-time or part-time — see weeks worked in 1970, full-time or part-time	33
Nursing homes — see dwelling, collective	36
—see household, collective	9
Occupancy, length of	40
—type of — see vacant dwelling, ever-occupied	43
Occupation	26
Occupied dwelling — see dwelling, occupied	37
—non-farm operator dwelling — see dwelling, occupied	37
—private dwelling — see dwelling, private	37
Official language — see language, official	24
Old age pensions — see income, government old age pension	15
Operator, farm — see farm operator	8
Origin, ethnic — see ethnic origin	6
Other government income — see income, other government	17
—income — see income, other	16
—investment income — see income, other investment	17
—non-related family — see family, type of	7
—non-family persons — see family, census	6
Own account — see class of worker	4
Owned dwelling, debts on — see mortgage	39
Owner-occupied dwelling — see dwelling, owner-occupied	37
—value of — see value of owner-occupied dwelling	44
—non-farm operator dwelling — see dwelling, owner-occupied	37
—value of — see value of owner-occupied dwelling	44
Ownership — see dwelling, owner-occupied	37
Paid workers — see class of worker	4
Parents, birthplace of — see birthplace of parents	3

Parish – see municipality and table in Appendix G	51 and 66
Part, CMA - CA – see CMA - CA part	47
–component – see component	48
–municipality – see municipality part	51
Part-time school attendance – see school attendance	29
–work – see weeks worked in 1970, full-time or part-time	33
Participation rate – see labour force, total (current)	23
Partner – see household status	11
Passenger vehicles – see automobiles	36
Payments, transfer – see income, major source of	16
Penitentiaries – see household, collective	9
Pension, government old age – see income, government old age pension	15
–non-government – see income, retirement pensions from previous employment	18
Period of construction	40
–immigration – see immigration, period of	12
Piped running water – see water supply	44
Place of birth – see birthplace	3
–of parents – see birthplace of parents	3
–completion of highest grade of elementary or secondary schooling – see schooling, place of completion of highest grade of elementary or secondary schooling	30
–residence	51
–5 years ago	27
–work	52
–usual	27
–unincorporated – see unincorporated place	55
Planning the 1971 Census – see Appendix H	67
Police village – see unincorporated place	55
Population (Canadian residents)	28
–farm	28
–rural farm	28
–see rural farm (population)	54
–non-farm	29
–see rural non-farm (population)	54
–urban	29
–see urban (population)	56
Post-secondary non-university schooling – see schooling, post-secondary non-university	31
–university schooling – see schooling, post-secondary university	31
Present dwelling, length of occupancy – see occupancy, length of	40
–tenure of – see tenure of present dwelling	42
Previous dwelling, tenure of – see tenure of previous dwelling	42
Primary family – see family, type of	7
Private dwelling – see dwelling, private	37
–household – see household, private	11
–occupied dwelling – see dwelling, occupied	37
Processing, Head Office – see Appendix H	67
–Regional Office – see Appendix H	67
Professional practice, income from – see income from business or professional practice	14
Province	52
–of birth – see birthplace	3
Public sewer, connection to – see sewage disposal	41
Quality control of enumerator assignments – see Appendix H	67
Query area	52
Rate, participation – see labour force, total (current)	23
–unemployment – see labour force, unemployed	24
Ratio, sex – see sex	31
Reason for reduction in rent – see rent, reason for reduction in	41
–vacancy – see vacancy, type of	43

Refrigerator – see household facilities	39
Region (of Canada)	53
–economic (of Statistics Canada) – see economic region (of Statistics Canada)	49
Regional district (RD)	53
–municipality	53
–Office processing – see Appendix H	67
Related family – see family, type of	7
–non-family persons – see family, census	6
Relationship to Head of household – see household status	11
Religion	29
Religious denomination – see religion	29
Remainder (of urbanized core)	53
Rent, cash	40
–gross	40
–items included in	40
–reason for reduction in	41
–services in addition to	41
Rented dwelling – see dwelling, tenant-occupied	37
Residence 5 years ago, place of – see place of residence 5 years ago	27
–place of – see place of residence	51
Results, accuracy of – see Appendix H	67
Retirement pensions from previous employment – see income, retirement pensions from previous employment	18
Rooming-houses – see dwelling, collective	36
Rooms	41
Row houses – see structural type of private dwelling	41
Royalty – see municipality and table in Appendix G	51 and 66
Rural (concept)	53
–district – see municipality and table in Appendix G	51 and 66
–farm (population)	54
–population – see population, rural farm	28
–non-farm (population)	54
–population – see population, rural non-farm	29
Salaries – see income, wages and salaries	18
Salary earners – see class of worker	4
Sampling – see Appendix H	67
–fraction – see Appendix H	67
Sanatoria – see household, collective	9
School attendance	29
–district	54
Schooling, elementary or secondary	29
–level of	30
–place of completion of highest grade of elementary or secondary	30
–post-secondary non-university	31
–university	31
Secondary family – see family, type of	7
–schooling – see schooling, elementary or secondary	29
Self-employed with paid help – see class of worker	4
–without paid help – see class of worker	4
Self-employment income, farm – see income, farm	13
–non-farm – see income from business or professional practice	14
Self-enumeration – see Appendix H	67
Semi-detached – see structural type of private dwelling	41
Separated – see marital status	25
Septic tank – see sewage disposal	41
Service, wartime – see wartime service	32
Services in addition to rent – see rent, services in addition to	41
Settlement – see unincorporated place	55

Sewage disposal.....	41
Sex.....	31
—ratio — see sex.....	31
Shower facilities — see bath facilities.....	36
Single — see marital status.....	25
—house — see structural type of private dwelling.....	41
—attached — see structural type of private dwelling.....	41
Size group, municipal — see municipal size group.....	50
Source of water supply — see water supply, source of.....	44
Staff residences — see dwelling, collective.....	36
Status, family — see family status.....	7
—household — see household status.....	11
—incorporation — see incorporation status.....	19
—marital — see marital status.....	25
—migration — see place of residence 5 years ago.....	27
—mobility — see place of residence 5 years ago.....	27
Stepchildren — see children in family.....	4
Structural type of private dwelling.....	41
Subdivision, census — see census subdivision.....	47
—municipal — see municipal subdivision.....	51
Subsidized housing — see rent, reason for reduction in.....	41
Summer village — see village.....	56
Television, black and white — see household facilities.....	39
—colour — see household facilities.....	39
Temporary lay-off last week — see labour force activity.....	20
— —but with job — see with job but on temporary lay-off last week (total).....	34
Tenant-occupied dwelling — see dwelling, tenant-occupied.....	37
—non-farm operator dwelling — see dwelling, tenant-occupied.....	37
Tenure of present dwelling.....	42
—previous dwelling.....	42
Territorial district.....	54
Territory.....	54
—unorganized — see unorganized territory.....	55
Toilet facilities — see toilet, flush.....	43
—flush.....	43
Total labour force — see labour force, total (current).....	23
—population — see population (Canadian residents).....	28
Tourist cabins — see household, collective.....	9
Town (t.).....	54
—houses — see structural type of private dwelling.....	41
Township — see municipality and table in Appendix G.....	51 and 66
—unorganized — see unorganized township.....	55
Tract, census — see census tract (CT).....	48
Transfer payments — see income, major source of.....	16
Triplex — see structural type of private dwelling.....	41
Type of dwelling — see structural type of private dwelling.....	41
—family — see family, type of.....	7
—heating equipment — see heating equipment.....	39
—occupancy — see vacant dwelling, ever-occupied.....	43
—sewage disposal — see sewage disposal.....	41
—vacancy — see vacancy, type of.....	43
—vocational training — see vocational course, type of.....	32
Unemployed labour force — see labour force, unemployed.....	24
Unemployment rate — see labour force, unemployed.....	24
Unincorporated business — see incorporation status.....	19
—farm — see incorporation status.....	19
—place (U.P.).....	55

--village -- see unincorporated place	55
Units in the building -- see dwellings in building, number of	38
University degree	31
--residences -- see household, collective	9
--schooling -- see schooling, post-secondary university	31
Unorganized territory	55
--township	55
Unpaid family workers -- see class of worker	4
Urban area -- see urbanized core	56
--major -- see census agglomeration	46
--(concept)	55
--(population)	56
--population -- see population, urban	29
Urbanized area -- see urbanized core and census agglomeration	56 and 46
--core (U.C.)	56
--remainder of -- see remainder (of urbanized core)	53
Usual place of work -- see place of work, usual	27
Vacancy, length of	43
--type of	43
Vacant dwelling -- see dwelling, vacant	38
--ever-occupied	43
--length of vacancy of -- see vacancy, length of	43
--type of vacancy of -- see vacancy, type of	43
Vacation home	44
Value of owner-occupied dwelling	44
Veterans -- see wartime service	32
Village (vl.)	56
--police -- see unincorporated place	55
--summer -- see village	56
--unincorporated -- see unincorporated place	55
Vocational course -- see vocational training	32
--type of	32
--training, date of completion of	32
--kind of	32
--length of	32
Wage and salaries -- see income, wages and salaries	18
--salary earners -- see class of worker	4
Wards -- see children in family	4
Wartime service	32
Water heating, fuel used for -- see fuel used for water heating	38
--supply	44
--source of	44
Weeks worked in 1970	33
--full-time or part-time	33
Weighting -- see Appendix H	67
Welfare homes -- see household, collective	9
When last worked -- see worked, when last	34
Widowed -- see marital status	25
With job but not at work last week -- see labour force activity	20
--on temporary lay-off last week (total)	34
--last week but absent from work (total)	34
--paid help, self-employed -- see class of worker	4
Without paid help, self-employed -- see class of worker	4
Work camps -- see dwelling, collective	36
--experience	34
--place of -- see place of work	52
--see place of work, usual	27

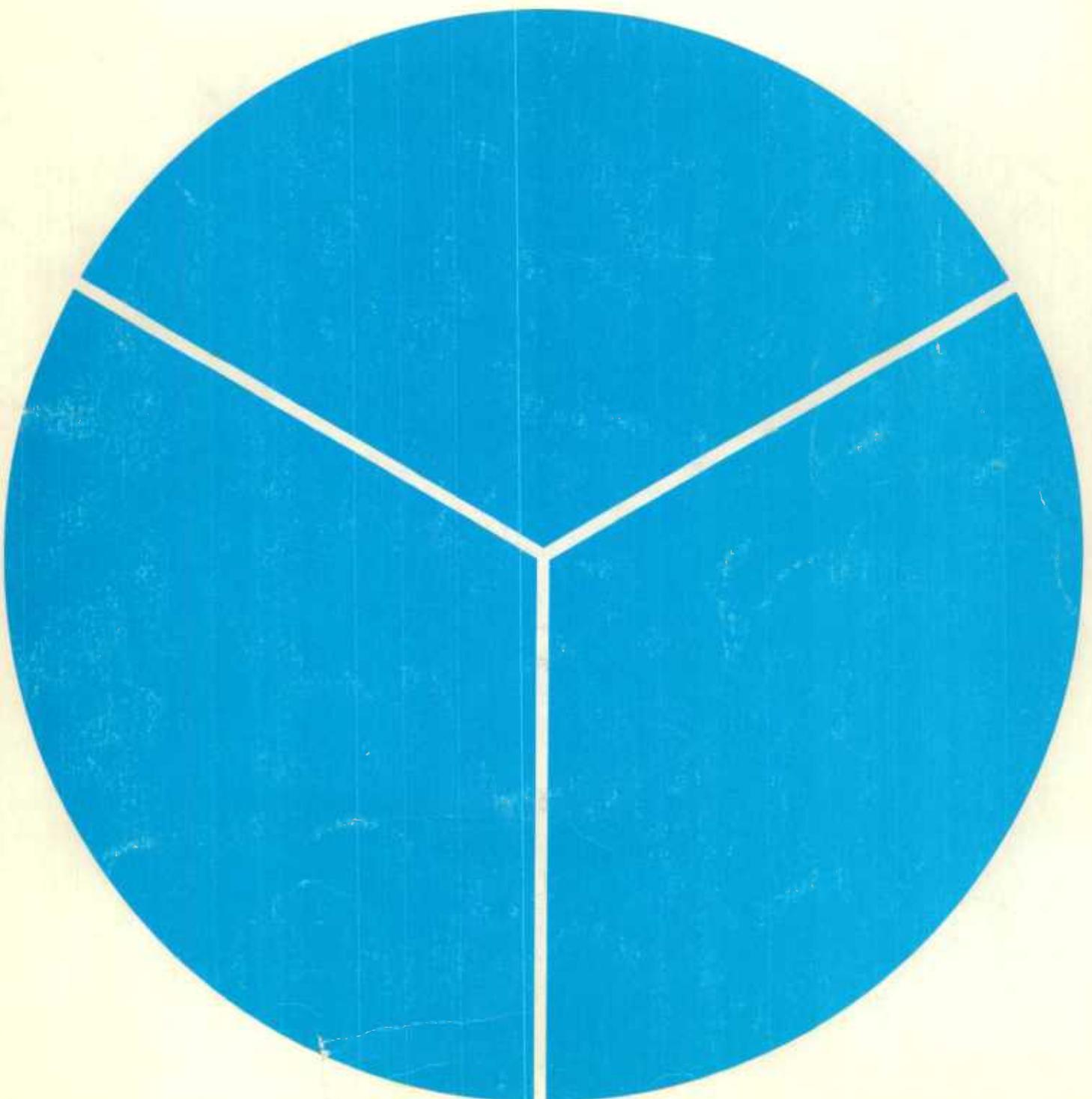
Worked full-time or part-time in 1970, weeks – see weeks worked in 1970, full-time or part-time	33
–in 1970, weeks – see weeks worked in 1970	33
–last week for pay or profit – see labour force activity	20
–—in unpaid family work – see labour force activity	20
–when last	34
–without pay in a family business or farm – see class of worker	4
Workers, paid – see class of worker	4
–unpaid family – see class of worker	4
Youth allowances – see income, family and youth allowances	13

12-540 540

52

Dictionnaire

des termes du recensement de 1971



AWTK 4127740 (F)
C.2.

Dictionnaire

des termes du recensement de 1971

Statistique Canada/Division du recensement
Prix \$1.50
Publication autorisée par le ministre de l'Industrie et du Commerce
Décembre 1972.
2-6005

Table des matières

Introduction	1
Définitions	
Population	4
Logement	40
Géographie	50
Appendices	
A Lieu de naissance	64
B Citoyenneté, pays de	65
C Groupe ethnique	66
D Langue maternelle et langue le plus souvent parlée à la maison	67
E Religion	68
F Formation professionnelle	69
G Unités géostatistiques	71
H Méthodologie et exploitation du recensement de 1971	74
Index alphabétique	79

La documentation du recensement de 1971

La Division du recensement de Statistique Canada a produit un ensemble de documents destinés à décrire les données du recensement de 1971 ainsi que les tableaux qui peuvent en être tirés et à indiquer quels tableaux seront disponibles dans le programme régulier de publication.

Cette documentation comprend le *Dictionnaire des termes du recensement* qui décrit les données du recensement, et le *Répertoire des tableaux du recensement* qui indique quels tableaux sont disponibles et où ils se trouvent. On peut trouver une description du système de documentation dans "*Les actualités du recensement*", vol. 1, no 1, disponible à l'adresse suivante: Service-utilisateurs des données du recensement, Division du recensement, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T7.

Le dictionnaire

Les données du recensement sont les réponses aux questions du recensement de 1971. Le fichier principal des données du recensement contient les réponses codées fournies par chaque recensé. Si une personne connaît les questions qui ont été posées et la gamme des réponses qui figurent dans le fichier principal, elle sait quels tableaux peuvent être tirés de ce fichier.

Le dictionnaire fournit des renseignements sur les données du recensement. Il définit les questions qui ont été posées, énumère les réponses inscrites dans le fichier principal et indique, s'il y a lieu, le sous-groupe de population pour lequel des données sont disponibles. Le dictionnaire indique également si le concept existait lors des recensements de 1961 et 1966; il donne la fraction de sondage pour toutes les questions posées à un échantillon de la population. Il dégage les différences entre les questions des trois derniers recensements et enfin, il fait ressortir les difficultés d'interprétation que peut présenter tel ou tel concept.

Bien que le but premier du dictionnaire soit de décrire les données du recensement telles qu'elles figurent dans le fichier principal, il donne aussi la définition de termes couramment employés lors du recensement de la population et du logement de 1971; dans son index alphabétique, il énumère les termes du recensement et leurs synonymes usuels et associe ces derniers au terme précis utilisé lors du recensement de 1971.

Les lecteurs trouveront en appendice une

description du cadre géographique, un exposé de la méthodologie et de l'exploitation du recensement de 1971 et une liste des réponses inscrites dans le fichier central aux questions sur le lieu de naissance, le pays de citoyenneté, le groupe ethnique, la langue maternelle et la langue d'usage, la religion et la formation professionnelle.

Ce dictionnaire ne s'attache qu'aux termes utilisés dans le recensement de la population et du logement de 1971. Les termes du recensement de l'agriculture de 1971 sont définis dans un autre volume.

Comment se servir du dictionnaire

Le dictionnaire se divise en trois sections. La première contient la définition des termes utilisés dans le cadre du recensement de la population, la deuxième, les termes utilisés dans le recensement du logement et la troisième, les termes géographiques employés par la Division du recensement.

Dans chaque section, les définitions sont présentées en ordre alphabétique. Comme on utilise un grand nombre de termes pour décrire les données du recensement, le dictionnaire comprend un index alphabétique des termes du recensement de 1971 et de leurs principaux synonymes.

Chaque section du dictionnaire est disposée et se consulte de la même manière que les pages jaunes d'un annuaire téléphonique. Si une personne connaît la terminologie exacte, elle peut aller directement consulter la section des définitions du dictionnaire. Si elle n'est pas certaine du terme exact, elle consulte l'index qui la renvoie au terme approprié.

Si, par exemple, une personne cherche dans l'annuaire téléphonique le terme "vendeurs de voitures" dans les Pages Jaunes, elle ne trouvera aucune inscription. Toutefois, si elle cherche le même terme dans l'index, on la renvoie à la rubrique "Automobiles neuves, Concessionnaires". De la même manière, si une personne cherche le terme "chômeurs" dans la section du dictionnaire consacrée à la population, elle ne verra aucune inscription. Toutefois, elle trouvera dans l'index le terme "chômeurs" et l'indication "voir population active en chômage".

La plupart des utilisateurs du dictionnaire consulteront d'abord l'index pour trouver l'équivalent exact du terme qui les intéresse. Au fur et à mesure qu'ils se familiariseront avec la terminologie du recensement de 1971, ils pourront ignorer l'index et consulter directement les définitions.

Définitions

Le but de chaque définition est de donner au lecteur les renseignements dont il a besoin pour comprendre et utiliser les données du recensement de 1971.

Chaque inscription donne la définition de base du terme, indique si le terme a été utilisé en 1961 et en 1966, souligne les différentes définitions utilisées d'un recensement à l'autre, et, dans une section réservée aux remarques, donne des renseignements supplémentaires utiles. La définition révèle également le code mnémonique utilisé pour identifier le terme dans le *Répertoire des tableaux*.

Lorsqu'une rubrique est consacrée à la description d'une question du recensement, la définition donne également la fraction de sondage, s'il y a lieu, les réponses qui ont été codées dans le fichier principal et la population considérée.

Voici la définition typique d'une rubrique consacrée à une question du recensement:

FRÉQUENTATION SCOLAIRE EDPRES

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel de n'importe quel genre d'établissement d'enseignement depuis septembre 1970.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 5 ans et plus

Réponses: À plein temps; cours du jour ou du soir à temps partiel; aucune fréquentation scolaire.

Remarques: La fréquentation scolaire est à plein temps lorsqu'on suit 75% ou plus des cours qui se donnent normalement au niveau où l'on est inscrit. Les cours à temps partiel ne comprennent que les cours organisés dont l'objet est l'élargissement des connaissances ou le développement des aptitudes; ils ne comprennent pas les activités sans but éducatif ou non organisées de façon systématique (par ex., les conférences publiques isolées).

*La question sur la fréquentation à temps partiel n'a pas été posée. On a demandé "Depuis septembre dernier, êtes-vous allé à l'école ou à l'université? Oui

(n'importe quel cours régulier du jour) - ; Non - "

En 1961 (contrairement à 1971), le concept de la fréquentation scolaire se limitait à la fréquentation d'une école primaire ou secondaire ou d'une université. Il ne recouvrait pas la fréquentation d'établissements comme les instituts techniques, les collèges communautaires, les CEGEP, les écoles normales, les écoles de sciences infirmières, les écoles commerciales, etc.

"FRÉQUENTATION SCOLAIRE" est le terme du recensement et "EDPRES" le code mnémonique. En consultant la définition de base, on constate que la question a été posée à un échantillon de 1/3 en 1971 et à l'ensemble de la population en 1961. Si la question avait été posée lors du recensement de 1966, on l'aurait indiqué. L'astérisque après "1961" indique que la définition n'était pas la même en 1971 et en 1961; une explication à cet effet est donnée à la fin de l'article.

Comme la question n'a été posée qu'aux personnes de cinq ans et plus, il est impossible de tirer du fichier un tableau indiquant la fréquentation scolaire des personnes de quatre ans.

Le dictionnaire donne ensuite les réponses codées dans le fichier principal. Il n'y a que trois réponses: à plein temps; cours du jour ou du soir à temps partiel; et aucune fréquentation scolaire. Ainsi, une personne ne pourrait demander un tableau qui établit une distinction entre les étudiants aux cours du jour et du soir à temps partiel parce que le même code a été attribué aux deux groupes dans le fichier principal.

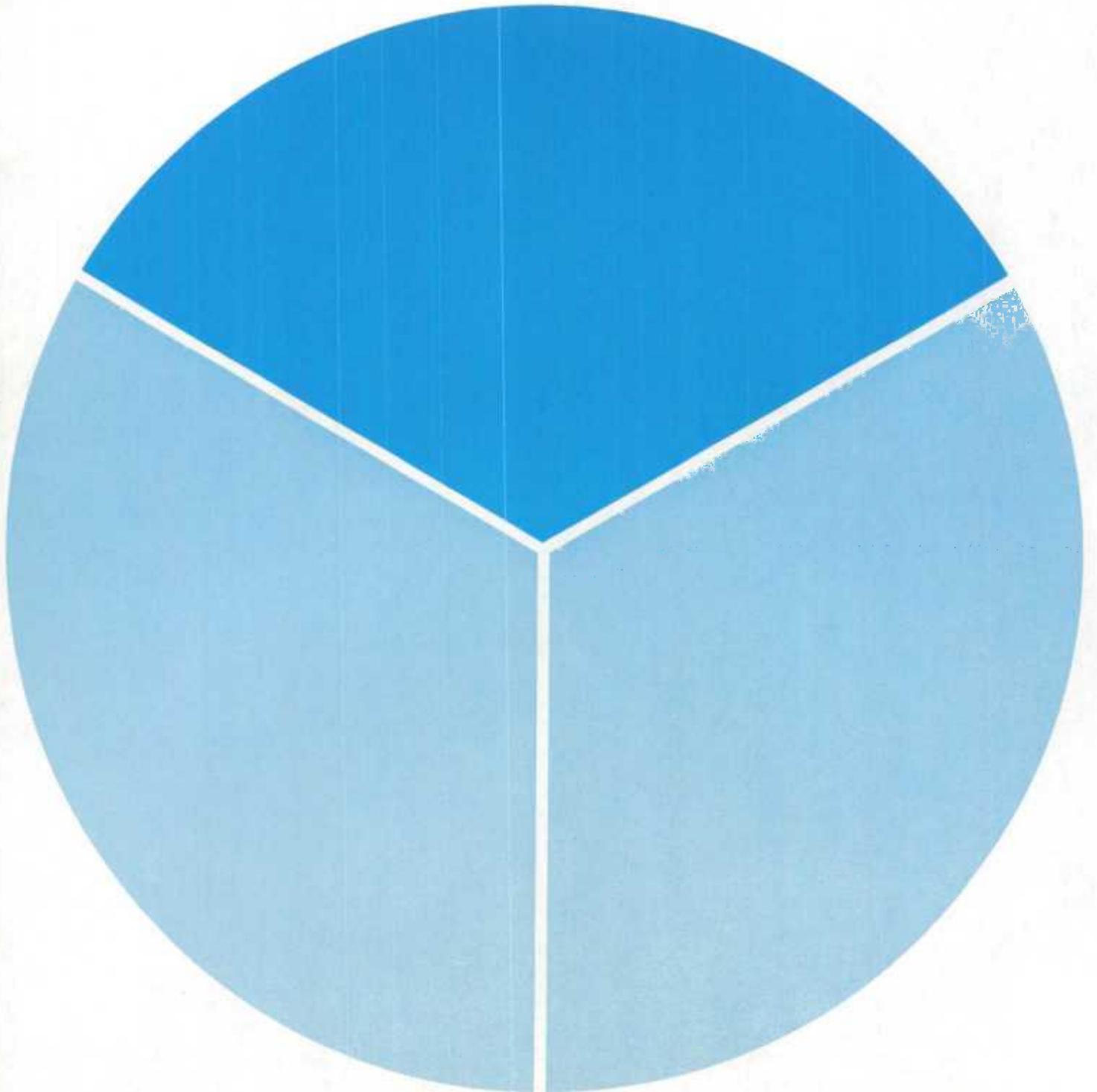
L'utilisateur trouvera enfin dans les remarques d'autres renseignements sur la définition du terme.

Lorsque la signification des différentes réponses n'est pas évidente (c'est le cas, par exemple, des réponses à la question sur le statut), on a donné une explication de chaque réponse.

Les articles de la section "géographie" ont leur forme propre. Il n'y a en effet qu'une seule question du recensement ayant trait à la résidence: c'est "Où habitez-vous?". Ce renseignement est codé en secteurs type de recensement dans le fichier principal. La

section "géographie" se propose justement de définir ces secteurs type.

Population



Activité sur le marché du travail des personnes de 15 ans et plus au cours de la semaine précédant le recensement, c.-à-d. dans la plupart des cas, la semaine du 24 au 31 mai 1971. Les subdivisions de ce concept découlent des réponses données aux cinq questions portant sur l'activité dans le questionnaire de recensement. Ces questions sont les suivantes:

HEURES TRAVAILLÉES LA SEMAINE PRÉCÉDENTE CONTRE RÉMUNÉRATION OU EN VUE D'UN BÉNÉFICE;

HEURES TRAVAILLÉES SANS RÉMUNÉRATION DANS UNE ENTREPRISE OU UNE FERME FAMILIALE;

PERSONNES AYANT CHERCHÉ DU TRAVAIL AU COURS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE;

PERSONNES AYANT UN EMPLOI MAIS EN CONGÉDIEMENT TEMPORAIRE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE;

PERSONNES AYANT UN EMPLOI MAIS ABSENTES LA SEMAINE PRÉCÉDENTE.

Les données découlant de chacune de ces questions sont disponibles (voir la définition appropriée). Toutefois, l'objet principal de ces questions était de déterminer l'activité du recensé lors du contrôle des questionnaires au bureau; en essayant d'utiliser ces données directement, on risque de graves distorsions et de sérieuses erreurs d'interprétation. Ces difficultés sont examinées ci-après dans la définition de chaque question.

Le contrôle des réponses a été fait suivant un système de priorités (recherche d'une inscription positive) correspondant à l'ordre des questions et permettant d'éviter les doubles comptes et ainsi d'éliminer des catégories "cherchant du travail" et "en congédiement temporaire" les personnes ayant un emploi. Le système de priorités utilisé au recensement est fondé sur le système employé dans l'enquête sur la population active de Statistique Canada; dans cette enquête, la réponse "ayant travaillé" vient au premier rang, qu'il s'agisse de l'activité principale ou d'une activité secondaire, "ayant cherché du travail" passe au second rang et "ayant un emploi mais n'étant pas au travail" au troisième rang. Les personnes pour qui plus d'une de ces réponses était applicable devaient donner une réponse positive à chaque question pertinente, tandis que celles pour qui aucune de ces réponses ne s'appliquait (par exemple, les maîtresses de maison ne faisant que des travaux ménagers à la maison) devaient répondre négativement aux cinq questions. En vérifiant l'intégralité des réponses, le représentant du recensement accepte la première réponse positive comme réponse à toute la question et ne fait pas d'autre suivi s'il obtient une réponse positive.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE CONTRE RÉMUNÉRATION OU EN VUE D'UN BÉNÉFICE (FORCES ARMÉES ET CIVILS): Personnes de 15 ans et plus (membres des Forces armées ou civils) qui, au cours de la semaine précédant le recensement, ont travaillé, ne fût-ce que quelques heures, contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, pour une autre personne ou à leur propre compte. Les pensionnaires d'institution sont exclus, mais les personnes ayant travaillé dans une entreprise non familiale contre paiement en nature (travailleurs appartenant à un ordre religieux, etc.) sont comprises. On a fait la distinction entre militaires et civils en rangeant dans la catégorie "Forces armées" les militaires du rang d'officier breveté ou d'autres grades.

En 1961, les données sur les personnes ayant un emploi au cours de la semaine précédant le recensement comprenaient les personnes ayant travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, les travailleurs familiaux non rémunérés et les personnes ayant un emploi mais n'étant pas au travail pour des raisons autres que le congédiement temporaire. Dans l'enquête sur la population active, les personnes ayant travaillé la semaine précédente comprennent les travailleurs familiaux non rémunérés, mais excluent les membres des Forces armées.

AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE SANS RÉMUNÉRATION DANS UNE ENTREPRISE FAMILIALE: Personnes de 15 ans et plus qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice

au cours de la semaine précédant le recensement, mais qui ont travaillé pendant une à 19 heures ou pendant 20 heures ou plus dans une entreprise ou une ferme familiale pour le compte d'un parent membre du même ménage. Les travailleuses agricoles ayant travaillé de une à 19 heures et les pensionnaires d'institution ont été éliminés lors du contrôle.

Ces données n'ont pas fait l'objet d'une question distincte *en 1961*, ni lors de l'enquête sur la population active.

AYANT CHERCHÉ DU TRAVAIL LA SEMAINE PRÉCÉDENTE: Non-pensionnaires d'institution de 15 ans et plus qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, qui n'ont pas fait de travail familial non rémunéré au cours de la semaine précédant le recensement, mais qui ont cherché du travail.

En 1961, les personnes en congédiement temporaire étaient comprises dans la catégorie "ayant cherché du travail"; par contre, les personnes ayant un emploi mais qui étaient absentes pour d'autres raisons n'avaient pas à répondre à cette question et étaient exclues de cette catégorie, qu'elles aient cherché du travail ou non. Ce concept est comparable à celui du groupe "sans travail et cherchant du travail" dans l'enquête sur la population active.

EN CONGÉDIEMENT TEMPORAIRE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE: Non-pensionnaires d'institution de 15 ans et plus qui n'ont pas travaillé ni cherché de travail au cours de la semaine précédant le recensement, mais qui ont déclaré avoir un emploi dont elles étaient en congédiement temporaire (pour une durée maximum de 30 jours).

Ces données n'ont pas fait l'objet d'une question distincte *en 1961*. Ce concept est comparable à celui de la catégorie "en congédiement temporaire" de l'enquête sur la population active.

AYANT UN EMPLOI MAIS N'ÉTANT PAS AU TRAVAIL LA SEMAINE PRÉCÉDENTE (FORCES ARMÉES ET CIVILS): Non-pensionnaires d'institution de 15 ans et plus (militaires ou civils) qui n'ont pas travaillé ni cherché de travail et qui n'étaient pas en congédiement temporaire au cours de la semaine précédant le recensement, mais qui avaient un emploi dont ils étaient absents à cause d'une maladie, de vacances ou d'une grève ou pour un cours de formation, etc. On a fait la distinction entre les militaires et les civils en rangeant dans la catégorie "Forces armées" les militaires du rang d'officier breveté ou d'autres grades.

Ces données n'ont pas fait l'objet d'une question distincte *en 1961*. Les données correspondantes de l'enquête sur la population active pour les civils visent la subdivision de la population occupée "ayant un emploi mais n'étant pas au travail pour des raisons autres que le congédiement temporaire".

INACTIFS (NON-PENSIONNAIRES D'INSTITUTION): Personnes autres que les pensionnaires d'institution qui ont répondu par la négative aux cinq parties de la question sur l'activité, c'est-à-dire qui n'ont pas travaillé ni cherché de travail, qui n'étaient pas en congédiement temporaire et qui n'avaient pas d'emploi dont elles étaient absentes pour cause de maladie, etc., au cours de la semaine précédant le recensement. Sont également comprises les travailleuses agricoles qui ont travaillé pendant une à 19 heures seulement dans une ferme familiale.

Ces données sont comparables aux données relatives au groupe "inactifs (non-pensionnaires d'institution)" *de 1961* et à la catégorie "inactifs" de l'enquête sur la population active.

INACTIFS (PENSIONNAIRES D'INSTITUTION): Personnes de 15 ans et plus, classées selon le lien avec le chef de ménage comme pensionnaires d'institution (c.-à-d., y compris l'épouse du pensionnaire, etc.; voir "situation dans le ménage"), qui sont automatiquement catégorisées comme inactifs (c.-à-d. ne travaillant pas, cherchant du travail ou ayant un emploi dont elles sont absentes) dans les résultats du recensement, quelles que soient leurs réponses à la question sur l'activité.

Ces données sont comparables à celles de 1961 pour le même groupe, à cette différence près que les contrôles ont peut-être été faits plus rigide-ment. Ce concept n'est pas retenu dans l'enquête sur la population active.

Remarques: Dans l'enquête sur la population active, on recueille des données semblables en se fondant sur l'activité principale et sur l'activité secondaire. Une question distincte sur les raisons pour lesquelles les recensés travaillaient moins que le nombre habituel d'heures permet de déterminer lesquels d'entre eux étaient en congédiement temporaire (et de les classer comme chômeurs s'ils n'ont pas d'autre emploi). L'enquête comprend les personnes de 14 ans, mais ne tient pas compte de la population du Yukon et des T. N.-O., des Indiens dans les réserves, des membres des Forces armées, des pensionnaires d'institution, ni des ménages outre-mer. Il peut également y avoir certaines différences en ce qui concerne le traitement de quelques groupes marginaux (comme les personnes suivant des cours de recyclage), car le Livret d'instructions du recensement ne donnait aucune indication pour ces personnes. On peut obtenir sur demande un document contenant tous les renseignements de base relatifs à la comparaison entre les données du recensement et celles de l'enquête sur la population active.

*Les données générales sur l'activité se limitent aux renseignements sur les personnes ayant un emploi ou aux chômeurs cherchant du travail au cours de la semaine précédant le recensement. Les personnes en congédiement temporaire sont comprises dans ce dernier groupe. Les pensionnaires d'institution et les travailleuses familiales non rémunérées qui étaient travailleuses agricoles et dont le nombre habituel d'heures de travail ne dépassait pas 20 par semaine ont été exclus de la population active de 1961 lors du contrôle.

Il existe plusieurs différences importantes entre la définition de 1971 et celle de 1961; ces différences sont expliquées dans la définition de chaque terme.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ACTIND

Nature générale de l'établissement employant le recensé, déterminée par le nom de l'employeur (ou par le nom de sa propre entreprise s'il travaille à son compte) et par le genre de commerce, d'industrie ou de service dont s'occupe l'établissement. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les renseignements devaient porter sur son emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970. Les personnes ayant deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements pour celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

Réponses: Les divisions d'activité économique sont formées de classes individuelles fondées sur la nature générale de l'activité de l'établissement employant le recensé, déterminée par le nom de l'employeur (ou par le nom de sa propre entreprise s'il travaille à son compte) et par le genre de commerce, d'industrie ou de service dont s'occupe l'établissement.

Voir la Classification des activités économiques de 1971 (no 12-501F au catalogue) pour de plus amples renseignements ou encore la liste des codes et des titres de classes utilisés au recensement. On a utilisé pour le recensement une classe supplémentaire, soit 005, "Fermes, genre inconnu"; en outre, la classe 715 a été réunie avec la classe 707. La classe 999 n'a pas été utilisée.

Remarques: Pour assurer l'uniformité de classification des établissements avec les autres enquêtes de Statistique Canada, on s'est servi, dans les cas où c'était possible, d'une Liste d'établissements précédés pour le classement à trois chiffres suivant la Classification des activités économiques.

L'enquête sur la population active recueille des renseignements sur la dernière activité économique à laquelle appartenaient les personnes n'ayant pas d'emploi mais cherchant du travail. Il y aurait lieu de bien déterminer la classification utilisée avant de faire des comparaisons.

Ces données sont le plus souvent publiées pour *les actifs* qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970 (c.-à-d., la population active expérimentée, suivant la définition de 1971), mais elles sont aussi disponibles pour toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

*En 1961, les données portaient sur l'activité économique dans laquelle le recensé était employé la semaine précédant le recensement ou sur le dernier emploi occupé pour les personnes n'ayant pas d'emploi (c.-à-d., les personnes cherchant du travail et les inactifs ayant eu un emploi au cours de l'année précédente). La classification de 1961 diffère sous certains rapports de celle de 1971; il y aurait lieu de consulter les listes de classes comparables et les indices de conversion de la Division du recensement avant de se livrer à des comparaisons.

ANTÉCÉDENTS DE TRAVAIL

EMPEX

On détermine les antécédents de travail à partir des renseignements recueillis sur la date du dernier travail recoupé avec les renseignements obtenus sur le nombre de semaines travaillées en 1970.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: En 1971 seulement; en 1970, mais non en 1971; en 1970 et en 1971; avant 1970; n'ayant jamais travaillé.

Remarques: On n'a pas prévu de traitement particulier pour les groupes spéciaux comme les pensionnaires d'institution. L'enquête sur la population active ne fournit pas de données comparables; toutefois, l'enquête de janvier 1971 a permis de recueillir des renseignements sur le travail en 1970.

*Il n'est pas possible d'obtenir des données comparables pour 1961, car seules les personnes sans emploi qui ne cherchaient pas de travail devaient indiquer si elles avaient travaillé au cours des douze mois précédents; le nombre de semaines travaillées au cours de la même période ne devait figurer que s'il s'agissait de travail rémunéré *en espèces*. En outre, il faut noter que les pensionnaires d'institution étaient classés, lors du contrôle, comme n'ayant pas travaillé au cours des douze mois précédents.

CITOYENNETÉ, PAYS DE

CIT

Pays auquel on doit allégeance et où on a des droits de citoyenneté.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population totale

Réponses: Voir Appendice B.

Remarques: Voici certains des principaux critères permettant de déterminer la citoyenneté: les personnes nées au Canada sont citoyennes canadiennes à moins qu'elles n'aient perdu leur citoyenneté, tout comme les personnes nées à l'extérieur du Canada qui ont obtenu un certificat de citoyenneté canadienne; les personnes qui ont plus d'une citoyenneté ne doivent en indiquer qu'une seule, de préférence la dernière acquise; les personnes qui ne sont pas encore citoyennes canadiennes et qui ont perdu leur ancienne citoyenneté ou qui n'ont pas de citoyenneté pour une autre raison sont considérées comme apatrides; aux fins

du recensement, les ÉTRANGERS sont les personnes qui ne se sont pas dites citoyennes du Canada ou du Royaume-Uni.

COURS PROFESSIONNEL, DATE D'ACHÈVEMENT DU

COMAPP

Période où s'est terminé le cours professionnel.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont déjà terminé un cours professionnel à plein temps d'une durée d'au moins trois mois.

Réponses: Avant 1946; 1946-1955; 1956-1960; 1961-1965; 1966-1968; 1969-1971.

COURS PROFESSIONNEL, DURÉE DU

DURAPP

Durée du cours professionnel ou du stage d'apprentissage, exprimée en mois ou en années.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont déjà terminé un cours professionnel à plein temps d'une durée d'au moins 3 mois.

Réponses: 3-5 mois; 6-12 mois; 1-2 ans; 2-3 ans; plus de 3 ans.

Remarques: Les personnes qui avaient terminé plus d'un cours devaient décrire le cours ou le stage d'apprentissage le plus long. La durée du stage d'apprentissage est toute la durée du stage et non pas seulement le temps consacré à des cours théoriques ou à la formation régulière en atelier.

COURS PROFESSIONNEL, GENRE DE

APP

Domaine de l'APPRENTISSAGE ou d'un autre cours professionnel, à plein temps, par ex., menuiserie, coiffure, dessin, etc.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont déjà terminé un cours professionnel à plein temps d'une durée d'au moins 3 mois.

Réponses: Voir Appendice F.

Remarques: Les personnes qui avaient terminé plus d'un cours devaient décrire le cours ou le stage d'apprentissage le plus long.

COURS PROFESSIONNEL, TYPE DE

TYPAPP

Formation acquise en cours d'apprentissage ou à l'occasion d'un cours professionnel à plein temps.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont déjà terminé un cours professionnel à plein temps.

Réponses: Cours d'apprentissage; autre cours professionnel à plein temps; aucun.

Remarques: Pour être compté, un cours professionnel ou un stage d'apprentissage doit avoir duré trois mois ou plus. Les cours menant à un certificat d'études secondaires ou à un certificat, diplôme ou grade universitaire ne sont pas pris en compte. Les cours ci-après sont comptés s'ils ont été suivis pour accroître la qualification professionnelle: programmes d'art et d'artisanat; cours de langue ou de culture générale; cours de placement ou d'économie domestique; cours de musique ou autres cours de culture. Les cours suivis à plein temps dans les Forces armées sont comptés s'ils ont duré au moins trois mois et sont utiles dans la vie civile. Les cours commencés mais abandonnés en cours de route ne sont pas comptés.

DATE DE NAISSANCE**DANAT**

Mois et année de naissance aux fins de détermination de l'ÂGE. Les personnes qui ne connaissaient pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Population: Population totale

Réponses: Avant juin 1871; juin à décembre 1871; janvier à mai 1872 janvier à mai 1971.

* Les recensés devaient indiquer leur ÂGE, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement.

En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été graduées (ou lissées) dans chaque groupe d'âge quinquennal, ce qui a eu pour effet de compenser la tendance au "renflement" à certains âges donnés. En 1971 (comme en 1966), cela n'a pas été fait et les tableaux publiés représentent les données telles qu'elles ont été obtenues.

DATE DU DERNIER TRAVAIL**DAEMP**

Année ou période au cours de laquelle les personnes de 15 ans et plus (y compris les pensionnaires d'institution) ont travaillé pour la dernière fois, ne fût-ce que quelques jours.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: En 1971; en 1970; avant 1970; n'ayant jamais travaillé.

Remarques: Les nouveaux immigrants qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi au Canada ont indiqué l'année où ils avaient travaillé pour la dernière fois dans un autre pays. Seules les personnes qui n'avaient jamais eu d'emploi ni exploité d'entreprise, qui n'avaient jamais fait partie des Forces armées et qui n'avaient jamais travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ont indiqué "N'ai jamais travaillé".

Il n'existe pas de données comparables provenant de l'enquête sur la population active. Certaines enquêtes ont comporté des questions sur l'activité au cours d'une longue période (habituellement une année), mais ces questions ont été posées à des époques différentes de l'année.

*Ce renseignement n'a pas été recueilli comme tel en 1961. Les personnes sans emploi et ne cherchant pas de travail devaient indiquer si elles avaient travaillé au cours des 12 mois précédents. Les personnes cherchant du travail qui n'avaient jamais travaillé auparavant pouvaient l'indiquer en réponse à une question relative aux heures de travail. On peut obtenir pour 1971 des données comparables à celles qui concernent le groupe de 1961 "N'ayant jamais travaillé" en totalisant les données du groupe "Ayant cherché du travail la semaine précédente" avec les données concernant la "date du dernier travail" pour le groupe "N'ayant jamais travaillé".

DATE DU PREMIER MARIAGE**DA1MR**

Mois, année et décennie du premier mariage des personnes de 15 ans et plus qui donnent leur état matrimonial comme "marié", "veuf", "divorcé" ou "séparé".

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes non célibataires de 15 ans et plus

Réponses: Janvier 1880, février 1880, mai 1971.

Remarques: Les personnes de moins de 15 ans qui se disent "non célibataires" ont été classées comme "célibataires (jamais mariées)" lors du contrôle des questionnaires.

Cette question s'adressait aux personnes des deux sexes, que leur mariage ait eu lieu au Canada ou à l'étranger.

On a établi l'ÂGE AU PREMIER MARIAGE en faisant un rapprochement entre la date du premier mariage et la date de naissance.

*En 1961, la question sur la date du premier mariage ne s'adressait qu'aux femmes et la réponse était donnée par groupes de mois, c.-à-d. janvier-mai, juin-novembre, décembre.

DÉPLACEMENT INTERMUNICIPAL

INTERMU

Déplacement d'une municipalité canadienne à une autre entre le 1er juin 1966 et le 31 mai 1971.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 5 ans et plus

Réponses: Aucun, 1, ..., 4, 5 ou plus.

Remarques: Le fait de déménager puis de revenir au même endroit a été compté comme deux déplacements. Les personnes venant de l'étranger n'ont pas compté leur arrivée au Canada comme un déplacement; elles ont compté uniquement leurs déplacements à l'intérieur même du Canada. Les déplacements d'étudiants allant étudier ou allant occuper un emploi d'été ne sont pas comptés. Pour les personnes de 5 à 14 ans, les données sur la mobilité sont imputées à partir des renseignements concernant les parents, si ces derniers étaient présents. Si les parents étaient tous deux absents, les données sont imputées à partir de la réponse du chef de ménage.

EMPLOI AYANT UN ... MAIS EN CONGÉDIEMENT TEMPORAIRE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

NEMPTMP

Indique si les recensés (y compris les pensionnaires d'institution et ceux qui ont également travaillé ou cherché du travail) étaient en congédiement temporaire à un moment donné au cours de la semaine précédant le recensement.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Oui; non.

Remarques: Pour les données fondées sur les concepts habituels d'activité, voir "Activité". Ces données ont été conservées surtout pour permettre d'étudier les personnes ayant plus d'une activité sur le marché du travail. Étant donné l'effet que peuvent avoir sur les données les premiers contrôles d'intégralité, il faut faire preuve de circonspection dans l'utilisation de ces données à ces fins.

EMPLOI AYANT UN ... MAIS N'ÉTANT PAS AU TRAVAIL LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

EMPABS

Indique si les recensés (y compris les pensionnaires d'institution et les personnes qui ont également travaillé ou cherché du travail) avaient un emploi dont ils étaient absents à un moment donné au cours de la semaine précédant le recensement à cause d'une maladie, de vacances, d'un conflit du travail, d'un cours de formation ou d'un congé d'études avec ou sans rémunération pourvu que leur emploi leur fût gardé jusqu'à leur retour, à cause du mauvais temps ou d'un incendie, pour des motifs personnels, etc.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

- Population:** Personnes de 15 ans et plus
- Réponses:** Oui; non.
- Remarques:** Les personnes ayant reçu des instructions précises de se présenter à un nouvel emploi devaient être comprises avec celles qui avaient un emploi mais qui n'étaient pas au travail la semaine précédente.
- Pour des données fondées sur les concepts habituels d'activité, voir "Activité". Ces données ont été conservées surtout pour permettre d'étudier les personnes ayant plus d'une activité sur le marché du travail. Étant donné l'effet que peuvent avoir sur les données les premiers contrôles d'intégralité, il faut faire preuve de circonspection dans l'utilisation de ces données à ces fins.

ENFANTS FAISANT PARTIE DE LA FAMILLE

NF

Fils et filles célibataires de moins de 25 ans qui vivent à la maison. Les enfants qui ont déjà été mariés, peu importe leur âge, ne sont pas considérés comme membres de la famille de leurs parents même s'ils vivent dans le même logement. Les fils et filles célibataires de 25 ans et plus qui vivent à la maison le jour du recensement sont aussi membres de la famille, mais ils sont considérés comme "enfants" au sens large seulement dans quelques tableaux.

Les personnes suivantes sont aussi considérées comme enfants: les ENFANTS ADOPTÉS, les ENFANTS D'UN AUTRE LIT, les ENFANTS EN TUTELLE et les PUPILLES pour lesquels il n'est pas versé de rémunération.

Recensements: 1971, 1966, 1961

ENFANTS MIS AU MONDE

NFNAT

Enfants *nés vivants*, qu'ils soient issus du mariage actuel ou d'un mariage antérieur.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Femmes non célibataires de 15 ans et plus

Réponses: 0, 1, 2, 13, 14 et plus.

Remarques: Sont aussi comptés les enfants décédés après leur naissance et ceux qui résidaient ailleurs le jour du recensement; sont exclus les enfants adoptifs et les beaux-fils ou belles-filles.

ÉTAT MATRIMONIAL

MAT

État conjugal.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Population: Population totale

Réponses: CÉLIBATAIRE (jamais marié): personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans), ou personne dont le mariage a été annulé. ACTUELLEMENT MARIÉ: personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé; les personnes vivant en union consensuelle sont considérées comme "ACTUELLEMENT MARIÉES".

VEUF: personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

DIVORCÉ: personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

SÉPARÉ: personne qui a été abandonnée, ou qui est séparée de son conjoint, légalement ou non, parce qu'elle ne veut plus vivre avec lui, mais qui n'a pas obtenu de divorce.

*Les personnes "séparées" sont comptées avec les personnes "mariées".

EXPLOITANT AGRICOLE**OPAG**

Personne directement responsable de la bonne marche quotidienne de l'exploitation agricole, à titre de propriétaire, de locataire ou de propriétaire-locataire.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Remarques: Il ne peut y avoir qu'un seul exploitant par ferme de recensement et le nombre d'exploitants est égal au nombre de fermes de recensement. Dans le cas d'une exploitation en association, un seul des associés est considéré comme l'exploitant. Dans le cas d'une institution, le gérant de l'exploitation agricole ou le directeur est classé comme l'exploitant. Une personne qui exploite une terre distincte, mais qui vit dans la même ferme que l'exploitant est considérée comme étant un exploitant si sa terre est exploitée tout à fait à part et est séparée du lieu de résidence. Les dépenses et les recettes de chacun sont séparées et, dans la plupart des cas, chacun a sa propre machinerie.

*En 1966 et 1961, les gérants étaient indiqués séparément.

FAMILLE AYANT DÉMÉNAGÉ**INTERMUF**

Famille de recensement qui vivait dans une autre maison le 1er juin 1966. Ne sont comptées que les familles qui existaient comme telles le 1er juin 1966. Les familles dont le chef s'est marié pour la première fois après le 1er juin 1966 sont exclues, tout comme les familles où l'époux et l'épouse n'ont pas indiqué la même date du premier mariage. (Comme le recensement n'a pas recueilli de renseignements sur la date du mariage actuel, il est possible d'estimer la date de la formation de la famille seulement lorsque le mariage actuel est le premier de chacun des deux conjoints.)

Recensement: 1971

FAMILLE. CATÉGORIE DE**STF**

Les familles sont catégorisées en familles époux-épouse, en familles monoparentales ayant un chef de sexe masculin et en familles monoparentales ayant un chef de sexe féminin.

Recensements: 1971, 1966, 1961

FAMILLE DE RECENSEMENT**F**

Époux et épouse avec ou sans enfants célibataires (peu importe leur âge) ou l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants célibataires vivant dans le même logement. Une famille peut être formée également d'un homme et d'une femme vivant avec un enfant en tutelle ou un pupille de moins de 21 ans pour lequel ils ne reçoivent pas de rétribution. Le "CHEF DE LA FAMILLE" est l'époux dans une famille époux-épouse ou le père ou la mère dans une famille monoparentale.

PERSONNES FAISANT PARTIE D'UNE FAMILLE: membres d'un ménage qui sont apparentés au chef de ménage par le sang ou par alliance et qui ont avec lui des liens conjugaux ou des liens de filiation. Les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit ont le même statut que les enfants issus du mariage. Un fils ou une fille qui a déjà été marié et qui vit avec ses parents n'est pas considéré, aux fins du recensement, comme membre de la famille.

PERSONNES HORS FAMILLE: personnes seules (CHEF HORS FAMILLE); personnes vivant avec des personnes non apparentées, comme des chambreurs (CHAMBREURS HORS FAMILLE), employés, associés ou pensionnaires d'institution (AUTRES PERSONNES NON APPARENTÉES, HORS FAMILLE); personnes vivant avec des parents auxquels elles se rattachent par d'autres liens que des liens conjugaux ou des liens de filiation si elles ne sont pas mariées (PERSONNES APPARENTÉES HORS FAMILLE). Lorsque ces personnes ont un lien de parenté avec le chef de ménage, elles peuvent être un parent veuf du chef de ménage, une soeur ou un frère, une tante ou un oncle, ou un parent de n'importe quelle autre catégorie.

Recensements: 1971, 1966, 1961

FAMILLE ÉCONOMIQUE

ECOF

Groupe de deux personnes ou plus vivant ensemble et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption.

Recensements: 1971, 1966, 1961

Remarques: La "famille économique" peut comprendre plus de personnes que la "famille de recensement". Par exemple, une veuve vivant avec son fils et sa bru serait une personne hors famille suivant la définition de la famille de recensement, mais ferait partie de la famille économique qui comprendrait son fils et sa bru; deux ou plusieurs familles de recensement apparentées vivant ensemble constituent également une même famille économique (par exemple, un homme et son épouse vivant avec leur fils et leur bru); deux ou plusieurs frères ou soeurs vivant ensemble forment une famille économique, mais non pas une famille de recensement, puisqu'ils ne répondent pas à la définition d'une telle famille. Dans quelques rares cas pour certaines personnes vivant ensemble et apparentées entre elles mais non avec le chef du ménage, il a été impossible de déterminer une famille économique.

FAMILLE, GENRE DE

TYPE

Les familles sont classées en familles principales et en familles secondaires. Les familles secondaires sont subdivisées selon leur lien avec le chef du ménage, c'est-à-dire suivant qu'elles sont des familles apparentées ou des familles non apparentées (familles chambreuses, etc.).

Recensements: 1971, 1966, 1961

Population: Population totale

Réponses: *FAMILLE PRINCIPALE:* FAMILLE DE RECENSEMENT dont le chef est aussi le chef du ménage. Les membres d'une famille principale sont: le chef du ménage, son épouse et ses enfants célibataires. Les petits-enfants et les neveux et nièces célibataires sont compris s'ils ont moins de 21 ans, s'il n'est versé aucune rémunération pour leur garde et s'ils ne vivent pas avec leurs parents.
FAMILLE SECONDAIRE: FAMILLE DE RECENSEMENT dont le chef n'est pas le chef du ménage. Il peut s'agir: 1) d'une FAMILLE APPARENTÉE formée par exemple d'un fils, d'une bru avec ou sans enfants; 2) d'une FAMILLE CHAMBREUSE formée d'un chambreur, de l'épouse, du fils ou de la fille du chambreur; 3) d'une AUTRE FAMILLE NON APPARENTÉE formée d'un employé, de l'épouse, du fils ou de la fille de l'employé; d'un associé, de l'épouse, du fils ou de la fille de l'associé; d'un pensionnaire d'institution, de l'épouse, du fils ou de la fille du pensionnaire.

FAMILLE MIGRANTE

MIGF

Famille de recensement qui vivait dans une autre municipalité le 1er juin 1966. Ne sont comptées que les familles qui existaient comme telles le 1er juin 1966. Les familles dont le chef s'est marié pour la première fois après le 1er juin 1966 sont exclues, tout comme les familles où l'époux et l'épouse n'ont pas indiqué la même date du premier mariage. (Comme le recensement n'a pas recueilli de renseignements sur la date du mariage actuel, il est possible d'estimer la date de la formation de la famille seulement lorsque le mariage actuel est le premier de chacun des deux conjoints.)

Recensement: 1971

FORME JURIDIQUE

INC

Statut juridique d'une entreprise.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

- Population:** Personnes de 15 ans et plus qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1970 et qui étaient surtout travailleurs indépendants avec ou sans aide rémunérée dans l'emploi qu'elles occupaient la semaine précédant le dénombrement ou dans leur emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970.
- Réponses:** Constituée en corporation; non constituée en corporation.
- Remarques:** Le Livret d'instructions et le Manuel explicatif des questions ne définissaient pas les mots "constituée en corporation". Lorsque la question était sans réponse, mais que le nom de l'entreprise figurait à la question concernant l'activité économique et que ce nom ou le nom correspondant dans la Liste des établissements se terminait par "Inc." ou par "Ltée", le cercle "Oui" était rempli lors du codage.
- UNE ENTREPRISE CONSTITUÉE EN CORPORATION est une entreprise ou une ferme constituée en corps juridique, dont l'existence est reconnue par les lois fédérales ou provinciales. UNE ENTREPRISE OU FERME NON CONSTITUÉE EN CORPORATION ne possède pas d'identité juridique propre; il peut s'agir d'une société en nom collectif, d'une ferme exploitée en association, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise à propriétaire unique. La question sur la forme juridique a permis de déterminer le statut des travailleurs, étant donné que les personnes qui se disent travailleurs indépendants dans une entreprise constituée en corporation sont comptées comme salariés dans les statistiques de 1971.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

EDPRES

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel de n'importe quel genre d'établissement d'enseignement depuis septembre 1970.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 5 ans et plus

Réponses: À plein temps; cours du jour ou du soir à temps partiel; aucune fréquentation scolaire.

Remarques: La fréquentation scolaire est à plein temps lorsqu'on suit *75 % ou plus* des cours qui se donnent normalement au niveau où l'on est inscrit. Les cours à temps partiel ne comprennent que les cours organisés dont l'objet est l'élargissement des connaissances ou le développement des aptitudes; ils ne comprennent pas les activités sans but éducatif ou non organisées de façon systématique (par ex., les conférences publiques isolées).

*La question sur la fréquentation à temps partiel n'a pas été posée. On a demandé "Depuis septembre dernier, êtes-vous allé à l'école ou à l'université? Oui (n'importe quel cours régulier du jour)- ; Non - ". En 1961 (contrairement à 1971), le concept de la fréquentation scolaire se limitait à la fréquentation d'une école primaire ou secondaire ou d'une université. Il ne recouvrait pas la fréquentation d'établissements comme les instituts techniques, les collèges communautaires, les CEGEP, les écoles normales, les écoles de sciences infirmières, les écoles de métiers, les écoles commerciales, etc.

GRADE UNIVERSITAIRE

UDEG

Plus haut grade universitaire obtenu.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Aucun certificat, diplôme ou grade universitaire; certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat); baccalauréat; maîtrise ou équivalent, ou doctorat acquis.

Remarques: Les grades honorifiques ne sont pas comptés.

* En 1961, on s'est intéressé aux grades universitaires seulement, sans les classer par genre.

GROUPE ETHNIQUE

ETH

Antécédents ethniques ou culturels (*du côté paternel*). Il ne faut pas confondre le groupe ethnique avec la citoyenneté, qui a trait au pays d'allégeance. La langue parlée par le recensé ou par son ancêtre paternel à son arrivée en Amérique sert de guide pour déterminer le groupe ethnique ou culturel dans certains cas.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population totale

Réponses: Voir Appendice A.

Remarques: À strictement parler, seuls les Indiens nord-américains et les Esquimaux sont des autochtones; ainsi, les désignations "Canadien" et "Américain" n'indiquent pas vraiment les antécédents ethniques et culturels; toutefois, il a fallu parfois les accepter sur l'insistance du recensé. La réponse "Inconnu" a été acceptée pour les personnes qui, à cause de mélanges d'alliances chez leurs ancêtres ou pour une autre raison, étaient incapables de déterminer leur groupe ethnique.

HEURES TRAVAILLÉES LA SEMAINE PRÉCÉDENTE CONTRE RÉMUNÉRATION OU EN VUE D'UN BÉNÉFICE

HRSPROF

Nombre d'heures travaillées contre rémunération ou en vue d'un bénéfice au cours de la semaine précédant le recensement, soit à temps partiel, soit à plein temps, y compris les heures travaillées par les pensionnaires d'institution, les personnes exploitant une ferme ou une entreprise ou exerçant une profession pour compte propre, même si elles ont subi une perte, et par les membres des Forces armées.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Aucune; 1-19; 20 ou plus.

Remarques: Pour des données fondées sur les concepts habituels d'activité, voir la rubrique "Activité". Ces données ont été conservées surtout pour permettre d'étudier l'activité des pensionnaires d'institution.

HEURES TRAVAILLÉES LA SEMAINE PRÉCÉDENTE SANS RÉMUNÉRATION DANS UNE FERME OU UNE ENTREPRISE FAMILIALE

HRSNPAGB

Nombre d'heures travaillées (au cours de la semaine précédant le recensement) sans salaire régulier en espèces *pour le compte d'un parent membre du ménage*, dans une entreprise ou une ferme familiale, y compris les heures indiquées par des personnes qui travaillaient également contre rémunération ou en vue d'un bénéfice.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Aucune; 1-19; 20 ou plus.

Remarques: Sont exclus les travaux ménagers à la maison, le travail non rémunéré pour un parent qui n'est pas membre du même ménage et l'aide fournie à un parent dans ses fonctions de salarié. Cette question avait pour objet d'assurer l'inclusion de ce genre de travailleurs dans la population active.

Pour des données fondées sur les concepts habituels d'activité, voir la rubrique

“Activité”. Ces données ont été conservées surtout pour permettre d'étudier les personnes ayant plus d'une activité sur le marché du travail. Étant donné l'effet que peuvent avoir sur les données les premiers contrôles d'intégralité, il faut faire preuve de circonspection dans l'utilisation de ces données à ces fins.

HEURES TRAVAILLÉES, NOMBRE HABITUEL D'

HRSEMP

Nombre habituel d'heures travaillées dans l'emploi indiqué (c.-à-d., l'emploi occupé la semaine précédant le recensement ou celui de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970) contre rémunération ou en vue d'un bénéfice en espèces ou en nature, ou sans rémunération dans une entreprise familiale. Ne sont pas comprises les heures supplémentaires, à moins qu'elles ne soient habituelles, le temps des repas ni le temps consacré à un autre emploi, à des travaux ménagers ou à du travail bénévole. Les personnes ayant deux emplois ou plus au cours de la semaine précédant le recensement devaient indiquer le nombre habituel d'heures travaillées dans l'emploi auquel elles avaient consacré le plus de temps.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

Réponses: 1-19; 20-29; 30-34; 35-39; 40-44; 45-49; 50 ou plus.

Remarques: L'enquête sur la population active demande le nombre d'heures effectivement travaillées dans tous les emplois au cours de la semaine précédant l'enquête. Les personnes ayant un emploi mais n'étant pas au travail et les personnes travaillant moins de 35 heures doivent préciser en outre si elles travaillent habituellement 35 heures ou plus.

*En 1961, le nombre habituel d'heures travaillées ne se limitait pas aux heures habituellement travaillées dans un emploi particulier et les personnes ayant deux emplois devaient indiquer le nombre total d'heures habituellement travaillées dans les deux emplois.

IMMIGRATION, PÉRIODE D'

PERIMM

Année (ou période) où une personne née à l'extérieur du Canada est arrivée au Canada pour la première fois avec l'intention d'y demeurer.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Personnes nées à l'extérieur du Canada.

Réponses: Avant 1931; 1931-1945; 1946-1950; 1951-1955; 1956-1960; 1961-1964; 1965; 1966; 1967; 1968; 1969; 1970; 1971.

INACTIFS

NACTPOP

On obtient le nombre d'inactifs en faisant le total des “inactifs (pensionnaires d'institution)” et des “inactifs (non-pensionnaires d'institution)”. La plupart des personnes de cette catégorie sont des étudiants, des maîtresses de maison, des retraités, des travailleurs saisonniers recensés en saison morte et ne cherchant pas de travail et les personnes qui ne peuvent travailler en raison d'une maladie ou d'une infirmité physique ou mentale de longue durée, y compris les pensionnaires d'institution. Les travailleuses agricoles qui ont travaillé moins de 20 heures sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale sont transférées à ce groupe lors du contrôle.

Recensements: 1971, 1961*

Remarques: Les données ne sont pas comparables à celles de l'enquête sur la population active puisque cette dernière ne tient pas compte des pensionnaires d'institution. Les autres différences d'observation sont que l'enquête sur la population active ne tient pas compte des résidents du Yukon et des T. N.-O., des Indiens dans les réserves, des membres des Forces armées, ni des ménages outre-mer, et qu'elle englobe les personnes de 14 ans.

*Étant donné que la population active a été déterminée au moyen de questions différentes en 1961, il peut y avoir un certain défaut de comparabilité, malgré l'identité des concepts.

LANGUE D'USAGE

LANUSU

Langue le plus souvent parlée à la maison.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Population totale

Réponses: Voir Appendice A.

Remarques: Pour les personnes parlant deux langues ou plus, la langue d'usage est celle qu'elles estiment utiliser le plus souvent. Pour les personnes seules, c'est la langue qu'elles utilisent le plus souvent dans la vie de tous les jours. Dans le cas des enfants en bas âge, c'est la langue parlée le plus souvent à la maison. Les personnes (autres que les enfants en bas âge) qui sont incapables de parler sont comptées comme parlant la langue dans laquelle elles se font comprendre.

LANGUE MATERNELLE

LANM

Première langue apprise et encore comprise. Pour les personnes qui ne comprennent plus la première langue qu'elles ont apprise, c'est la deuxième langue apprise et encore comprise.

Recensements: 1971, 1961

Population: Population totale

Réponses: Voir Appendice D.

Remarques: Dans le cas des enfants en bas âge, la langue maternelle est la langue le plus souvent parlée à la maison. Les sourds-muets sont comptés comme parlant la langue dans laquelle ils se font comprendre.

LANGUE OFFICIELLE

LANOF

Déterminée par la possibilité de soutenir une conversation sur divers sujets dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (le français et l'anglais).

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population totale

Réponses: L'anglais seulement; le français seulement; l'anglais et le français; ni l'anglais ni le français.

Remarques: Il ne fallait pas indiquer l'anglais ou le français appris à l'école à moins de pouvoir y converser. Dans le cas des enfants en bas âge, la langue officielle est la langue le plus souvent parlée à la maison, s'il s'agit du français ou de l'anglais. S'il s'agit d'une autre langue, ces enfants sont comptés comme parlant ni l'anglais ni le français; en aucun cas, ils ne sont comptés comme parlant et l'anglais et le français. Les personnes (autres que les enfants en bas âge) qui sont incapables de parler sont comptées comme parlant la langue dans laquelle elles se font comprendre, s'il s'agit du français ou de l'anglais. Les personnes parlant l'une ou l'autre des langues officielles ou les deux peuvent également parler d'autres langues et leur langue maternelle peut être autre que le français ou l'anglais.

LIEU DE NAISSANCE

NATPL

PROVINCE DE NAISSANCE, pour les personnes NÉES AU CANADA, ou PAYS DE NAISSANCE selon sa constitution territoriale au jour du recensement, pour les personnes NÉES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population totale

Réponses: Voir Appendice A.

Remarques: Pour les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador, la province de naissance est Terre-Neuve, même si elles sont nées avant que Terre-Neuve ne devienne une province du Canada. En cas de doute sur le pays de naissance en raison d'un changement récent de nom ou de frontière, il fallait indiquer le nom de la ville ou du district le plus proche du lieu de naissance. Pour les personnes nées dans l'un des six comtés de l'Irlande du Nord (Antrim, Armagh, Down, Fermanagh, Londonderry, Tyrone), il fallait indiquer "Royaume-Uni".

LIEU DE NAISSANCE DES PARENTS

NATPLPAR

Le lieu de naissance des parents indique si le père et la mère sont nés au Canada.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Population totale

Réponses: Les deux nés au Canada; ni l'un ni l'autre; la mère seulement; le père seulement.

Remarques: Dans le cas d'enfants adoptifs, on a indiqué le lieu de naissance des parents adoptifs (c'est-à-dire des personnes qui ont la charge des enfants), et non pas celui des parents naturels.

LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS PLUS TÔT

PLRES66

Lieu de résidence habituelle, c'est-à-dire le foyer, le 1er juin 1966. Ainsi, les déplacements de la population au Canada permettent de classer la population en a) PERSONNES AYANT DÉMÉNAGÉ et PERSONNES N'AYANT PAS DÉMÉNAGÉ (STATUT DE MOBILITÉ); b) MIGRANTS et NON-MIGRANTS (STATUT MIGRATOIRE).

Les PERSONNES AYANT DÉMÉNAGÉ sont celles qui, le jour du recensement, vivaient dans un logement différent de celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt.

Les MIGRANTS sont les personnes dont le lieu de résidence cinq ans avant le recensement était en dehors de leur municipalité de résidence le jour du recensement. Les NON-MIGRANTS sont les personnes qui demeuraient dans la même municipalité cinq ans avant le recensement, même si, entre-temps, elles ont changé de logement dans la municipalité ou sont parties puis revenues dans la municipalité.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 5 ans et plus

Réponses: Dans le même logement; dans la même ville, le même village, la même municipalité, mais pas dans le même logement; dans une autre ville, un autre village, une autre municipalité du Canada (que le recensé devait nommer); en dehors du Canada.

Remarques: Pour les personnes de 5 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées à partir des renseignements concernant les parents, si ces derniers étaient présents; si les parents étaient tous deux absents, les données ont été imputées à partir de la réponse du chef de ménage.

Dans les cas de changement de nom ou de limites depuis le 1er juin 1966, on a utilisé le nom ou les limites en date du 1er juin 1971.

*En 1961, la question était: "Habitez-vous ce logement il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1956?". En 1971, la question était: "Où habitez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1966?".

LIEU DE TRAVAIL HABITUEL

PLEMP

Lieu où le recensé travaille ordinairement dans l'emploi indiqué. L'emploi indiqué est celui que le recensé occupait dans la semaine précédant le recensement ou, s'il n'avait pas d'emploi au cours de cette semaine, l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970. Pour les personnes ayant occupé plus d'un emploi au cours de la semaine précédant le recensement, le lieu de travail se rapporte à l'emploi auquel elles ont consacré le plus grand nombre d'heures.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

Réponses: Il fallait indiquer l'adresse complète, soit la province et, le cas échéant, le comté, la municipalité, la rue et le numéro de voirie. Lorsque l'adresse complète n'était pas connue, on pouvait y substituer le nom de l'immeuble, le côté de rue et l'intersection la plus rapprochée ou le nom du secteur. Les personnes ayant travaillé dans plus d'un secteur, mais qui se présentaient régulièrement à un bureau central, devaient donner l'adresse du bureau central ou du dépôt local. Celles dont le lieu de travail était à domicile ou dans la ferme où elles habitaient ont indiqué "À la maison". Les personnes n'ayant pas de lieu de travail habituel ont donné l'adresse du lieu où elles travaillaient le plus souvent. Les données ont été codées au niveau des municipalités et, lors d'un codage postcensitaire, au niveau des secteurs de recensement dans la plupart des régions subdivisées en secteurs de recensement.

Les diplomates, les membres des Forces armées recensés à l'étranger et les immigrants récents ne travaillant pas, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970 avait été en dehors du Canada sont comptés dans la catégorie "En dehors du Canada", tout comme les personnes travaillant aux États-Unis dans des centres voisins de la frontière. Dans les tableaux dont la base géographique est le lieu de travail, le lieu de résidence peut être substitué pour les personnes qui ont indiqué "À la maison".

Les données sur le lieu de travail seront disponibles au niveau des provinces, des comtés et des divisions de recensement, des municipalités et des subdivisions municipales, des secteurs de recensement de la plupart des régions subdivisées en secteurs de recensement, des parties modifiées de R.M.R. - A.R. (régions métropolitaines de recensement - agglomérations de recensement) et des secteurs modifiés du Centre de main-d'oeuvre du Canada.

Remarques: Ces données sont le plus souvent publiées pour la population active occupée ou pour la population active expérimentée, mais elles sont aussi disponibles pour toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

MÉNAGE

MEN

Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. Il se compose ordinairement d'un groupe familial, avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule.

Un MÉNAGE FAMILIAL comprend au moins une famille de recensement. Selon que le ménage se compose d'une ou de plusieurs familles de recensement, on l'appelle ménage unifamilial ou ménage multifamilial, en indiquant, dans chaque cas, si le ménage comprend d'autres personnes (parents ou chambreurs). Le MÉNAGE NON FAMILIAL est constitué d'une personne vivant seule dans un logement ou d'un groupe de personnes (apparentées ou non) partageant le même logement sans toutefois constituer une "famille de recensement". De façon générale, lorsque dix personnes ou plus sans lien de parenté entre elles partagent le même logement, le ménage est considéré comme ménage collectif.

Tout le monde est membre d'un ménage et le nombre de ménages est égal au nombre de logements occupés, sauf dans certains cas particuliers, comme dans celui des militaires et diplomates postés outre-mer, pour lesquels on n'a pas recueilli de renseignements relatifs au logement. Ce concept est utilisé parallèlement à celui de "famille de recensement" et il permet d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques économiques et sociales de la population.

Sauf indication contraire, les renseignements sur les ménages ne concernent que les ménages privés.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

*La mise en concordance du nombre total de ménages et du nombre total de logements occupés lors des recensements précédents a été réalisée par des moyens de contrôle mécaniques.

MÉNAGE AGRICOLE

AGMEN

Personne ou groupe de personnes occupant un LOGEMENT AGRICOLE. Un ménage agricole peut être ou non celui de l'exploitant agricole.

Recensements: 1971, 1966, 1961

Population: Chefs de ménage

Réponses: Ménage de l'exploitant agricole; ménage agricole; ménage non agricole.

MÉNAGE COLLECTIF

COLMEN

Ménage occupant un logement collectif.

Recensements: 1971, 1966, 1961

Réponses: PENSIONNAT et RÉSIDENCE D'ÉTUDIANTS: Les étudiants sont considérés comme résidents temporaires, sauf s'ils n'ont pas d'autre résidence. Les membres du personnel sont sur le même pied que les membres du personnel des hôpitaux. Voir "Hôpital" ci-dessous.

CAMP (d'ouvriers de la construction, de bûcherons, militaires): Toutes les personnes vivant dans un camp de ce genre forment un seul grand ménage collectif. Les employés qui occupent des logements distincts constituent des ménages privés. Si un homme marié indique qu'il a une résidence habituelle ailleurs au Canada, il est considéré comme résident temporaire.

COUVENT ou MONASTÈRE: Les supérieurs sont les "chefs de ménage". Les travailleurs religieux sont des "employés".

RÉSIDENCE DIPLOMATIQUE: Logement occupé par des fonctionnaires représentant un pays étranger. Ces résidences ne sont pas prises en compte si aucun Canadien n'y réside. Si un ou plusieurs citoyens canadiens habitent en permanence ou temporairement dans une résidence de ce genre (la nuit du 31 mai au 1er juin), le logement est considéré comme logement privé (ou comme logement collectif, s'il s'y trouve plus de 10 Canadiens sans lien de parenté entre eux). Le ménage est formé uniquement des Canadiens qui y résident.

HÔPITAL: Les membres du personnel et les malades qui résident dans l'hôpital forment un seul ménage collectif, même s'ils occupent plusieurs immeubles de l'hôpital. Cependant, les personnes (médecins, infirmières, etc.) qui ont un logement privé autonome sur les terrains de l'hôpital ou dans l'hôpital même constituent un ménage privé. Les malades qui sont à l'hôpital depuis moins de six mois et qui ont une résidence habituelle ailleurs au Canada sont comptés comme résidents temporaires de l'hôpital. Les autres malades sont des résidents permanents. Voir "Logement collectif".

REFUGE ou ASILE: Les personnes qui vivent dans ce genre de logement collectif et qui n'ont pas d'autre résidence sont des résidents permanents et sont considérées comme employés ou chambreurs. Voir "Logement collectif".

HÔTEL, MOTEL ou CABINE POUR TOURISTES: Les occupants de chacun de ces logements collectifs ne forment qu'un seul ménage, même si certains d'entre eux occupent une suite autonome, une cabine ou une partie du motel distincte du pavillon ou du bâtiment principal. Cependant, si plus de la moitié de ces moyens d'hébergement sont des logements autonomes occupés par des personnes qui n'ont pas d'autre lieu de résidence habituelle, on considère que leurs occupants forment un ménage distinct vivant dans un logement privé. Les

autres membres du personnel résident et les invités forment alors un ménage habitant un logement collectif.

COLONIE HUTTÉRITE: Chaque colonie huttérite est considérée comme un seul ménage collectif. Le "boss" de la colonie est le chef de ménage. Sa famille, s'il en a une, est la famille principale du ménage. Les autres membres sont des "associés" et avec leur famille ils constituent des familles secondaires. Les associés seuls sont des personnes hors famille.

PRISON MUNICIPALE ou DE COMTÉ: Les détenus sont des **RÉSIDENTS TEMPORAIRES**.

MAISON DE REPOS ou ÉTABLISSEMENT DE BIEN-ÊTRE: Voir "Sanatorium ou hôpital pour malades mentaux".

PÉNITENCIER: Les détenus sont des **RÉSIDENTS PERMANENTS**. Les membres du personnel sont sur le même pied que les membres du personnel des hôpitaux.

SANATORIUM ou HÔPITAL POUR MALADES MENTAUX: Tous les malades sont considérés comme **RÉSIDENTS PERMANENTS**. Voir "Hôpital".

Remarques: Toute personne vivant dans un ménage collectif devait remplir le questionnaire complet sur les caractéristiques démographiques, économiques et sociales. *Un petit nombre de données sur les ménages collectifs apparaissent dans les résultats détaillés; mais dans les tableaux publiés seul le total est publié.* Le nombre de ces ménages est toutefois inférieur à 1 % du nombre total de ménages et les personnes vivant dans des ménages collectifs constituent moins de 3 % de la population totale. Les familles vivant dans un ménage collectif sont comprises dans le total des familles.

MÉNAGE, LIEN AVEC LE CHEF DE

STMEN

Lien de chaque personne avec le chef du ménage dont elle est membre. On peut être apparenté au chef de ménage par le sang ou par alliance (par ex., épouse, fils ou fille, beau-frère, etc.) ou n'avoir aucun lien de parenté avec lui (par ex., chambreur, employé, etc.). Aux fins du recensement, chaque **MÉNAGE** doit avoir un **CHEF**. Le chef est l'époux lorsque les deux conjoints sont présents, le père ou la mère s'il n'y en a qu'un des deux avec des enfants célibataires, ou n'importe quel membre d'un autre groupe se partageant un logement à parts égales; une personne occupant seule un logement est toujours le chef.

Recensements: 1971, 1966, 1961

Population: Population totale

Réponses: Chef; épouse; fils ou fille; père ou mère; frère ou soeur; gendre; beau-père; bru; belle-mère; beau-frère; belle-soeur; petit-fils ou petite-fille; neveu ou nièce; chambreur; épouse du chambreur; enfant du chambreur; autre (oncle, tante, employé, épouse de l'employé, enfant de l'employé, associé).

CHAMBREUR: membre d'un ménage qui n'est pas apparenté (par le sang ou par alliance) au chef de ménage et qui n'est pas un associé ou un employé. Selon la terminologie du recensement, les personnes qui doivent passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre pour entrer chez elles sont considérées comme chambreurs. Si l'épouse et (ou) l'enfant du chambreur sont membres du même ménage, leur lien avec le chef de ménage est "épouse du chambreur" ou "enfant du chambreur".

ASSOCIÉ: personne qui n'est pas apparentée au chef de ménage, mais qui partage son logement à titre d'associé. Si l'épouse ou l'enfant de l'associé est également membre du ménage, son lien avec le chef de ménage est "épouse de l'associé" ou "enfant de l'associé".

EMPLOYÉ: personne qui est employée par le chef de ménage et qui réside dans le même logement (bonne, infirmière, ouvrier agricole, par exemple). Si

l'épouse ou l'enfant de l'employé est également membre du ménage, son lien avec le chef de ménage est "épouse de l'employé" ou "enfant de l'employé".

PENSIONNAIRE D'INSTITUTION: résident d'un logement collectif, autre qu'un employé, qui reçoit des soins ou qui est en détention (par ex., personne résidant dans un hôpital pour malades mentaux, un foyer pour vieillards, un pénitencier ou un autre établissement). Si l'épouse ou l'enfant du pensionnaire d'institution est également présent, son lien avec le chef de ménage est "épouse du pensionnaire" ou "enfant du pensionnaire".

Remarques: Est considéré comme "fils ou fille" un beau-fils ou une belle-fille (enfant d'un autre lit), un enfant adoptif, un pupille ou un enfant en tutelle pour la garde duquel il n'est pas versé de rétributions. Un enfant non apparenté pour la garde duquel il est versé une rétribution est considéré comme "chambreur".
Le lien avec le chef de ménage détermine la taille et la composition des ménages et des familles.

MÉNAGE PRIVÉ

PRMEN

La ou les personnes qui occupent un logement privé.

Recensements: 1971, 1966, 1961

POPULATION (résidents du Canada)

POPTOT

Nombre total de personnes dont le lieu de résidence habituelle le jour du recensement (c.-à-d. à minuit entre le 31 mai et le 1er juin 1971) était quelque part au Canada, y compris les employés du gouvernement canadien postés à l'étranger et leur famille, les membres des Forces armées canadiennes stationnés à l'étranger et leur famille et les équipages des navires marchands canadiens. Ne sont pas compris les représentants officiels des autres pays et leur famille, attachés à la légation, à l'ambassade ou à un autre organisme diplomatique de ces pays, les membres de Forces armées étrangères stationnés au Canada et les membres de leur famille qui ne sont pas citoyens du Canada, les étudiants qui fréquentent l'école au Canada mais dont la résidence habituelle est en dehors du Canada et les résidents d'autres pays en visite temporaire au Canada.

Recensements: 1971, 1966, 1961

POPULATION (agricole)

POPAG

Toutes les personnes demeurant dans un logement situé dans une ferme de recensement, quelle que soit leur profession. Les personnes demeurant dans les fermes de recensement situées dans les cités, villes ou villages font partie de la population dans les fermes de recensement des subdivisions voisines.

Recensements: 1971, 1966, 1961

POPULATION (rurale agricole)

POPRUAG

Toutes les personnes vivant dans des logements situés dans des fermes de recensement dans des localités rurales. La population vivant dans des fermes englobe les personnes qui ne participent pas à l'exploitation agricole et qui tirent leur revenu d'occupations non agricoles. Inversement, les exploitants agricoles et leur famille qui vivent ailleurs que dans leur exploitation ne sont pas compris.

Recensements: 1971, 1966, 1961

POPULATION (rurale non agricole)**POPRUNAG**

Toutes les personnes vivant dans une localité rurale et habitant un logement situé ailleurs que dans une ferme de recensement. La population rurale non agricole comprend des groupes tels que: 1) les travailleurs agricoles qui n'habitent pas dans une ferme; 2) les résidents de municipalités qui ne satisfont pas aux critères d'une municipalité urbaine.

Recensements: 1971, 1966, 1961

POPULATION (urbaine)**POPURB**

La population urbaine comprend toutes les personnes demeurant dans: 1) les cités, villes et villages constitués de 1,000 habitants et plus; 2) les localités non constituées de 1,000 habitants et plus, et ayant une densité de population d'au moins 1,000 personnes au mille carré; 3) les banlieues urbanisées de 1) ou 2). Tout le reste de la population est considéré comme rural.

Recensements: 1971, 1966, 1961

POPULATION ACTIVE EN CHÔMAGE**INACTPOP**

Tous les non-pensionnaires d'institution de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine précédant le recensement, ne travaillaient pas mais "cherchaient du travail" ou étaient "en congédiement temporaire". Voir les réponses indiquées à la rubrique "Activité". Les personnes cherchant leur premier emploi sont comptées parmi les chômeurs tout comme celles qui auraient cherché du travail si elles n'avaient pas été temporairement malades ou si elles n'avaient pas été convaincues qu'il n'y avait pas de travail convenable disponible dans la localité. Sont exclus les chômeurs pensionnaires d'institution.

Recensements: 1971, 1961*

Remarques: Le TAUX DE CHÔMAGE dans un secteur, un groupe ou une catégorie donné est le pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale (ou parfois à la population active expérimentée) du secteur, du groupe ou de la catégorie.

L'enquête sur la population active ne tient pas compte des résidents du Yukon et des T. N.-O., des ménages outre-mer, des Indiens dans les réserves, des membres des Forces armées ni des pensionnaires d'institution, mais elle englobe les personnes de 14 ans. Le concept est comparable, mais les questions étaient différentes et l'analyse des données pourra mettre en lumière certaines difficultés de non-comparabilité.

*Dans l'ensemble ce concept est comparable, sauf que les personnes qui avaient un emploi dont elles étaient absentes à cause d'une maladie, de vacances, d'une grève, etc., n'avaient pas à répondre à la question. Puisque, pour ce groupe, la recherche de travail a la priorité en 1971, il y a un certain manque de comparabilité.

POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE**EXACTPOP**

On obtient le chiffre de la population active totale expérimentée en retranchant de la population active les personnes cherchant du travail qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1970.

Recensements: 1971, 1961*

Remarques: Les enquêteurs de l'enquête sur la population active indiquent "Aucune" en réponse aux questions sur la profession et l'activité économique pour les personnes cherchant du travail qui n'ont jamais travaillé auparavant. Ainsi, les données sur la profession et l'activité économique excluent ces personnes, mais elles comprennent les personnes cherchant du travail qui n'ont pas travaillé récemment.

*La population active expérimentée de 1961 n'est pas directement comparable avec celle de 1971; elle comprenait la population active totale, moins les personnes cherchant du travail qui n'avaient jamais travaillé, mais y compris les personnes cherchant du travail qui n'avaient pas travaillé depuis le 1er janvier 1960. Toutefois, le nombre de ces dernières était infime.

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE

EMACTPOP

Tous les non-pensionnaires d'institution de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine précédant le recensement, ont travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou sans rémunération dans une entreprise familiale, ou avaient un emploi dont ils étaient temporairement absents à cause d'une maladie, de vacances, d'une grève, etc. On obtient la population active occupée en réunissant les groupes "AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE CONTRE RÉMUNÉRATION OU EN VUE D'UN BÉNÉFICE (FORCES ARMÉES) + (CIVILS)", "AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE SANS RÉMUNÉRATION DANS UNE ENTREPRISE FAMILIALE" et "AYANT UN EMPLOI MAIS N'ÉTANT PAS AU TRAVAIL LA SEMAINE PRÉCÉDENTE (FORCES ARMÉES) + (CIVILS)". Voir les réponses indiquées à la rubrique "Activité". Les personnes qui avaient un emploi, mais qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence sont comptées parmi les chômeurs si elles étaient en congédiement temporaire ou si elles ont cherché du travail. Les travailleuses agricoles qui ont travaillé moins de 20 heures dans une ferme ou entreprise familiale sont également exclues, tout comme les pensionnaires d'institution qui avaient un emploi.

Recensements: 1971, 1961*

Remarques: À la rubrique "Remarques" dans la définition de la "population active totale", on trouvera des explications relatives aux différences d'observation entre le recensement de 1971 et l'enquête sur la population active ainsi qu'aux sources possibles de divergences.

*Puisque les personnes ayant un emploi mais n'étant pas au travail pour des raisons autres que le congédiement temporaire étaient comprises dans le groupe "ayant un emploi la semaine précédente", qu'elles aient ou non également cherché du travail, les données ne sont pas tout à fait comparables. En outre, dans quelques cas, suivant certaines indications, les enquêteurs ont par erreur inclus dans ce groupe des personnes en congédiement temporaire.

POPULATION ACTIVE TOTALE

TOTACTPO

On obtient la population active totale en réunissant les groupes "AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE CONTRE RÉMUNÉRATION OU EN VUE D'UN BÉNÉFICE (FORCES ARMÉES) + (CIVILS)", "AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE SANS RÉMUNÉRATION DANS UNE ENTREPRISE FAMILIALE", "AYANT CHERCHÉ DU TRAVAIL LA SEMAINE PRÉCÉDENTE", "EN CONGÉDIEMENT TEMPORAIRE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE" et "AYANT UN EMPLOI MAIS N'ÉTANT PAS AU TRAVAIL LA SEMAINE PRÉCÉDENTE (FORCES ARMÉES) + (CIVILS)". Voir les réponses indiquées à la rubrique "Activité". Puisque les travaux ménagers chez soi et le travail bénévole sont exclus des groupes "AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE CONTRE RÉMUNÉRATION OU EN VUE D'UN BÉNÉFICE" et "AYANT TRAVAILLÉ LA SEMAINE PRÉCÉDENTE SANS RÉMUNÉRATION DANS UNE ENTREPRISE FAMILIALE", les personnes faisant seulement ce genre de travaux sont exclues de la population active. Sont également exclus les travailleuses agricoles qui ont travaillé moins de 20 heures sans rémunération dans une ferme familiale et les pensionnaires d'institution.

Recensements: 1971, 1961*

Remarques: Le TAUX D'ACTIVITÉ dans un secteur, un groupe ou une catégorie donné est normalement le pourcentage de la population active totale par rapport à la population totale de 15 ans et plus dans le secteur, le groupe ou la catégorie en cause.

Le concept est comparable à celui de l'enquête sur la population active. Les questions et la méthodologie utilisées au recensement étant différentes, l'analyse des données pourra donner lieu à certaines difficultés de non-comparabilité. L'enquête sur la population active englobe les personnes de 14 ans, mais ne tient pas compte des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des ménages outre-mer, des Indiens dans les réserves, des membres des Forces armées ni des pensionnaires d'institution.

*Malgré la comparabilité des concepts entre 1961 et 1971, les questions posées pour obtenir les renseignements ("Avez-vous un emploi quelconque la semaine dernière?" et "Avez-vous cherché du travail la semaine dernière?") et la méthodologie (recensement par représentant) étaient différentes, ce qui peut donner lieu à un certain manque de comparabilité.

PROFESSION

OCC

Genre de travail que faisait le recensé, déterminé par l'indication du genre de travail, la description des fonctions principales et le titre de l'emploi. Les données portent sur l'emploi auquel le recensé a consacré le plus grand nombre d'heures (s'il avait plus d'un emploi). S'il n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les données portent sur l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

Réponses: Au recensement de 1971, on a utilisé une classification fondée sur la "Classification canadienne descriptive des professions". Cette dernière est formée de groupes de base réunissant les professions de manière à assurer un "certain degré d'homogénéité par rapport au genre de travail exécuté". Bien que le travail exécuté puisse subir l'influence de certains procédés industriels, le classement d'une personne selon son genre de travail est, en théorie, indépendant de l'activité de l'établissement où elle travaille. Dans la plupart des cas, les travailleurs indépendants sont classés dans le groupe de base approprié, tout comme les salariés. Pour de plus amples renseignements sur la classification et sur les définitions des groupes de base, voir "La Classification des professions, Recensement du Canada, 1971" volume 1 (no 12-536F au catalogue) ou encore la liste des codes et des titres de classes utilisés au recensement. Il est à signaler que les classes 1149 et 9918 ont été subdivisées lors d'un contrôle mécanographique: on leur a attribué de nouveaux codes suivant l'activité économique à laquelle elles ressortissaient.

Remarques: Ces données sont le plus souvent publiées pour les actifs qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970 (c.-à-d., la population active expérimentée, suivant la définition de 1971), mais elles sont aussi disponibles pour toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

*Le système de classification des données n'est pas comparable. Des données semblables ont été recueillies en 1961 et classées suivant la Classification des occupations du recensement de 1961; elles étaient fondées sur le genre de travail seulement et avaient trait à l'emploi occupé au cours de la semaine précédant le recensement ou au dernier emploi des personnes sans emploi en quête de travail ou des inactifs qui avaient travaillé au cours des 12 mois précédents. Il y aurait lieu de consulter la Division du recensement avant de se livrer à des comparaisons avec les données de 1961. On espère établir et publier plus tard des listes de classes comparables et des tableaux de conversion.

RELIGION (confession religieuse)**RELIG**

Organisme, confession, secte, communauté ou culte religieux indiqué en réponse à la question "Quelle est votre religion?"

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population totale

Réponses: Voir Appendice E.

Remarques: Il fallait indiquer une confession religieuse, même pour les non-pratiquants, chacun ayant toutefois la faculté d'indiquer "aucune" religion s'il jugeait que c'était la réponse appropriée. Dans le cas des enfants en bas âge, il fallait indiquer la religion dans laquelle ils étaient élevés. Les chiffres du recensement ne mesurent la pratique religieuse ni le degré d'adhésion à un organisme religieux.

REVENU AGRICOLE**RVAG**

Total des recettes provenant de la vente des produits agricoles en 1970, moins l'amortissement et les dépenses d'exploitation, que la ferme ait été exploitée par le recensé, seul ou en association, ou par un gérant payé par lui. Dans le cas d'une association, seule la part du revenu effectivement reçue est prise en compte. Les avances, les paiements supplémentaires et l'aide provenant des pouvoirs publics ainsi que les paiements effectués en vertu du Programme de réduction des stocks de céréales sont comptés dans cette catégorie de revenu. Il était également possible d'indiquer une perte ou l'absence de tout revenu.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: ± Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu provenant de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu. Le revenu provenant de l'exploitation d'une ferme devait être compté, peu importe que l'exploitant ait été locataire ou propriétaire de la ferme. Le revenu provenant de la location d'une terre agricole devait toutefois figurer comme autre revenu de placements. Fait partie du revenu net d'un emploi autonome dans l'enquête sur les finances des consommateurs. Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

REVENU, ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES **RVFALLO**

Allocations versées aux mères et aux tuteurs en 1970 par les gouvernements fédéral et provinciaux. Elles comprennent: 1) les allocations familiales versées par le gouvernement fédéral dans toutes les provinces à l'égard des enfants n'ayant pas atteint 16 ans; 2) les allocations aux jeunes versées par le gouvernement fédéral dans toutes les provinces, sauf au Québec, à l'égard des enfants de 16 à 18 ans qui fréquentent l'école; 3) les suppléments aux parents versés par les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve; et 4) les allocations scolaires versées par le gouvernement du Québec.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus qui reçoivent effectivement les chèques (ordinairement la mère ou le tuteur).

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Les allocations familiales et les allocations aux jeunes, les allocations scolaires et les suppléments aux parents devaient être indiqués par le bénéficiaire du chèque. Lors du contrôle, les montants indiqués par l'épouse ont été attribués au chef de la famille et les montants indiqués par d'autres membres de la famille ont été supprimés. Le revenu provenant de ces sources est indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser

tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont semblables. Ces recettes y sont comptées comme "transferts gouvernementaux". Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*Les données ne sont pas strictement comparables, étant donné que le régime fédéral a changé et que les régimes du Québec et de Terre-Neuve n'existaient pas. La période de référence était la période de douze mois précédant le dénombrement, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile de 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU, AUTRE

OTRV

Tout revenu régulier (c.-à-d. sans les paiements forfaitaires) reçu en 1970 qui n'entre pas dans les autres catégories. Il s'agit, par exemple, du revenu sous forme de pension alimentaire, du revenu pour le soutien d'un enfant, de paiements pour la garde d'un pupille de l'Aide à l'enfance, du soutien périodique reçu des personnes étrangères au ménage, du revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, des bourses d'études non remboursables, des pensions reçues de l'étranger, des indemnités de grève, des redevances, etc. Ne sont pas compris les gains et les pertes en capital, les gains et les pertes de jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage, le produit de la vente de propriétés, les règlements forfaitaires d'assurance, ni les remboursements d'impôt sur le revenu ou de cotisations à un régime de pensions.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu provenant de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Dans l'enquête sur les finances des consommateurs, le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires constitue un poste distinct. On y donne aussi une estimation du revenu net provenant de cette source sous "revenu net d'un emploi autonome". Les concepts sont semblables sous les autres rapports. Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*En 1961, ces données comprenaient les rentes et la période de référence était la période de douze mois précédant la date du recensement, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU, AUTRE REVENU DE PLACEMENTS

OTRVINVT

Revenu de placements reçu en 1970 autre que les intérêts d'obligations et de dépôts et les dividendes, y compris les intérêts hypothécaires, les loyers nets, le revenu et les intérêts de successions et les dividendes provenant de polices d'assurance. Il était également possible d'indiquer une perte ou l'absence de tout revenu provenant de cette source.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: ± Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont semblables. Ces recettes y sont comptées comme "revenu de placements". Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*En 1961, les données comprenaient les intérêts de dépôts dans des coopératives; ces intérêts sont compris avec les intérêts d'obligations et de dépôts et les dividendes en 1971. La période de référence était la période de douze mois précédant le dénombrement, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU DE LA FAMILLE

RVF

Somme des revenus de toutes sources touchés par tous les membres de la famille âgés de 15 ans et plus au cours de l'année civile 1970. Sont compris la rémunération, le revenu net d'un emploi autonome (dans une entreprise, dans une profession exercée pour compte propre ou dans une ferme), les transferts, les pensions de retraite, le revenu de placements et le revenu d'autres sources diverses.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Membres de la famille âgés de 15 ans et plus.

Réponses: ± Valeur en dollars ou aucun revenu.

*En 1961, les membres de la famille âgés de 15 ans et plus devaient indiquer le revenu total de chaque source pour la période de 12 mois se terminant le 31 mai 1961, ou, si ces montants n'étaient pas connus, pour l'année civile 1960. Les données de 1961 ne comprenaient pas le revenu agricole et les questions s'adressaient aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU DE L'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE OU DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION POUR COMPTE PROPRE

RVSEMP

Total des recettes brutes, moins les dépenses d'exploitation, touchées en 1970 au titre de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en corporation (y compris d'une société en nom collectif), de l'exercice d'une profession pour compte propre ou du travail effectué sous contrat ou à la pique. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du recensé est prise en compte. Il était également possible d'indiquer une perte ou l'absence de tout revenu.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: ± Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: On a calculé le revenu net avant les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations à un régime de pensions. Le revenu provenant de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

L'enquête sur les finances des consommateurs utilise des concepts semblables, mais les données sont réunies aux données relatives au revenu d'un emploi

autonome agricole et au revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires (entrant dans "autre revenu" pour les fins du recensement). Les concepts et le champ d'observation de l'enquête sur les finances des consommateurs sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*Le concept était semblable, mais la période de référence était la période de douze mois se terminant le 31 mai 1961, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU DE TOUTES SOURCES EN 1970

RVSOU70

Revenu total, reçu en 1970, provenant de la rémunération, de l'exploitation d'une entreprise ou d'une ferme, de l'exercice d'une profession pour compte propre, d'allocations familiales et d'allocations aux jeunes, d'une pension de vieillesse de l'État, d'autres sources publiques, de pensions de retraite relatives à un emploi antérieur, d'intérêts d'obligations et de dépôts et de dividendes, d'autres placements, et d'autres sources.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: ± Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu en 1970. Le total conservé sur bande est le total calculé des différentes parties de la question sur le revenu, total qui peut différer du revenu total indiqué par le recensé.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont les mêmes, mais cette enquête ne s'intéresse pas aux résidents du Yukon et des T. N.-O., aux pensionnaires d'institution, aux membres des Forces armées, ni aux Indiens dans les réserves. Ainsi la solde et les indemnités militaires sont, dans la plupart des cas, exclues. La publication no 13-534 renferme des renseignements plus détaillés.

*Le questionnaire de 1961 ne prévoyait pas d'espace pour le total de tous les genres de revenu. Il comportait toutefois un espace pour les postes suivants: allocations familiales et allocations aux jeunes, pensions de vieillesse, pensions de retraite, intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes, revenu d'autres investissements et autres revenus, comme les pensions alimentaires, les rentes sur l'État et les rentes privées. On a calculé le revenu total en 1961 en additionnant la rémunération et le revenu d'un emploi autonome non agricole au total des postes susindiqués. Étant donné qu'on n'a pas recueilli de données sur le revenu agricole en 1961, les chiffres ne sont pas comparables avec ceux de 1971. En 1961, la question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest. La période de référence était la période de douze mois précédant le dénombrement, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960.

REVENU DU MÉNAGE

RVMEN

Somme des revenus de toutes sources touchés par tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus au cours de l'année civile 1970. Sont compris la rémunération, le revenu net d'un emploi autonome (dans une entreprise, dans une profession exercée pour compte propre ou dans une ferme), les transferts, les pensions de retraite, le revenu de placements et le revenu d'autres sources diverses.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Membres du ménage âgés de 15 ans et plus.

Réponses: ±Valeur en dollars ou aucun revenu.

*En 1961, les membres du ménage âgés de 15 ans et plus devaient indiquer le revenu total de chaque source pour la période de 12 mois se terminant le 31 mai 1961, ou, si ces montants n'étaient pas connus, pour l'année civile 1960. Les données de 1961 ne comprenaient pas le revenu agricole et les questions s'adressaient aux ménages privés non agricoles seulement et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU D'UN EMPLOI

RVEMP

Revenu total reçu en 1970 sous forme de rémunération, de revenu provenant de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre ou de revenu agricole.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: ±Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Correspond au concept "earned income or earnings" utilisé dans la publication sur les finances des consommateurs intitulée "Earnings and Work Experience of the 1967 Labour Force" (no 13-535). Les différences de champ d'observation sont les mêmes que dans le cas de l'enquête sur la population active.

*En 1961, le revenu de l'emploi ne comprenait que la rémunération et le revenu provenant de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre, car on n'a pas recueilli de données sur le revenu agricole. Les données portaient sur les douze mois précédents, ou, si elles n'étaient pas connues pour cette période, sur l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU, INTÉRÊTS D'OBLIGATIONS ET DE DÉPÔTS ET DIVIDENDES

DIVID

Montants reçus en 1970 en intérêts de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives et des caisses d'épargne et de crédit, en intérêts d'obligations et en dividendes d'actions. Sont compris les dividendes et les intérêts provenant de l'étranger et reçus pendant la période de résidence au Canada.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu provenant de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont semblables. Ces recettes y sont comptées comme "revenu de placements". Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*En 1961, les données ne comprenaient pas les intérêts de dépôts dans des coopératives ou des caisses d'épargne et de crédit, lesquels entraient plutôt dans le "revenu d'autres investissements". La période de référence était la période de douze mois précédant le dénombrement, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages

privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU, PENSION DE VIEILLESSE DE L'ÉTAT

PENSGOV

Pensions versées par les gouvernements fédéral et provinciaux, y compris les prestations de sécurité de la vieillesse, les versements provinciaux d'assistance-vieillesse et tous les paiements effectués en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec pour l'année 1970 (y compris les prestations de personnes à charge et le supplément de revenu garanti). Ne sont pas comprises les pensions de retraite versées aux fonctionnaires, aux membres de la G.R.C. et aux militaires à la retraite, qui sont toutes classées comme pensions de retraite relatives à un emploi antérieur. Sont également exclues les pensions reçues de gouvernements étrangers, qui entrent dans "autre revenu".

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu provenant de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont semblables. Les recettes y sont comptées comme "transferts gouvernementaux". Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*Les données de 1961 ne sont pas strictement comparables étant donné que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec n'existaient pas encore et que les prestations de sécurité de la vieillesse étaient versées aux personnes de 70 ans et plus plutôt qu'aux personnes de 65 ans et plus comme en 1970. Les prestations d'assistance-vieillesse, fondées sur une évaluation des moyens et versées aux personnes de 65 à 69 ans étaient également comprises en 1961. La période de référence était la période de 12 mois précédant le dénombrement ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU, PENSIONS DE RETRAITE RELATIVES À UN EMPLOI ANTÉRIEUR PENS

Revenu reçu en 1970 relativement à un emploi antérieur du recensé ou d'un parent décédé. Sont comprises les indemnités en espèces versées aux employés à la retraite, les rentes et les pensions versées aux membres de la G.R.C., aux militaires et aux fonctionnaires à la retraite. Les pensions de retraite provenant de l'étranger ne sont pas comprises; elles entrent plutôt dans "autre revenu".

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu provenant de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont semblables. Ces recettes y sont comptées comme "revenus divers". Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*En 1961, les rentes entraient dans "autre revenu". La période de référence était la période de douze mois précédant le dénombrement, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest.

REVENU, PRINCIPALE SOURCE DE

MASOURV

Élément qui constitue la plus grande part du total. La comparaison pour laquelle on peut facilement obtenir un indicateur sur bande est celle qui existe entre le revenu de l'emploi (total de la rémunération, du revenu d'un emploi autonome non agricole et du revenu provenant de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre), les transferts gouvernementaux (total des allocations familiales et des allocations aux jeunes, des pensions de vieillesse de l'État et de tout autre revenu provenant de sources publiques) et des autres revenus (total des pensions de retraite relatives à un emploi antérieur, intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes, autres revenus de placements et autres revenus).

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus ayant eu un revenu en 1970, y compris celles qui n'ont jamais travaillé.

Réponses: Le REVENU DE L'EMPLOI comprend tout revenu sous forme de rémunération, de pourboires et de commissions, plus le revenu net provenant de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre, plus le revenu agricole net, si la somme de ces éléments représente la plus grande part du revenu total (par comparaison avec les transferts et les autres revenus).

Les TRANSFERTS comprennent toutes les recettes au titre des allocations familiales, des allocations aux jeunes et des pensions de vieillesse de l'État et tout autre revenu provenant de sources publiques, si la somme de ces éléments constitue la plus grande part du revenu total (par comparaison avec le revenu de l'emploi et les autres revenus).

Les AUTRES REVENUS comprennent toutes les recettes provenant d'intérêts d'obligations et de dépôts et de dividendes, les pensions de retraite relatives à un emploi antérieur, les autres revenus de placements et les autres revenus, si la somme de ces éléments constitue la plus grande part du revenu total (par comparaison avec le revenu de l'emploi et les transferts).

Remarques: Dans l'enquête sur les finances des consommateurs, les données sur la principale source de revenu sont tirées de la comparaison du revenu provenant de la rémunération, du revenu net d'un emploi autonome et des autres revenus en espèces (total du revenu de placements, des transferts gouvernementaux et des revenus divers). Les personnes dont la principale source de revenu est un revenu gagné sont celles dont la rémunération ou le revenu d'un emploi autonome constitue la plus grande part du revenu total. Les données ne sont donc pas comparables.

*Les données sur la principale source de revenu en 1961 étaient tirées de la comparaison du revenu provenant de la rémunération, du revenu de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre, des transferts (total des allocations familiales, des pensions de vieillesse et des autres revenus provenant de sources publiques), du revenu de placements (total des intérêts, des dividendes et des autres revenus de placements) et des autres revenus (total des pensions de retraite et des autres revenus). Les données indiquant le revenu de l'emploi comme étant la principale source ont trait au nombre total de personnes dont la principale source, par comparaison avec les autres sources susindiquées, est la rémunération ou le revenu de

l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre. Les données ne sont donc pas comparables.

REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES PUBLIQUES

OTRVGOV

Tous les paiements effectués en 1970 par les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral, exception faite des allocations familiales et des allocations aux jeunes, des pensions de vieillesse de l'État et des pensions du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Sont comprises les prestations d'assurance-chômage, les pensions et allocations d'anciens combattants, les prestations de bien-être, les indemnités pour accidents du travail, les allocations aux mères nécessiteuses, les allocations de formation et les pensions versées aux veuves, aux aveugles et aux invalides. Les paiements provenant de gouvernements étrangers et les bourses d'études accordées par un gouvernement ne sont pas compris; ils entrent plutôt dans "autre revenu".

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le revenu provenant de cette source était indiqué au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont semblables. Ces recettes y sont comptées comme "transferts gouvernementaux". Les concepts et le champ d'observation sont expliqués en détail dans la publication no 13-534.

*En 1961, la période de référence était la période de douze mois précédant le dénombrement, ou, si le montant n'était pas connu pour cette période, l'année civile 1960. La question s'adressait aux ménages privés non agricoles seulement, et ce pour le Canada entier à l'exception des Territoires du Nord-Ouest. Les modifications apportées aux régimes fédéraux, provinciaux ou municipaux pourraient réduire la comparabilité de cette catégorie résiduelle de revenu.

REVENU, RÉMUNÉRATION

SAL

Rémunération totale avant déductions y compris les soldes et indemnités militaires, les pourboires, les commissions et les gratifications ainsi que les paiements à la pièce reçus en 1970. La pension gratuite ou le remboursement des frais des déplacements et des autres dépenses occasionnées par le travail ne sont pas pris en compte. Les propriétaires d'entreprises non constituées en corporation devaient indiquer le revenu retiré sous forme de rémunération soit comme revenu d'un emploi autonome soit comme revenu d'un emploi agricole, mais non pas comme rémunération. La rémunération gagnée pendant que le recensé ne résidait pas au Canada (par ex., avant son arrivée comme immigrant) n'est pas prise en compte.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: La rémunération était indiquée au dollar près, mais lors du codage les unités ont été supprimées. Pour compenser tout biais qui aurait pu découler de cette façon de faire, on a ajouté \$10 au revenu de chaque quatrième personne ayant déclaré un revenu.

Les concepts utilisés pour l'enquête sur les finances des consommateurs sont semblables. Toutefois, cette enquête ne s'intéresse pas aux résidents du Yukon et des T. N.-O., aux pensionnaires d'institution, aux membres des Forces armées, ni aux Indiens dans les réserves. La publication no 13-534 renferme des renseignements plus détaillés.

*Dans les questionnaires s'adressant à toute la population, la question n'était posée qu'aux personnes qui avaient travaillé contre rémunération au cours d'au moins une semaine pendant les douze mois précédents, mais si le montant n'était pas connu pour cette période, on pouvait le donner pour l'année civile 1960. Si le montant était inférieur à \$12,000, il était indiqué à la tranche de \$100 près. S'il était supérieur à \$12,000, il était porté soit à "\$12,000-14,999", soit à "\$15,000 et plus", selon le cas. Sur le questionnaire-échantillon utilisé pour un cinquième des ménages privés non agricoles (sauf dans les T. N.-O.), les montants étaient déclarés et codés au dollar près.

SCOLARITÉ, LIEU D'ACHÈVEMENT DE LA DERNIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES PRIMAIRES OU SECONDAIRES PLELSCED

Lieu où le recensé a terminé sa dernière année d'études primaires ou secondaires, avec mention de la province, si c'est au Canada. Si c'est en dehors du Canada, il fallait indiquer seulement "Hors du Canada", sans préciser le pays.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: T.-N.; Î. P.-É.; N.-É.; N.-B.; Qué.; Ont.; Man.; Sask.; Alb.; C.-B.; Yukon; T. N.-O.; en dehors du Canada; aucune scolarité.

Remarques: Les personnes qui ont fait leurs études dans plus d'une province devaient indiquer la province où elles ont terminé leur dernière année. Les personnes n'ayant jamais fréquenté l'école ont répondu "Aucune scolarité".

SCOLARITÉ, NIVEAU DE EDGR

Dernière année d'études primaires, secondaires ou universitaires. Dans certains tableaux, on indique également la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire autre que l'université.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Population totale

Réponses: Les personnes fréquentant un établissement d'enseignement à la date du recensement ont indiqué l'année où elles étaient inscrites.

*En 1961, les années étaient réparties en "élémentaire 1 à 4", "élémentaire 5+" et "secondaire 1 à 5" sur les questionnaires du recensement. Le niveau universitaire était réparti de la façon suivante: 1-2 ans d'université, 3 ans, 4 ans et grade universitaire. En 1971, les catégories primaire et secondaire ont été éliminées et les années réparties de 1 à 13. Le niveau universitaire se répartit en 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 années et plus d'université. La fréquentation d'"autres" établissements d'enseignement postsecondaire n'était pas prise en compte en 1961. En 1971, les grades universitaires sont répartis en baccalauréat, premier grade professionnel, maîtrise ou grade supérieur. En 1961, on s'est intéressé aux "grades universitaires" seulement, sans les classer par genre.

SCOLARITÉ POSTSECONDAIRE NON UNIVERSITAIRE EDNU

Fréquentation d'écoles de métiers ou de commerce, d'instituts techniques, de collèges communautaires, de CEGEP, d'écoles normales, d'écoles de sciences infirmières, etc.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Aucune, 1, 2, 3+.

Remarques: Les personnes qui ont étudié un an dans deux différents genres d'écoles postsecondaires ont indiqué 2 ans de scolarité postsecondaire.

SCOLARITÉ POSTSECONDAIRE UNIVERSITAIRE

EDU

Nombre d'années de formation universitaire.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Aucune, 1, 2, 3, 4, 5, 6+.

Remarques: Les personnes ayant fait une partie de l'année à l'université ou terminé l'année pré-universitaire ont indiqué "Université 1". S'il leur a fallu plus d'un an pour terminer une année de scolarité, on a compté 1 an seulement. Les personnes qui ont terminé une année ou plus d'une faculté ont indiqué le nombre total d'années d'études achevées dans les différentes facultés.

*Les réponses étaient 1-2, 3, 4+, grade.

SCOLARITÉ PRIMAIRE OU SECONDAIRE

EDELSC

Dernière année d'études primaires ou secondaires. Les personnes aux études au moment du recensement ont indiqué l'année où elles se trouvaient.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Population totale

Réponses: Aucune scolarité, maternelle, 1, 2, 12, 13.

Remarques: Les niveaux d'instruction exprimés en années varient d'une province à l'autre de même qu'avec le temps dans la plupart des provinces. En gros, les équivalences suivantes servent de guide et ont été retenues aux fins du recensement. La "senior matriculation" est la 12e année en Nouvelle-Écosse et la 13e en Ontario et en Colombie-Britannique. Dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, on termine normalement ses études en 12e année et à Terre-Neuve en 11e. Dans le système d'enseignement du Québec, les études secondaires se terminent avec la 12e et elles sont suivies de deux ou trois ans de CEGEP. La Versification des collèges classiques du Québec est l'équivalent de la 11e année, et les Belles-Lettres dépassent le niveau secondaire. Dans les provinces des Prairies, le certificat d'études secondaires est décerné après une 12e année et équivaut à la "senior matriculation" des autres provinces. Le système d'enseignement du Yukon est modelé sur celui de la Colombie-Britannique; celui des Territoires du Nord-Ouest se rapproche de celui des provinces des Prairies. Dans le système scolaire britannique, la 5e "form" (grammar ou public school) équivaut à la 13e, et la 6e "form" à la première année d'université. En Europe continentale, les quatre premières années d'école secondaire ou intermédiaire (lycée, gymnase, collège, etc.) correspondent à la 9e, 10e, 11e et 12e année.

SEMAINES TRAVAILLÉES EN 1970

WKSEMP70

Nombre de semaines au cours desquelles le recensé a travaillé, ne fût-ce que quelques heures, en 1970. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congé de maladie ou d'absences payées pour des cours de formation. "Travail" s'entend du travail "contre rémunération ou en vue d'un bénéfice", d'un emploi autonome, du travail sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ainsi que du travail contre paiement en nature dans une entreprise non familiale. Les données sont disponibles pour toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970 (y compris le nombre de celles qui n'ont pas travaillé en 1970).

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.
Réponses: N'ayant pas travaillé en 1970; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52.
Remarques: Les données ne comprennent pas les pensionnaires d'institution. L'enquête sur la population active de janvier 1971 comportait une question sur le nombre de semaines travaillées en 1970 pour toutes les personnes de 14 ans et plus. Les autres différences de champ d'observation sont l'exclusion des résidents du Yukon et des T. N.-O., des Indiens dans les réserves, des pensionnaires d'institution, des membres des Forces armées ainsi que des ménages outre-mer. Étant donné la proximité de la période de référence, on pourra se servir de ces données pour évaluer l'effet de ce problème dans les statistiques du recensement, pourvu que l'on tienne compte également des différences de champ d'observation et des erreurs d'échantillonnage.

*Données non comparables. En 1961, on devait indiquer le nombre de semaines travaillées contre rémunération en espèces au cours des 12 mois précédents. Par conséquent, la plupart des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux non rémunérés, ainsi que les personnes travaillant contre rémunération en nature dans une entreprise non familiale ont répondu "Aucune".

SEMAINES TRAVAILLÉES EN 1970, À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL

WKSUFUPAR

Les personnes qui ont travaillé en 1970 devaient indiquer si leurs semaines de travail étaient surtout des semaines entières ou surtout des semaines partielles. (Les personnes qui n'avaient travaillé qu'une journée par semaine devaient indiquer "à temps partiel".) Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre pour l'emploi qu'elles avaient occupé le plus grand nombre de semaines. TRAVAILLER À PLEIN TEMPS, selon la définition, c'est travailler une semaine complète pour le nombre normal d'heures de travail.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé en 1970.

Réponses: À plein temps; à temps partiel.

Remarques: Il n'y avait pas de définition tout à fait précise du travail à plein temps, étant donné la durée variable du travail considéré comme travail à plein temps dans diverses professions et diverses activités économiques. Pour cette raison, il ne faut pas interpréter les données en fonction d'un nombre d'heures bien défini. Des questions semblables figuraient dans l'enquête de la population active de janvier 1971.

SERVICE DE GUERRE

VETERAN

Tout service en temps de guerre dans les Forces militaires actives (armée, marine ou aviation) du Canada ou d'un pays allié.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Hommes de 35 ans et plus

Réponses: Pendant la Première Guerre mondiale ou lors d'un conflit antérieur; pendant la Seconde Guerre mondiale ou en Corée; pendant les deux guerres mondiales; pas de service de guerre.

Remarques: On n'a pas compté le service dans des organismes mi-militaires comme la marine marchande, la Croix-Rouge, l'Ambulance Saint-Jean, l'Armée du Salut ou, à titre civil, dans une école ou un établissement militaire, ni les services dans une unité de réserve.

* Cette question s'adressait seulement aux hommes de 25 ans et plus.

SEXE

SEX

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements: 1971, 1966, 1961

Population: Population totale

Réponses: Masculin, féminin.

Remarques: Comme certains prénoms (par ex., Claude, Dominique ou Camille) ne sont pas toujours suffisants pour indiquer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer "Masculin" ou "Féminin".

Le RAPPORT DE MASCULINITÉ indique le nombre de personnes de sexe masculin pour 100 ou pour 1.000 personnes de sexe féminin.

STATUT

CLASTEMP

Classement des personnes occupées suivant qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à la commission ou pour des pourboires, qu'elles ont travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale ou qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine précédant le recensement ou, si elles n'avaient pas travaillé au cours de cette semaine, dans leur emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970. Les personnes ayant deux emplois ou plus au cours de cette semaine-là devaient donner des renseignements pour celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

Réponses: SALARIÉS (TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS)

Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970 et qui ont indiqué que, dans l'emploi qu'elles occupaient la semaine précédente ou dans l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970, elles travaillaient surtout contre rémunération, à la commission ou pour des pourboires. Sont compris les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération en nature dans une entreprise non familiale, les vendeurs travaillant à la commission pour une seule entreprise et n'ayant ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant occasionnellement à la journée, comme les hommes à tout faire et les gardiennes d'enfants. Les sous-groupes, par exemple, la portion faisant partie de la population active, sont désignés comme tels.

Outre les différences de champ d'observation dans l'enquête sur la population active, les données de l'enquête sur les TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS ne visent que les actifs ainsi désignés dans leur emploi la semaine précédente ou, pour ceux qui cherchaient du travail, dans leur dernier emploi. En outre, comme il n'y a pas de question sur la forme juridique, certains directeurs possédant un grand nombre d'actions d'une entreprise constituée en corporation peuvent se dire travailleurs rémunérés. Toutefois, suivant certaines indications, la plupart d'entre eux se disent probablement travailleurs indépendants.

Dans les publications du recensement de 1971, le mot "salariés" comprend normalement les travailleurs indépendants dans des entreprises constituées en corporation. La plupart des données publiées ne sont donc pas comparables avec celles de 1961 ni avec celles de l'enquête sur la population active. En outre, il faut noter que la plupart des publications et des tableaux de 1971 fourniront des données sur les actifs salariés plutôt que sur l'ensemble des salariés qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970.

En 1961, les données ont été recueillies pour les personnes qui avaient un emploi la semaine précédente, pour celles qui cherchaient du travail la semaine

précédente et pour celles qui avaient travaillé au cours des douze mois précédents. Elles visaient les personnes qui, dans la profession indiquée, travaillaient contre rémunération, pour des pourboires, à la pièce ou contre paiement en nature, y compris les vendeurs à la commission travaillant pour une seule entreprise et les travailleurs occasionnels, comme les hommes à tout faire. La profession indiquée était celle de l'emploi la semaine précédente ou, dans le cas des personnes n'ayant pas d'emploi la semaine précédente, celle du dernier emploi. Il est extrêmement difficile d'évaluer les différences qui peuvent découler de l'inclusion dans le questionnaire de 1971 de la question sur la forme juridique à l'intention des travailleurs indépendants et de déterminer dans quelle mesure cela a pu amener les directeurs possédant un très grand nombre d'actions d'une entreprise constituée en corporation à se dire travailleurs indépendants plutôt que salariés. Il faut remarquer que la plupart des données de 1961 ne visaient que les actifs faisant partie de ce groupe.

TRAVAILLEURS FAMILIAUX NON RÉMUNÉRÉS (AYANT TRAVAILLÉ SANS RÉMUNÉRATION DANS UNE ENTREPRISE OU UNE FERME FAMILIALE)

Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970 et dont l'emploi déclaré (c.-à-d. l'emploi au cours de la semaine précédente ou celui de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970) consistait surtout en travail sans rémunération régulière en espèces pour un parent membre du même ménage à des tâches contribuant à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent est le propriétaire ou l'exploitant. Les sous-groupes, par exemple la portion faisant partie de la population active, sont désignés comme tels.

Le concept est comparable avec celui de l'enquête sur la population active. Les données de l'enquête sur les chômeurs se rapportent toutefois au dernier emploi. Comme les données de l'enquête sur la population active ne visent que les actifs, il faudra se reporter à la définition de ce concept pour connaître les autres différences.

En 1961, les données ont été recueillies pour les personnes qui avaient un emploi la semaine précédente, pour celles qui cherchaient du travail la semaine précédente (et qui avaient déjà travaillé) et pour celles qui avaient travaillé au cours des douze mois précédents pour le compte d'autrui à titre de travailleurs familiaux non rémunérés, dans la profession indiquée, c.-à-d. celle de leur emploi de la semaine précédente ou, si elles n'avaient pas d'emploi, celle de leur dernier emploi. Le travail familial non rémunéré était défini de la même façon. La plupart des tableaux de 1961 ne visent que les actifs faisant partie de ce groupe.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SANS AIDE RÉMUNÉRÉE (PROPRE COMPTE)

Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970 et dont l'emploi déclaré (c.-à-d. l'emploi au cours de la semaine précédente ou celui de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970) consistait surtout en travail autonome (y compris en association) dans leur entreprise, profession ou ferme, sans aide rémunérée. Sont comprises les personnes travaillant surtout à contrat ou à la pige, les infirmières privées, etc., sans aide rémunérée. Les sous-groupes, comme la portion faisant partie de la population active, sont désignés comme tels.

Dans les publications du recensement de 1971, les mots "travailleurs indépendants" excluent normalement les travailleurs indépendants dans une entreprise constituée en corporation. La plupart des données publiées ne sont donc pas comparables avec les données de 1961 ni avec celles de l'enquête sur la population active.

En 1961, les données ont été recueillies pour les personnes qui avaient un emploi la semaine précédente, pour celles qui cherchaient du travail et qui avaient déjà travaillé et pour les inactifs qui avaient travaillé au cours des

douze mois précédents et qui ont indiqué qu'ils exploitaient leur propre entreprise sans aide rémunérée. Les données publiées ne permettaient pas d'établir la distinction entre ce groupe et les travailleurs indépendants avec aide rémunérée. En outre, il n'y avait pas de question sur la forme juridique, ce qui a pu avoir un certain effet sur la comparabilité.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS AVEC AIDE RÉMUNÉRÉE (EMPLOYEUR)

Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1970 et dont l'emploi déclaré (c.-à-d. l'emploi la semaine précédente ou celui de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970) consistait surtout en travail autonome (y compris en association) dans leur entreprise, profession ou ferme, avec aide rémunérée. Les sous-groupes, par exemple la portion faisant partie de la population active, sont désignés comme tels.

*Pour les comparaisons avec les données de 1961, voir les réponses ci-dessus.

TRAVAIL, AYANT CHERCHÉ DU ... AU COURS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE QUEMP

Indique si les recensés (y compris les pensionnaires d'institution et ceux qui ont également travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou sans rémunération dans une entreprise familiale) ont cherché du travail au cours de la semaine précédant le recensement.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

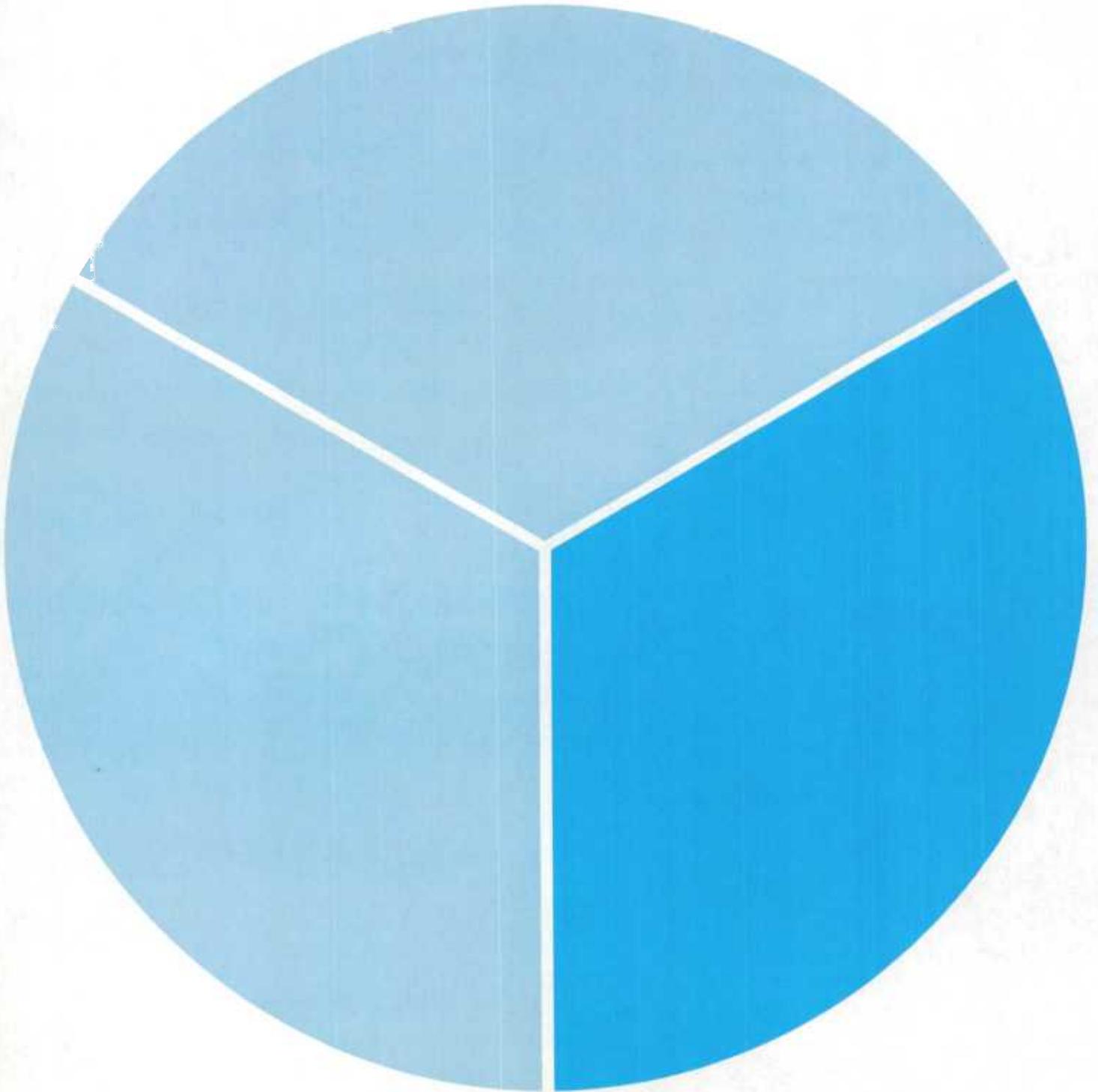
Population: Personnes de 15 ans et plus

Réponses: Oui; non.

Remarques: Pour des données fondées sur les concepts habituels d'activité, voir "Activité". Ces données ont été conservées surtout pour permettre d'étudier les personnes ayant plus d'une activité sur le marché du travail. Étant donné l'effet que peuvent avoir sur les données les premiers contrôles d'intégralité, il faut faire preuve de circonspection dans l'utilisation de ces données à ces fins. On ne peut normalement pas obtenir de données semblables de l'enquête sur la population active.

*En 1961, les personnes qui ont indiqué qu'elles avaient un emploi n'avaient pas à préciser si elles avaient cherché du travail et il n'a pas été tenu compte des réponses reçues pour ces personnes. Pour des données plus comparables à la catégorie de 1961 "Ayant cherché du travail", voir la catégorie corrigée "Ayant cherché du travail la semaine précédente" dans le concept d'"Activité".

Logement



AUTOMOBILE**AUTO**

Voiture particulière disponible pour l'usage personnel d'un membre du ménage (y compris d'une personne non apparentée, comme un chambreur).

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Chefs de ménage

Réponses: Aucune, 1, 2, 3 et plus.

Remarques: Les familiales, les voitures louées et les voitures de fonctions sont comptées si elles sont gardées régulièrement à la maison pour usage personnel. *Ne sont pas comptés* les camionnettes ou autres camions, les automobiles définitivement hors d'usage, et les voitures de fonctions qui servent exclusivement à des fins commerciales.

CHAMBRE À COUCHER**CHAMB**

Toute pièce conçue et meublée pour servir surtout de chambre à coucher, même si elle sert rarement comme telle.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Aucune, 1, 2, 3, 4, 5 et plus.

COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON**COMBC**

Combustible utilisé le plus souvent pour la cuisson.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Huile ou autre combustible liquide; gaz canalisé; gaz en bouteille ou en bonbonne; électricité; charbon ou coke; bois; autre; aucun.

COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE**COMBHAB**

Principal combustible utilisé pour le chauffage.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Huile ou autre combustible liquide; gaz canalisé; gaz en bouteille ou en bonbonne; électricité; charbon ou coke; bois; autre; aucun.

*En 1961, "bran de scie" figurait séparément dans la liste. En 1971, il est compris dans "Autre".

COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR L'EAU CHAUDE**COMBAQUA**

Combustible utilisé le plus souvent pour l'eau chaude.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Huile ou autre combustible liquide; gaz canalisé; gaz en bouteille ou en bonbonne; électricité; charbon et coke; bois; autre; aucun.

DURÉE D'INOCCUPATION**DURVACAN**

Période, exprimée en années, de l'inoccupation du logement.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Population: Logements privés inoccupés

Réponses: Moins d'un an; 1 à 4 ans; 5 ans et plus; non précisé.

Remarques: Le représentant du recensement a obtenu ce renseignement en s'adressant aux voisins, à des courtiers immobiliers ou au propriétaire.

*En 1966 et 1961, ce renseignement a été tiré de la Feuille de visites.

DURÉE D'OCCUPATION**DUROCHAB**

Période durant laquelle le chef de ménage a demeuré de façon ininterrompue dans son logement.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Chefs de ménage

Réponses: Moins d'un an; 1 à 2 ans; 3 à 5 ans; 6 à 10 ans; plus de 10 ans.

EAU, ALIMENTATION EN**AQUASOU**

Genre et source d'alimentation en eau.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Réseau municipal ou d'une entreprise privée; puits dans la propriété; autre provenance.

Remarques: "Autre provenance" peut comprendre une source, un ruisseau, une rivière, etc.

*En 1961, il n'y avait que deux catégories: source privée dans la propriété; autre (service municipal, etc.).

EAU COURANTE**AQUA**

Eau qui est amenée par un conduit à l'intérieur du logement et dont le débit est réglé par un robinet.

Recensements: 1971; 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Chaude et froide; froide seulement; aucune.

Remarques: L'eau provenant d'une pompe manuelle à l'intérieur du logement n'est pas considérée comme eau courante.

EAUX D'ÉGOUT, ÉVACUATION DES**EVAC**

Genre de système d'évacuation des eaux usées ménagères.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Égout public; fosse septique; autre.

ÉQUIPEMENT MÉNAGER**MENFA**

Appareils, commodités ou éléments de confort conçus et utilisés pour alléger la tâche et (ou) relever le niveau de vie.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Chefs de ménage

Réponses: RÉFRIGÉRATEUR: appareil ménager, électrique ou à gaz, conçu et utilisé pour conserver les aliments au froid, y compris les réfrigérateurs avec compartiment de congélation. Les congélateurs distincts ne sont pas comptés.
CONGÉLATEUR: appareil ménager, électrique ou à gaz, conçu et utilisé pour conserver les aliments congelés, à l'exclusion des réfrigérateurs et des compartiments de congélation des réfrigérateurs.
LAVE-VAISSELLE ÉLECTRIQUE: appareil ménager électrique conçu et utilisé pour laver la vaisselle, y compris les modèles portatifs et les modèles encastrés sous le comptoir.
SÈCHEUSE AUTOMATIQUE: appareil ménager, électrique ou à gaz, conçu et utilisé pour sécher le linge.
TÉLÉVISEUR: téléviseur portatif, meuble ou combiné, électrique ou à piles, appartenant à un membre du ménage, y compris à un parent ou à un chambreur. On a fait la distinction entre les téléviseurs en noir et blanc et les télécouleurs.

*En 1961, on n'a pas recueilli de données sur les lave-vaisselle électriques ni sur les sècheuses automatiques. De même, on n'a pas fait de distinction entre les téléviseurs noir et blanc et les téléviseurs couleur.

GARAGE

GARAGE

Construction *fermée* servant à remiser une automobile et située dans la même propriété que le logement, même si le garage est donné en location.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés par leur propriétaire.

Réponses: Oui, non.

GENRE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT PRIVÉ

TYP RHAB

Catégorisation des logements privés selon le genre de construction.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Population: Logements privés occupés et inoccupés

Réponses: Ils sont classés comme il suit:

MAISON INDIVIDUELLE: construction ne contenant qu'un seul logement et qui n'est rattachée à aucune autre construction, sauf à un garage ou à un hangar en dépendant.

MAISON INDIVIDUELLE ATTENANTE: logement individuel rattaché au niveau du sol à une autre construction non résidentielle, mais qui en est séparé par un mur mitoyen s'élevant du sol au toit. Les écoles, les églises et les magasins sont des exemples de constructions non résidentielles.

MAISON JUMELÉE OU MAISON DOUBLE: logement réuni, par un mur s'élevant du sol au toit, à un seul autre logement et détaché de toute autre construction (par ex., un logement réuni à un autre par un mur mitoyen et qui n'est rattaché à aucun autre immeuble).

MAISON EN RANGÉE: logement dans une rangée de trois logements ou plus séparés les uns des autres par un mur mitoyen s'élevant du sol au toit. Les "TOWN HOUSES", les "MAISONS-JARDINS", les "MAISONNETTES", etc. sont considérées comme des maisons en rangée.

DUPLEX: deux logements superposés (chacun ayant son entrée privée), mais non attenants à un autre immeuble. Cela comprend les maisons "individuelles"

dont le sous-sol ou l'étage supérieur a été transformé en ensemble distinct de pièces d'habitation avec une entrée privée.

APPARTEMENT: logement dans un immeuble résidentiel (construction à logements multiples, autre qu'une maison double ou une maison en rangée), ou dans une maison transformée en appartements. Cela comprend les genres de logements comme les triplex, les quadruplex, etc., et les appartements dans un immeuble non résidentiel, comme dans une école ou au-dessus d'un magasin.

LOGEMENT MOBILE: logement mobile servant d'habitation permanente, mais construit pour être transporté (par ex., habitation mobile, roulotte, péniche, etc.). S'il est placé sur une fondation permanente, il est considéré (aux fins du recensement) comme une "maison individuelle".

Remarques: Dans le cas des logements privés inoccupés, le genre était déterminé par le représentant du recensement.

*La terminologie française des genres de construction a changé énormément au cours des trois derniers recensements. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à la Section "Ménages et familles" de la Division du recensement.

GENRE D'INOCCUPATION

TYPVACAN

Raison pour laquelle le logement est inoccupé.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Population: Logements privés inoccupés

Réponses: À vendre (ou vendu); à louer (ou loué); ni à vendre ni à louer.

Remarques: Les représentants du recensement ont obtenu ces renseignements en s'adressant à des voisins, à des courtiers immobiliers, etc.

*En 1966 et 1961, ces données ont été obtenues de la Feuille de visites pour tous les logements. L'agent recenseur indiquait s'il s'agissait d'un nouveau logement ou d'un logement qui avait déjà été occupé. Dans la colonne "Remarques" de la Feuille de visites, l'agent recenseur ajoutait tout autre renseignement disponible comme suit: 1) à vendre ou à louer; 2) la durée de l'inoccupation.

HYPOTHÈQUE

HYPMORT

Toute dette grevant un logement possédé et occupé par des PERSONNES AUTRES QUE DES EXPLOITANTS AGRICOLES RÉSIDANT DANS LA FERME QU'ILS EXPLOITENT.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés par leur propriétaire.

Réponses: Une première seulement; plus d'une; aucune.

*En 1961, ce renseignement a été recueilli pour tous les logements occupés par leur propriétaire sauf s'ils étaient situés dans une ferme.

HYPOTHÈQUE, PREMIÈRE, DÉTENTEUR DE LA

1HYPMORT

Personne ou organisme à qui sont faits les versements sur la première hypothèque.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements hypothéqués occupés par leur propriétaire.

Réponses: Banque ou société d'assurance, de prêts, de fiducie ou d'hypothèques; administration publique (fédérale, provinciale, municipale); particulier; autre (Caisse populaire, etc.).

INSTALLATIONS SANITAIRES

BA

Baignoire ou douche installée raccordée à un tuyau d'eau courante et munie d'un robinet et d'un tuyau d'écoulement.

Recensements: 1971; 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Usage exclusif; usage partagé; aucune.

Remarques: Les installations sont à "usage exclusif" plutôt qu'à "usage partagé" lorsqu'elles sont utilisées par deux familles ou plus occupant un même logement ou de personnes comme des chambreurs vivant dans le même logement.

LOGEMENT

HAB

Ensemble structurellement distinct de PIÈCES D'HABITATION ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur, c.-à-d. que l'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Il n'est pas tenu compte des LOGEMENTS EN CONSTRUCTION qui ne sont pas encore habitables. Il y a des logements privés et des logements collectifs, mais les données sur le logement ne visent que les logements privés.

Recensements: 1971, 1966, 1961

LOGEMENT AGRICOLE

AGHAB

Logement privé occupé situé dans une exploitation agricole d'au moins une acre, ayant vendu pour \$50 ou plus de produits agricoles au cours des 12 mois précédents.

Recensements: 1971, 1966, 1961

LOGEMENT COLLECTIF

COLHAB

Logement dans lequel peuvent habiter un grand nombre de personnes. Il peut s'agir d'un hôtel, d'un motel, d'un hôpital, d'une résidence de personnel, d'une institution, d'un camp militaire, d'un baraquement, d'une prison, d'un refuge, d'une pension ou d'une maison de chambres comptant 10 personnes ou plus sans lien de parenté avec le chef du ménage. Il peut également s'agir d'un petit hôtel, d'une maison de repos, etc., qui s'affiche comme établissement de commerce (par ex., portant une enseigne comme "Foyer Laurentien", "Maison Mon Repos"), même s'il s'y trouve moins de 10 personnes sans lien de parenté avec le chef du ménage.

Dans un logement collectif, toutes les personnes forment un même ménage, occupant un même logement, quel que soit le nombre d'immeubles utilisés pour les loger. Toutefois, dans certains cas, il peut y avoir des ménages privés occupant des logements distincts sur les lieux mêmes de l'établissement ou de l'entreprise (par ex., des locaux distincts pour des employés vivant avec leur famille). Les pièces d'habitation sont alors considérées comme logements privés occupés par des ménages privés. Les petites institutions religieuses ou autres groupes du genre sont également des logements privés s'ils ont moins de 10 occupants. Les logements collectifs ne sont pas pris en compte dans les données sur le logement.

Recensements: 1971, 1966, 1961

LOGEMENT HYPOTHÉQUÉ OCCUPÉ PAR SON PROPRIÉTAIRE **HYPROHAB**

Logement occupé par son propriétaire et grevé de dettes, AUTRE QU'UN LOGEMENT OCCUPÉ PAR UN EXPLOITANT AGRICOLE RÉSIDANT DANS LA FERME QU'IL EXPLOITE.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Remarques: Un logement est considéré comme hypothéqué tant qu'il n'est pas entièrement payé. Les données recueillies concernent seulement l'existence d'une hypothèque et le détenteur de la première hypothèque; elles ne portent nullement sur le montant de l'hypothèque.

LOGEMENT INOCCUPÉ **VACANHAB**

Logement *habitable* et autre qu'un logement saisonnier ou une résidence secondaire qui est *immédiatement disponible*, mais qui est inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements, terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement sont comptés comme inoccupés. Cela ne comprend pas, toutefois, les logements dont les occupants sont temporairement absents.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

*En 1966 et 1961, ce renseignement a été tiré de la Feuille de visites.

LOGEMENT INOCCUPÉ, DÉJÀ OCCUPÉ **PREOCHAB**

Indique si le logement inoccupé a déjà été occupé.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Population: Logements privés occupés

Réponses: Oui; non; non précisé.

Remarques: Le représentant du recensement a obtenu ce renseignement en s'adressant aux voisins, à des courtiers immobiliers ou au propriétaire.

*En 1966 et 1961, ce renseignement a été tiré de la Feuille de visites.

LOGEMENT OCCUPÉ **OCPRHAB**

Logement *privé* occupé par une ou plusieurs personnes le jour du recensement, ou dont les occupants habituels résidaient temporairement ailleurs. La plupart des données sur le logement concernent les logements privés occupés, qu'ils soient possédés ou loués.

Recensements: 1971, 1966, 1961

LOGEMENT OCCUPÉ PAR SON PROPRIÉTAIRE **PROPHAB**

Logement qui appartient à un membre du ménage, AUTRE QU'UN LOGEMENT OCCUPÉ PAR UN EXPLOITANT AGRICOLE RÉSIDANT DANS LA FERME QU'IL EXPLOITE.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Remarques: Un logement est classé comme "possédé" même s'il est hypothéqué. Cela vaut également pour les logements appartenant à des propriétaires distincts dans les constructions à logements multiples.

LOGEMENT OCCUPÉ PAR UN LOCATAIRE **NPROPHAB**

Logement qui n'appartient pas à un membre du ménage, AUTRE QU'UN LOGEMENT OCCUPÉ PAR UN EXPLOITANT AGRICOLE RÉSIDANT DANS LA FERME QU'IL EXPLOITE.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Remarques: Sont également comprises les pièces d'habitation fournies gratuitement si elles n'appartiennent pas à un membre du ménage.

LOGEMENT PRIVÉ

PRHAB

Logement qui peut être occupé par une personne, une famille ou un autre petit groupe de personnes (par ex., une maison individuelle, un appartement, etc.). Il peut être occupé ou vacant.

Recensements: 1971, 1966, 1961

LOGEMENTS DANS L'IMMEUBLE, NOMBRE

NOHAB

Nombre de logements privés, occupés ou inoccupés, contenus dans le bâtiment où se trouve le logement recensé.

Recensement: 1971

Population: Logements privés occupés ou inoccupés

Réponses: 1, 2, 3, ... 7; 8-9; 10-24; 25-49; 50-99; 100 et plus.

Remarques: Le représentant du recensement a obtenu ce renseignement pour les logements privés inoccupés en s'adressant aux voisins, à des courtiers immobiliers ou au propriétaire.

LOYER BRUT

RENTLOY +

Montant total que paye un locataire pour obtenir et maintenir un logement avec son équipement ménager. Ce montant comprend le loyer en espèces et les autres paiements (eau, électricité, gaz et combustible, par exemple) qui ne sont pas compris dans le loyer en espèces.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés par un locataire.

Réponses: Montant mensuel.

Remarques: Les données ne comprennent pas les logements situés dans une exploitation agricole et occupés par un exploitant résident.

LOYER EN ESPÈCES

RENTLOYS

Somme versée pour avoir le droit d'occuper un logement (sans en être le propriétaire) pendant la semaine ou le mois précédant le jour du dénombrement.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés par un locataire.

Réponses: Montant mensuel ou hebdomadaire; aucun loyer en espèces.

Remarques: Le loyer en espèces comprend tous les paiements effectués par le chef de ménage ou par les différents membres du ménage, si le loyer est partagé. La réponse "Pas de loyer en argent" signifie que le logement est fourni en retour de services rendus, ou gratuitement par un ami, un parent ou quelqu'un d'autre, y compris un organisme public, qui ne reçoit pas de loyer en espèces. Un logement est considéré comme loué, même s'il n'est pas payé de loyer en espèces.

LOYER, RAISON DE LA RÉDUCTION DU

RSOUREDU

Raison pour laquelle le loyer est moins élevé que le loyer exigé dans la même localité pour un logement semblable.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

- Population:** Logements occupés par un locataire.
- Réponses:** Logement subventionné; services rendus au propriétaire; autres raisons; loyer non réduit.
- Remarques:** Les logements subventionnés comprennent les logements relevant du gouvernement fédéral, de la province ou de la municipalité, ainsi que les logements du ministère de la Défense nationale et les habitations à dividendes limités. Les "autres raisons" comprennent les cas de logements appartenant à l'employeur, etc.

LOYER, SERVICES COMPRIS

SERINCL

Services pour lesquels le locataire n'a rien à déboursier en plus du loyer fixé.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés par un locataire.

Réponses: Meubles ou articles d'ameublement; climatisation; réfrigérateur; cuisinière ou poêle; stationnement intérieur; stationnement extérieur.

*En 1961, les services compris étaient: réfrigérateur, poêle de cuisson, ameublement et garage.

LOYER, SERVICES NON COMPRIS

SERNINCL

Services pour lesquels le locataire doit déboursier un certain montant en plus de son loyer.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés par un locataire.

Réponses: Eau, montant par mois; électricité, montant par mois; gaz, montant par mois; l'huile, le charbon, le bois, le kérosène, montant par année.

MAISON DE VILLÉGIATURE

COTTAG

Habitation appartenant à un membre du ménage et utilisée en saison comme lieu de villégiature ou pour les loisirs, par exemple, une cabane de chasse, un chalet de ski, un chalet d'été, ou n'importe quel logement servant surtout aux loisirs.

Recensement: 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Tous les membres du ménage

Réponses: Aucune, 1, 2 et plus.

Remarques: Ne sont pas compris les roulottes, les bateaux, etc.

MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ACTUEL

MODPRHAB

Indique si un logement occupé était possédé ou loué par un membre du ménage.

Recensements: 1971; 1966; 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés autres que les logements occupés par un exploitant agricole résidant dans la ferme qu'il exploite.

Réponses: Possédé; loué.

MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRÉCÉDENT

MODPHAB

Cette désignation indique si le chef de ménage était propriétaire ou locataire du dernier logement qu'il avait occupé.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Chefs de ménage
Réponses: Propriétaire; locataire; n'ayant pas occupé d'autre logement au Canada; n'étant pas le chef de ménage dans le logement précédent.
Remarques: "N'ayant pas occupé d'autre logement au Canada": le chef de ménage n'avait pas de logement au Canada avant celui qu'il occupait le jour du recensement. "N'étant pas le chef de ménage dans le logement précédent": le chef de ménage était soit un enfant habitant chez ses parents, soit un chambreur, etc., ou vivait à l'extérieur du Canada.

*En 1961, lorsque la réponse donnée était "ne s'applique pas", on présumait que le chef de ménage "n'avait pas occupé d'autre logement au Canada".

PÉRIODE DE CONSTRUCTION

PERCONST

Date où la construction initiale du logement a été achevée.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: 1971; 1970; 1969; 1966-68; 1961-65; 1951-60; 1946-50; 1921-45; 1920 ou avant.

PIÈCE

CHAM

Dans un logement, espace fermé qui est fini et habitable toute l'année.

Recensements: 1971; 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: 1, 2, 3, ..., 11; 12 et plus.

Remarques: Les pièces partiellement divisées en forme de "L" sont considérées comme formant deux pièces distinctes si le recensé les juge distinctes (par ex., les salons-salles à manger en forme de L). Ne sont pas comptés comme pièces les salles de bains, les garde-robes, les dépensés, les vestibules ou couloirs et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

SYSTÈME DE CHAUFFAGE

THERMSYS

Genre du principal appareil de chauffage, quel que soit le combustible utilisé.

Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: À vapeur ou à eau chaude; à air chaud; système de chauffage à l'électricité; poêle, cuisinière, fournaise de plancher; autre (foyer, etc.).

*En 1961, le système de chauffage à l'électricité était compris dans "Autre".

TOILETTE AVEC CHASSE D'EAU

TOIL

Toilette raccordée à un système d'écoulement et qui est actionnée par de l'eau courante.

Recensements: 1971; 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés

Réponses: Usage exclusif, une seulement; usage exclusif, deux et plus; usage partagé; aucune.

Remarques: Les installations sont à "usage exclusif" plutôt qu'à "usage partagé" lorsqu'elles sont utilisées par deux familles ou plus occupant un même logement ou des personnes comme des chambreurs vivant dans le même logement.

VALEUR DU LOGEMENT OCCUPÉ PAR SON PROPRIÉTAIRE**VALHAB**

Montant que s'attendrait de recevoir le propriétaire s'il vendait le logement à un acheteur libre.

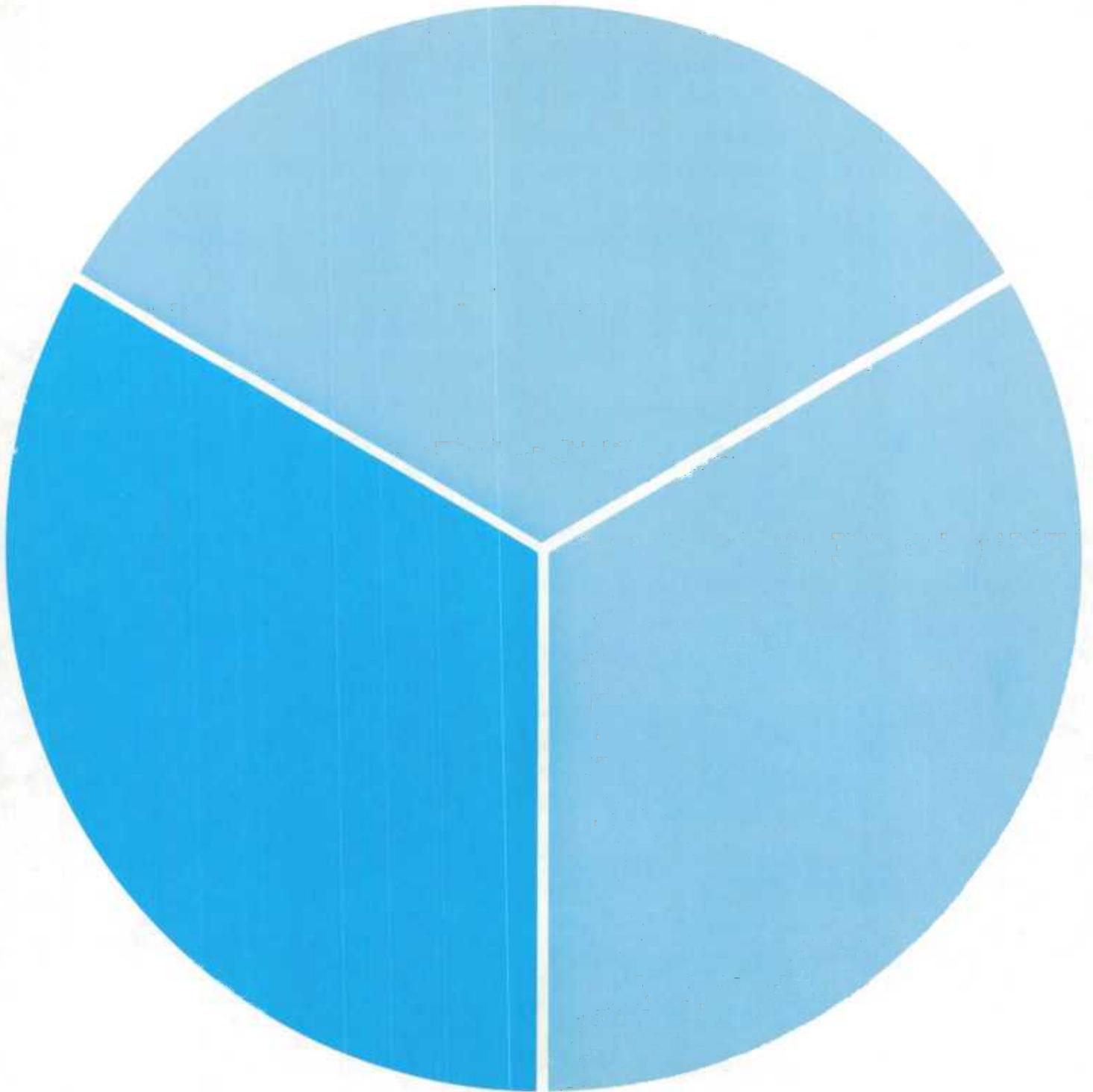
Recensements: 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements occupés par leur propriétaire.

Réponses: Moins de \$3,000; \$3,000-7,499; \$7,500-12,499; \$12,500-17,499; \$17,500-22,499; \$22,500-27,499; \$27,500-32,499; \$32,500-37,499; \$37,500-42,499; \$42,500-52,499; \$52,500-62,499; \$62,500 et plus.

Remarques: Dans le cas d'une maison individuelle, la valeur est celle de la maison entière, y compris celle du terrain et de toute autre construction dans la propriété. Dans le cas d'un logement possédé qui fait partie d'un complexe comme un condominium, on donne une estimation de la valeur du logement seulement. Il est de même pour le propriétaire d'un immeuble résidentiel. L'estimation n'est donnée que pour le logement effectivement occupé par le propriétaire.

Géographie



AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT (A.R.)

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Unité statistique ayant un centre urbain de 1,000 habitants et plus, adjacent à une zone bâtie d'au moins 1,000 habitants et d'une densité minimum de 1,000 habitants au mille carré. Le plus grand centre urbain et sa partie urbaine adjacente doivent se trouver dans deux municipalités différentes et constituer une zone bâtie en continu ne comportant pas d'espaces libres de plus d'un mille. La population du noyau urbanisé doit être d'au moins 2,000 habitants. Les régions ayant un noyau urbanisé de 100,000 habitants et plus constituent des régions métropolitaines de recensement. La principale utilité des A.R. est de permettre la présentation de données pour des collectivités urbaines homogènes qui ne sont séparées les unes des autres que par des limites administratives.

Les agglomérations de recensement sont formées de municipalités entières, ce qui permet la comparabilité des données avec d'autres sources de renseignements. Il est donc possible qu'une agglomération de recensement comprenne une part de population rurale.

Des données sont disponibles pour l'ensemble des A.R., des composantes et des parties de A.R. Il y a 87 A.R., réparties comme suit: Maritimes 17, Québec 32, Ontario 22, provinces de l'Ouest 16.

*Les agglomérations de recensement s'appelaient GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES lorsqu'elles dépassaient 25,000 habitants et RÉGIONS URBANISÉES dans les autres cas. Les données n'étaient publiées que pour les grandes agglomérations urbaines, mais elles étaient aussi disponibles sur demande pour toutes les régions urbanisées. Les régions urbanisées comprenaient les plus grands centres urbains plus les cités, les villes, les villages et les zones bâties en continu des municipalités rurales. La population des unités qui sont l'équivalent d'une agglomération de recensement était strictement urbaine. En 1971, des municipalités rurales entières ou des subdivisions de recensement étaient comprises.

AGRÉGAT DE SECTEURS (A.S.)

Recensement: 1971

Petite unité statistique permanente, à caractère urbain et (ou) rural, formée d'un groupe de secteurs de dénombrement adjacents. Les agrégats de secteurs sont créés dans les régions qui ne sont pas couvertes par le programme des secteurs de recensement. La population se situe généralement entre 4,000 et 6,000 personnes, de préférence avec une moyenne de 5,000 personnes. Les limites coïncident autant que possible avec des caractéristiques physiques permanentes et respectent les divisions géographiques stipulées par les provinces.

BANLIEUE

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement située en dehors du noyau urbanisé. Elle correspond à la zone d'influence immédiate d'un centre urbain multimunicipal.

La notion de banlieue est plus restrictive dans le cas de l'agglomération de recensement (A.R.) que dans celui de la région métropolitaine de recensement (R.M.R.). Dans une A.R. la banlieue est composée du reste des municipalités dont une partie se trouve dans le noyau urbanisé, tandis que dans les R.M.R. la banlieue comprend toutes les municipalités situées dans un rayon de 20 milles du noyau urbanisé qui répondent aux critères établis quant à la structure de la population active et à l'accroissement de population. Dans certains cas, il n'y a pas de banlieue (par ex., R.M.R. de Calgary et A.R. de Carbonear, Campbellton et Sherbrooke).

La banlieue est formée de parties urbaines et de parties rurales qui peuvent comprendre des parties de municipalités, mais qui sont toujours formées de secteurs de dénombrement entiers.

*La banlieue comprenait toute la R.M.R. ou la A.R. (appelée grande agglomération urbaine), à l'exception de la ville principale (appelée "ville proprement dite").

BOROUGH (b.)

Recensement: 1971

Regroupement d'une municipalité rurale et des cités, villes et villages situés dans ses limites. Aux fins du recensement, les boroughs sont classés comme urbains.

Dans les publications du recensement, les boroughs figurent sous la rubrique "Subdivisions de recensement" ou "Subdivisions municipales".

Il y a 5 boroughs en Ontario constitués en janvier 1967 en vertu de l'"Ontario Municipal Board Act". Ils sont tous situés dans la municipalité du Toronto métropolitain.

CANTON NON MUNICIPALISÉ

Recensements: 1971, 1966, 1961*

Territoire arpenté, mesurant normalement 36 milles carrés et n'ayant pas d'organisation municipale. L'administration des cantons ressortit à chaque province ou, s'il y a lieu, à chaque comté.

Les chiffres de population des cantons non municipalisés sont publiés dans un bulletin régulier sous le titre "Population des cantons non municipalisés". Toutefois, dans d'autres tableaux, ils figurent sous la rubrique "Non municipalisé".

Il y a des cantons non municipalisés au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Dans l'Est canadien, ils sont divisés en lots et concessions. Dans l'Ouest, ils sont divisés en sections.

Les renseignements sur les cantons non municipalisés facilitent l'analyse plus détaillée des données relatives aux territoires non municipalisés.

*Les données ont été publiées dans le bulletin des circonscriptions électorales fédérales.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE (C.É.F.)

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Division territoriale élisant un député à la Chambre des communes. Les circonscriptions électorales fédérales reconnues par le recensement diffèrent des circonscriptions électorales provinciales.

Le Parlement modifie les circonscriptions électorales fédérales après chaque recensement décennal pour tenir compte des changements de distribution de la population. Les circonscriptions électorales fédérales peuvent déborder les comtés et les municipalités, mais jamais les provinces.

D'après l'Ordonnance de représentation de 1966, il y a 264 circonscriptions électorales fédérales au Canada.

*Les circonscriptions électorales fédérales étaient définies par la Loi de 1952 sur la députation.

CITÉ (c.)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Municipalité créée et régie par une loi provinciale, qui diffère d'une province à l'autre.

Une cité est considérée comme urbaine si elle a une population de 1,000 habitants et plus. Dans un grand nombre de publications du recensement, les cités figurent sous la rubrique "Subdivisions de recensement".

Il existe des cités dans toutes les provinces. Il y en a 180 au Canada.

Suivant la loi québécoise sur les municipalités, un certain nombre de cités sont appelées "villes" (par ex., Montréal, Québec). Dans les publications du recensement, ces localités sont classées comme cités.

COMPOSANTE

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Dans les publications du recensement, ce mot désigne les municipalités ou les subdivisions de recensement faisant partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement.

Il y a environ 370 composantes de régions métropolitaines de recensement et 265 composantes d'agglomérations de recensement.

*L'expression "PARTIE CONSTITUANTE" était utilisée.

COMTÉ (Co.)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Principale division politique et (ou) administrative de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario pour laquelle les données de recensement les plus détaillées et les plus complètes sont disponibles. Les divisions de recensement tiennent lieu de comtés dans quatre provinces. Dans certaines provinces, les comtés ont perdu leur raison d'être administrative et politique, mais ils sont maintenus pour des fins de comparaisons statistiques.

Les comtés sont délimités par les gouvernements provinciaux. Ils sont de caractère raisonnablement permanent et constituent une base satisfaisante pour les séries statistiques chronologiques. Dans quelques cas, toutefois, les comtés ont disparu avec la création de municipalités régionales (par ex., en Ontario). Dans les publications du recensement, les comtés figurent sous la rubrique "Divisions de recensement".

Il y a 159 comtés au Canada répartis comme suit: 3 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 18 en Nouvelle-Écosse, 15 au Nouveau-Brunswick, 74 au Québec et 49 en Ontario.

CÔTÉ D'ÎLOT

Recensement: 1971

Côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de la rue avec une autre rue, une limite municipale ou un cours d'eau. Les données de recensement sont codées et stockées pour chaque côté d'îlot suivant un système de coordonnées. Le côté d'îlot permet de construire des secteurs demandés.

Le terme appartient au Système de codage et d'extraction de données codées suivant une grille géographique, ordinairement appelé Système de géocodage. Normalement, les données ne sont pas disponibles par côté d'îlot individuel en raison des contraintes de confidentialité; toutefois, l'utilisation du côté d'îlot permet une plus grande souplesse pour l'extraction et la mise en tableaux de données par secteur demandé, par opposition aux secteurs normalisés prédéfinis par le recensement.

Les données du recensement de 1971 seront géocodées au niveau du côté d'îlot dans les grands centres urbains suivants: (les banlieues incluses sont indiquées entre parenthèses): Vancouver (Burnaby), Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon, Winnipeg, London, St. Catharines, Hamilton, Toronto (5 boroughs), Ottawa - Hull (la plupart des banlieues), Montréal (Montréal-Nord, Mont-Royal, Outremont, Saint-Jean-de-Dieu, Westmount), Québec, Halifax.

Les données du recensement de 1971 qui ne sont pas géocodées au niveau du côté d'îlot seront géocodées au moyen des coordonnées du centre de gravité de la population du secteur de dénombrement.

DISTRICT RÉGIONAL

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Division administrative constituée en corporation, créée en 1965 par la "Municipal Act" de la Colombie-Britannique; elle équivaut au comté dans l'Est canadien. Elle est formée de cités, de villes, de MUNICIPALITÉS DE DISTRICT, de DISTRICTS D'AMÉLIORATION ou de secteurs électoraux.

Les chiffres de population des recensements passés seront disponibles pour les nouveaux districts régionaux. Dans les publications du recensement, les districts régionaux figurent sous la rubrique "Divisions de recensement".

Il y a 29 districts régionaux en Colombie-Britannique.

*Les données étaient publiées pour les 10 anciennes divisions de recensement; seuls les chiffres de population sont disponibles pour les nouveaux districts régionaux.

DISTRICT SCOLAIRE

Recensements: 1971, 1966, 1961

Division territoriale scolaire délimitée par la province du Manitoba pour décrire les parties composantes des DISTRICTS D'ADMINISTRATION LOCALE (D.A.L.) dont le territoire est morcelé.

Les districts scolaires servent de subdivisions de recensement et les totaux ne sont pas publiés pour le D.A.L. entier.

Ce terme s'applique seulement aux D.A.L. de Consol et d'Alexander dans la division de recensement no 16.

DISTRICT TERRITORIAL

Recensements: 1971, 1966, 1961

Unité territoriale située dans le nord de l'Ontario et du Québec, créée par la province et qui, aux fins statistiques, est l'équivalent d'un comté.

Cette désignation est utilisée dans les descriptions de secteurs de dénombrement et dans la Liste officielle. Toutefois, dans la plupart des publications du recensement, les districts territoriaux sont appelés divisions de recensement.

Il y a 10 districts territoriaux dans le nord de l'Ontario: Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay, Timiskaming. Il y en a 3 dans le nord du Québec: Abitibi, Mistassini, Nouveau-Québec.

DIVISION DE RECENSEMENT

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Cette expression a deux sens:

- a) Le plus fréquent se retrouve dans les publications du recensement et désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales, les districts territoriaux et les divisions de recensement au sens b).
- b) À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, l'expression désigne les unités statistiques créées comme équivalents des comtés et délimitées par Statistique Canada en consultation avec les provinces. Les critères de délimitation diffèrent de province en province, mais les divisions de recensement correspondent dans l'ensemble à des régions fonctionnelles.

Bien qu'en principe les limites des divisions de recensement soient appelées à rester stables, elles peuvent être révisées ou modifiées pour tenir compte de changements locaux (par ex., des divisions de recensement ont été révisées à Terre-Neuve en 1969). En

Colombie-Britannique, les divisions de recensement ont fait place à des districts régionaux pour le recensement de 1971.

Au Canada, il y a 63 D.R. au sens b), qui se répartissent ainsi: 10 à Terre-Neuve, 20 au Manitoba, 18 en Saskatchewan et 15 en Alberta.

*La Colombie-Britannique était divisée en 10 divisions de recensement.

GROUPE DE TAILLE DE MUNICIPALITÉ

Recensements: 1971, 1966, 1961

Classement établi par ordinateur et fondé sur la population totale des municipalités. Il est utilisé dans la préparation de tableaux limités aux municipalités d'une certaine taille. Il fait la distinction entre la catégorie urbaine et la catégorie rurale.

Si toutes les parties de municipalités sont urbaines, la municipalité est codée comme urbaine. Toutefois, si l'une des parties est rurale, la municipalité est codée comme rurale. Les parties non municipalisées d'un comté ou d'une division de recensement et les réserves indiennes d'une même région sont groupées ensemble dans le groupe rural (moins de 1,000 habitants), indépendamment de leur taille réelle.

Dans les tableaux et les publications, on classe les municipalités selon leur taille de la façon suivante: 500,000 habitants et plus; 100,000-499,999; 30,000-99,999; 10,000-29,999; 5,000-9,999; 2,500-4,999; 1,000-2,499.

"Groupe de taille" est davantage un concept opérationnel qu'un concept géographique.

ÎLOT

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

La plus petite superficie entourée de rues. Un îlot est généralement rectangulaire mais il peut être aussi de forme irrégulière et avoir des limites d'un autre genre, par exemple, un cours d'eau ou une limite politique.

Les îlots ne sont pas des secteurs statistiques normalisés et les demandes de données par îlot nécessitent un traitement spécial. Sous réserve des contraintes de confidentialité, on peut obtenir divers tableaux spéciaux pour des îlots individuels dans les centres urbains codés par côté d'îlot. Dans les autres centres urbains, seul le nombre d'habitants et de ménages peut être connu.

*Le nombre d'habitants et le nombre de ménages étaient les seules données disponibles.

LIEU DE RÉSIDENCE

Recensements: 1971, 1966, 1961

Endroit où le recensé vit normalement, c'est-à-dire son foyer. Les personnes recensées ailleurs qu'à leur résidence habituelle parce qu'elles étaient en voyage d'affaires, en vacances, etc., sont comptées à leur lieu de résidence habituelle.

Les membres des Forces armées du Canada peuvent être recensés soit à leur base des Forces canadiennes, soit à un logement ordinaire situé en dehors de la base, selon l'endroit qui constitue leur lieu de résidence "habituelle" au sens du recensement. Les membres des Forces armées outre-mer, les diplomates canadiens et les autres fonctionnaires se trouvant en dehors du Canada et les marins marchands peuvent préciser une municipalité du Canada comme leur lieu de résidence. Les pensionnaires permanents d'institution sont recensés à l'adresse de l'institution, mais les personnes hospitalisées pour moins de six mois sont recensées à leur résidence. Les personnes sans lieu de résidence habituelle sont recensées à l'endroit où elles se trouvent.

LIEU DE TRAVAIL

Recensement: 1971

Lieu où le recensé travaille ordinairement dans l'emploi indiqué. L'emploi indiqué est celui que le recensé occupait dans la semaine précédant le recensement ou, s'il n'avait pas d'emploi au cours de cette semaine, l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970. Pour les personnes ayant occupé plus d'un emploi au cours de la semaine précédant le recensement, le lieu de travail se rapporte à l'emploi auquel elles ont consacré le plus grand nombre d'heures. Il fallait indiquer l'adresse complète, soit la province et, le cas échéant, le comté, la municipalité, la rue et le numéro de voirie. Lorsque l'adresse complète n'était pas connue, on pouvait y substituer le nom de l'immeuble, le côté de rue et l'intersection la plus rapprochée ou le nom du quartier. Les personnes ayant travaillé dans plus d'un secteur, mais qui se présentaient au travail régulièrement à un bureau central, devaient donner l'adresse du bureau central ou du dépôt local. Celles dont le lieu de travail était à domicile ou dans la ferme où elles habitaient ont indiqué, "À la maison". Les personnes n'ayant pas de lieu de travail habituel ont donné l'adresse du lieu où elles travaillaient le plus souvent. Les données ont d'abord été codées au niveau des municipalités et, lors d'un codage postcensitaire, au niveau des secteurs de recensement dans la plupart des régions subdivisées en secteurs de recensement. Les données indiquent: 1) l'emplacement du lieu de travail habituel (si autre que "à la maison" ou "en dehors du Canada"); 2) à la maison, pour les personnes dont le domicile ou la ferme où elles vivaient était leur lieu de travail habituel. Dans les tableaux dont la base géographique est le lieu de travail, le lieu de résidence peut être substitué pour les personnes qui ont indiqué "À la maison"; 3) en dehors du Canada, pour les personnes qui ont indiqué que leur lieu de travail était "En dehors du Canada". Les diplomates et les membres des Forces armées recensés à l'étranger et les immigrants récents ne travaillant pas, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970 avait été en dehors du Canada sont comptés ici, tout comme les personnes travaillant aux États-Unis dans des centres voisins de la frontière.

Les données sur le lieu de travail sont disponibles pour les provinces, les comtés et les divisions de recensement, les municipalités et les subdivisions municipales, les secteurs de recensement de la plupart des régions métropolitaines de recensement, les parties modifiées de R.M.R. - A.R. et les secteurs modifiés de Centre de main-d'oeuvre du Canada.

LOCALITÉ NON CONSTITUÉE (L.N.C.)

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Groupe d'au moins cinq logements occupés en permanence, connu localement sous un nom quelconque et situé dans une municipalité rurale ou dans un territoire non municipalisé. Les localités non constituées n'ont pas d'administration locale et la plupart n'ont pas de limites juridiques.

Les chiffres de population publiés dans les bulletins de recensement sur les localités non constituées sont approximatifs à cause du caractère empirique de la délimitation faite par les représentants du recensement. Quand une localité non constituée chevauche les limites de deux municipalités rurales, elle est attribuée à la municipalité où se trouve la plus forte proportion de sa population. Les localités non constituées ayant une population de 1,000 habitants et plus et une densité d'au moins 1,000 habitants au mille carré sont considérées comme urbaines aux fins du recensement.

*Même définition, mais aussi appelée VILLAGE NON INCORPORÉ (U.V.).
Parfois appelée VILLAGE, "ENDROIT" ou HAMEAU.

MUNICIPALITÉ (Mun.)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Territoire constitué en corporation, régi par une loi provinciale ou territoriale. Les lois diffèrent d'une province à l'autre. De plus dans chaque province les municipalités ont des noms, des statuts, et des pouvoirs administratifs différents. (Voir tableau en introduction.) Certaines municipalités peuvent déborder les comtés, les divisions de recensement ou les

provinces. Dans ces cas, il est attribué à chaque partie un numéro de code distinct et chacune est prise en compte séparément. Les municipalités peuvent changer de recensement en recensement par suite d'annexions, de fusions ou de changements de nom. Ces changements sont indiqués dans le bulletin "Chronologie" et dans le bulletin annuel "Modification des limites de municipalité", disponible à la Section de géographie. Dans la plupart des publications du recensement, les municipalités figurent sous la rubrique "Subdivisions de recensement" ou "Subdivisions municipales".

Le Canada est divisé en environ 4,700 municipalités, classées selon les groupes de taille suivants: 500,000 habitants et plus; 100,000-499,999; 30,000-99,999; 10,000-29,999; 5,000-9,999; 2,500-4,999; et 1,000-2,499.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE

Recensement: 1971

Nouvelle division administrative créée par le gouvernement provincial de l'Ontario en 1969 et équivalant au comté.

Il existe en Ontario d'autres divisions au même niveau (par ex., la municipalité du Toronto métropolitain et la municipalité du district de Muskoka). Dans les publications du recensement, les municipalités régionales figurent sous la rubrique "Divisions de recensement".

Depuis 1969, trois municipalités régionales ont été créées: Niagara, Ottawa - Carleton et York.

NOYAU URBANISÉ (N.U.)

Recensements: 1971, 1966*, 1961**

ZONE BÂTIE en continu (définie par Statistique Canada) 1) recouverte d'un réseau de rues et ayant une densité de 1,000 habitants et plus au mille carré ou 2) occupée par des espaces à fonctions urbaines (par ex., terrains de golf, aéroports, cimetières).

Pour être considérée comme continue, une zone bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus d'un mille.

Le noyau urbanisé est composé de la ville principale et des municipalités qui sont situées entièrement ou partiellement dans la zone bâtie. Les tableaux établis pour les parties de R.M.R. - A.R. indiquent cette dernière ventilation, alors que d'autres tableaux conçus pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement présentent des données seulement pour le noyau urbanisé et la banlieue.

*Le "noyau urbanisé" s'appelait "RÉGION URBANISÉE".

**L'expression "RÉGION URBAINE" était utilisée, mais n'était pas définie de façon aussi détaillée qu'en 1966 et 1971.

PARTIE DE MUNICIPALITÉ

Recensements: 1971, 1966, 1961

Portion d'une municipalité formée de secteurs de dénombrement entiers classés comme ruraux ou comme urbains.

Les municipalités ne sont pas toutes subdivisées en parties, certaines étant entièrement rurales ou entièrement urbaines.

À ne pas confondre avec les "Parties de R.M.R. - A.R.".

PARTIE DE R.M.R. - A.R.

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Terme générique englobant chacune des unités suivantes: noyau urbanisé, ville principale, reste du noyau urbanisé, banlieue urbaine et banlieue rurale.

Ce terme s'applique à toutes les régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. Les parties sont toujours formées de secteurs de dénombrement entiers, mais ne comprennent souvent que des parties de municipalités. Cette situation peut susciter des difficultés lors de la détermination des limites. Il est donc essentiel de consulter le bulletin des cartes de référence ou les cartes disponibles à la cartothèque de la Section de géographie.

À ne pas confondre avec "Partie de municipalité".

*Un système de codage permettait d'établir une distinction dans la région métropolitaine de recensement entre la partie urbaine, divisée en M.A.U. (région bâtie en continu), en M.A.O.U. (non continue), et la partie rurale (M.A.R.).

PROVINCE

Recensements: 1971, 1966, 1961

Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, c'est une unité de base pour laquelle toutes les données sont totalisées et recoupées.

Il y a dix provinces, divisées en circonscriptions électorales fédérales, en comtés ou en divisions de recensement ou en districts régionaux et en municipalités, lesquelles sont toutes entières, exception faite des municipalités de Flin Flon (Manitoba - Saskatchewan) et de Lloydminster (Saskatchewan - Alberta). L'autonomie des provinces en matière municipale explique la diversité des appellations utilisées pour désigner des unités statistiques du même ordre (voir le tableau dans l'introduction du dictionnaire). Dans les publications du recensement, les tableaux relatifs aux provinces comprennent ordinairement les deux territoires.

RÉGION (du Canada)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Division statistique créée par Statistique Canada et formée d'une province ou d'un groupe de provinces adjacentes. Ne pas confondre "Région (du Canada)" avec "Région économique (de Statistique Canada)".

Les dix provinces et les deux territoires sont regroupés en six régions: 1- Région de l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick); 2- Québec; 3- Ontario; 4- Région des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta); 5- Colombie-Britannique; 6- Territoires septentrionaux (Yukon et Territoires du Nord-Ouest).

RÉGION ÉCONOMIQUE (de Statistique Canada)

Recensement: 1971

Unité statistique constituée de comtés ou de divisions de recensement. Elle est délimitée conjointement par les provinces et par Statistique Canada et elle a pour objet de permettre la présentation de données à l'échelon infraprovincial pour des unités comparables dans l'ensemble du pays.

Les critères de délimitation ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre. Dans certains cas, il s'agit de zones homogènes, dans d'autres, de zones fonctionnelles. On a cependant tenté de conserver une certaine échelle de grandeur. Il n'y aura pas de données publiées pour cette unité, mais on pourra, sur demande, préparer des tableaux et les extraire des bandes magnétiques grâce au code géographique inclus sur chaque bande sommaire.

Il y a environ 65 régions économiques au Canada.

À ne pas confondre avec les Régions (du Canada) qui se situent à un tout autre niveau de détail.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (R.M.R.)

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Principal marché du travail d'une zone bâtie en continu comptant 100,000 habitants et plus. Les R.M.R. sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la ville principale. Elles renferment des municipalités (ou des subdivisions) entières et, par conséquent, des secteurs de dénombrement complets.

Le principal marché du travail correspond à une zone de migrations quotidiennes, c'est-à-dire à une zone dont un nombre important des résidents peuvent se rendre quotidiennement à un lieu de travail situé dans la principale zone bâtie. Une R.M.R. comprend 1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur de la zone bâtie en continu, et 2) les municipalités situées dans un rayon de 20 milles des limites de la zone bâtie en continu, a) si le pourcentage de la population active du secteur primaire est plus faible que la moyenne nationale et b) si le taux d'accroissement de population entre 1956 et 1966 a été plus fort que la moyenne pour l'ensemble de la R.M.R. de 1966. Si une seule des conditions a) et b) est satisfaite, les municipalités sont quand même englobées si elles sont desservies par une grande route provinciale ou fédérale.

Il y a 22 R.M.R., chacune ayant un noyau urbanisé, une ville principale, un reste de noyau urbanisé et une banlieue avec partie urbaine et partie rurale.

*La principale différence par rapport aux recensements précédents, c'est qu'en 1971 la R.M.R. a été délimitée en fonction du principal marché du travail.

RÉSERVE INDIENNE

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Territoire, le plus souvent rural et de taille variable, qui appartient à une tribu indienne, en vertu de traités conclus entre le gouvernement fédéral et les Indiens. Elle échappe à la compétence des collectivités locales et elle est administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

À l'étape de la collecte des données, chaque réserve ayant une population de 25 habitants et plus en 1971 constitue un secteur de dénombrement distinct et les petites réserves sont groupées au sein d'une division de recensement. Dans un grand nombre de publications du recensement, les réserves indiennes figurent sous la rubrique "Subdivisions de recensement".

La plupart des réserves indiennes sont en Colombie-Britannique. Terre-Neuve est la seule province qui n'en a pas.

*Ce n'est pas seulement les réserves comptant 25 habitants et plus qui constituaient des secteurs de dénombrement distincts. Les réserves indiennes ont été recensées séparément ou groupées en un seul secteur de dénombrement, selon les critères suivants: population, proximité, rapports avec l'agence indienne et comtés ou divisions de recensement.

RESTE (du noyau urbanisé)

Recensements: 1971, 1966*, 1961**

Partie du noyau urbanisé d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement située en dehors de la ville principale. Elle correspond à une zone bâtie en continu et comprend toujours des secteurs de dénombrement entiers, mais pas nécessairement des secteurs de recensement entiers ni des municipalités entières.

Il arrive que des régions métropolitaines de recensement n'aient pas de reste (du noyau urbanisé) (par ex., Calgary, Saskatoon, Regina, Thunder Bay), mais les agglomérations de recensement en ont toujours un.

*Pour obtenir des chiffres comparables, il faut soustraire les chiffres de la VILLE PROPREMENT DITE de ceux de la GRANDE AGGLOMÉRATION URBAINE.

**Les données n'ont été publiées que sous forme de totaux ou par PARTIE CONSTITUANTE.

RURAL (concept)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Le "rural" comprend: 1) toutes les parties de municipalités rurales constituées, les territoires non municipalisés et les réserves indiennes ayant une densité de population de moins de 1,000 habitants au mille carré; 2) les cités, villes et villages constitués ayant une population de moins de 1,000 habitants.

La plupart des régions décrites comme "rurales" par le recensement présentent des caractéristiques rurales typiques: faible densité de population et présence de fermes ou de boisés. Il peut arriver, toutefois, que certaines régions présentant des caractéristiques rurales soient classées comme urbaines en raison de leur statut juridique et de l'importance de leur population.

Les données pour les régions rurales et urbaines, ainsi que les répartitions en régions rurales non agricoles et rurales agricoles et en régions urbaines par groupe de taille sont disponibles pour le Canada, les provinces, les comtés et les divisions de recensement.

RURALE AGRICOLE (population)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Toutes les personnes vivant dans des logements situés dans des fermes de recensement dans des localités rurales.

La population vivant dans des fermes englobe aussi les personnes qui ne participent pas à l'exploitation agricole et qui tirent leur revenu d'occupations non agricoles. Inversement, les exploitants agricoles et leur famille qui vivent ailleurs que dans leur exploitation ne sont pas compris.

Les données sont disponibles pour le Canada, les provinces, les comtés et les divisions de recensement.

RURALE NON AGRICOLE (population)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Toutes les personnes vivant dans une localité rurale et habitant un logement situé ailleurs que dans une ferme de recensement.

La population rurale non agricole comprend des groupes tels que: 1) les travailleurs agricoles qui n'habitent pas dans une ferme; 2) les résidents de municipalités qui ne satisfont pas aux critères urbains.

SECTEUR DE CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA (C.M.C.)

Recensement: 1971

Secteur délimité par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et qui est du ressort d'un Centre de main-d'oeuvre du Canada. Suivant une recommandation du Comité interministériel des secteurs statistiques normalisés, l'unité de base de ce système est la subdivision de recensement ou la municipalité. Dans les quelques cas où les secteurs de C.M.C. débordent ces unités de base, les secteurs de dénombrement respectent les limites du secteur de C.M.C.

Un code spécial permet d'extraire des données pour les C.M.C.

Il y a 215 C.M.C. au Canada.

Même s'il ne s'agit pas là d'un terme de recensement, c'est un moyen d'établir un rapport

entre les données du recensement et des régions géographiques définies par d'autres ministères, ce qui permet une plus grande disponibilité des données pour ces secteurs.

SECTEUR DE DÉNOMBREMENT (S.D.)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Unité géographique recensée par un représentant du recensement. Elle est définie suivant les critères suivants: 1) Population: un S.D. peut comprendre jusqu'à 300 ménages, selon sa localisation; 2) Nombre de fermes: un S.D. comprend toujours moins de 100 fermes; 3) Limites: un S.D., étant l'unité de base de tous les secteurs statistiques, ne déborde jamais un secteur reconnu par le recensement. Par ailleurs, les limites des S.D. sont telles que le représentant du recensement est en mesure de les localiser sans difficulté, par ex., rues, chemins, voies ferrées, rivières et lacs.

Les S.D. changent d'un recensement à l'autre à cause des changements de distribution de la population et des modifications des limites des circonscriptions électorales, des municipalités et des secteurs statistiques. Pour ces raisons, la numérotation des S.D. change d'un recensement à l'autre. C'est pourquoi la Section de géographie prépare des tables de conversion.

Au recensement de 1971, le Canada était divisé en 42,533 secteurs de dénombrement.

SECTEUR DEMANDÉ (secteur désigné par l'utilisateur)

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Secteur pour lequel un utilisateur demande des données. Dans le contexte du Système de géocodage, il s'agit habituellement d'un secteur spécial (par ex., une zone de circulation ou un district scolaire), par opposition au secteur statistique normalisé prédéfini par le recensement (par ex., un secteur de recensement ou une division de recensement).

Les secteurs demandés qui sont les unités de base du Système de géocodage sont formés de côtés d'îlot ou de secteurs de dénombrement. Pour obtenir des données exactes, il est essentiel que ces secteurs soient constitués de côtés d'îlot entiers dans les centres urbains codés à ce niveau ou de secteurs de dénombrement entiers, ailleurs. Si l'utilisateur ne respecte pas cette contrainte, on ne pourra lui fournir qu'une approximation à partir des unités de base.

*Les demandes de ce genre étaient appelées "demandes spéciales"; il fallait les traiter manuellement et elles devaient se limiter aux chiffres de population et au nombre de ménages.

SECTEUR DE RECENSEMENT (S.R.)

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Petite unité statistique permanente établie dans les grandes villes avec l'aide d'un comité local. Les secteurs de recensement sont délimités par Statistique Canada suivant les critères suivants: i) population de 2,500 à 8,000 habitants, sauf pour les secteurs du centre des affaires ou les secteurs d'institution, qui peuvent avoir une population plus faible; ii) la plus grande homogénéité possible du point de vue économique et social; iii) limites qui coïncident avec des lignes permanentes facilement reconnaissables sur le terrain; iv) dans la mesure du possible, une forme compacte.

Seules les villes ayant au moins 50,000 habitants au recensement quinquennal ou décennal précédent sont admissibles au Programme de secteurs de recensement.

Il y a environ 2,200 secteurs de recensement délimités au Canada.

*Certains numéros et certaines délimitations de secteurs de recensement ont subi des modifications entre les recensements. Pour le recensement de 1971, certaines limites ont également été modifiées, mais la numérotation a été complètement révisée. Les bulletins des secteurs de recensement contiennent des tables de conversion.

SECTEUR ÉLECTORAL

Recensement: 1971

Unité administrative créée par la "Municipal Act" de 1965 en Colombie-Britannique au sein de districts régionaux. Le recensement se sert de ces unités pour établir des subdivisions de recensement.

Les secteurs de dénombrement respectent les limites des secteurs électoraux.

Les données relatives aux secteurs électoraux ne sont pas publiées, mais sont disponibles sur demande ou peuvent être tirées des bandes sommaires.

Il y a 177 secteurs électoraux en Colombie-Britannique; aux fins du recensement, ils sont regroupés en 59 subdivisions de recensement.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Cette expression a deux sens:

- a) Le plus fréquent se retrouve dans les publications du recensement; la subdivision de recensement désigne alors les municipalités, les réserves indiennes, les territoires non municipalisés et les subdivisions de recensement au sens b).
- b) Au sens restreint, il s'agit d'une unité statistique, équivalant à une municipalité, délimitée par Statistique Canada en collaboration avec les gouvernements provinciaux dans les cas où la nature de l'organisation municipale motive la création de subdivisions de recensement.

À Terre-Neuve, les subdivisions - suivant la définition b) - sont créées dans des territoires non municipalisés. En Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, les subdivisions sont créées dans des COMTÉS MUNICIPAUX et dans des districts régionaux respectivement.

Il y a 94 subdivisions suivant la définition b) à Terre-Neuve, 41 en Nouvelle-Écosse et 59 en Colombie-Britannique.

*Les subdivisions de recensement de la Nouvelle-Écosse étaient les mêmes qu'en 1971; celles de Terre-Neuve ont été modifiées pour le recensement de 1971; en Colombie-Britannique, de nouvelles subdivisions ont été créées pour le recensement de 1971.

SUBDIVISION MUNICIPALE

Recensements: 1971, 1966, 1961

Terme désignant toutes les catégories de municipalités tant rurales qu'urbaines ainsi que toutes les subdivisions de recensement équivalant à des municipalités. Ce terme n'est utilisé que dans les publications du recensement.

Des chiffres sont disponibles pour ces unités suivant la ventilation ci-après: 100,000 habitants et plus; 30,000 et plus; et 10,000 et plus.

TERRITOIRE

Recensements: 1971, 1966, 1961

Division politique du Canada, équivalant à une province, mais ayant moins de pouvoirs administratifs.

Dans les publications du recensement, les territoires figurent ordinairement sous la rubrique "Provinces".

Il y a deux territoires: le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

TERRITOIRE NON MUNICIPALISÉ

Recensements: 1971, 1966, 1961

Région sans organisation municipale, administrée directement par la province ou, le cas échéant, par le comté. Ces régions sont généralement caractérisées par leur vaste étendue et par la faible densité de leur population.

Les données relatives à toutes les parties non municipalisées d'une division de recensement sont résumées en un seul total sous la rubrique "Non municipalisé".

URBAIN (concept)

Recensements: 1971, 1966, 1961

L'urbain comprend: 1) les municipalités constituées ayant une population de 1,000 habitants et plus et ayant le statut juridique de cité, de ville ou de village; 2) les localités non constituées ayant une population de 1,000 habitants et plus et une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré; 3) la banlieue urbanisée de 1) ou 2), si elle a une population minimum de 1,000 habitants et une densité d'au moins 1,000 habitants au mille carré.

Une région urbaine de la catégorie 2) ou 3) présente des caractéristiques urbaines, c'est-à-dire, forte densité de population, contiguïté des groupes d'habitations, et très peu ou pas du tout de fermes. Toutefois, une bonne part de la superficie des régions de la catégorie 1) peut être occupée par des fermes.

Les tableaux pour le Canada, les provinces, les comtés et les divisions de recensement donnent des totaux pour les régions urbaines et rurales ainsi que des répartitions en régions urbaines par groupe de taille et en régions rurales non agricoles et rurales agricoles. Il existe d'autres tableaux pour les cités, les villes et les villages de 1,000 habitants et plus seulement.

URBAINE (population)

Recensements: 1971, 1966, 1961

La population urbaine comprend toutes les personnes demeurant dans: 1) les cités, villes et villages constitués de 1,000 habitants et plus; 2) les localités non constituées de 1,000 habitants et plus, et ayant une densité de population d'au moins 1,000 personnes au mille carré; 3) les banlieues urbanisées de 1) ou 2). Tout le reste de la population est considéré comme rural.

VILLAGE (v.)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Municipalité créée et régie par une loi provinciale qui diffère d'une province à l'autre.

Un village est considéré comme urbain s'il a une population de 1,000 habitants et plus. Dans un grand nombre de publications du recensement, les villages figurent sous la rubrique "Subdivisions de recensement".

Il existe des villages dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Yukon. Il y en a 1,171 au Canada.

Un VILLAGE ESTIVAL (S.V.) a le même statut qu'un village ordinaire, mais il peut avoir une population (au sens du recensement) très faible ou nulle. Il peut comprendre un nombre assez considérable de logements et d'habitants en été, mais, puisque le recensement est fondé sur le principe "de jure", la population estivale temporaire n'est pas comptée dans le village, mais à son lieu de résidence habituelle. Ces villages n'existent qu'en Alberta et en Saskatchewan.

VILLE (v.)

Recensements: 1971, 1966, 1961

Municipalité créée et régie par une loi provinciale, qui diffère d'une province à l'autre.

Une ville est considérée comme urbaine si elle a une population de 1,000 habitants et plus. Dans un grand nombre de publications du recensement, les villes figurent sous la rubrique "Subdivisions de recensement".

Il existe des villes dans toutes les provinces. Il y en a 771 au Canada.

VILLE PRINCIPALE

Recensements: 1971, 1966*, 1961*

Municipalité urbaine la plus peuplée d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement. Elle fait nécessairement partie du noyau urbanisé.

Ordinairement son nom désigne la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement.

Dans une région polynucléaire, c'est toujours la municipalité urbaine la plus peuplée qui est considérée comme la principale, même si elle n'est pas nécessairement le foyer de toutes les fonctions ni le centre historique de développement.

Il y a une ville principale dans chaque région métropolitaine de recensement et dans chaque agglomération de recensement. Le nombre de villes principales est le même que le nombre de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement, c.-à-d. 108.

*Elle s'appelait "VILLE PROPREMENT DITE".

Lieu de naissance

Terre-Neuve	France
Île-du-Prince-Édouard	Grèce
Nouvelle-Écosse	Guyane
Nouveau-Brunswick	Haïti
Québec	Hongrie
Ontario	Inde
Manitoba	Iran
Saskatchewan	Islande
Alberta	Israël
Colombie-Britannique	Italie
Yukon	Jamaïque
Territoires du Nord-Ouest	Japon
Afrique-Orientale (Comm.)	Liban
Albanie	Libye
Algérie	Luxembourg
Allemagne	Malte
Amérique centrale	Maroc
Argentine	Mexique
Australie	Nigéria
Autre Afrique	Norvège
Autre Amérique du Sud	Pakistan
Autre Asie	Pays-Bas
Autre Australasie (Commonwealth)	Philippines
Autre britannique, Afrique	Pologne
Autre britannique, Amérique centrale	Portugal
Autre britannique, Antilles	Puerto Rico
Autre Commonwealth et dépendances britanniques	République d'Afrique du Sud
Autre Europe méridionale	République d'Irlande
Autre Europe occidentale	République Dominicaine
Autres Antilles	Rhodésie du Sud
Autriche	Roumanie
Barbade	Royaume-Uni
Belgique	Suède
Brésil	Suisse
Bulgarie	Syrie
Ceylan	Tchécoslovaquie
Chine	Trinidad et Tobago
Cuba	Tunisie
Danemark	Turquie
Égypte	U.R.S.S.
Espagne	Venezuela
États-Unis	Yougoslavie
Finlande	Autres

Citoyenneté (pays de)

Allemagne	Inde
Amérique centrale	Islande
Antilles	Israël
Apatride	Italie
Argentine	Japon
Australie	Mexique
Autre Amérique du Sud	Norvège
Autre Asie	Nouvelle-Zélande
Autres pays d'Europe méridionale	Pakistan
Autres pays d'Europe occidentale	Pays-Bas
Autres pays d'Europe orientale	Pays d'Afrique
Autriche	Pologne
Belgique	Portugal
Bésil	République d'Afrique du Sud
Canada	République d'Irlande
Chine	Roumanie
Danemark	Royaume-Uni
Égypte	Suède
Espagne	Suisse
États-Unis	Tchécoslovaquie
Finlande	U.R.S.S.
France	Yougoslavie
Grèce	Autres
Hongrie	

Groupe ethnique

Allemand	Indien nord-américain (dans une bande)
Américain	Indien nord-américain (non dans une bande)
Anglais	Indo-pakistanaï
Antillais	Irlandais
Autres asiatiques	Islandais
Autres européens	Italien
Autres îles Britanniques	Japonais
Autres Indiens de l'Asie	Juif
Autres yougoslaves	Letton
Autrichien	Lithuanien
Belge	Néerlandais
Biélorusse	Nègre
Canadien	Norvégien
Chinois	Polonais
Croate	Portugais
Danois	Roumain
Écossais	Russe
Espagnol	Serbe
Esquimau	Slovaque
Esthonien	Slovène
Finlandais	Suédois
Français	Syrien libanais
Gallois	Tchèque
Grec	Ukrainien
Hongrois	Yougoslave
Inconnu	Autres

Langue maternelle et langue le plus souvent parlée à la maison.

- | | |
|-------------------------|--------------|
| Allemand | Japonais |
| Anglais | Letton |
| Arabe | Lithuanien |
| Autres serbo-croates | Magyar |
| Autres yougoslaves | Néerlandais |
| Chinois | Norvégien |
| Croate | Polonais |
| Danois | Portugais |
| Espagnol | Roumain |
| Esquimau | Russe |
| Esthonien | Serbe |
| Finois | Serbo-croate |
| Flamand | Slovaque |
| Français | Slovène |
| Gaélique | Suédois |
| Gallois | Tchèque |
| Grec | Ukrainien |
| Indien (nord-américain) | Yiddish |
| Indo-pakistanaï | Yougoslave |
| Islandais | Autres |
| Italien | |

Religion

Adventiste	Frères (Plymouth)
Alliance chrétienne et missionnaire	Frères dans le Christ
Anglicane	Frères évangéliques unis
Armée du Salut	Grecque orthodoxe
Aucune	Huttérite
Baptiste	Juive
Bouddhiste	Luthérienne
Catholique romaine	Mennonite
Catholique ukrainienne	Méthodiste libre
Chrétienne réformée	Mormone
Confucéenne	Pentécostale
Doukhobor	Presbytérienne
Église du Christ	Science chrétienne
Église du Nazaréen	Témoin de Jéhovah
Église Unie	Unitarienne
	Autres

Formation professionnelle

Gestion financière et commerciale

Comptabilité et vérification
Administration des affaires

Cours de niveau technique, n.c.a.

Arpentage
Dessin
Analyse de systèmes et programmation d'ordinateurs
Cours techniques (architecture, génie, sciences, mathématiques et sciences pures, n.c.a.)

Travail social, religion et enseignement

Travail social et animation sociale
Bibliothèques, musées et archives
Conseillers (orientation scolaire et professionnelle)
Autres cours de sciences sociales et des domaines connexes
Enseignement religieux
Formation des maîtres - enseignement élémentaire et secondaire
Autres cours de formation de maîtres et d'instructeurs

Cours dans le domaine de la santé

Formation d'infirmières et d'aides-infirmières (diplôme d'infirmière conduisant à la profession d'infirmière autorisée)
Physiothérapie et ergothérapie (sauf cours universitaire)
Techniques médicales et dentaires
Autres cours du domaine sanitaire

Arts appliqués, communications écrites et sports

Beaux-arts et arts appliqués (sauf cours d'apprentissage)
Arts d'exécution et arts audio-visuels
Cours de composition, de rédaction et de journalisme
Publicité
Sports et athlétisme

Bureau et secrétariat

Dactylographie, sténographie et secrétariat
Tenue de livres et de comptes
Mécanographie (ordinateurs inclus)
Règlement de sinistres
Autres cours pour emplois de bureau

Ventes

Cours de vente - assurances, immeuble et valeurs mobilières
Autres cours de vente du domaine commercial

Services

Services de protection
Formation de chef de cuisine et de cuisinier
Gestion d'hôtel, motel et restaurant
Directeurs de funérailles et embaumeurs
Coiffure pour hommes et pour dames
Blanchisserie et nettoyage à sec
Autres cours de formation dans les services

Industries primaires

Cultures agricoles
Élevage
Horticulture et jardinage
Agriculture en général (et irrigation)
Pêche, chasse et piégeage
Conservation forestière
Cours se rapportant à l'abattage du bois
Mines et carrières

Transformation

Cours relatifs au traitement et à l'inspection de denrées alimentaires
Cours relatifs au traitement des textiles
Cours relatifs aux autres métiers de la transformation

Mécaniciens

Fabrication d'outils et de matrices et usinage
Soudure
Tôlerie
Autre travail des métaux, modelage et fabrication de moules
Autres cours d'usinage (métaux, bois, verre, etc.)

Fabrication, montage et réparation

Cours de construction d'embarcations et de navires
Climatisation et réfrigération
Installation et réparation de matériel électrique
Réparation de radios, de téléviseurs et d'autre matériel élec- tronique
Ébénisterie
Confection et réparation de vêtements
Confection et réparation de chaussures
Rembourrage
Couture à la machine électrique

Cours relatifs à la fabrication et à la réparation d'articles en caoutchouc et en matière plastique

Réparation de carrosseries d'automobiles
Autres travaux de mécanique et de réparation automobile

Mécaniciens d'aviation et réparations
Installation et réparation de matériel lourd
Réparation de machines de bureau
Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision

Fabrication et réparation de montres, d'horloges et de bijoux

Réparation de petits moteurs

Toute autre fabrication, assemblage et réparation

Construction

Cours relatifs à l'excavation, au nivelage et à l'exécution de revêtements

Monteur de lignes (hydro)

Monteur de lignes (téléphone et télégraphe)

Charpente

Poseur de briques et maçon

Plâtrerie et lattage

Peinture, décoration et pose de papiers peints

Tuyauterie

Construction en acier

Autres métiers du bâtiment

Transports Cours de transport aérien

Cours pour les services au sol de l'aviation

Navigation maritime

Génie maritime

Cours de conduite de véhicules de transport

Autres cours de mise en oeuvre d'équipement de transport

Cours se rapportant à la manutention

Équipement

Impression et reliure

Mécaniques de machines fixes

Cours pour opérateurs de matériel de

radiodiffusion et d'émission de télévision

Télécommunications (sauf radio et télévision)

Cours de projection de films et

enregistrement du son

Cours de traitement de pellicules

Autres cours relatifs à la mise en oeuvre d'équipement de transport

Cours d'encadrement (en général)

Autres cours (divers)

Codes disponibles

LES UNITÉS GÉOSTATISTIQUES

CADRE GÉOGRAPHIQUE

L'ordre alphabétique des termes ne permet pas de cerner un concept important, le niveau spatial. Selon le niveau de détail que l'on veut obtenir, on divise le territoire en unités statistiques qui s'imbriquent les unes dans les autres.

Le tableau ci-joint regroupe les termes décrits dans le dictionnaire en quatre niveaux de détail spatial. Comme à ces niveaux correspondent des noms différents selon les provinces, le tableau indique à la fois les niveaux spatiaux et le nom des provinces. Quelques termes décrits dans le dictionnaire n'apparaissent pas dans le tableau, ce ne sont pas à proprement parler des unités statistiques mais des groupements de termes ou des synonymes.

Voici quelques explications des niveaux spatiaux et du tableau:

1. NIVEAU PROVINCIAL

La première subdivision territoriale, de désignation uniforme sur l'ensemble du territoire.

2. NIVEAU MULTIMUNICIPAL ET INFRAPROVINCIAL

Les provinces sont divisées en quatre types d'unités toutes formées de plusieurs municipalités, mais non équivalentes les unes aux autres, ni comparables parce qu'elles ont été établies pour des fins différentes.

- a) *Pour fins électorales*; le gouvernement fédéral a divisé les provinces en "circonscriptions électorales".
- b) *Pour fins administratives*, plusieurs gouvernements provinciaux ont divisé leur territoire en unités dont les noms varient d'une province à l'autre: comté, district régional ou municipalité régionale. En l'absence de ces unités, Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, a créé des divisions de recensement.
- c) *Pour fins statistiques*, le bureau a délimité:
 - 1) des régions métropolitaines et des agglomérations,

2) des régions économiques.

Ces deux types d'unités constituent des entités multimunicipales, mais les premières, les régions métropolitaines et agglomérations, ne découpent pas l'ensemble du territoire car elles n'existent que dans les grands centres urbains et leur périphérie.

Les régions économiques du Canada, par contre, couvrent l'ensemble du territoire de chaque province. Elles ont été délimitées en collaboration avec les autorités provinciales, et essaient, dans la mesure du possible, de respecter les divisions de recensement et leurs équivalents.

3. NIVEAU MUNICIPAL

À ce niveau, on rencontre des éléments disparates. Les statuts et les noms employés varient d'une province à l'autre parce que les gouvernements provinciaux sont responsables de la création des municipalités. De plus, le recensement établit une distinction entre:

- a) les municipalités urbaines,
- b) les municipalités rurales,
- c) les territoires non municipalisés et les réserves indiennes.

4. NIVEAU INFRAMUNICIPAL

À ce niveau n'existent que des unités statistiques définies par le recensement pour rendre disponibles des données pour de petites entités.

Les secteurs de recensement, les endroits non constitués, les secteurs de dénombrement et les agrégats de secteurs sont des unités statistiques régulières, tandis que les termes "côté d'îlot", "îlot" et "secteur demandé" appartiennent au programme de géocodage dont le but n'est pas de fournir aux utilisateurs des données pour ces petites unités mais bien de pouvoir leur fournir des données pour les territoires qui les intéressent.

Disponibilité des données pour les unités géographiques

Les données du recensement sont disponibles pour tout secteur géographique inclus dans ce tableau et les secteurs d'une même catégorie sont considérés comme équivalents pour les fins statistiques. Les données pour les niveaux provincial, infraprovincial et municipal paraissent dans les publications régulières du recensement. Au niveau inframunicipal, les données sur les secteurs de recensement et les endroits non constitués sont publiées dans les bulletins spéciaux; les données sur les secteurs de dénombrement et les agrégats de secteurs

existent sur bande magnétique ou imprimé d'ordinateur; elles sont disponibles sur demande dans le cadre du programme de géocodage, compte tenu des limites qu'impose le respect de la confidentialité des données.

On trouvera la délimitation des unités statistiques de niveau provincial, multimunicipal et municipal, dans le bulletin *Cartes de référence* 92-712; pour obtenir les limites des secteurs de recensement, consultez le bulletin 92-710; pour les autres échelles de cartes ou les autres unités statistiques, veuillez communiquer avec la Section de géographie, Division du recensement, Statistique Canada, Ottawa.

Les unités géostatistiques de recensement selon les provinces

Niveau	Noms	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	Terre-Neuve	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
1	Province												
2	Intra-provincial et intermunicipal												
a)	Circonscription électorale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
b)	District régional	X											
	Division de recensement		X	X	X					X			
	Comté					X	X	X	X				
	Municipalité régionale					X							
	District territorial					X							
	District						X						X
	Municipalité de district					X							
	Municipalité métropolitaine					X							
	Territoire											X	
c)	Région métropolitaine de recensement	X	X	X	X	X	X	X		X			
	Agglomération de recensement	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Régions économiques (de Statistique Canada)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3	Municipal												
a)	Urbain												
	Cité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Ville	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
	Village	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
	Village estival		X	X									
	Borough					X							
b)	Rural												
	Municipalité de district	X						X					
	District local	X											
	Subdivision de recensement	X	X					X		X			
	Secteur électoral	X											
	Comté		X					X					
	District municipal ou comté municipal		X										
	District d'amélioration		X			X							
	District d'amélioration locale			X						X	X		
	Municipalité rurale			X									
	District de gouvernement local				X								
	District scolaire				X								
	Municipalité sans désignation					X	X	X		X			
	Royalty								X				
	Centre d'administration locale									X			
	District rural									X			
c)	Territoire non municipalisé	X		X	X	X	X			X	X	X	X
	Réserves indiennes	X	X	X	X	X	X	X	X				
	Canton non municipalisé		X	X	X	X	X						
4	Intramunicipal												
a)	Secteur de recensement	X	X	X	X	X	X	X		X			
b)	Endroits non constitués	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
c)	Secteurs de dénombrement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Agrégat de secteurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
d)	Côté d'îlot	X	X	X	X	X	X	X					
	Îlot	X	X	X	X	X	X	X					
	Secteur demandé	X	X	X	X	X	X	X					

MÉTHODOLOGIE ET EXPLOITATION DU RECENSEMENT DE 1971

Il est impossible d'évaluer la portée et les limites des données du recensement sans comprendre les méthodes par lesquelles ces données ont été recueillies et exploitées. Un aperçu général de la méthodologie de base du recensement est donné dans les sections suivantes. On peut toutefois obtenir des renseignements plus détaillés en consultant le Rapport administratif du recensement.

Date du recensement

La date de référence du recensement de la population et du logement et du recensement de l'agriculture de 1971 est le 1er juin 1971; toutefois, certains éléments peuvent remonter jusqu'à 18 mois auparavant. Il convient aussi de remarquer que le même questionnaire concernait la population et le logement, fait significatif de l'étroite relation entre les deux enquêtes. Le recensement de l'agriculture a été fait à l'aide d'un autre questionnaire.

Le logement, élément de base du recensement

Prenons une région de taille quelconque: le Canada, une province, une ville ou même un village non constitué; nous sommes presque assurés d'y trouver principalement deux genres de structures: des endroits où les gens habitent ou pourraient habiter et des endroits où les gens travaillent. Le recensement de la population et du logement s'intéresse aux endroits où les gens habitent ou pourraient habiter, c'est-à-dire leur logement. Les personnes qui vivent dans ces logements forment l'univers du recensement de la population. Les logements, occupés ou non, sont les unités de base du recensement du logement. La majorité des caractéristiques des logements inoccupés n'ont pas été recueillies, mais il convient de remarquer qu'on a inscrit le nombre de ces éventuels locaux d'habitation. Dans le cadre du recensement, le logement est un ensemble structurellement distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur, c'est-à-dire que l'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Les unités identifiées comme logements ont alors été classées en deux principaux groupes: les logements privés et les

logements collectifs. Si une famille ou un petit groupe de personnes pouvaient habiter le logement, c'était un logement privé (par exemple, une maison individuelle ou un appartement). Les logements collectifs concernaient les unités spéciales comme les hôtels, les grandes maisons de chambres, les hôpitaux, les institutions de tous genres et les autres établissements où peuvent habiter un assez grand nombre de personnes non apparentées.

Le ménage

L'identification d'un ménage est liée à l'identification de chaque logement occupé puisqu'un ménage est un groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de logements occupés est donc égal au nombre de ménages sauf dans le cas de certains ménages spéciaux tels que ceux des militaires ou des membres du corps diplomatique en poste à l'étranger, pour lesquels on n'a pas recueilli de données sur le logement. La taille et le genre de ménage peuvent varier; un ménage peut se composer d'une personne seule, d'une famille, de plusieurs personnes non apparentées vivant ensemble dans un logement privé ou d'un groupe plus important habitant un logement collectif (un foyer pour vieillards, un hôpital pour malades mentaux, etc.). Dans le cas des logements collectifs, il convient de noter que les pensionnaires et les membres du personnel ne forment qu'un seul ménage; par contre, si les membres du personnel et leur famille occupent des pièces d'habitation distinctes, ils constituent alors un ménage séparé dans un logement collectif.

Le recensement est fondé sur le principe "de jure" voulant que l'on dénombre chaque personne à son lieu de résidence habituelle. Cependant, lorsqu'un ménage résidait temporairement dans une autre partie du Canada et que leur logement habituel était sous-loué ou qu'il n'était pas à leur disposition, les membres de ce ménage étaient dénombrés comme résidents habituels du lieu où ils habitaient le jour du recensement. De même, les personnes sans lieu de résidence habituelle ont été dénombrées à l'endroit où elles se

trouvaient. Les logements saisonniers (chalets d'été, cabines, roulotte, etc.) n'ont été pris en compte que s'ils étaient occupés le 1er juin par des personnes sans autre résidence.

Membres du ménage

Les facteurs qui ont déterminé qui devait être inclus comme membre de chaque ménage ont été les critères fondés sur la résidence habituelle ou temporaire. Au départ, toute personne habitant le Canada le jour du recensement (c'est-à-dire à minuit dans la nuit du 31 mai au 1er juin) devait être comptée comme membre du ménage où elle résidait.

Les résidents habituels comprenaient les membres du ménage à la maison, y compris les chambreurs et les employés qui habitaient habituellement dans le logement, les enfants nés avant minuit le 31 mai, les membres du ménage décédés après le 31 mai, et les personnes sans lieu de résidence habituelle ou permanente. Les personnes absentes pour raison d'affaires, en visite, à l'école ou à l'université, dans un hôpital général depuis moins de 6 mois ou dans un camp militaire comme membre de la réserve étaient dénombrées dans leur ménage habituel.

Planification du recensement de 1971

Les derniers préparatifs du recensement de 1966 venaient de se terminer quand la planification du recensement de 1971 a commencé. Dès le départ, les utilisateurs éventuels des données du recensement ont suivi l'élaboration du programme, ce qui a entraîné la constitution de deux éléments parallèles et complémentaires de planification. Dans le premier cas, il s'agissait d'une étude des besoins des utilisateurs; dans le second cas, il s'agissait d'un programme de vérification des diverses méthodes de collecte et d'exploitation des données.

Pour évaluer les besoins des utilisateurs, on a tenu compte de la nature des demandes qui ont été faites à la suite des recensements antérieurs, mais on a surtout insisté sur un programme de communication formelle entre l'administration fédérale, provinciale et les "autres" groupes (les municipalités, les universités, le monde des affaires, les organismes sociaux et culturels). Au niveau fédéral, des commissions interministérielles groupant les ministères utilisateurs des données du recensement avaient pour mandat de délimiter le contenu du questionnaire et d'étudier le programme d'exploitation des données. La participation provinciale a été réalisée par des rencontres entre le personnel

de Statistique Canada et les représentants provinciaux et par des conférences fédérales-provinciales tenues régulièrement.

Le contact avec les "autres" groupes a été plus difficile à cause de la diversité de leurs intérêts, de leur dispersion géographique et de l'absence d'un endroit unique où l'on puisse échanger des idées. Toutefois, des rencontres avec les particuliers et les groupes d'utilisateurs ont fourni de nombreux renseignements sur leurs besoins et sur la façon dont ils utilisent les données du recensement.

Le deuxième élément de planification du recensement de 1971 a été un programme d'essai. Les recherches d'évaluation des données du recensement de 1961 et l'analyse des expériences internationales nous ont permis de découvrir plusieurs importantes sources d'erreurs: les fautes d'inattention, les erreurs intentionnelles des recensés, la mauvaise interprétation des directives ou des réponses par les représentants du recensement et les erreurs de vérification et d'exploitation sont probablement les plus courantes. Les études ont révélé qu'il pouvait y avoir une très forte diminution de ces erreurs si l'on réduisait le rôle des agents recenseurs. Statistique Canada a donc décidé d'utiliser, pour le recensement de 1971, l'autodénombrement.

Autodénombrement

Entre 1966 et 1969, plusieurs méthodes d'autodénombrement ont été mises à l'essai et analysées. À l'issue de ces tests, un recensement d'essai a eu lieu en septembre 1969. Lors de ce recensement, les questionnaires ont été "livrés" par les représentants du recensement à tous les ménages des secteurs d'autodénombrement; ils ont ensuite été "renvoyés par la poste" dans les grands centres et "repris" dans les régions rurales et les petits centres. Après avoir légèrement modifié cette méthode, on l'a appliquée à plus de 97 % de la population en 1971. Le reste, y compris les personnes résidant dans les régions éloignées du nord, les villages de pêcheurs isolés, les institutions et les baraquements, présentait des problèmes spéciaux qui nécessitaient l'utilisation de méthodes traditionnelles de recensement par représentant.

Même si l'utilisation de l'autodénombrement diminuait la charge de travail de l'interviewer, son rôle demeurait quand même important parce qu'il devait s'assurer que chaque logement compris dans son secteur soit dénombré et que les questionnaires renvoyés soient dûment remplis. Il devait donc faire des suivis téléphoniques ou rencontrer

personnellement certains recensés.

L'objectif que nous poursuivions était de recueillir, grâce à l'autodénombrement, des données plus fiables; toutefois, après avoir étudié les questions de coût et de temps, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il serait peut-être préférable d'utiliser la méthode du sondage. De plus, comme les essais avaient démontré qu'il était possible de faire un recensement par sondage, et afin de répondre aux demandes des utilisateurs sans trop surcharger les recensés, nous avons opté pour cette voie. Nous reviendrons plus loin sur la question du sondage. Mentionnons toutefois que deux questionnaires ont été utilisés pour le recensement de la population et du logement. Deux ménages recevaient la Formule 2A (questionnaire abrégé) et le troisième ménage recevait la Formule 2B (questionnaire complet) contenant des questions-échantillon qu'on ne retrouvait pas dans le questionnaire abrégé. Ainsi, 2/3 des ménages ont répondu à moins de questions qu'en 1961 (en moyenne 9 questions par personne au lieu de 20 en 1961) et seulement 1/3 ont répondu à plus de questions (en moyenne 48 questions par personne au lieu de 36 en 1961).

Contrôle qualitatif du travail des représentants du recensement

Parce qu'un travail médiocre de la part d'un ou de plusieurs représentants dans un secteur pouvait nuire à la fiabilité des statistiques d'une petite région, on a décidé de faire un contrôle qualitatif sur place. On a examiné un nombre préétabli de questionnaires sur la population et le logement et tous les questionnaires sur l'agriculture pour savoir s'ils étaient conformes aux normes.

On a rejeté l'ensemble du travail d'un agent si plus d'un certain nombre de questionnaires étaient insatisfaisants. Pour que son travail soit accepté, le représentant devait alors le rendre conforme aux normes. Cette façon de procéder nous a donné l'occasion de revoir les renseignements recueillis et de nous assurer qu'ils atteignaient un niveau satisfaisant de qualité avant la fin des opérations sur place.

Dépouillement (bureaux régionaux)

Une fois que le travail du représentant avait subi le contrôle qualitatif et qu'il avait été accepté, les questionnaires étaient envoyés à l'un des huit bureaux régionaux. Le personnel temporaire de chaque bureau devait ensuite préparer les questionnaires en vue du traitement électronique. Ce travail se faisait en plusieurs étapes: contrôle quantitatif, codage

des caractéristiques démographiques, familiales et économiques, et contrôle qualitatif du codage; le codage était conçu de façon à permettre l'appariement des questionnaires population-agriculture. On avait également prévu une contre-vérification des dossiers destinée à établir le relevé effectif de la population. Une fois que ce travail était terminé, les questionnaires étaient envoyés au Bureau central, à Ottawa.

Dépouillement (Bureau central)

Lorsque chaque série de documents des secteurs de dénombrement (S.D.) arrivait au Bureau central, on la vérifiait pour s'assurer qu'elle était complète. Un certain nombre de points clé (le nombre de documents, la population totale, le nombre total de logements, le nombre total de logements vacants) pour chaque S.D. étaient enregistrés sur une "Feuille de contrôle" placée devant chaque série de documents des S.D. Les renseignements contenus sur la "Feuille de contrôle" et les documents des S.D. ont ensuite été microfilmés et transférés sur bande magnétique par le FOSDIC (Appareil de lecture optique pour transfert informatique).

Les données codées sur la "Feuille de contrôle" ont servi à contrôler la qualité des renseignements transférés des documents sur la bande. Les totaux établis par ordinateur et ceux de la "Feuille de contrôle" ont ensuite été comparés. Le contenu de chaque S.D. était refusé si les deux ensembles des chiffres ne concordaient pas, sauf à quelques différences près. De plus, on a vérifié le pourcentage de non-réponse pour chaque question. Si une réponse n'atteignait pas le taux de tolérance requis, on procédait à un examen manuel des documents afin de déterminer si la non-réponse était attribuable à une erreur de microfilmage ou de FOSDIC. Dans ce dernier cas, les données étaient traitées à nouveau.

L'étape suivante consistait à épurer les données des S.D. Jusque-là aucune vérification n'avait été faite pour s'assurer que les réponses étaient cohérentes, que le recensé avait répondu à chaque question et que toutes les réponses avaient été codées, microfilmées et captées par le FOSDIC. Un programme d'imputation et d'épuration a donc été mis sur pied à cette étape du travail.

Il est impossible de vérifier la cohérence pour chaque genre de réponse. Les vérifications sont donc faites pour les réponses où les risques d'erreur sont les plus grands et pour les concepts de base du recensement tels que l'âge, le lien avec le chef de ménage et l'état matrimonial.

Au cours de l'épuration des données, on a éliminé les cas de non-réponse en imputant une réponse à partir des mêmes renseignements fournis par les autres membres de la famille ou du ménage ou, lorsque cela n'était pas possible, en se référant aux réponses données par d'autres personnes vivant dans un milieu démographique, culturel ou économique semblable. Ainsi, si l'âge de la femme n'était pas indiqué, mais qu'on connaissait celui du mari, on le calculait en tenant compte de certains facteurs de probabilité. Si le recensé n'avait pas répondu à la question sur le mode d'occupation du logement, le renseignement était tiré du dernier logement ayant les mêmes caractéristiques.

À la fin de l'épuration, les fichiers mécanographiques étaient classés, cohérents, complets et prêts à être soumis au programme de pondération et d'exploitation. Un dossier sur la mise en forme finale des données et sur les changements dus à l'imputation a été enregistré. L'étude de ces renseignements paraîtra dans le Rapport administratif du recensement de 1971.

En général, l'épuration peut modifier les résultats des petits secteurs (les secteurs de recensement par exemple) mais ses effets diminuent à mesure que la taille de la population augmente.

Sondage

La technique de sondage a été introduite pour la première fois dans un recensement de la population et du logement du Canada en 1941, année où l'on avait recueilli des données sur le logement auprès d'un échantillon de 10 % des ménages. La fraction de sondage était restée la même en 1951. Enfin, dans le recensement de la population de 1961, on a recueilli les données de 8 questions auprès d'un échantillon de 20 %.

À l'occasion du recensement de la population et du logement de 1971, la plupart des données, soit 34 des 40 questions sur la population et 20 des 29 questions sur le logement provenaient d'un échantillon d'un tiers des ménages.

Utilité du sondage dans le recensement

La technique de sondage présente deux principaux avantages: la réduction du temps qui s'écoule entre la collecte et la publication des données et l'allègement de la tâche des recensés.

Le sondage permet en outre de réaliser d'importantes économies d'argent à tous les niveaux. La collecte des données est moins

coûteuse parce que seulement un tiers des ménages reçoivent un questionnaire complet. Les travaux de codage dans les bureaux régionaux sont réduits des deux tiers parce que la formule complète qui contient les questions sur la profession et la branche d'activité représente une part importante du codage. Sont aussi considérablement réduits les frais d'exploitation au Bureau central, tel que le transfert des données sous forme lisible à la machine, le travail de contrôle et d'imputation et le traitement par ordinateur.

Ainsi, nous estimons que le sondage au tiers nous a permis de réduire d'environ 15 % le coût du recensement de 1971.

Cette économie d'argent se double d'une réduction du travail de dépouillement exigé à tous les niveaux et par conséquent d'une diminution considérable du temps consacré au dépouillement et d'une accélération des travaux de calcul. On estime que le sondage au tiers a entraîné une réduction d'environ 25 % du temps consacré à l'exploitation des données.

Précision des résultats et fraction de sondage

La technique de sondage entraîne toutefois une certaine diminution de la précision des données. Toutes les données du recensement, qu'elles soient recueillies auprès de l'ensemble de la population ou d'un échantillon, comportent inévitablement une certaine marge d'erreur. La marge d'erreur introduite par le sondage même est proportionnelle à la taille de l'échantillon; plus la fraction de sondage est élevée, moins l'erreur d'échantillonnage est grande. Une série d'essais et des recherches nous ont permis de conclure que c'est avec le sondage au tiers que le rapport "réduction des frais/manque de précision" était le meilleur. Selon les estimations, la diminution du manque de précision dû au sondage au tiers est du même ordre de grandeur que l'augmentation de la fiabilité des données obtenue grâce à l'autodénombrement. Ainsi, les données du recensement de 1971 contiennent à peu près la même proportion d'erreurs que les données des recensements précédents. On trouvera des renseignements détaillés sur ces questions dans le Rapport administratif du recensement de 1971.

La pondération

Une fois le dépouillement des données du recensement terminé, il a fallu établir des estimations pour les différentes caractéristiques recueillies au niveau du sondage.

Le système de pondération utilisé lors du recensement de 1971 est appelé Raking Ratio.

Estimation Procedure (Estimation de l'échantillon en formation) (RREP); il s'agit d'une méthode répétée qui vise à fournir, pour certains sous-groupes fondamentaux, des estimations-échantillon qui concordent avec le chiffre total de population. Le RREP repose sur la connaissance de renseignements complémentaires sur la population échantillonnée afin d'améliorer la fiabilité des estimations faites à partir de l'échantillon. Lors du recensement, on a recueilli beaucoup de renseignements supplémentaires sur l'ensemble de la population grâce au questionnaire complet; le RREP les utilise au maximum. En voici un exemple très simple. Supposons qu'on veuille évaluer le nombre d'hommes dont l'âge se situe entre 35 et 44 ans et dont le revenu est supérieur à \$20,000. La façon la plus simple d'obtenir ce nombre serait de compter combien de personnes de cette catégorie il y avait dans l'échantillon et de multiplier le résultat par trois. Toutefois, on obtient de meilleurs résultats en utilisant le nombre total des hommes dont l'âge se situe entre 35 et 44 ans, chiffre que l'on obtient à partir du

questionnaire abrégé. L'équation se présenterait alors comme suit:

$$\frac{\text{Nombre d'hommes dans l'échantillon âgés de 35 à 44 ans, dont le revenu est supérieur à \$20,000}}{\text{Nombre d'hommes dans l'échantillon âgés de 35 à 44 ans}} \times \text{Nombre d'hommes de 35 à 44 ans}$$

On peut démontrer que cette méthode est plus fiable que la précédente. En effet, elle tient compte du fait que, dans l'échantillon, le nombre d'hommes dont l'âge se situe entre 35 et 44 ans ne sera pas exactement égal au tiers du nombre total d'hommes de 35 à 44 ans. Cette méthode du RREP a été appliquée à tous les concepts-échantillon du recensement. Les estimations trouvées ont été ajoutées aux données intégrales en vue de leur utilisation dans le programme d'exploitation des données.

INDEX

Absent du travail – voir emploi, ayant un ... mais n'étant pas au travail la semaine précédente	10
Achèvement du cours professionnel, date de – voir cours professionnel, date d'achèvement du	8
Activité	4
–économique	6
–taux d' – voir population active totale	24
Actuellement marié – voir état matrimonial	11
Âge – voir date de naissance	9
–au premier mariage – voir date du premier mariage	9
Agglomération de recensement (A.R.)	50
–partie de – voir partie de R.M.R. - A.R.	56
–urbaine, grande – voir agglomération de recensement	50
Agrégat de secteurs (A.S.)	50
Agricole, exploitant – voir exploitant agricole	12
–ménage – voir ménage agricole	20
–population – voir population (agricole)	22
–revenu – voir revenu agricole	26
Air conditionné – voir loyer, services compris	47
Alimentation en eau – voir eau, alimentation en	41
Allocations familiales – voir revenu, allocations familiales et allocations aux jeunes	26
Antécédents culturels – voir groupe ethnique	15
–ethniques – voir groupe ethnique	15
–de travail	7
Appareil ménager – voir équipement ménager	41
Appartement – voir genre de construction du logement privé	42
Apprentissage – voir cours professionnel, genre de	8
Asile – voir ménage collectif	20
Associé – voir ménage, lien avec le chef de	21
Autodénombrement – voir Appendice H	74
Automobile	40
Autre famille non apparentée – voir famille, genre de	13
–revenu – voir revenu, autre	27
–de placements – voir revenu, autre revenu de placements	27
Ayant cherché du travail au cours de la semaine précédente – voir travail, ayant cherché du ... au cours de la semaine précédente	39
–cherché du travail la semaine précédente – voir activité	4
–déménagé, famille – voir famille ayant déménagé	12
–personne – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
–un emploi mais en congédiement temporaire la semaine précédente – voir emploi, ayant un ... mais en congédiement temporaire la semaine précédente	10
–n'étant pas au travail la semaine précédente – voir activité	4
–voir emploi, ayant un ... mais n'étant pas au travail la semaine précédente	10
–travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale – voir statut	37
–la semaine précédente contre rémunération ou en vue d'un bénéfice – voir activité	4
–sans rémunération dans une entreprise familiale – voir activité	4
Baignoire – voir installations sanitaires	44
Bain – voir installations sanitaires	44
Banlieue	50
Baraquement – voir logement collectif	44
Borough (b.)	51
Cabine pour touristes – voir ménage collectif	20
Camp – voir ménage collectif	20
–de bûcherons – voir ménage collectif	20
–militaire – voir logement collectif	44

---voir ménage collectif.....	20
-d'ouvriers de la construction - voir ménage collectif.....	20
Canton - voir municipalité et tableau en Appendice G.....	55 et 73
-non municipalisé.....	51
Catégorie de famille - voir famille, catégorie de.....	12
Célibataire - voir état matrimonial.....	11
Centre d'administration locale - voir municipalité et tableau en Appendice G.....	55 et 73
-de main-d'oeuvre du Canada, secteur de - voir secteur de Centre de main-d'oeuvre du Canada.....	59
Certificat universitaire - voir grade universitaire.....	14
Chalet - voir maison de villégiature.....	47
Chambre à coucher.....	40
Chambreur - voir ménage, lien avec le chef de.....	21
Chambreurs hors famille - voir famille de recensement.....	12
Chauffage, combustible utilisé - voir combustible utilisé pour le chauffage.....	40
-système de - voir système de chauffage.....	48
Chef de la famille - voir famille de recensement.....	12
-hors famille - voir famille de recensement.....	12
-du ménage - voir ménage, lien avec le chef de.....	21
Cherchant du travail - voir activité.....	4
Chômage, taux de - voir population active en chômage.....	23
Chômeurs - voir population active en chômage.....	23
Circonscription électorale fédérale (C.É.F.).....	51
Cité (c.).....	51
Citoyenneté, pays de.....	7
Classification des établissements - voir activité économique.....	6
-personnes employées - voir statut.....	37
Climatisation - voir loyer, services compris.....	47
Colonie huttérite - voir ménage collectif.....	20
Combustible utilisé pour le chauffage.....	40
---la cuisson.....	40
---l'eau chaude.....	40
Composante.....	52
Comté (Co.).....	52
-Alberta - voir municipalité et tableau en Appendice G.....	55 et 73
-municipal - voir subdivision de recensement.....	61
Confession religieuse - voir religion (confession religieuse).....	26
Congédiement temporaire la semaine précédente - voir activité.....	4
Congélateur - voir équipement ménager.....	41
Constituante, partie - voir composante.....	52
Constitué en corporation - voir forme juridique.....	13
Construction du logement privé, genre de - voir genre de construction du logement privé.....	42
-période de - voir période de construction.....	48
Contrôle qualitatif du travail des représentants du recensement - voir Appendice H.....	74
Corporation - voir forme juridique.....	13
Côté d'îlot.....	52
Cours professionnel, date d'achèvement du.....	8
---durée du.....	8
---genre de.....	8
---type de.....	8
Couvent - voir ménage collectif.....	20
Cuisson, combustible utilisé - voir combustible utilisé pour la cuisson.....	40
Date d'achèvement du cours professionnel - voir cours professionnel, date d'achèvement du.....	8
-de construction - voir période de construction.....	48
-du dernier travail.....	9
-de naissance.....	9
-du premier mariage.....	9
-recensement - voir Appendice H.....	74

Déjà occupé, logement inoccupé – voir logement inoccupé, déjà occupé	45
Dénombrement, secteur de – voir secteur de dénombrement	60
Déplacement intermunicipal	10
Dépouillement (Bureau central) – voir Appendice H	74
–(bureaux régionaux) – voir Appendice H	74
Dernier travail, date du – voir date du dernier travail	9
Détenteur de la première hypothèque – voir hypothèque, première, détenteur de la	43
Diplôme universitaire – voir grade universitaire	14
District d'administration locale – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–d'amélioration – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–locale – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–de gouvernement local – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–local – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–municipal – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–municipalité de – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–régional	53
–rural – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
–scolaire	53
–territorial	53
Dividendes – voir revenu, intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes	30
Division de recensement	53
Divorcé – voir état matrimonial	11
Douche – voir installations sanitaires	4
Duplex – voir genre de construction du logement privé	42
Durée du cours professionnel – voir cours professionnel, durée du	8
–d'inoccupation	41
–d'occupation	41
Eau – voir eau courante	41
–alimentation en	41
–chaude – voir eau courante	41
–combustible utilisé pour la – voir combustible utilisé pour l'eau chaude	40
–courante	41
–froide – voir eau courante	41
Eaux d'égout, évacuation des	41
–usées ménagères, évacuation des – voir eaux d'égout, évacuation des	41
Échantillonnage – voir Appendice H	74
–raison d' – voir Appendice H	74
Électoral, secteur – voir secteur électoral	61
Électorale, circonscription, fédérale – voir circonscription électorale fédérale	51
Élément de confort – voir équipement ménager	41
Emploi, ayant un ... mais en congédiement temporaire la semaine précédente	10
– ... mais n'étant pas au travail la semaine précédente	10
–dernier, date du – voir date du dernier travail	9
–revenu – voir revenu d'un emploi	30
Employé – voir ménage, lien avec le chef de	21
Employeurs – voir statut	37
Endroit non constitué – voir localité non constituée	55
Enfants adoptés – voir enfants faisant partie de la famille	11
–d'un autre lit – voir enfants faisant partie de la famille	11
–en tutelle – voir enfants faisant partie de la famille	11
–faisant partie de la famille	11
–mis au monde	11
–nés vivants – voir enfants mis au monde	11
–pupilles – voir enfants faisant partie de la famille	11
Entreprise constituée en corporation – voir forme juridique	13
–non constituée en corporation – voir forme juridique	13
–statut juridique – voir forme juridique	13
Équipement ménager	41

Établissement de bien-être – voir ménage collectif.....	20
–classification de – voir activité économique.....	6
–d'enseignement, fréquentation – voir fréquentation scolaire.....	14
État matrimonial.....	11
Ethnie – voir groupe ethnique.....	15
Évacuation des eaux d'égout – voir eaux d'égout, évacuation des.....	41
Exploitant agricole.....	12
Exploitation d'une entreprise, revenu de la – voir revenu de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre.....	28
Facteur de pondération, calcul du – voir Appendice H.....	74
—description du – voir Appendice H.....	74
Familial, ménage – voir ménage.....	19
Famille – voir famille de recensement.....	12
–apparentée – voir famille, genre de.....	13
–autre, non apparentée – voir famille, genre de.....	13
–ayant déménagé.....	12
–catégorie de.....	12
–chambreuse – voir famille, genre de.....	13
–chef de la – voir famille de recensement.....	12
–économique.....	13
–enfants faisant partie de la – voir enfants faisant partie de la famille.....	11
–époux-épouse – voir famille, catégorie de.....	12
–genre de.....	13
–migrante.....	13
–monoparentale – voir famille, catégorie de.....	12
–non apparentée, autre – voir famille, genre de.....	13
–personnes faisant partie de la – voir famille de recensement.....	12
–hors – voir famille de recensement.....	12
–principale – voir famille, genre de.....	13
–de recensement.....	12
–revenu de la – voir revenu de la famille.....	28
–secondaire – voir famille, genre de.....	13
Ferme constituée en corporation – voir forme juridique.....	13
–non constituée en corporation – voir forme juridique.....	13
Forme juridique.....	13
Fraction de sondage – voir Appendice H.....	74
Fréquentation scolaire.....	14
—à plein temps – voir fréquentation scolaire.....	14
—temps partiel – voir fréquentation scolaire.....	14
Garage.....	42
Genre d'alimentation en eau – voir eau, alimentation en.....	41
–de construction du logement privé.....	42
–cours professionnel – voir cours professionnel, genre de.....	8
–famille – voir famille, genre de.....	13
–d'inoccupation.....	43
Grade universitaire.....	14
Grande agglomération urbaine – voir agglomération de recensement.....	50
Groupe ethnique.....	15
–de taille de municipalité.....	54
Guerre, service de – voir service de guerre.....	36
Habitation mobile – voir genre de construction du logement privé.....	42
Hameau – voir localité non constituée.....	55
Heures travaillées, nombre habituel d'.....	16
—la semaine précédente contre rémunération ou en vue d'un bénéfice.....	15
—sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale.....	15
Hôpital – voir logement collectif.....	44

--voir ménage collectif	20
--pour malades mentaux -- voir ménage collectif	20
Hors famille, chambreurs -- voir famille de recensement	12
--chef -- voir famille de recensement	12
--personnes -- voir famille de recensement	12
---apparentées -- voir famille de recensement	12
---non apparentées -- voir famille de recensement	12
Hôtel -- voir logement collectif	44
--voir ménage collectif	20
Hypothèque	43
--première, détenteur de la	43
Îlot	54
Îlot, côté d' -- voir côté d'îlot	52
Immigration, période d'	16
Inactifs	16
--non-pensionnaires d'institution -- voir activité	4
--pensionnaires d'institution -- voir activité	4
Inoccupation, durée de -- voir durée d'inoccupation	41
--genre de -- voir genre d'inoccupation	43
Installations sanitaires	44
Intérêts d'obligations et de dépôts -- voir revenu, intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes	30
Intermunicipal, déplacement -- voir déplacement intermunicipal	10
Langue d'usage	17
--le plus souvent parlée à la maison -- voir langue d'usage	17
--maternelle	17
--officielle	17
Lave-vaisselle électrique -- voir équipement ménager	41
Lien avec le chef de ménage -- voir ménage, lien avec le chef de	21
Lieu d'achèvement de la dernière année d'études primaires ou secondaires -- voir scolarité, lieu d'achèvement de la dernière année d'études primaires ou secondaires	34
--naissance	17
--naissance des parents	18
--résidence	54
--cinq ans plus tôt	18
--travail	55
--habituel	19
Local, district -- voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
Locale, district d'administration -- voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
--d'amélioration -- voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
Localité non constituée (L.N.C.)	55
Logement	44
--actuel, mode d'occupation -- voir mode d'occupation du logement actuel	47
--agricole	44
--collectif	44
--en construction -- voir logement	44
--grevé de dettes -- voir logement hypothéqué occupé par son propriétaire	45
--hypothéqué -- voir logement hypothéqué occupé par son propriétaire	45
--occupé par son propriétaire	45
--inoccupé	45
--déjà occupé	45
--durée d'inoccupation -- voir durée d'inoccupation	41
--genre d'inoccupation -- voir genre d'inoccupation	43
--loué -- voir logement occupé par un locataire	45
--mobile -- voir genre de construction du logement privé	42
--occupé	45
--par un locataire	45

--son propriétaire	45
--valeur du – voir valeur du logement occupé par son propriétaire	49
--privé, durée d'occupation – voir durée d'occupation	41
--possédé – voir logement occupé par son propriétaire	45
--précédent, mode d'occupation du – voir mode d'occupation du logement précédent	47
--privé	46
--genre de construction du – voir genre de construction du logement privé	42
--hypothéqué occupé par son propriétaire – voir logement hypothéqué occupé par son propriétaire	45
--occupé – voir logement occupé	45
--par un locataire – voir logement occupé par un locataire	45
--son propriétaire – voir logement occupé par son propriétaire	45
--subventionné – voir loyer, raison de la réduction du	46
--vacant – voir logement inoccupé	45
Logements dans l'immeuble, nombre	46
Loyer brut	46
--en argent – voir loyer en espèces	46
--espèces	46
--payé – voir loyer en espèces	46
--raison de la réduction du	46
--réduit, raison – voir loyer, raison de la réduction du	46
--services compris	47
--non compris	47
Maison de chambres – voir logement collectif	44
--d'enseignement, fréquentation – voir fréquentation scolaire	14
--repos – voir ménage collectif	20
--villégiature	47
--double – voir genre de construction du logement privé	42
--en rangée – voir genre de construction du logement privé	42
--individuelle – voir genre de construction du logement privé	42
--itenante – voir genre de construction du logement privé	42
--jumelée – voir genre de construction du logement privé	42
--secondaire – voir maison de villégiature	47
Maisonnettes – voir genre de construction du logement privé	42
Maisons-jardins – voir genre de construction du logement privé	42
Mariage, premier, âge au – voir date du premier mariage	9
--date du – voir date du premier mariage	9
Marié – voir état matrimonial	11
Masculinité, rapport de – voir sexe	37
Ménage	19
--agricole	20
--chef de – voir ménage, lien avec le chef de	21
--collectif	20
--familial – voir ménage	19
--lien avec le chef de	21
--multifamilial – voir ménage	19
--non familial – voir ménage	19
--privé	22
--situation dans le – voir ménage, lien avec le chef de	21
--unifamilial – voir ménage	19
Migrante, famille – voir famille migrante	13
Migrants – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
Migration – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
Migratoire, statut – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
Mobilité, statut de – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
Mode d'occupation du logement actuel	47
--du logement précédent	47
Monastère – voir ménage collectif	20

Motel – voir logement collectif.....	44
–voir ménage collectif.....	20
Municipal, comté – voir subdivision de recensement.....	61
–district – voir municipalité et tableau en Appendice G.....	55 et 73
Municipale, subdivision – voir subdivision municipale.....	61
Municipalité (Mun.).....	55
–de district – voir municipalité et tableau en Appendice G.....	55 et 73
–groupe de taille de – voir groupe de taille de municipalité.....	54
–partie de – voir partie de municipalité.....	56
–régionale.....	56
–sans désignation – voir municipalité et tableau en Appendice G.....	55 et 73
Naissance, date de – voir date de naissance.....	9
–lieu de – voir lieu de naissance.....	17
–des parents, lieu de – voir lieu de naissance des parents.....	18
–pays de – voir lieu de naissance.....	17
–province de – voir lieu de naissance.....	17
Niveau de scolarité – voir scolarité, niveau de.....	34
Nombre habituel d'heures travaillées – voir heures travaillées, nombre habituel d'.....	16
–de logements dans l'immeuble – voir logements dans l'immeuble, nombre.....	46
Non constitué, endroit – voir localité non constituée.....	55
–village – voir localité non constituée.....	55
–constituée, localité – voir localité non constituée.....	55
–incorporé, endroit – voir localité non constituée.....	55
–village – voir localité non constituée.....	55
–incorporée, localité – voir localité non constituée.....	55
Non-migrants – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt.....	18
Non municipalisé, canton – voir canton non municipalisé.....	51
–territoire – voir territoire non municipalisé.....	61
Noyau urbanisé (N.U.).....	56
–reste du – voir reste (du noyau urbanisé).....	58
Occupation – voir profession.....	25
–durée de – voir durée d'occupation.....	41
Origine ethnique – voir groupe ethnique.....	15
Parents, lieu de naissance des – voir lieu de naissance des parents.....	18
Paroisse – voir municipalité et tableau en Appendice G.....	55 et 73
Partie constituante – voir composante.....	52
–de municipalité.....	56
–R.M.R. - A.R.....	56
Pays de citoyenneté – voir citoyenneté, pays de.....	7
–naissance – voir lieu de naissance.....	17
Pénitencier – voir ménage collectif.....	20
Pension – voir logement collectif.....	44
Pensionnaires d'institution – voir ménage, lien avec le chef de.....	21
Pensionnat – voir ménage collectif.....	20
Pensions de retraite relatives à un emploi antérieur – voir revenu, pensions de retraite relatives à un emploi antérieur.....	31
–vieillesse de l'État – voir revenu, pension de vieillesse de l'État.....	31
Période de construction.....	48
–d'immigration – voir immigration, période d'.....	16
Personnes apparentées hors famille – voir famille de recensement.....	12
–ayant cherché du travail au cours de la semaine précédente – voir activité.....	4
–déménagé – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt.....	18
–un emploi mais absentes la semaine précédente – voir activité.....	4
–en congédiement temporaire la semaine précédente – voir activité.....	4
–faisant partie d'une famille – voir famille de recensement.....	12
–hors famille – voir famille de recensement.....	12

-n'ayant pas déménagé – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
-non apparentées, autres, hors famille – voir famille de recensement	12
Pièce	48
Pièces d'habitation – voir logement	44
Planification du recensement de 1971 – voir Appendice H	74
Plein temps, fréquentation scolaire – voir fréquentation scolaire	14
—travail – voir semaines travaillées en 1970, à plein temps ou à temps partiel	36
Pondération – voir Appendice H	74
—calcul du facteur de – voir Appendice H	74
—description du facteur de – voir Appendice H	74
Population active en chômage	23
—expérimentée	23
—occupée	24
—totale	24
—(agricole)	22
—(résidents du Canada)	22
—(rurale agricole)	22
—rurale agricole – voir rurale agricole (population)	59
—(rurale non agricole)	23
—rurale non agricole – voir rurale non agricole (population)	59
—(urbaine)	23
—urbaine – voir urbaine (population)	62
Précision des résultats – voir Appendice H	74
Premier mariage, âge au – voir date du premier mariage	9
—date du – voir date du premier mariage	9
Première hypothèque, détenteur de la – voir hypothèque, première, détenteur de la	43
Principale source de revenu – voir revenu, principale source de	32
Prison – voir logement collectif	44
—de comté – voir ménage collectif	20
—municipale – voir ménage collectif	20
Profession	25
—pour compte propre – voir revenu de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre	28
Propre compte – voir statut	37
Province	57
—de naissance – voir lieu de naissance	17
Pupilles – voir enfants faisant partie de la famille	11
Raison de la réduction du loyer – voir loyer, raison de la réduction du	46
Rapport de masculinité – voir sexe	37
Recensement, agglomération de – voir agglomération de recensement	50
—division de – voir division de recensement	53
—région métropolitaine de – voir région métropolitaine de recensement	58
—secteur de – voir secteur de recensement	60
—subdivision de – voir subdivision de recensement	61
Réfrigérateur – voir équipement ménager	41
Refuge – voir logement collectif	44
—voir ménage collectif	20
Région (du Canada)	57
—économique (de Statistique Canada)	57
—métropolitaine de recensement (R.M.R.)	58
—partie – voir partie de R.M.R. - A.R.	56
—urbaine – voir noyau urbanisé	56
—urbanisée – voir agglomération de recensement et noyau urbanisé	50 et 56
Régional, district – voir district régional	53
Régionale, municipalité – voir municipalité régionale	56
Religion (confession religieuse)	26
Rémunération – voir revenu, rémunération	33
Réserve indienne	58

Résidence, cinq ans plus tôt, lieu de – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
–d'étudiants – voir ménage collectif	20
–diplomatique – voir ménage collectif	20
–lieu de – voir lieu de résidence	54
–de personnel – voir logement collectif	44
–secondaire – voir maison de villégiature	47
Résidents du Canada, population – voir population (résidents du Canada)	22
Reste (du noyau urbanisé)	58
Revenu agricole	26
–allocations familiales et allocations aux jeunes	26
–autre	27
–revenu de placements	27
–de la famille	28
–l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour compte propre	28
–toutes sources en 1970	29
–du ménage	29
–d'un emploi	30
–autonome agricole – voir revenu agricole	26
–intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes	30
–pension de vieillesse de l'État	31
–pensions de retraite relatives à un emploi antérieur	31
–principale source de	32
–provenant d'autres sources publiques	33
–rémunération	33
Roulotte – voir genre de construction du logement privé	42
"Royalty" – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
Rural (concept)	59
–district – voir municipalité et tableau en Appendice G	55 et 73
Rurale agricole (population)	59
–population – voir population (rurale agricole)	22
–non agricole (population)	59
–population – voir population (rurale non agricole)	23
Salariés – voir statut	37
Sanatorium – voir ménage collectif	20
Scolaire, district – voir district scolaire	53
Scolarité, lieu d'achèvement de la dernière année d'études primaires ou secondaires	34
–niveau de	34
–postsecondaire non universitaire	34
–universitaire	35
–primaire ou secondaire	35
–secondaire – voir scolarité primaire ou secondaire	35
–universitaire – voir scolarité postsecondaire universitaire	35
Sècheuse automatique – voir équipement ménager	41
Secteur de Centre de main-d'oeuvre du Canada (C.M.C.)	59
–dénombrement (S.D.)	60
–demandé	60
–de recensement (S.R.)	60
–designé par l'utilisateur – voir secteur demandé	60
–électoral	61
Secteurs, agrégat de – voir agrégat de secteurs	50
Semaines travaillées en 1970	35
–à plein temps ou à temps partiel	36
Séparés – voir état matrimonial	11
Service de guerre	36
Services compris dans le loyer – voir loyer, services compris	47
–non compris dans le loyer – voir loyer, services non compris	47
Sexe	37
Situation dans le ménage – voir ménage, lien avec le chef de	21

Sondage, fraction de – voir Appendice H	74
Source d'alimentation en eau – voir eau, alimentation en	41
Sources publiques, revenu provenant d'autres – voir revenu provenant d'autres sources publiques	33
Stage d'apprentissage – voir cours professionnel, genre de	8
Statut	37
–juridique d'une entreprise – voir forme juridique	13
–migratoire – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
–de mobilité – voir lieu de résidence cinq ans plus tôt	18
Subdivision de recensement	61
–municipale	61
Système de chauffage	48
Taille de municipalité, groupe de – voir groupe de taille de municipalité	54
Taux d'activité – voir population active totale	24
–de chômage – voir population active en chômage	23
Télécouleurs – voir équipement ménager	41
Téléviseur couleur – voir équipement ménager	41
–en noir et blanc – voir équipement ménager	41
Temps partiel, fréquentation scolaire – voir fréquentation scolaire	14
–travail – voir semaines travaillées en 1970 à plein temps ou à temps partiel	36
Territoire	61
–non municipalisé	61
Territorial, district – voir district territorial	53
Toilette avec chasse d'eau	48
“Town houses” – voir genre de construction du logement privé	42
Transferts – voir revenu, principale source de	32
Travail, antécédents de – voir antécédents de travail	7
–ayant cherché du ... au cours de la semaine précédente	39
–date du dernier – voir date du dernier travail	9
–dernier, date du – voir date du dernier travail	9
–genre de – voir profession	25
–habituel, lieu de – voir lieu de travail habituel	19
–lieu de – voir lieu de travail	55
Travaillant contre rémunération ou en vue d'un bénéfice – voir activité	4
–sans rémunération dans une entreprise familiale – voir activité	4
Travailleurs familiaux non rémunérés – voir statut	37
–indépendants avec aide rémunérée – voir statut	37
–sans aide rémunérée – voir statut	37
–rémunérés – voir statut	37
Type de cours professionnel – voir cours professionnel, type de	8
Urbain (concept)	62
Urbaine (population)	62
–population – voir population (urbaine)	23
Urbanisé, noyau – voir noyau urbanisé	56
Urbanisée, région – voir agglomération de recensement	50
Valeur du logement occupé par son propriétaire	49
Veuf – voir état matrimonial	11
Village (vl.)	62
–estival – voir village	62
–non incorporé (U.V.) – voir localité non constituée	55
Ville (v.)	62
–principale	63
–proprement dite – voir ville principale	63
Voiture – voir automobile	40
Zone bâtie – voir noyau urbanisé	56
–spécifiée – voir secteur demandé	60

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada



1010013660

